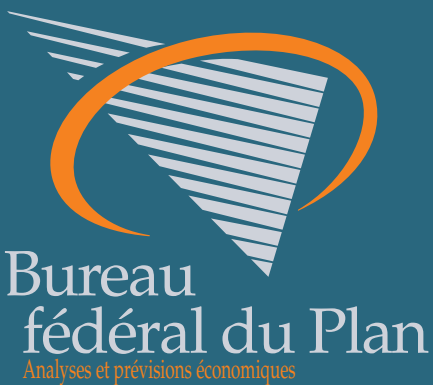


PERSPECTIVES

Perspectives économiques 2014-2019

Juin 2014



.be

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le *Budget économique* en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, le BFP publie en mai des *Perspectives économiques à moyen terme* dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des *Perspectives économiques régionales*. *Nime Outlook* décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des *Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique*. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des *Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique*. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DCSIE, des *Perspectives de population* de long terme.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Éditeur responsable : Philippe Donnay - Dépôt légal : D/2014/7433/12

PERSPECTIVES



Perspectives
économiques
2014-2019

Juin 2014

Contributions

Cette publication a été réalisée par les membres de la Direction générale du BFP :

Coordination générale assurée par Michel Englert, Igor Lebrun et l'équipe " Perspectives et analyses à moyen terme " :
Delphine Bassilière, Francis Bossier et Ingrid Bracke

Contributions :

Equipe " Prévisions à court terme et conjoncture " : Bart De Ketelbutter, Ludovic Dobbelaere et Filip Vanhorebeek

Equipe " Marché du travail " : Koen Hendrickx, Maritza Lopez-Novella, Luc Masure et Peter Stockman

Equipe " Finances publiques " : Vincent Frogneux, Gina Gentil, Laurence Laloy, Thérèse Père et Michel Saintrain

Equipe " Protection sociale, démographie et prospective " : Raphael Desmet, Greet De Vil, Nicole Fasquelle, Christophe Joyeux, Bertrand Scholtus, Marie Vandresse, Saskia Weemaes et Peter Willemé

Traduction :

Christelle Castelain, Miguel Louis et Farid Mourabit

Cellule informatique :

Geert Bryon, Adinda De Saeger et Dominique Van Der Wal

Bureau fédéral du Plan

Avenue des Arts 47-49, 1000 Bruxelles

tél. : +32-2-5077311

fax : +32-2-5077373

e-mail : contact@plan.be

<http://www.plan.be>

Table des matières

1. Synthèse	1
2. Environnement international et marchés financiers	11
2.1. Environnement international à court et moyen terme	12
2.2. Risques et incertitudes	19
3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles	21
3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel	23
3.2. Les composantes de la croissance économique	25
3.2.1. Aperçu général	25
3.2.2. Le commerce extérieur	26
3.2.3. La demande intérieure	27
3.2.4. Évolution par branche d'activité	35
3.3. Prix et coûts	39
3.4. Secteurs institutionnels	44
4. Marché du travail	49
4.1. Démographie et offre de travail	52
4.2. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises	60
4.2.1. Coût du travail : composition et déterminants macroéconomiques	60
4.2.2. Coût nominal unitaire du facteur travail et part du travail dans la valeur ajoutée	65
4.3. Emploi	67
4.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre	79
5. Finances publiques	85
5.1. Ensemble des administrations publiques	87
5.1.1. Compte de l'ensemble des administrations publiques	87
5.1.2. Évolutions structurelles	87
5.1.3. Dette	90
5.2. Réforme de l'État	91
5.3. Pouvoir fédéral	95
5.4. Sécurité sociale	100
5.5. Communautés et régions	108
5.6. Pouvoirs locaux	113
5.7. Comptes par entité	115
6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre	117
6.1. Évolution de la demande d'énergie	118
6.1.1. Évolution de la consommation d'énergie et de l'intensité énergétique du PIB	118
6.1.2. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie, structure du parc de production d'électricité et contribution des énergies renouvelables	119
6.2. Évolution des émissions de CO ₂ énergétique	125
6.2.1. Évolution du total des émissions de CO ₂ énergétique et de l'intensité en CO ₂ d'origine énergétique du PIB	125
6.2.2. Analyse sectorielle des émissions de CO ₂ énergétique	126
6.3. Évolution des émissions de CO ₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre	129

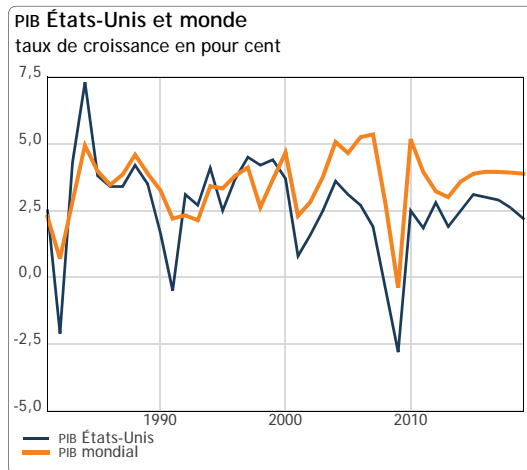
6.4.	Émissions totales de gaz à effet de serre	131
6.4.1.	Évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours de la période de projection	131
6.4.2.	Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie	133
7.	Annexes	135
7.1.	Principales hypothèses de la projection	137
7.2.	Résultats macroéconomiques	143
7.3.	Comptes sectoriels	149
7.4.	Finances publiques	154
7.5.	Résultats par branche d'activité	164

Liste des encadrés

ENCADRÉ 1 -	Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international	15
ENCADRÉ 2 -	Hypothèses relatives à l'immigration dans les perspectives démographiques	54
ENCADRÉ 3 -	La modélisation des dépenses publiques de soins médicaux	105
ENCADRÉ 4 -	Politiques et mesures	121
ENCADRÉ 5 -	Part minimale de 10 % de carburants renouvelables dans la consommation totale du secteur UE des transports	124
ENCADRÉ 6 -	Système européen d'échange de quotas d'émission	128
ENCADRÉ 7 -	L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto	132
ENCADRÉ 8 -	Quid après 2020?	134

1. Synthèse

La reprise de l'économie mondiale se confirme en 2014 et devrait se consolider par la suite...



Le ralentissement de l'économie mondiale, débuté en 2011, a pris fin au cours de l'année dernière. La croissance de l'économie mondiale a été stimulée par une nouvelle phase d'assouplissement monétaire exceptionnel aux États-Unis et par la politique budgétaire et monétaire expansive menée au Japon. La Banque centrale européenne a abaissé en 2013 à deux reprises son taux de refinancement et maintenu le dispositif qui autorise un octroi illimité de crédit au secteur bancaire européen. Ces différentes politiques ont permis un retour au calme sur les marchés financiers et des producteurs. Ces évolutions laissent supposer que la croissance de l'économie mondiale continuera à se renforcer

dans le courant de 2014 et en 2015, passant ainsi de 3 % en 2013 à 3,6 % cette année, pour monter à 3,9 % en 2015. Le scénario retenu suppose, pour la période 2016-2019, qu'un tel rythme de croissance soit maintenu, impliquant, dans la plupart des économies avancées, une fermeture des *output gaps* à l'horizon 2019 au plus tôt.

...de sorte que la zone euro renouerait avec la croissance sur la période 2014-2019...

Après avoir été en récession durant un an et demi, l'économie de la zone euro a renoué avec une croissance trimestrielle positive au cours de l'année 2013. Toutefois, sur l'ensemble de l'année, le PIB serait encore en recul de 0,4 %. L'amélioration sensible de la confiance liée à la dissipation des craintes de l'éclatement de la zone euro, des politiques budgétaires moins restrictives et les exportations européennes plus dynamiques permettraient au PIB de la zone euro de progresser de 1,1 % en 2014. L'Union européenne dans son ensemble devrait réaliser une performance supérieure avec un PIB gagnant 1,5 %. Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2015 et la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre 1,5 %, alors que celle de l'UE dans son ensemble serait égale à 1,8 %. Sur la période 2016-2019, la croissance s'établirait respectivement à 1,5 % et 1,9 %.

...alors que l'inflation resterait relativement basse.

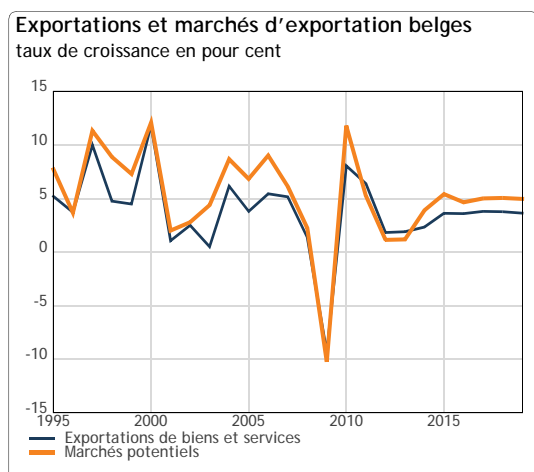
L'inflation dans la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation, s'est nettement ralentie en 2013 (1,3 % contre encore 2,5 % en 2012). Ce recul est bien entendu en grande partie imputable à la chute des cours des matières premières mais il s'explique également par la faible croissance économique. La persistance du recul des prix des matières premières et une inflation sous-jacente toujours contenue devraient entraîner une nouvelle baisse de l'inflation en 2014, laquelle ne devrait plus s'élever qu'à 0,8 %, soit largement en dessous de l'objectif de moyen terme de la Banque centrale européenne. Ce n'est qu'à partir de 2015 que le rythme d'inflation augmenterait à nouveau graduellement pour atteindre 1,6 % en fin de période.

Ce scénario international n'est pas exempt de risques.

Le scénario international décrit ci-avant est entouré de plusieurs incertitudes. Premièrement, la normalisation attendue de la politique monétaire aux États-Unis (limitation ou abandon de l'assouplissement quantitatif,

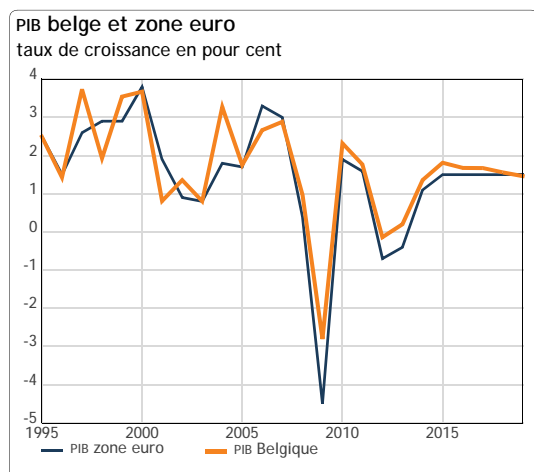
hausse des taux directeurs) pourrait constituer un risque important à la baisse. En effet, une telle réorientation de la politique monétaire pourrait avoir pour conséquence une forte augmentation, à l'échelle mondiale, des taux d'intérêt pour les pouvoirs publics et les entreprises, une correction sur les marchés obligataires et des actions et une nouvelle fuite de capitaux des économies émergentes. Deuxièmement, en Europe, aussi longtemps que le secteur bancaire sera sous-capitalisé et ne s'appuiera pas sur une union bancaire totalement aboutie, le risque d'un redémarrage de la crise de la dette ne pourra pas être écarté. Enfin, un net ralentissement de la croissance en Chine n'est pas exclu compte tenu des efforts déployés pour éviter l'éclatement de la bulle du crédit.

Encore faible en 2013, la croissance des marchés potentiels à l'exportation se redresserait progressivement.



La croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique est restée faible en 2013 (1,2 %) mais devrait s'accélérer en 2014 (3,9 %) et 2015 (5,4 %), sous l'impulsion du redressement de la croissance chez nos principaux partenaires commerciaux. Au-delà, nos marchés d'exportation progresseraient à un rythme annuel moyen de 4,9 % (période 2016 -2019). Cette trajectoire de croissance reste toutefois nettement inférieure à celle observée avant la crise (6,5 % par an sur la période 2000-2007) et s'explique essentiellement par le processus de désendettement en cours dans les secteurs privés et publics en Europe et par l'impact négatif des évolutions démographiques sur l'offre de travail dans les principaux pays partenaires.

Le PIB belge évoluerait à un rythme très légèrement supérieur à celui de la zone euro.



Après plusieurs trimestres de croissance négative, l'économie belge a amorcé un redressement au cours du deuxième trimestre 2013 (+0,2 % par rapport au premier trimestre), grâce au rebond des exportations. La croissance du PIB des deux derniers trimestres a atteint à chaque fois 0,3 %, stimulée par la reprise de la conjoncture internationale. Toutefois, en raison d'une situation de départ défavorable, sa croissance annuelle n'a pas dépassé 0,2 %. En 2014, la croissance des exportations s'intensifierait (+2,3 %) et la demande intérieure repartirait à la hausse (+1,2 %), si bien que la croissance du PIB s'élèverait à 1,4 % sur l'ensemble de l'année. Cette reprise se renforcerait en 2015 (1,8 %). Par la suite, le PIB belge croîtrait à un rythme moyen de l'ordre de 1,6 % par an.

Toutes les composantes de la demande finale devraient contribuer à cette reprise économique...

Après une hausse de respectivement 1,3 % et 1,7 % en 2014 et 2015, la consommation privée afficherait un taux de croissance annuel moyen de 1,5 % sur le reste de la période. La consommation publique connaîtrait, en l'absence de mesures nouvelles, une progression de l'ordre de 1 % par an. Cette croissance (en volume) résulterait d'évolutions contrastées, avec notamment une consommation de soins de santé qui resterait soutenue (2,3 % par an en moyenne) et une masse salariale du pouvoir fédéral qui, même sans tenir compte du transfert

de personnel vers les entités fédérées, se réduirait. Le total des investissements renouerait avec la croissance en 2014 (1,6 %) pour s'accélérer sensiblement en 2015 (3,2 %), avant de retrouver un rythme plus modeste (2,5 % en moyenne par an sur 2016-2019). Ce profil est déterminé, en grande partie, par le dynamisme des investissements émanant des entreprises (2,6 % cette année, 3,4 % en 2015 et 2,8 % en moyenne par la suite), mais les investissements en logements devraient également rebondir, d'abord relativement modestement (1,4 % en 2014), puis de façon plus significative en 2015 et 2016 (respectivement 2,4 % et 2,6 %) avant de voir leur croissance ralentir. La dynamique des investissements des administrations publiques serait pour sa part largement déterminée par le cycle électoral des pouvoirs locaux : reflux en 2014 (-5,9 %) puis remontée pour atteindre 5,7 % en moyenne sur 2017-2018 avant de plonger à nouveau en 2019 (-8,2 %). Enfin, la contribution des exportations nettes à la croissance du PIB atteindrait respectivement 0,2 et 0,1 point de pourcentage en 2014 et 2015. Cette contribution resterait très légèrement positive (0,1 pp) au cours de la période 2016-2019.

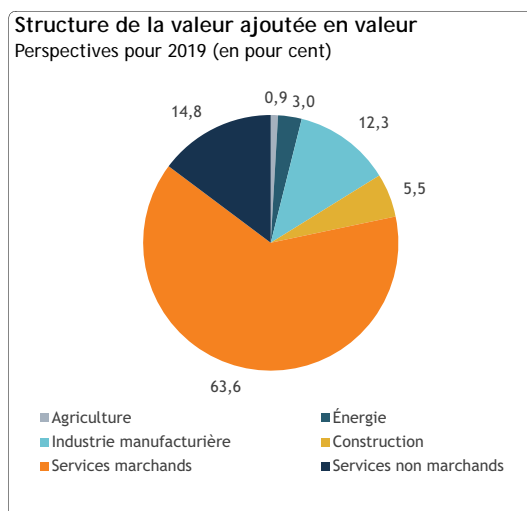
...dans un contexte d'inflation faible.



L'inflation belge mesurée à l'aide de l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 1,1 % en 2013 (contre 2,8 % en 2012). Ce ralentissement s'explique principalement par le tassement des prix de l'énergie, mais également par l'abaissement de la croissance des coûts salariaux unitaires ainsi que par la prise en compte dans le calcul de l'INPC des ristournes octroyées lors des périodes de soldes. En outre, l'effet ponctuel à la hausse de l'assujettissement des honoraires des notaires à la TVA à partir de janvier 2012 a disparu de l'inflation l'an dernier. L'indice santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 1,2 %. Le nouveau ralentissement de

l'inflation attendu pour 2014 (0,7 % aussi bien pour l'INPC que pour l'indice santé) serait une nouvelle fois la conséquence de l'évolution des prix énergétiques mais également de ceux des produits alimentaires non transformés. Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2015 (1,1 %), les prix de l'énergie continuant à baisser. À moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) s'afficherait en hausse tout en ne dépassant pas, en moyenne, 1,5 % par an. Ce rythme resterait nettement inférieur à l'inflation observée sur la période 2008-2013 (1,9 % en moyenne selon le déflateur de la consommation privée, 2,3 % selon l'INPC).

Services marchands, industrie manufacturière et construction devraient croître à des taux proches sur 2014-2019.



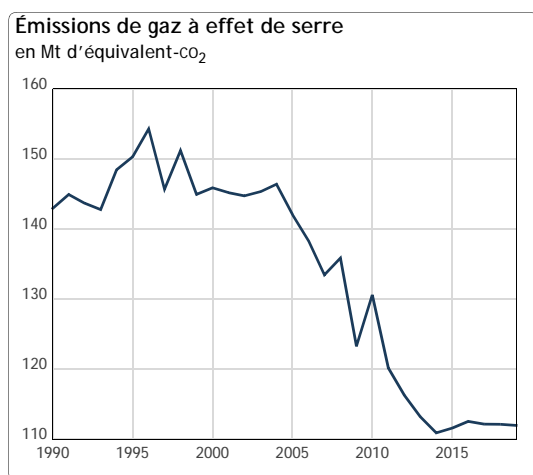
La faible conjoncture enregistrée en 2012-2013 a affecté de manière inégale l'activité des branches, les plus sévèrement touchées étant l'industrie manufacturière et la construction avec un recul de leur valeur ajoutée en volume respectivement de 3,0 % et 0,7 % au total sur ces deux années. À l'inverse, les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture, à savoir les titres-services, la santé et action sociale et les services non-marchands, ont mieux résisté. Au cours de la période 2014-2019, l'industrie manufacturière devrait connaître une croissance proche de celle du PIB, soit 1,6 % en moyenne par an. La valeur ajoutée dans la construction (progression de 1,8 % par an) tirerait profit d'une croissance nettement plus dynamique des investis-

sements en logements. Les services marchands connaîtraient une croissance comparable (1,8 % par an) tandis que l'agriculture (1,1 %), l'énergie (0,8 %) et les services non-marchands (0,8 %) seraient à la traîne. La part de l'industrie manufacturière dans le total de la valeur ajoutée belge serait ainsi quasiment stabilisée (12,4 % en 2013 à 12,3 % en 2019 en termes nominaux), ce qui constituerait une rupture par rapport à la tendance baissière des quarante dernières années ; celle des services marchands serait en hausse mais de façon nettement ralentie par rapport à la décennie passée (57,9 % en 2000, 62,5 % en 2013 et 63,6 % en 2019 en termes nominaux).

Le solde de la balance extérieure courante redeviendrait positif à partir de 2014.

Depuis 2008, le solde extérieur courant de la Belgique (définition comptes nationaux) n'a cessé – exception faite de 2010 – de se dégrader, passant même en territoire négatif en 2012 et 2013. La détérioration de nos comptes extérieurs ces deux dernières années est liée essentiellement à la forte réduction du solde des revenus de facteurs, mais aussi à une hausse sensible des transferts courants vers le reste du monde. En 2014 le solde des opérations courantes redeviendrait légèrement positif. Cette amélioration devrait se confirmer en 2015 sous l'impulsion à la fois de gains sur les termes de l'échange et d'une contribution positive des exportations nettes en volume. Les années suivantes, le surplus extérieur courant devrait se maintenir aux alentours de 0,5 % du PIB.

Légère baisse des émissions de gaz à effet de serre au cours de la période 2014-2019...



Les émissions de gaz à effet de serre devraient légèrement diminuer au cours de la période de projection. En 2019, elles s'élèveraient à 112 millions de tonnes (Mt) d'équivalent CO₂, soit plus de 20 % en dessous du niveau de l'année de référence (l'année 1990 ; 1995 pour les gaz fluorés). Cette évolution s'explique surtout par la diminution annuelle des émissions de CO₂ liées à l'énergie en raison de la tendance structurelle à recourir davantage à des sources d'énergie moins polluantes ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄ et de gaz fluorés contribuerait aussi à ce résultat. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique et de N₂O continueraient à augmenter chaque année au cours de la période considérée.

...mais des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs à l'horizon 2020.

Pour 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Ainsi, les émissions des établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions CO₂ (secteurs ETS) devront, au niveau européen, reculer de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront être réduites de 10 %. En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l'"Effort Sharing Decision" (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif de réduction à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est fixé à 15 %. L'ESD prévoit une traduction de cette cible en objectifs annuels en niveau. Selon les perspectives actuelles, les émissions générées par les secteurs non-ETS resteraient, sur la période 2013-2019, sous la trajectoire définie par ces objectifs annuels. En ce qui concerne les énergies renouvelables, la Belgique s'est vu assigner, à l'horizon 2020, un objectif de 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie et un objectif minimum de 10 % pour la part des combustibles renouvelables dans la consommation du secteur des transports. La part du renouvelable atteindrait, à politique inchangée, environ 9 % de la consommation finale brute

d'énergie et, sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable pour le transport, environ 6 % dans le secteur des transports en 2019.

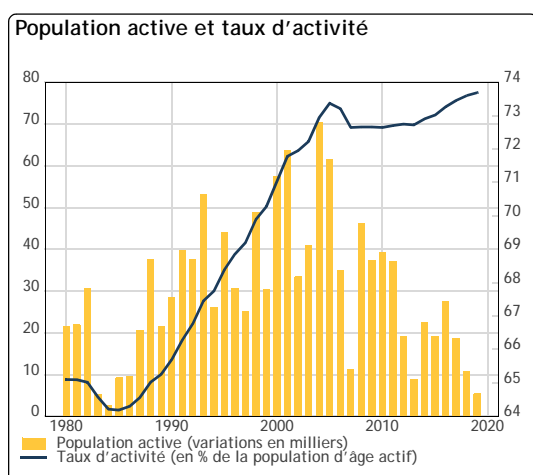
L'évolution des salaires en 2013-2014 dans le secteur marchand est marquée par un gel en termes réels...

Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a imposé, par arrêté royal, le gel des salaires bruts avant indexation et après application des hausses barémiques. En 2013, les salaires horaires bruts nominaux dans les entreprises ont augmenté de 2,0 %. En 2014, ils progresseraient de 0,9 % sous l'effet de l'indexation et de la suppression du jour de carence pour les ouvriers. Le coût horaire nominal du facteur travail augmenterait légèrement moins vite (0,8 %), compte tenu de nouvelles réductions de cotisations patronales et d'un renforcement des subventions salariales. Étant donné que la croissance de la productivité serait encore inférieure à la croissance du coût nominal du travail, le coût nominal unitaire du travail augmenterait de 0,1 % en 2014.

...avant de repartir modestement à la hausse à partir de 2015.

Au-delà de 2014, le scénario salarial ne tient pas compte de nouveaux blocages de salaires bruts avant indexation. Dès lors, en concordance avec l'évolution du chômage, de la productivité et du coin salarial, la croissance du coût horaire nominal du travail s'élèverait à 2,2 % par an en moyenne sur 2015-2019. Les nouvelles réductions de cotisations patronales et les subventions salariales octroyées en trois phases (2015, 2017, 2019) dans le cadre du Pacte pour la compétitivité et l'emploi freineraient certes la croissance du coût du travail mais profiteraient également aux travailleurs sous la forme d'une progression des salaires bruts. En conséquence, les salaires horaires bruts nominaux progresseraient de 2,3 % par an en moyenne, ce qui, compte tenu d'une indexation d'environ 1,4 % par an, conduit à une augmentation du salaire horaire brut hors indexation de 0,9 % par an. Étant donné des gains de productivité du secteur marchand évalués à 1 % par an, le coût du travail unitaire nominal augmenterait de 1,3 % en moyenne annuelle sur 2015-2019, soit à un rythme légèrement plus lent que l'évolution du prix de la valeur ajoutée. La part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises passerait ainsi de 63,2 % en 2013 à 62,2 % en 2019.

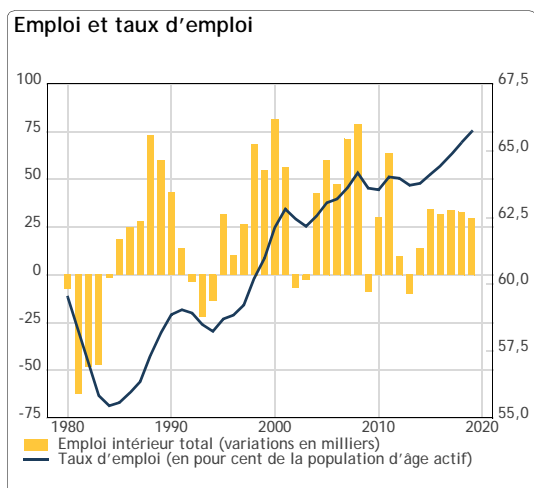
La population active continuerait à progresser mais à un rythme nettement moins soutenu que par le passé.



Sur l'ensemble de la période 2014-2019, la population d'âge actif (15-64 ans) ne progresserait plus que de 46 000 personnes, contre encore 251 000 au cours des six dernières années écoulées. De plus, cette croissance s'affaiblirait considérablement à partir de 2017 et deviendrait même très légèrement négative à l'horizon 2019, la contribution décroissante du solde migratoire ne permettant plus de compenser l'évolution " naturelle " négative de la population en âge de travailler. Soutenue par une contribution positive des taux d'activité, la population active augmenterait malgré tout de 104 000 unités sur la période 2014-2019. Cette augmentation serait concentrée sur la période 2014-2017 (+22 000 personnes par an) car, par la suite, elle

faiblirait considérablement (seulement +5 000 personnes en 2019) du fait de l'évolution de la population d'âge actif et du ralentissement de la progression des taux d'activité des 50-64 ans. En effet, les réformes limitant les sorties anticipées du marché du travail se rapprocheraient de leur vitesse de croisière à cet horizon.

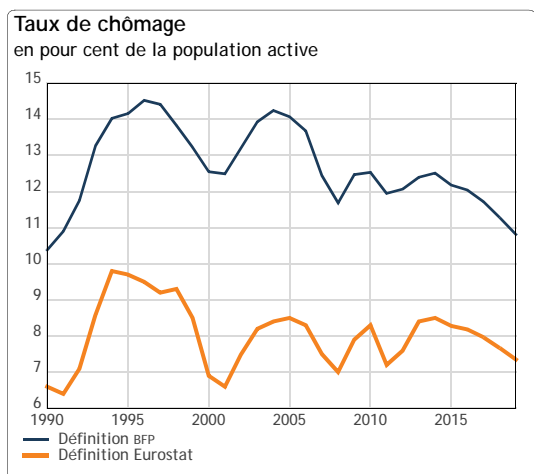
Faible croissance de l'emploi en 2014, reprise plus importante par la suite.



L'emploi intérieur a légèrement reculé en 2013 (-0,2 %), même si au niveau des indépendants il a nettement mieux résisté (+0,9 %) qu'au niveau des salariés (-0,4 %). En 2014, les créations d'emploi devraient repartir très modestement à la hausse, réparties cette fois aussi bien sur l'emploi indépendant que salarié (augmentation de 0,3 %). Les services marchands profiteraient de cette reprise avec une augmentation de 28 000 emplois, tandis que les effectifs continueraient à se contracter dans les autres branches d'activité et en particulier dans l'industrie manufacturière (-10 000 personnes). Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que les créations nettes d'emploi redeviendraient importantes pour atteindre 32 000 en moyenne par an sur la période 2015-2019. Les effectifs dans les services marchands progresseraient de 192 000 unités sur cette période alors que le recul dans l'industrie manufacturière serait limité à 30 000. Au total, le taux d'emploi¹ passerait ainsi de 63,7 % en 2013 à 65,7 % à l'horizon 2019. Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 69,2 % en 2019, ce qui représente un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

chands progresseraient de 192 000 unités sur cette période alors que le recul dans l'industrie manufacturière serait limité à 30 000. Au total, le taux d'emploi¹ passerait ainsi de 63,7 % en 2013 à 65,7 % à l'horizon 2019. Selon la définition retenue dans le cadre de la stratégie EU2020 (enquête sur les forces de travail, classe d'âge de 20 à 64 ans), le taux d'emploi s'élèverait à 69,2 % en 2019, ce qui représente un écart important par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

Le taux de chômage commencerait à baisser à partir de 2015.



Les faibles créations d'emploi en 2014 ne permettraient pas d'absorber l'augmentation de la population active, de sorte que le nombre de chômeurs devrait continuer à progresser (+9 000 personnes contre +18 000 en 2013). Dès l'année prochaine toutefois, le nombre de chômeurs devrait commencer à refluer. Au total sur la période 2015-2019, le nombre de chômeurs se réduirait de 81 000 personnes, faisant passer le taux de chômage de 12,5 % en 2014 à 10,8 % en 2019. On retrouverait ainsi les niveaux du début des années nonante. Défini sur base du concept Eurostat harmonisé (fondé sur l'enquête sur les forces de travail), le taux de chômage s'élèverait à 7,3 % en 2019 contre 8,5 % en 2014.

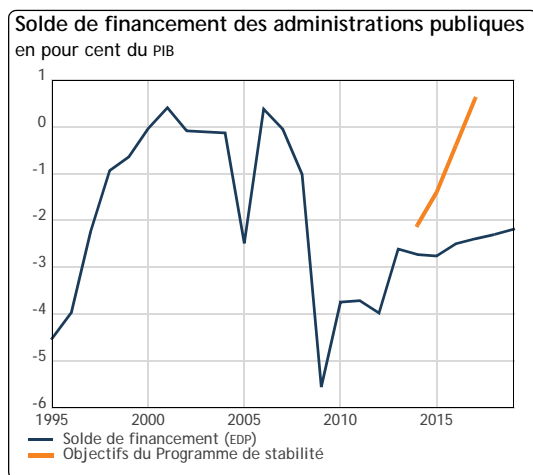
Le déficit public sous la barre des 3 % du PIB.

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est considérablement réduit en 2013, revenant à 2,6 % du PIB², donc sous la barre des 3 % du PIB pour la première fois depuis 2009. La Commission européenne a d'ailleurs recommandé début juin que le Conseil des ministres de l'Union européenne mette un terme à la procédure de déficit excessif qui avait été lancée en 2009 à l'encontre de la Belgique. Ce résultat, obtenu dans un contexte conjoncturel défavorable, est attribuable à des mesures budgétaires tant structurelles que ponctuelles. Le contrecoup des mesures ponctuelles de 2013 et 2014 pèserait toutefois sur l'évolution du déficit public en 2014 et 2015. Il s'ensuit que, en l'absence de nouvelles mesures et malgré la reprise de la croissance économique et le tassement attendu des charges d'intérêt, le déficit augmenterait légèrement (2,7 % en 2014 et 2,8 %

1. Concept administratif, mesuré comme le rapport entre le nombre total de personnes occupées (y compris les personnes de 65 ans et plus) et la population de 15 à 64 ans.
 2. Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs.

en 2015). Par la suite, le déficit se réduirait lentement, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,2 % en 2019. Les dépenses primaires finales seraient stables à partir de 2016 (autour de 48,1 à 48,2 % du PIB), la forte progression des dépenses sociales étant compensée par une évolution très modérée des autres dépenses publiques. Le vieillissement démographique contribuerait à la hausse des dépenses sociales, en particulier de pension, notamment du fait de l'accroissement rapide du nombre de pensionnés (1,6 % par an en moyenne sur l'ensemble de la période de projection). Les prélèvements obligatoires seraient en légère hausse (de 45,4 % du PIB en 2014 à 45,7 % en 2019) grâce à l'évolution de l'impôt sur le revenu des ménages et malgré les réductions supplémentaires de cotisations sociales déjà décidées. Par contre, exprimé en termes structurels, le solde de financement ne s'améliorerait pas à moyen terme.

Le respect des objectifs du programme de stabilité requerrait des mesures d'une ampleur considérable.



Le programme de stabilité de la Belgique vise un surplus budgétaire structurel de 0,75 % du PIB à l'horizon 2017 et traduit cet objectif en une trajectoire de soldes effectifs de -2,1 % du PIB en 2014, -1,4 % en 2015, -0,4 % en 2016 et 0,6 % du PIB en 2017. Une telle trajectoire répondrait aux recommandations des autorités européennes en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire à long terme des finances publiques. L'écart entre l'objectif du programme de stabilité pour 2017 et le déficit projeté dans ces Perspectives (2,4 % du PIB) se monte à 3,0 % du PIB. Comblé un tel écart par des mesures budgétaires représenterait un défi d'une ampleur considérable.

Un déficit redistribué entre niveaux de pouvoir suite à la réforme de l'État.

En l'absence d'information quant aux politiques que les entités fédérées mettront en place dans le cadre de leurs nouvelles compétences acquises suite à la 6^e réforme de l'État, il est supposé dans ces Perspectives qu'elles exerceront celles-ci en maintenant les politiques et dispositions en place actuellement. La réforme est donc réputée, à ce stade, sans effet sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques. Par contre, la réforme organise un transfert de charges vers les entités fédérées de 0,3 % du PIB en 2015 et de 0,6 % du PIB à partir de 2016. Dans les présentes Perspectives, il est fait l'hypothèse que ce transfert n'est pas compensé, et entraîne par conséquent une redistribution des déficits entre niveaux de pouvoir. En 2015, l'entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux) enregistrerait un déficit de 0,3 % du PIB et l'entité I (le niveau fédéral, y inclus la sécurité sociale) un déficit de 2,4 % du PIB. La réduction du déficit à moyen terme serait logée dans l'entité I, dont le déficit tomberait à 1,9 % du PIB en fin de période. Celui de l'entité II persisterait (0,3 % du PIB en 2019), culminant même à 0,6 % du PIB en 2016 en phase de reprise du cycle des investissements des pouvoirs locaux en vue des élections communales de 2018.

Légère baisse du taux d'endettement à politique constante, mais insuffisante pour répondre aux exigences européennes.

Atteignant 101 % du PIB en 2013, la dette publique augmenterait encore légèrement en 2014 avant de se contracter très lentement pour repasser sous la barre des 100 % à l'horizon 2017. La législation européenne impose toutefois à la Belgique, après une période transitoire de trois ans suivant la sortie de procédure de déficit excessif, une réduction de la dette publique de quelque 2 % du PIB par an. Cette exigence ne serait pas rencontrée dans ces Perspectives à politique constante.

Les " Perspectives économiques 2014-2019 " ont été élaborées en tenant compte des informations disponibles le 26 mai 2014.

TABLEAU 1 - Principaux résultats macroéconomiques

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyennes de période 2008-2013 2014-2019	
Demande et production (euros chaînés, année de référence 2005) ^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	0,8	1,3	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,0	1,5
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	0,6	1,1	0,8	1,0	0,8	1,0	1,2	1,3	1,0
- Formation brute de capital fixe	-1,5	1,6	3,2	3,0	2,9	2,6	1,4	-1,2	2,4
. Entreprises ^b	-0,4	2,6	3,4	3,2	2,9	2,5	2,6	-0,7	2,9
. Administrations publiques	-6,1	-5,9	3,9	3,2	6,0	5,4	-8,2	1,9	0,7
. Logements	-2,6	1,4	2,4	2,6	2,2	2,0	1,4	-2,8	2,0
- Variations de stocks ^c	-0,6	-0,1	0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,2	-0,0
- Dépenses intérieures totales	-0,3	1,2	1,7	1,7	1,5	1,5	1,3	0,4	1,5
- Exportations de biens et services	1,9	2,3	3,6	3,6	3,8	3,8	3,6	1,7	3,5
- Total des utilisations finales	0,7	1,7	2,6	2,6	2,6	2,6	2,4	1,0	2,4
- Importations de biens et services	1,3	2,1	3,6	3,7	3,7	3,8	3,5	1,8	3,4
- PIB	0,2	1,4	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	0,4	1,6
- PIB (prix courants)	1,8	2,6	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	2,2	3,2
- PIB par tête (réel)	-0,4	0,8	1,3	1,2	1,2	1,1	1,0	-0,4	1,1
- Revenu national brut réel	-0,1	1,7	1,9	1,6	1,5	1,4	1,4	-0,1	1,6
Prix et taux d'intérêt ^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	1,2	0,8	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,9	1,4
- Indice santé	1,2	0,7	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	2,2	1,3
- Formation brute de capital fixe	1,0	1,4	1,8	1,7	1,7	1,8	1,8	2,0	1,7
- Exportations de biens et services	-0,5	0,6	0,9	1,5	1,7	1,9	2,0	1,4	1,4
- Importations de biens et services	-0,6	0,2	0,7	1,5	1,8	2,1	2,1	1,8	1,4
- Termes de l'échange	0,2	0,4	0,1	0,0	-0,1	-0,1	-0,1	-0,3	0,0
- Déflateur du PIB	1,6	1,2	1,5	1,6	1,6	1,7	1,7	1,8	1,5
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	2,4	2,2	2,3	2,6	2,8	3,0	3,2	3,6	2,7
. Réel	1,2	1,4	1,2	1,2	1,3	1,4	1,6	1,7	1,3
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	1,5	1,0	0,6
. Réel	-1,1	-0,7	-1,1	-1,2	-0,9	-0,5	-0,1	-0,9	-0,7
Emploi et chômage									
- Emploi total, en milliers	4545,8	4559,4	4593,6	4625,3	4658,9	4691,9	4721,7	4507,3	4641,8
. Différence, en milliers	-9,7	13,6	34,2	31,7	33,6	33,0	29,8	27,2	29,3
. Variation en %	-0,2	0,3	0,8	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6
- Chômage total, définition BFP, en milliers	654,5	663,4	648,3	644,1	629,1	606,8	582,4	636,4	629,0
. Différence, en milliers	18,2	8,9	-15,1	-4,2	-15,0	-22,3	-24,4	3,5	-12,0
- Taux de chômage, définition BFP	12,4	12,5	12,2	12,0	11,7	11,3	10,8	12,2	11,8
- Demandeurs d'emploi, en milliers	583,7	603,4	593,3	589,3	574,8	553,3	530,1	550,5	574,0
. Différence, en milliers	24,5	19,8	-10,2	-4,0	-14,5	-21,4	-23,3	9,7	-8,9
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	0,4	0,7	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	-0,1	1,0

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyennes de période 2008-2013 2014-2019	
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	0,8	0,1	0,7	1,1	0,9	0,9	0,8	0,6	0,8
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	1,4	0,2	0,7	1,6	1,3	1,6	1,4	2,5	1,1
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	0,5	1,3	1,7	1,6	1,7	1,7	1,5	0,7	1,6
- Taux d'épargne des particuliers ^a	14,9	14,9	14,8	14,8	15,0	15,1	15,1	15,7	15,0
- Masse salariale en % du revenu national	52,7	52,1	51,7	51,7	51,6	51,7	51,6	51,6	51,7
- Taux de marge des entreprises ^d	29,9	30,7	31,3	31,4	31,7	31,7	32,0	30,2	31,5
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	16,2	17,0	17,6	17,8	18,1	18,2	18,4	16,2	17,9
Finances publiques									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	45,6	45,4	45,5	45,5	45,5	45,6	45,7	43,9	45,5
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques ^f									
. en milliards d'euros	-10,0	-10,7	-11,2	-10,5	-10,4	-10,3	-10,1	-12,4	-10,5
. en % du PIB	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2	-3,4	-2,5
- Dette publique totale ^f									
. en % du PIB	101,1	101,6	101,1	100,5	99,7	98,9	98,0	97,3	100,0
Balance extérieure									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	6,6	8,8	9,8	10,0	10,5	10,6	11,3	5,6	10,2
. en % du PIB	1,7	2,2	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	1,6	2,4
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	-0,7	1,4	2,0	2,1	2,3	2,2	2,7	2,6	2,1
. en % du PIB	-0,2	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,7	0,5
Croissance des branches d'activité^(*) (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont :	-1,2	0,9	2,0	1,7	1,8	1,5	1,3	-0,9	1,5
. Industries manufacturières	-0,7	0,9	2,2	1,9	1,9	1,4	1,3	-2,2	1,6
. Construction	-1,7	1,5	2,1	1,8	1,9	2,0	1,4	1,2	1,8
- Services marchands, dont :	0,7	1,5	2,0	1,9	1,8	1,8	1,7	0,9	1,8
. Transports et communication	-0,6	0,9	2,1	2,2	2,3	1,9	2,0	0,5	1,9
. Autres services marchands ^g	0,9	1,6	1,9	1,8	1,8	1,8	1,7	1,0	1,8
- Services non marchands	0,8	0,8	0,6	0,8	0,7	0,8	1,0	0,8	0,8

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Définition EDP (procédure sur les déficits excessifs).

g. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.

2. Environnement international et marchés financiers

Le ralentissement de l'économie mondiale, qui avait débuté en 2011 et s'était poursuivi en 2012, a pris fin en 2013. La croissance de l'économie mondiale a été stimulée par une nouvelle phase d'assouplissement monétaire exceptionnel aux États-Unis, laquelle a soutenu le prix des actifs. La croissance a également été dynamisée par la politique budgétaire et monétaire expansive menée au Japon et par des politiques budgétaires moins restrictives au sein de la zone euro.

Au total, la croissance mondiale ne dépasserait pas 3,6 % en 2014, après avoir atteint 3,0 % en 2013. Elle avait été nettement plus élevée en 2010-2011 (moyenne de 4,6 %), ainsi qu'avant la crise financière (moyenne de 4,8 % pour la période 2003-2007). La reprise économique serait plus nette en 2015 avec une croissance du PIB mondial atteignant 3,9 %.

Le scénario macroéconomique retenu pour la période 2016-2019 suppose un rythme de croissance de l'économie mondiale plus soutenu que durant la période 2012-2015 et permettant une fermeture des output gaps en 2019 au plus tôt, dans la plupart des économies avancées. Pour la zone euro et l'UE, la croissance remonterait à 1,5 % et 1,9 %, respectivement, en moyenne sur la période 2016-2019. Quant à la croissance américaine, elle serait de l'ordre de 2,7 % en moyenne durant cette période.

Après un ralentissement prononcé observé de nos marchés d'exportation en 2012 et 2013 (1,2 % par an en moyenne), ceux-ci devraient connaître un rebond non négligeable en 2014 et 2015, sous l'impulsion du redressement de la croissance chez nos principaux partenaires. À moyen terme, la croissance de nos marchés potentiels d'exportation reviendrait à un rythme moyen de 4,9 % par an (période 2016-2019). Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé en moyenne avant la crise.

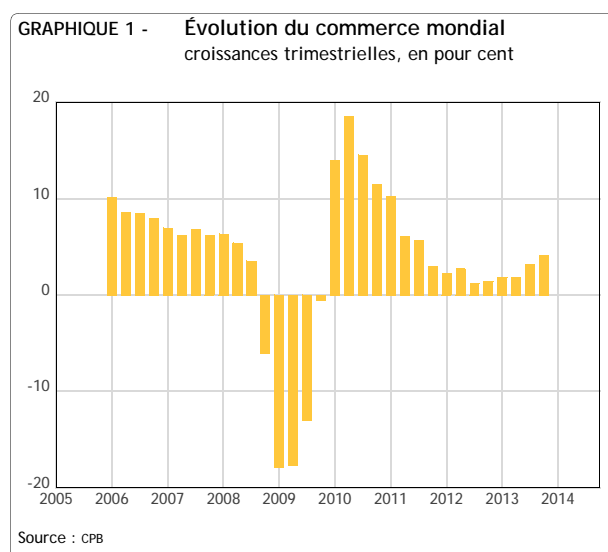
Alors que l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation privée, s'élevait encore à 2,5 % en 2012 (2,6 % pour l'UE), on a assisté à une nette baisse de la croissance des prix en 2013 (1,3 % pour la zone euro et à peine plus pour l'UE). Ce recul est en grande partie imputable à la chute des cours des matières premières mais il s'explique aussi partiellement par une croissance économique faible. La persistance du recul des prix des matières premières et une inflation sous-jacente toujours maîtrisée devraient entraîner une nouvelle baisse de l'inflation en 2014, laquelle ne devrait pas dépasser 0,8 %.

Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation augmenterait à nouveau graduellement : il s'établirait à 1,3 % en 2015 pour la zone euro (1,6 % pour l'UE) et atteindrait 1,6 % à moyen terme. Ce rythme somme toute modéré s'expliquerait par une augmentation limitée des prix des matières premières, le maintien d'une croissance limitée des coûts salariaux unitaires, la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de projection.

Le degré d'incertitude lié au scénario international retenu reste très élevé. La normalisation attendue de la politique monétaire aux États-Unis (limitation ou abandon de l'assouplissement quantitatif, hausse des taux directeurs) pourrait constituer un risque important à la baisse. En effet, la réorientation de la politique monétaire pourrait entraîner une forte augmentation, à l'échelle mondiale, des taux d'intérêt pour les pouvoirs publics et les entreprises, une correction sur les marchés des actions et une nouvelle fuite de capitaux hors des économies émergentes. En Europe, aussi longtemps que le secteur bancaire sera sous-capitalisé et ne s'appuiera pas sur une union bancaire à part entière, le risque d'un redémarrage de la crise de la dette ne sera pas écarté. En outre, un net ralentissement de la croissance en Chine n'est pas exclu compte tenu des efforts déployés pour éviter l'éclatement de la bulle du crédit. Ces risques pourraient compromettre la poursuite de la reprise de l'économie mondiale.

2.1. Environnement international à court et moyen terme

Accélération de la croissance de l'économie mondiale.



Le ralentissement de l'économie mondiale, qui avait débuté en 2011, a pris fin en 2013. La croissance de l'économie mondiale a été stimulée par une nouvelle phase d'assouplissement monétaire exceptionnel aux États-Unis, laquelle a soutenu le prix des actifs. La croissance a également été dynamisée par la politique budgétaire et monétaire expansive menée au Japon et par des politiques budgétaires moins restrictives en zone euro. Le retour au calme sur les marchés financiers a contribué à restaurer la confiance des consommateurs et des producteurs. D'abord hésitant, ce rétablissement s'est affirmé au second semestre 2013. Le profil de croissance de l'économie mondiale se reflète également dans l'évolution du commerce mondial (voir graphique 1), bien que celle-ci fluctue de façon plus

importante. La croissance de l'économie mondiale continuerait de se renforcer dans le courant de 2014 et en 2015. Ainsi, la croissance mondiale, encore limitée à 3 % en 2013, pourrait atteindre 3,6 % cette année et monter à 3,9 % en 2015, la reprise étant dynamisée à la fois par les économies avancées et émergentes.

De nombreuses incertitudes entourent toutefois ce scénario (voir section 2.2).

Union européenne et zone euro : la reprise de la croissance observée en 2014 se confirmerait en 2015.

Après avoir été en récession durant un an et demi, l'économie de la zone euro dans son ensemble a renoué avec une croissance économique légèrement positive (0,3 %) au second trimestre de 2013. Même si la récession a également pris fin dans les économies méridionales, les écarts de croissance entre les États membres de la zone euro restent très importants. L'amélioration sensible de la confiance laisse supposer une accélération de la croissance au cours des prochains trimestres. La dissipation des craintes d'un éclatement de la zone euro constitue le principal facteur expliquant la poursuite de la reprise, ce qui se reflète dans la résorption des différentiels de taux sur les marchés obligataires européens. En outre, la politique budgétaire devrait être moins restrictive en 2014 que durant les années précédentes et les exportations européennes devraient également profiter de la reprise de l'économie mondiale. En 2014, la croissance du PIB de la zone euro ne serait toutefois que de 1,1 %, contre -0,4 % en 2013. L'important niveau d'endettement (tant public que privé), le chômage très élevé et la difficulté d'accès au crédit dans certains pays de la zone pèseraient encore sur la croissance en 2014.

Quant à l'Union européenne (UE), celle-ci a connu, à l'instar de la zone euro, une performance très médiocre en 2013, avec un PIB ne s'accroissant que de 0,1 % sur l'ensemble de l'année. En 2014, l'Union européenne devrait réaliser une performance un peu meilleure que celle de la zone euro, avec un PIB gagnant 1,5 %.

Le redressement de la croissance européenne devrait se confirmer en 2015 et, pour autant que la confiance continue à se rétablir et la demande intérieure à se redresser, la croissance de la zone euro pourrait atteindre 1,5 %, alors que celle de l'UE dans son ensemble serait de 1,8 %.

États-Unis : accélération de la croissance en 2014 et 2015.

En 2013, la croissance de l'économie américaine a relativement bien résisté (1,9 %) malgré les mesures budgétaires particulièrement restrictives. La croissance du PIB s'est accélérée et est passée de 0,4 % au premier semestre à 0,9 % au second semestre, en moyenne sur base trimestrielle. Au dernier trimestre de l'an dernier, la croissance économique a atteint 0,8 % en dépit de la fermeture temporaire des administrations publiques qui a comprimé la consommation publique. La consommation privée et les exportations ont été particulièrement vigoureuses, alors que la construction résidentielle a été freinée par la hausse des taux hypothécaires. Cette année, la croissance annuelle devrait atteindre 2,5 %. Une politique budgétaire moins restrictive, l'importante résorption de la dette en cours pour les ménages américains et des effets de richesse positifs (via une hausse des prix de l'immobilier et des cours des actions) devraient stimuler la consommation privée. En outre, les prix de l'énergie sont sensiblement inférieurs aux États-Unis comparativement à l'Europe et à l'Asie en raison de l'exploitation du gaz et du pétrole de schiste. Vu la progression du taux d'utilisation des capacités de production, les investissements des entreprises devraient, cette année, davantage contribuer à la croissance du PIB qu'en 2013. Les différents éléments favorables cités plus haut devraient continuer à jouer en 2015 et amener le taux de croissance du PIB américain au niveau de 3,1 %.

Japon : après un rebond en 2013, tassement progressif de la croissance.

Sous l'impulsion d'un ambitieux programme de relance budgétaire et monétaire, l'économie japonaise a connu un important rebond durant les deux premiers trimestres de 2013. La croissance a été principalement soutenue par la consommation privée et les exportations, qui ont été elles-mêmes favorisées par la forte dépréciation du yen. La croissance japonaise s'est toutefois affaiblie dans la deuxième partie de l'année 2013 et, pour 2014, les perspectives sont incertaines étant donné le relèvement du taux de TVA de 5 % à 8 % au second trimestre de 2014. Cette hausse de la TVA a probablement conduit de nombreux Japonais à anticiper certaines dépenses de consommation. Elle devrait donc avoir un effet positif sur la croissance économique au premier trimestre de 2014, mais un effet négatif sur la croissance au cours des trimestres suivants. Au total, l'effet serait plutôt négatif sur l'ensemble de l'année 2014 et une nouvelle hausse de la TVA annoncée pour 2015 ne sera pas de nature à stimuler la consommation privée l'année prochaine. En outre, il est peu probable que la consommation publique reste aussi dynamique en 2014 qu'en 2013. On peut donc s'attendre à ce que la croissance du PIB japonais reste assez modérée, tant en 2014 qu'en 2015 (à 1,3 %).

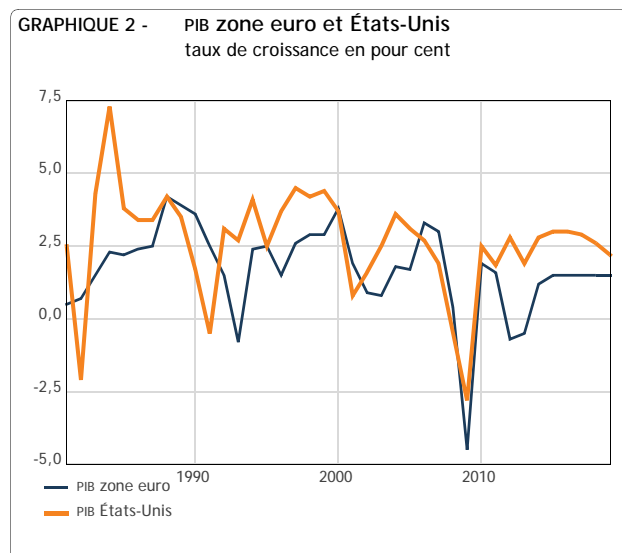
Économies émergentes : ralentissement de la croissance en vue pour la Chine.

Lorsque la crise financière a éclaté, les autorités chinoises ont soutenu très rapidement la croissance de l'économie chinoise en facilitant l'octroi de crédits pour les investissements. Ces facilités ont débouché sur une croissance économique vigoureuse, mais particulièrement déséquilibrée, marquée par une croissance de l'immobilier et une explosion de l'endettement des entreprises et des autorités locales. Les autorités chinoises s'efforcent actuellement de freiner la croissance des crédits tout en évitant un effondrement du marché du logement et un ralentissement trop brutal de la croissance. Pour 2014, on s'attend à une croissance du PIB de 7,5 %, soit un niveau comparable à celui des deux années précédentes (7,7 %) et à une légère décélération, à 7,3 %, en 2015.

Quant aux autres économies émergentes et en développement, leur croissance a connu un certain rebond dans la deuxième moitié de 2013. Cette meilleure performance a résulté du jeu de deux forces antagonistes. D'une part, les exportations ont bénéficié du surcroît d'activité des économies avancées, d'autre part, les demandes intérieures ont été bridées par des conditions financières moins favorables et des infrastructures parfois insuffisantes. Ces conditions devraient persister tout au long de 2014.

Au total, la croissance des économies émergentes et en développement (y compris la Chine), après avoir atteint 4,7 % en 2013, remonterait à 4,9 % en 2014, puis à 5,3 % en 2015 (contre 6,3 % en moyenne entre 2010 et 2012).

Une croissance de moyen terme permettant la fermeture progressive des output gaps.



Le scénario macroéconomique international de moyen terme se base sur le " World Economic Outlook " du FMI (cf. encadré 1). Ce scénario retient, pour la période 2016-2019, un rythme de croissance de l'économie mondiale plus soutenu qu'en 2012-2015 (moyenne de 3,9 % entre 2016 et 2019 contre 3,4 % pour la période 2012-2015) et permettant une fermeture des *output gaps* en 2019 au plus tôt, dans la plupart des économies avancées. Pour la zone euro et l'UE, la croissance annuelle remonterait à 1,5 % et 1,9 %, respectivement, en moyenne sur la période 2016-2019. Quant à la croissance américaine, elle serait de l'ordre de 2,7 % par an durant cette période. Il est à noter que ce scénario tient compte, pour le moyen terme, des mesures de politique budgétaire

qui seront, selon toute probabilité, introduites par les autorités. En l'absence de toute autre information, une règle générale de maintien du solde primaire structurel est prise en compte.

Des marchés potentiels à l'exportation dont la croissance plafonne à moyen terme après un rebond en 2015.

Après un ralentissement prononcé observé au début de la décennie (les marchés d'exportation n'ont crû que de 1,2 % en moyenne en 2012 et 2013), la croissance des marchés potentiels à l'exportation de la Belgique devrait connaître un rebond non négligeable en 2014 et 2015, sous l'impulsion du redressement de la croissance chez nos principaux partenaires. À moyen terme, la croissance de nos marchés d'exportation reviendrait à un rythme annuel moyen de 4,9 % (période 2016 -2019). Ce rythme de croissance est inférieur à celui observé en moyenne avant la crise. Plusieurs facteurs pèseraient en effet sur les possibilités de croissance de nos principaux partenaires : le processus de désendettement en cours dans le secteur financier qui entraîne un accroissement du coût du capital et un resserrement des possibilités d'accès au crédit, le désendettement public qui devrait continuer à limiter les marges de manoeuvre des États et, enfin, des évolutions démographiques moins favorables à la croissance de l'offre de travail à moyen terme.

ENCADRÉ 1 - Méthodologie d'établissement des hypothèses d'environnement international

L'environnement international des perspectives économiques de moyen terme est constitué d'un ensemble d'hypothèses provenant de différentes sources.

En ce qui concerne les années 2014 et 2015, les prévisions de croissance économique des partenaires commerciaux de la Belgique sont basées sur les hypothèses adoptées dans le cadre du Budget économique de juin 2014.

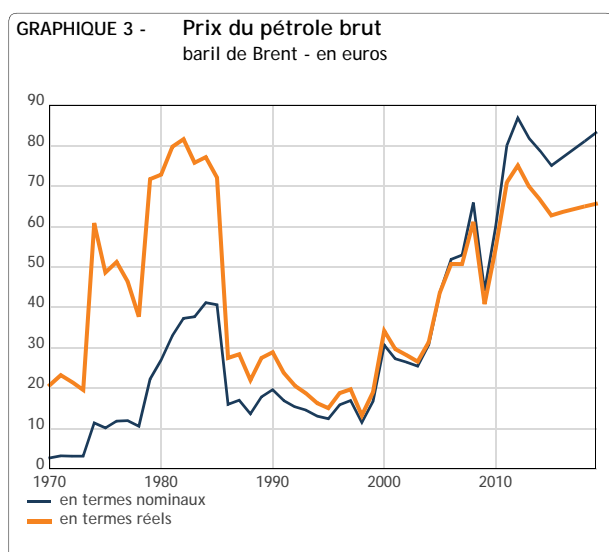
Pour la période 2016-2019, c'est le scénario du FMI d'avril 2014 (" World Economic Outlook ", avril 2014) qui constitue la source principale de nos informations. En outre, on notera que :

- les hypothèses relatives aux *taux de change*, aux *taux d'intérêt* et aux *prix des matières premières* pour 2014 et 2015 sont basées sur les cotations des marchés à terme de mi-mai ;
- les *marchés potentiels d'exportation* suivent l'évolution des importations mondiales pondérées en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique ;
- les *prix mondiaux* sont pondérés en fonction de l'importance relative des différents marchés d'exportation de la Belgique (pour les prix à l'exportation) et en fonction de l'importance relative des différents marchés d'approvisionnement (pour les prix à l'importation) ;
- les *taux de change* bilatéraux nominaux sont maintenus constants à partir de 2016.

TABLEAU 2 - Environnement international et indicateurs financiers
taux de croissance en pour cent, sauf indication contraire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Moyenne	
									2008-2013	2014-2019
Marchés potentiels d'exportation pour la Belgique	1,1	1,2	3,9	5,4	4,7	5,0	5,1	5,0	1,9	4,9
PIB zone euro	-0,7	-0,4	1,1	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	-0,3	1,4
PIB États-Unis	2,8	1,9	2,5	3,1	3,0	2,9	2,6	2,2	1,0	2,7
Prix à la consommation zone euro	2,5	1,3	0,8	1,3	1,3	1,5	1,5	1,6	1,9	1,3
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en USD										
Exportations	-4,8	1,9	3,0	1,3	2,0	2,0	2,0	2,0	0,2	2,0
Importations	-4,9	2,1	3,1	1,8	2,0	2,0	2,0	2,0	-0,8	2,2
Prix mondiaux, biens et services hors énergie en EUR										
Exportations	3,1	-1,3	-0,3	1,2	2,0	2,0	2,0	2,0	0,6	1,5
Importations	3,0	-1,1	-0,2	1,7	2,0	2,0	2,0	2,0	-0,3	1,6
Prix du baril (Brent, USD)	111,7	108,7	108,0	103,1	105,8	108,6	111,4	114,3	94,9	108,5
Prix du baril (Brent, EUR)	86,8	81,8	78,7	75,1	77,0	79,0	81,1	83,2	69,8	79,0
Taux de change : EUR en USD (x 100)	128,6	132,8	137,3	137,4	137,4	137,4	137,4	137,4	136,6	137,4
Taux d'intérêt nominaux à court terme (Interbancaire à 3 mois)										
Zone euro	0,6	0,2	0,3	0,2	0,4	0,8	1,2	1,6	1,5	0,8
États-Unis	0,3	0,3	0,2	0,5	1,5	2,4	3,1	3,5	0,8	1,9
Taux d'intérêt nominaux à long terme (10 ans)										
Zone euro	3,2	2,7	2,3	2,4	2,7	2,9	3,1	3,3	3,5	2,8
États-Unis	1,8	2,3	2,7	3,0	3,3	3,6	3,8	3,9	2,8	3,4
Taux d'intérêt belges										
Court terme (certificats de trésorerie à 3 mois)	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,6	1,1	1,5	1,0	0,6
Long terme (OLO 10 ans)	3,0	2,4	2,2	2,3	2,6	2,8	3,0	3,2	3,5	2,7

Prix énergétiques : baisse entre 2013 et 2015 ; hausse modérée à moyen terme.



Alors que le prix du baril de Brent avait atteint en moyenne 87 euros en 2012 (111,7 dollars), un recul s'est amorcé dès 2013 et devrait se confirmer en 2014 et 2015. Ce mouvement de baisse, dû notamment au tassement de la demande des pays émergents en début de période, ainsi qu'à la réduction des importations de pétrole par les États-Unis, devrait ramener le prix du Brent à seulement 75,1 euros par baril en 2015 (103,1 dollars), soit un niveau inférieur à celui atteint en moyenne en 2011. Malgré la reprise actuelle de l'économie mondiale, un rebond du prix du pétrole à court terme est considéré comme peu probable, étant donné une offre mondiale suffisante, des gains en efficacité énergétique et la production de pétrole non conventionnel. À partir de 2016, selon le scénario

adopté, le prix du baril remonterait graduellement, mais à un rythme lent, ne dépassant pas 0,6 % en termes réels¹. Cette évolution porterait le cours du baril de Brent à 83,2 euros (ou 114,3 dollars) en termes nominaux en fin de période (voir graphique 3).

On notera que, si en termes nominaux, les cours du Brent se sont accrus de manière spectaculaire depuis les années septante et quatre-vingt, leur évolution en termes réels est nettement plus nuancée (voir graphique 3) : déflatés par l'indice des prix à la consommation de la zone, les cours du Brent exprimés en euros resteraient encore très largement en-dessous de leurs niveaux du début des années quatre-vingt.

Les prix des matières premières non énergétiques, en reflux depuis 2012, se redresseraient graduellement à moyen terme.

Après des hausses importantes entre 2008 et 2011, les prix des matières premières hors énergie ont eu tendance à se réduire quelque peu depuis 2012, dans un contexte de ralentissement économique mondial et, singulièrement, de baisse de la croissance pour les économies émergentes. Si le repli des cours a été généralisé, on a noté des reculs plus prononcés pour les matières premières alimentaires (s'expliquant en 2013 par de meilleures récoltes), alors que les cours des matières premières industrielles ont affiché des baisses moins importantes.

À moyen terme, les prix mondiaux hors énergie augmenteraient lentement, atteignant un rythme de croissance d'environ 2 % par an.

Ralentissement de l'inflation dans la zone euro.

Alors que l'inflation de la zone euro, mesurée par l'indice harmonisé des prix à la consommation privée, s'élevait encore à 2,5 % en 2012 (2,6 % pour l'UE), on a assisté à une nette baisse de la croissance des prix en 2013 (1,3 % pour la zone euro et à peine plus pour l'UE). Ce recul est bien entendu en grande partie imputable à la chute des cours des matières premières mais il s'explique aussi partiellement par la faible croissance économique.

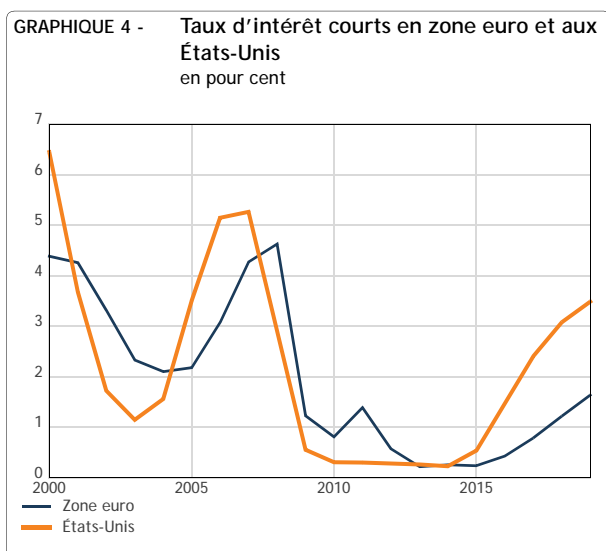
1. Le scénario sur les prix internationaux de l'énergie est tiré de " EU Energy, Transport and GHG emissions Trends to 2050 - Reference scenario 2013 ", European Commission, Décembre 2013.

La persistance du recul des prix des matières premières et une inflation sous-jacente toujours maîtrisée devraient entraîner une nouvelle baisse de l'inflation en 2014, laquelle ne devrait pas dépasser 0,8 %.

Sur le reste de la période de projection, le rythme d'inflation augmenterait à nouveau graduellement : il s'établirait à 1,3 % en 2015 pour la zone euro (1,6 % pour l'UE) et atteindrait 1,6 % à moyen terme. Ce rythme somme toute modéré s'expliquerait par une augmentation limitée des prix des matières premières, le maintien d'une croissance limitée des coûts salariaux unitaires, la remontée des taux d'intérêt réels de court terme et la persistance d'un output gap négatif jusqu'en fin de projection.

Les taux d'intérêt de court terme restent très bas en début de période et ne remontent qu'au-delà de 2014.

En 2013, la Banque centrale européenne a abaissé à deux reprises son taux de refinancement de 25 points de base à 0,25 % en raison des risques accrus de déflation. En outre, elle a maintenu le dispositif qui autorise un octroi illimité de crédit au secteur bancaire européen et il est probable que de nouvelles mesures soient prises. La Banque centrale américaine a envisagé, dans le courant de 2013 et pour la première fois, de réduire le montant mensuel de l'assouplissement quantitatif (85 milliards de dollars), ce qui n'a été concrétisé qu'en janvier 2014. Le montant (actuellement de 45 milliards d'euros) sera probablement à nouveau réduit dans le courant de cette année mais le taux directeur reste inchangé à un niveau bas.



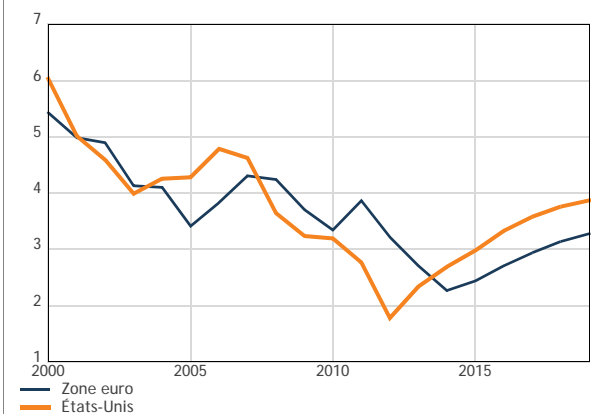
Le taux de court terme en zone euro devrait passer très progressivement à 1,6 % à l'horizon 2019 (soit près de 0 % en termes réels). Cette évolution correspond à la volonté des autorités monétaires de normaliser les taux à cet horizon. Aux États-Unis, la Réserve fédérale a maintenu en 2012 son taux directeur à son niveau plancher (0,25 %) et a déclaré vouloir le maintenir à ce niveau pendant un certain temps encore. Par conséquent, le taux interbancaire demeurerait en dessous de 1 % en 2014 et 2015 et progresserait ensuite jusqu'à 3,5 % en termes nominaux à l'horizon 2019.

Taux longs : la détente se poursuit en 2013, lente remontée ensuite.

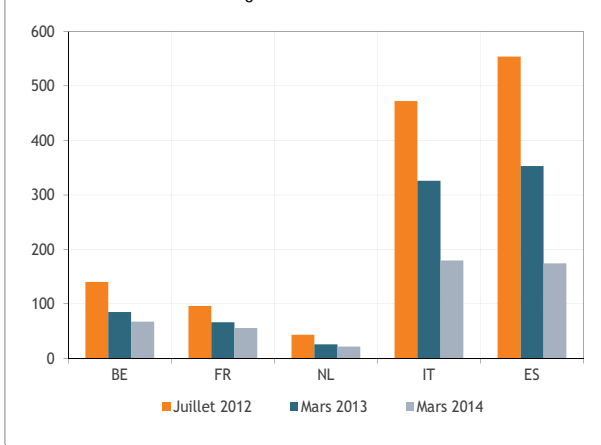
Lorsque la Banque centrale américaine a fait allusion, en mai 2013, à une éventuelle réduction de l'assouplissement quantitatif, les taux ont été relevés dans le monde entier, et tout particulièrement dans les économies émergentes. La progression des taux américains à long terme s'est limitée à quelque 100 points de base, contre environ 50 points de base dans la zone euro. Les taux à long terme des principaux États membres ont certes progressé, mais ont baissé dans les pays en difficulté compte tenu de la dissipation des craintes d'un effondrement de la zone euro. Par conséquent, les différentiels de taux entre États membres ont diminué. Les taux américains à long terme passeraient de 2,3 % en 2013 à 2,7 % en 2014, tandis que le taux à long terme moyen dans la zone euro baisserait (de 2,7 % en 2013 à 2,3 % en 2014).

À moyen terme, tant les taux américain qu'euro pécherait une tendance à la hausse mais cette hausse serait très graduelle et, à l'horizon 2019, les taux réels ne dépasseraient pas 1,9 et 1,7 % respectivement.

GRAPHIQUE 5 - Taux d'intérêt longs en zone euro et aux États-Unis en pour cent



GRAPHIQUE 6 - Différentiels de taux sur les obligations d'État
différences, en point de pourcentage, par rapport aux obligations allemandes à 10 ans



2.2. Risques et incertitudes

Le scénario international décrit ci-avant est entouré de nombreuses incertitudes. Premièrement, la normalisation attendue de la politique monétaire aux États-Unis (limitation ou abandon de l'assouplissement quantitatif, hausse des taux directeurs) pourrait constituer un risque important à la baisse. En effet, la réorientation de la politique monétaire pourrait entraîner une forte augmentation, à l'échelle mondiale, des taux d'intérêt pour les pouvoirs publics et les entreprises, une correction sur les marchés des actions et une nouvelle fuite de capitaux des économies émergentes (*flight to quality*).

Par ailleurs, en Europe, aussi longtemps que le secteur bancaire restera sous-capitalisé et ne s'appuiera pas sur une union bancaire à part entière, le risque d'un redémarrage de la crise de la dette en Europe ne pourra pas être écarté.

En outre, un net ralentissement de la croissance en Chine n'est pas exclu compte tenu des efforts déployés pour éviter l'éclatement de la bulle du crédit. Ces risques pourraient compromettre la poursuite de la reprise mondiale.

À plus long terme, les économies avancées pourraient retomber dans une longue période de croissance basse liée à leur incapacité de régler en profondeur les problèmes révélés lors de la crise financière et de générer une demande suffisante pour abaisser durablement le chômage. Cette période de quasi-stagnation ne serait pas sans effet sur la croissance potentielle des économies, en raison d'une insuffisance des investissements et d'une offre de travail en baisse.

Bien qu'une période de déflation puisse être considérée comme peu probable, une trop faible inflation est perçue comme un autre risque potentiel pour cette prévision. En effet, une inflation très basse pourrait notamment se traduire par une hausse des taux d'intérêt réels et avoir des conséquences négatives sur la croissance et les endettements réels.

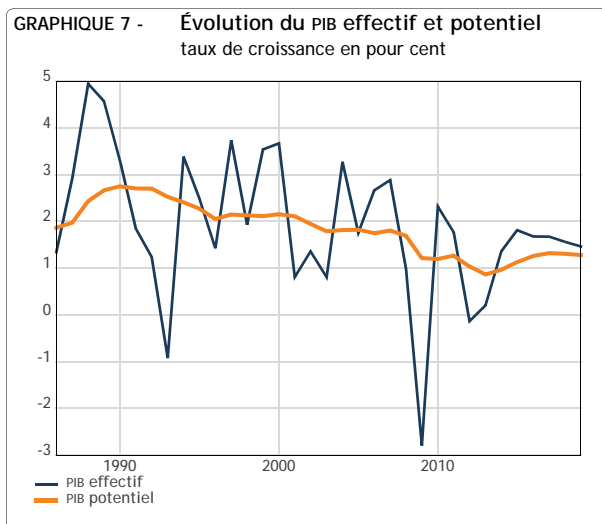
Enfin, il convient de mentionner un dernier facteur relatif à une éventuelle escalade des tensions géopolitiques. Si cette escalade devait se matérialiser, elle ne manquerait pas d'avoir des conséquences sur la confiance des agents économiques et le développement de l'économie mondiale.

Inversement, la reprise de l'économie mondiale pourrait être dopée par un rétablissement plus marqué de la confiance dans la zone euro et une croissance plus forte des investissements aux États-Unis.

3. Évolutions macroéconomiques et sectorielles

Après plusieurs trimestres de croissance négative, l'économie belge a amorcé un redressement au cours du deuxième trimestre 2013 (+0,2 % par rapport au trimestre précédent), grâce au rebond des exportations. Durant le second semestre de 2013, la croissance du PIB a atteint une moyenne de 0,3 % par trimestre, stimulée par la poursuite de la reprise de la conjoncture internationale. Toutefois, en raison d'une situation de départ défavorable, sa croissance annuelle n'a pas dépassé 0,2 %. En 2014, dans le sillage d'un environnement international nettement plus favorable, la croissance des exportations s'accélérait et la demande intérieure repartirait à la hausse si bien que la croissance du PIB atteindrait 0,4 % par trimestre et 1,4 % sur l'ensemble de l'année. En 2015, la croissance de toutes les composantes du PIB, à l'exception de la consommation publique, s'accélérait encore, permettant à la reprise amorcée en 2014 de se renforcer et au PIB belge de progresser de 1,8 %.

À moyen terme (2016-2019), en l'absence de nouvelles mesures notamment budgétaires, la progression de la consommation privée atteindrait 1,5 % par an en moyenne, celle de la consommation publique 1,0 %. Les investissements croîtraient en moyenne de 2,5 % par an et les exportations nettes contribueraient à hauteur de 0,1 point de pourcentage à la croissance du PIB belge qui s'établirait, en moyenne, à 1,6 %.



Sur la période 2014-2019, la croissance potentielle devrait se stabiliser par rapport à la période 2008-2013 (1,2 % par an en moyenne) mais être notablement plus faible qu'avant le déclenchement de la crise financière (1,8 %) (cf. graphique 7). Toutefois, en termes de dynamique annuelle, le point bas devrait avoir été atteint en 2013 (0,9 %), avant de se redresser lentement pour atteindre 1,3 % à l'horizon 2016.

Durant la période de stagnation 2012-2013, l'output gap, défini comme l'écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier, s'est considérablement creusé pour atteindre -2,2 % en 2013. La reprise prévue en 2014, et plus encore en 2015, devrait permettre à l'output gap de se résorber de moitié. Par la

suite, l'écart négatif se refermerait plus lentement ; il ne serait complètement résorbé qu'en 2019.

La faible conjoncture enregistrée en 2012-2013 a affecté de manière inégale l'activité des différentes branches d'activité, les plus sévèrement touchées étant les branches industrielles. À l'inverse, les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture, à savoir les " titres-services ", la " santé et action sociale " et les " services non-marchands ", ont mieux résisté. En termes d'emploi, seules quatre branches ont pu échapper à une contraction de leurs effectifs sur l'ensemble de la période 2012-2013 : les " titres-services ", la " santé et action sociale ", les " autres services marchands " et l'" énergie ". À moyen terme, le poids relatif des services marchands, tant en termes d'activité que d'emploi, continuerait de s'accroître. En 2019, les services marchands créeraient 63,6 % de la valeur ajoutée nominale de l'économie et généreraient 63,9 % de l'emploi intérieur total contre, respectivement, 62,4 % et 61,1 % en 2012. La part de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée nominale belge serait quasiment stabilisée à moyen terme (12,3 % en 2019 contre 12,6 % en 2012). Son poids dans l'emploi, par contre, poursuivrait son déclin (10,2 % en 2019 contre 11,7 % en 2012).

L'inflation, telle que mesurée par l'indice national des prix à la consommation, a sensiblement reculé en 2013, revenant à seulement 1,1 % alors qu'elle atteignait encore 2,8 % en 2012 ; elle ne devrait plus atteindre que 0,7 % en 2014. Elle devrait ensuite progressivement se redresser entre 2015 et 2019 pour se stabiliser autour de 1,6 % en fin de période.

La capacité de financement de l'économie belge, traditionnellement positive depuis le début des années nonante, avait plongé dans le rouge en 2012 et était restée négative en 2013. En projection, cette capacité redeviendrait positive à la faveur du redressement de l'épargne nationale et malgré la remontée progressive du taux de formation brute de capital. Les comptes des particuliers continueraient, comme par le passé, à dégager des surplus de l'ordre de 2,6 % du PIB, alors que le solde de financement des sociétés, négatif en 2013, se redresserait en projection et resterait légèrement positif jusqu'en fin de période. Au total, les surplus dégagés essentiellement par les particuliers suffiraient à compenser le déficit persistant (mais en réduction) des comptes publics, mais le surplus de financement de l'économie belge resterait limité (0,5 % du PIB en 2019).

3.1. La croissance du PIB effectif et potentiel

Une croissance potentielle stabilisée en moyenne sur 2014-2019 par rapport à 2008-2013...

Sur la période 2014-2019, la croissance potentielle annuelle moyenne devrait se stabiliser par rapport à la période 2008-2013 (1,2 %) mais être notablement plus faible qu'avant le déclenchement de la crise financière (1,8 %). Toutefois, en terme de dynamique annuelle, le point bas devrait avoir été atteint en 2013 (0,9 %), avant de se redresser lentement pour atteindre 1,3 % à l'horizon 2016.

...mais plus soutenue en projection par une contribution de la productivité horaire en hausse...

Le recul des gains de productivité structurelle du travail est à l'origine de la baisse historique de la croissance potentielle. Ce repli s'est accéléré pendant la crise, passant de 0,8 % en 2007 à 0,3 % en 2010. D'après les présentes Perspectives, le redressement des gains de productivité serait lent, le retour à un niveau d'avant crise n'étant prévu qu'en 2017. En moyenne sur la période 2014-2019, la productivité structurelle devrait progresser de 0,7 % par an, soit tout de même un rythme significativement supérieur à celui enregistré pendant la période de crise. La chute des trente dernières années des gains de productivité est imputable aussi bien à la contribution de l'intensité en capital, soit la progression du stock de capital par heure travaillée, qu'à celle de la productivité totale des facteurs. Sur la période de projection, la contribution de l'intensité capitaliste ne se redresserait que partiellement. Par contre, la contribution de la productivité totale des facteurs retrouverait en fin de période un niveau similaire à celui observé pendant la première moitié des années 2000.

TABLEAU 3 - PIB effectif, potentiel et déterminants
taux de croissance annuel moyen en pour cent

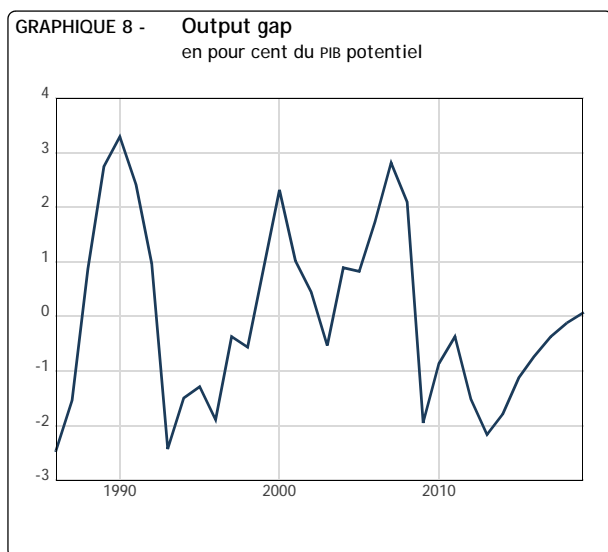
	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
PIB effectif	2,5	2,1	0,4	1,6
PIB potentiel	2,1	1,8	1,2	1,2
Contributions :				
- Productivité horaire structurelle	1,5	0,9	0,4	0,7
dont :				
intensité capitaliste	0,5	0,3	0,1	0,2
productivité totale des facteurs	0,9	0,6	0,3	0,6
- Emploi potentiel (en heures)	0,6	0,9	0,8	0,5
dont :				
population en âge de travailler	0,1	0,5	0,7	0,5
taux d'activité	0,7	0,5	0,0	-0,2
taux de chômage non-inflationniste	-0,1	0,1	0,2	0,2
durée du travail	-0,1	-0,1	-0,0	-0,0

...alors que la croissance de l'emploi potentiel serait en net repli.

La contribution de l'emploi à la croissance potentielle a, dans un premier temps, bien résisté au choc causé par la crise financière, ne s'érodant que marginalement entre 2007 et 2011. Cette résilience s'explique par une dynamique soutenue de la population d'âge actif¹ et un taux de chômage non-inflationniste continuant sa décroissance entamée au début des années deux mille. Dès 2012 toutefois, le rythme de progression de la population d'âge actif a ralenti alors même que la contribution des taux d'activité devenait négative. Ces nouvelles tendances devraient se confirmer en projection de sorte que la croissance de l'emploi potentiel serait nettement moins élevée en moyenne par rapport à la période 2008-2013.

1. Suivant les règles de la méthode de référence de l'Union européenne pour le calcul du PIB potentiel, la population d'âge actif est définie par la classe d'âge des 15-74 ans. Au chapitre 4, les analyses sur les déterminants de l'offre sont, elles, basées sur la classe d'âge 15-64.

L'output gap négatif se résorberait de moitié à l'horizon 2015, puis se refermerait lentement sur le reste de la période de projection.



Sur base du calcul de l'output gap (écart entre le PIB effectif et le PIB potentiel exprimé en pour cent de ce dernier), l'économie belge aurait atteint son dernier sommet conjoncturel en 2007, le précédent datant du début du millénaire. La récession de 2009 a entraîné l'écart de production en territoire négatif. La reprise de 2010-2011 a réduit sensiblement celui-ci mais la stagnation subséquente a ramené l'output gap sous la barre des -2 % l'an dernier. La reprise prévue en 2014, et plus encore en 2015, devrait permettre à l'output gap de se résorber de moitié. Par la suite, l'écart négatif de production se refermerait plus lentement.

3.2. Les composantes de la croissance économique

3.2.1. Aperçu général

Au cours des six années à venir (2014-2019), la croissance du PIB serait, en moyenne, nettement plus soutenue (1,6 % par an) qu'au cours de la période 2008-2013, marquée par une crise profonde. Bien qu'en redressement par rapport au passé récent (2008-2013), la croissance économique prévue à moyen terme resterait nettement en-deçà de celle observée, en moyenne, à la fin des années nonante et au début des années deux mille, et ce en raison d'une contribution moindre des exportations nettes et, davantage encore, de la demande intérieure.

Par rapport à la période 2008-2013, la contribution de la consommation des particuliers à la croissance se redresserait en projection (2014-2019) tout comme, et de manière nettement plus importante encore, celle des investissements ; ces derniers, très sensibles à la conjoncture, ont, en moyenne, contribué négativement à la croissance au cours des six dernières années. Malgré le climat général de reprise, la contribution de la consommation publique à la croissance afficherait, elle, un niveau inférieur à celui de la période 2008-2013, bien que la projection n'anticipe pas de possibles futures mesures d'assainissement budgétaire au-delà de 2014.

La contribution des exportations nettes serait à nouveau positive à moyen terme, tout comme, en moyenne, entre 1996 et 2007. Elle s'était, par contre, avérée nulle, en moyenne, ces six dernières années.

Après plusieurs trimestres de croissance négative, l'économie belge a amorcé un redressement au cours du deuxième trimestre 2013 (+0,2 % par rapport au trimestre précédent), grâce au rebond des exportations. Durant le second semestre de 2013, la croissance du PIB a atteint une moyenne de 0,3 % par trimestre, stimulée par la poursuite de la reprise de la conjoncture internationale. Toutefois, en raison d'une situation de départ défavorable, sa croissance annuelle n'a pas dépassé 0,2 %. En 2014, la croissance des exportations s'accélérait et la demande intérieure repartirait à la hausse si bien que la croissance du PIB atteindrait 0,4 % par trimestre et 1,4 % sur l'ensemble de l'année. Cette reprise se renforcerait en 2015 (1,8 %) et se confirmerait par la suite (rythme annuel moyen de croissance de 1,6 % au cours de la période 2016-2019).

TABLEAU 4 - Contributions à la croissance du PIB
moyennes annuelles en point de pourcentage

	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Demande intérieure	2,1	1,9	0,4	1,5
- Consommation des particuliers	1,1	0,6	0,5	0,8
- Consommation publique	0,4	0,4	0,3	0,2
- Investissements totaux	0,7	0,6	-0,3	0,5
- Investissements en logements	-0,0	0,2	-0,2	0,1
- Investissements des entreprises ^a	0,7	0,4	-0,1	0,4
- Investissements publics	0,0	0,0	0,0	0,0
- Variations des stocks	-0,2	0,2	-0,1	-0,0
Exportations nettes	0,5	0,3	-0,0	0,1
- Exportations	4,1	3,0	1,2	3,1
- Importations	-3,6	-2,8	-1,3	-2,9
Total (croissance du PIB)	2,5	2,1	0,4	1,6

a. À l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans les investissements publics.

L'évolution des différentes composantes du PIB est décrite en détail dans les sous-sections suivantes.

En 2013, alors que le PIB a affiché une croissance très faible mais positive (0,2 %), le revenu national brut (RNB) a enregistré une croissance légèrement négative (-0,1 %), principalement en raison du net recul du solde (déjà négatif en 2012) des revenus de la propriété de la Belgique avec le reste du monde. L'amélioration des termes de l'échange sur laquelle nous tablons pour 2014 et, dans une moindre mesure, pour 2015 devrait permettre une croissance un peu plus soutenue du RNB (respectivement 1,7 et 1,9 %) que du PIB (1,4 et 1,8 %) au cours de ces deux années. De 2016 à 2019, la croissance annuelle moyenne du RNB (1,5 %) serait quelque peu inférieure à celle du PIB (1,6 %), dans un contexte de légère détérioration des termes de l'échange (-0,1 %).

3.2.2. Le commerce extérieur

Tout comme en 2012, contribution largement positive des exportations nettes à la croissance en 2013.

En 2013, tout comme en 2012, les marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique, calculés sur base de la croissance des importations de ses principaux partenaires commerciaux, ont affiché une très faible croissance (1,2 %), reflétant notamment la croissance négative du PIB de la zone euro ainsi qu'une certaine perte de compétitivité de la zone (en raison de l'appréciation de l'euro par rapport à un grand nombre de devises) (cf. chapitre 2). Dans ce contexte, tout comme en 2012, le volume des exportations belges a faiblement progressé (1,9 %). Dans le même temps, toutefois, étant donné le recul de la demande intérieure, le volume des importations a, lui aussi, connu une croissance relativement peu dynamique (1,3 %). La contribution des exportations nettes à la croissance du PIB s'est donc élevée à 0,5 point de pourcentage en 2013, soit encore plus qu'en 2012 (0,4 point de pourcentage), alors que dans le même temps, celle de la demande intérieure à la croissance était négative.

Le recul des prix internationaux de l'énergie, combiné à l'appréciation de l'euro, s'est soldé par un recul tant des prix belges à l'importation¹ (-0,6 %) qu'à l'exportation² (-0,5 %). Les termes de l'échange belges ont légèrement progressé en 2013 (0,2 %), après trois années consécutives de dégradation.

Compte tenu de cet effet prix et d'un effet volume largement positif, les exportations nettes nominales³ ont progressé de 1,1 % du PIB en 2012 à 1,7 % du PIB en 2013.

En 2014 et davantage encore en 2015, redressement des débouchés extérieurs et de la croissance des exportations.

Le redressement de la conjoncture internationale en général et européenne en particulier, entamé dans le courant de l'année 2013, devrait se confirmer en 2014 et se renforcer en 2015, permettant à la croissance des marchés potentiels d'exportation pertinents pour la Belgique d'accélérer nettement (croissance de, respectivement, 3,9 % et 5,4 %). Il en irait de même pour les exportations (2,3 % et 3,6 %). Dans la foulée, et compte tenu du fait que la demande intérieure belge repartirait, elle aussi, à la hausse, la croissance du volume des importations s'accélérerait également (2,1 % et 3,6 %). La contribution du volume du commerce extérieur à la croissance du PIB atteindrait en net 0,2 point de pourcentage en 2014 et 0,1 point de pourcentage en 2015.

En ce qui concerne les prix, le schéma attendu pour 2014 et 2015 est assez semblable à celui observé en 2013. La croissance des prix à l'importation et à l'exportation belge resterait, en effet, relativement faible (respectivement, 0,2 et 0,6 % pour 2014 et 0,7 et 0,9 % pour 2015) en raison du recul des prix internationaux de l'énergie et de la stabilisation (en 2015) voire de l'appréciation (en 2014) du taux de change de l'euro par rapport à un grand nombre de devises, dont le dollar américain.

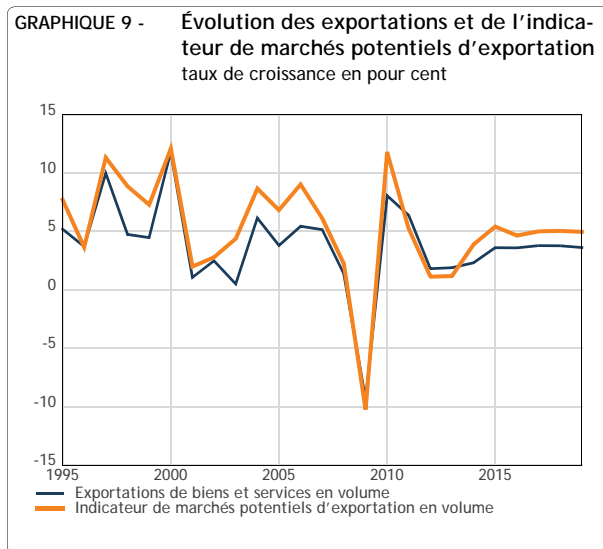
La combinaison de gains de termes de l'échange et d'une contribution positive du volume des exportations nettes à la croissance du PIB se traduit par un rebond du poids des exportations nettes nominales dans le PIB (+0,5 point de pourcentage en 2014 et +0,2 point de pourcentage en 2015, pour atteindre 2,4 % du PIB).

1. Exprimés en euros. L'évolution des prix à l'importation est explicitée à la section 3.3 du présent chapitre.

2. Exprimés en euros.

3. Définies comme le total des exportations exprimées à prix courants diminué du total des importations exprimées à prix courants.

À partir de 2016, retour à une progression tendancielle des composantes du commerce extérieur et stabilisation du poids des exportations nettes nominales dans le PIB.



Au cours de la période 2016-2019, les marchés extérieurs pertinents pour la Belgique retrouveraient une croissance identique à celle enregistrée, en moyenne, au cours de la période 2000-2012, soit 4,9 % par an. Cette progression tendancielle des débouchés extérieurs, associée à la stabilisation de la parité euro-dollar et à une croissance du coût salarial horaire belge légèrement inférieure à celle de la productivité horaire (croissance annuelle moyenne en termes réels de, respectivement, 0,9 et 1,0 %), se solderait par une croissance du volume des exportations belges de 3,7 % par an en moyenne, comparable à celle enregistrée au cours de la période 2000-2012 (3,4 %). L'écart entre la croissance des marchés potentiels d'exportation et la croissance effective des exportations persisterait, signifiant le maintien

de pertes de parts de marché de l'ordre de 1,2 point de pourcentage par an à moyen terme (cf. graphique 9). Les pertes structurelles de parts de marché de la Belgique sont à la fois le résultat de pertes de compétitivité-coût mais également d'une spécialisation (défavorable) de notre pays dans des produits à faible croissance¹.

Parallèlement, sous l'impulsion d'une demande finale² qui renouerait avec une croissance comparable, elle aussi, à celle observée en moyenne dans un passé récent (2,6 % versus 2,3 % pour 2000-2012), les importations devraient retrouver un rythme de progression (3,7 %) à la fois proche de celui observé au cours de la période 2000-2012 (3,4 %). Malgré cette hausse des importations, les exportations nettes exprimées en volume devraient fournir une contribution (légèrement) positive à la croissance économique (+0,1 point de pourcentage, en moyenne au cours de la période 2016-2019, tout comme au cours de la période 2000-2012).

Les termes de l'échange devraient être très légèrement dégradés, en moyenne, sur la période 2016-2019 (-0,1 %). Étant donné la hausse régulière mais relativement modeste des prix des matières premières supposée à partir de 2016, et étant donné l'évolution générale des autres prix mondiaux, les prix à l'importation devraient croître, en moyenne, de 1,9 % par an, soit un rythme à peine supérieur à celui des prix à l'exportation (1,8 %). Il s'agit de rythmes semblables là aussi à ceux observés en moyenne au cours de la période 2000-2012 (2,3 % pour les prix à l'importation et 1,9 % pour les prix à l'exportation).

À moyen terme, le poids des exportations nettes nominales dans le PIB serait stabilisé à 2,4 %, l'effet volume légèrement positif compensant l'effet prix légèrement négatif.

3.2.3. La demande intérieure

a. Introduction

Après deux années consécutives de recul (-0,6 % en 2012 et -0,3 % en 2013), la demande intérieure en volume devrait, dans la foulée du redressement conjoncturel international et national, retrouver une croissance positive (1,2 %) en 2014 (cf. tableau 1). Sous l'hypothèse de politique budgétaire inchangée, son rythme de croissance se renforcerait encore en 2015 (1,7 %). Il fléchirait ensuite progressivement pour atteindre 1,3 % en 2019.

1. Pour plus de détails à ce sujet, voir Bogaert, H. et Kegels, C., "Compétitivité de la Belgique - Défis et pistes de croissance", Planning Paper 112, Bureau fédéral du Plan, Novembre 2012.

2. Définie comme la somme de la demande intérieure et des exportations.

L'évolution des différentes composantes de la demande intérieure est analysée dans les sous-sections suivantes.

b. Consommation des particuliers¹

En 2013, le pouvoir d'achat des particuliers est soutenu par le ralentissement de l'inflation ; leurs dépenses de consommation renouent avec une croissance positive.

Après avoir enregistré, en 2012, un recul (-0,3 %) pour la première fois depuis vingt ans, la consommation des particuliers exprimée en termes réels a renoué avec une croissance positive en 2013 (0,8 %), et ce malgré la hausse du nombre de chômeurs et une croissance faiblement positive du revenu disponible réel des ménages² (0,5 %). Le ralentissement, par rapport à 2012 (1,2 %), de la croissance de ce dernier provient principalement de deux de ses composantes. Tout d'abord, la croissance des salaires perçus par les ménages s'est nettement ralentie, passant de 1,2 % en 2012 à 0,7 % en 2013. Le total des salaires en provenance du secteur privé exprimé en termes réels reçu par les ménages a quasiment stagné (0,2 %, versus 1,2 % en 2012), suite à la baisse de l'emploi du secteur privé et au blocage, décidé par le gouvernement, des salaires bruts horaires avant indexation. En outre, suite à l'adoption de mesures fiscales (telles que la lutte contre la fraude et la régularisation fiscale) et à des remboursements relativement moins importants lors de l'enrôlement (cf. chapitre 5), la croissance des impôts sur le revenu des ménages, exprimée en termes réels, a été très élevée (4,6 %, versus 0,4 % en 2012).

À l'inverse, deux éléments ont soutenu la croissance du revenu disponible réel des particuliers en 2013. Tous les revenus des ménages soumis à indexation ont enregistré en 2013 une indexation supérieure à l'inflation, et ce en conséquence, d'une part, du retard avec lequel l'inflation élevée de 2012 s'est répercutée sur l'indexation des revenus et, d'autre part, du net ralentissement de l'inflation enregistré en 2013 (par rapport à 2012). Ainsi, les salaires du secteur privé, les salaires du secteur public et les allocations sociales ont été indexés à hauteur de, respectivement, 2,0 %, 2,3 % et 2,0 % alors que dans le même temps, l'indice national des prix à la consommation n'a progressé que de 1,1 %.

Après s'être redressé de 1,2 point de pourcentage en 2012, le taux d'épargne des particuliers³ a légèrement diminué en 2013 (-0,3 point de pourcentage), pour atteindre 14,9 % (cf. graphique 10).

Dans la foulée de l'amélioration du climat conjoncturel général, net redressement du pouvoir d'achat des particuliers et de leurs dépenses de consommation en 2014 et 2015.

En 2014, dans la foulée de l'amélioration de la situation économique générale, tant la croissance du revenu disponible réel des particuliers (1,3 %) que celle de leurs dépenses de consommation exprimées en termes réels (1,3 %) devraient s'accélérer. Le taux d'épargne des particuliers serait stabilisé (à 14,9 %).

Le pouvoir d'achat des particuliers se redresserait (1,3 %) et ce, bien que le total des salaires perçus par les particuliers belges, exprimé en termes réels, arbore une croissance plus faible (0,6 %) qu'en 2013 (0,7 %). Malgré une deuxième année consécutive de blocage du salaire brut horaire hors index, le retour à une augmentation (0,5 %) de l'emploi du secteur privé permettrait à la croissance des salaires du secteur privé perçus par les ménages, exprimés en termes réels, d'afficher une croissance plus dynamique (0,8 %) qu'en 2013. Par contre, alors qu'ils affichaient encore une croissance, en termes réels, de 2,1 % en 2013, les salaires du secteur public seraient en recul de 0,1 %. Deux raisons permettent d'expliquer cette baisse : d'une part, la diminution plus marquée en 2014 (-0,5 %) qu'en 2013 (-0,1 %) de l'emploi public et d'autre part, la quasi absence d'indexa-

1. Ménages et ISBL au service des ménages.

2. Une analyse détaillée de l'évolution des revenus des agents est présentée dans la section 3.4 du présent chapitre.

3. Épargne des particuliers en pour cent de leur revenu disponible.

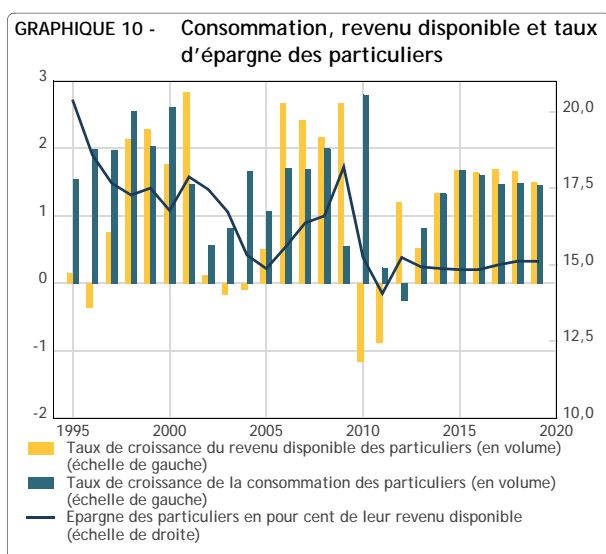
tion des salaires publics en 2014 (0,2 % alors que, dans le même temps, la croissance de l'INPC atteindrait 0,7 %).

Les prestations sociales reçues par les particuliers exprimées en termes réels progresseraient, elles aussi, moins rapidement (1,2 % en 2014 contre 2,5 % en 2013), notamment en raison de l'absence d'indexation en 2014.

La plupart des autres composantes du revenu disponible, par contre, soutiennent sa croissance (accélération, par rapport à 2013, de la croissance du revenu réel des indépendants et très nette décélération de la croissance des cotisations sociales et des impôts sur le revenu et le patrimoine). En outre, un nouveau ralentissement de l'inflation soutient le pouvoir d'achat des particuliers. Enfin, parallèlement à la reprise graduelle de l'activité, les perspectives sur le marché du travail belge se dégagent : sur base annuelle, l'emploi repart à la hausse en 2014 mais son augmentation ne suffit pas à absorber le surplus de population active, entraînant une nouvelle augmentation du nombre de chômeurs, certes moins importante qu'en 2013. Le taux de chômage¹ grimperait ainsi encore quelque peu (12,5 %).

En 2015, le schéma de croissance des dépenses de consommation des particuliers (1,7 %) et de leur pouvoir d'achat (1,7 %) serait plus dynamique qu'en 2014. De plus, la composition de la hausse du revenu disponible réel serait différente : croissance plus soutenue des salaires (1,5 %) et des prestations sociales (2,5 %) perçus par les ménages, mais également des impôts sur le revenu et le patrimoine payés par ces derniers (3,7 %). Bien qu'en accélération par rapport à 2014, l'inflation demeurerait à un niveau relativement faible dans une perspective historique (1,1 %).

À moyen terme (2016-2019), progression parallèle de la consommation des particuliers et de leur pouvoir d'achat.



À moyen terme (2016-2019), à la faveur d'un climat économique général relativement favorable, la croissance du revenu disponible réel des ménages renouerait avec des niveaux davantage conformes à ceux observés par le passé puisqu'en moyenne, elle atteindrait 1,6 %. Une progression redevenue positive tant du salaire brut horaire hors index (à partir de 2016, 1,0 % par an en moyenne après deux années de blocage) que de l'emploi (0,7 %) permettrait au total des salaires² perçus par les ménages de progresser, en termes réels, de 1,6 % par an en moyenne. Les revenus nets de la propriété perçus par les ménages, eux, seraient soutenus (croissance réelle annuelle moyenne de 2,9 % par an) par le relèvement des taux d'intérêt. Dans le même temps,

exprimés en termes réels, les impôts sur le revenu et le patrimoine à charge des ménages seraient en hausse de 2,5 % par an en moyenne et les prestations sociales reçues par les ménages de 2,0 % par an.

Dans un contexte de persistance d'un taux d'inflation relativement faible (1,5 % par an en moyenne pour la période 2016-2019), de baisse, après trois années de hausse ininterrompue, du taux de chômage, les particuliers ajustent la croissance de leur consommation (1,5 %) à celle de leur revenu disponible. Il en résulte une très légère hausse du taux d'épargne des particuliers qui atteindrait 15,1 % en 2019.

1. Concept administratif, y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi.
2. Le chapitre 4 présente, de manière détaillée, l'évolution des salaires.

Peu de changement de la structure de consommation des ménages en projection.

La structure de consommation intérieure des ménages ne devrait pas connaître de bouleversement majeur au cours de la période de projection (cf. tableau 5¹). Quelques évolutions méritent néanmoins d'être soulignées.

L'évolution la plus marquée concerne la part du budget des ménages allouée aux dépenses d'énergie (dépenses de chauffage, d'électricité et de carburants), laquelle est très sensible aux fluctuations des prix internationaux de l'énergie. Or, ces prix devraient être en baisse au cours de la période 2013-2015, et davantage encore s'ils sont exprimés en euros. Par la suite (2016-2019), ces prix internationaux repartiraient à la hausse, mais à un rythme à peine supérieur à l'inflation belge (croissance réelle de l'ordre de 1 %). Dans la foulée de ces évolutions sur le marché mondial, les prix de l'énergie à la consommation pour les particuliers belges diminueraient, en moyenne, de 1,5 % par an au cours de la période 2012-2015 et augmenteraient de 1,2 % par an au cours de la période 2016-2019. Dans le même temps, les quantités d'énergie consommées par les ménages seraient quasiment stabilisées. Il s'ensuit que la part des dépenses de consommation en énergie dans le budget des ménages belges passerait de 8,8 % en 2012 à 7,2 % en 2015 et à 6,7 % en 2019, soit le pourcentage le plus faible enregistré depuis 1995.

En 1980, les dépenses en alimentation et boissons représentaient 21,3 % du budget des ménages belges. Cette part ne valait plus que 18,9 % en 1990 et 13,8 % en 2000. Cette baisse tendancielle semble toutefois s'être arrêtée, un niveau "plancher" ayant probablement été atteint. En effet, entre 2001 et 2012, les dépenses en alimentation et boissons n'ont jamais pesé moins de 13,7 % du total des dépenses des ménages (ni plus de 14,8 %). La présente projection suppose un prolongement, à moyen terme, de la stabilisation de cette part (autour de 14,7 %).

Un autre poste important du budget des ménages est constitué par les loyers. L'importance prise par ces derniers dans le total des dépenses des ménages belges n'a cessé de croître entre 1980 (13,0 %) et le milieu des années 90 (16,0 %). Depuis lors, la part des loyers semble s'être stabilisée, voire même avoir légèrement diminué puisqu'entre 2000 et 2012, elle a atteint au minimum 15,2 % et au maximum 15,9 %. À moyen terme, cette part serait stabilisée aux alentours de 15,3 %.

Enfin, de manière générale, la part du budget des ménages allouée aux services (de transport, de santé, domestiques, de communication et de loisirs, enseignement et culture) a nettement progressé au fil du temps : elle est passée de 14,8 % en 1980 à 18,4 % en 2012. Cette tendance devrait perdurer puisque, outre l'habillement et les chaussures, les catégories de consommation les plus dynamiques en projection seraient (en volume) les services de communication, ceux de transport et ceux de loisirs, enseignement et culture. Les seules catégories de consommation qui enregistreraient, par contre, en moyenne, une croissance négative à moyen terme (en volume) sont les dépenses liées à l'énergie (à l'exception des dépenses en électricité). Quant à la consommation de tabac (toujours en volume), elle stagnerait.

1. Pour des résultats plus détaillés, voir l'annexe statistique.

TABLEAU 5 - Structure et croissance de la consommation des ménages
en pour cent

	Structure à prix courants					Taux de croissance annuel moyen (volumes)	
	1980	1998	2005	2012	2019	2008-2013	2014-2019
- Alimentation et boissons	21,3	14,8	14,2	14,5	14,5	1,4	0,8
- Tabac	1,9	1,9	2,1	1,8	1,7	-1,9	-0,0
- Habillement et chaussures	7,8	5,8	4,7	4,9	5,3	2,5	2,4
- Loyers	13,0	15,8	15,7	15,3	15,2	1,4	1,2
- Services médicaux, dépenses de santé	3,8	4,5	5,0	5,5	5,4	1,5	1,3
- Énergie	8,9	7,1	7,8	8,8	6,7	0,2	-0,1
- Chauffage et électricité	5,4	4,1	4,5	5,4	4,2	1,2	0,0
- Transport (carburants)	3,5	3,0	3,3	3,3	2,6	-1,3	-0,3
- Autres biens et services	43,3	50,0	50,4	49,4	51,2	0,9	2,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,0	1,5

c. Investissements

Augmentation lente mais continue de la part des investissements dans le PIB en projection.

En 2013, les investissements représentaient 19,9 % du PIB¹. Les présentes perspectives de moyen terme se caractérisent par une remontée de la part des investissements dans le PIB, cette dernière passant de 19,9 % en 2014 à 21,1 % en 2019. Cette progression est entièrement attribuable aux investissements des entreprises², leur part dans le PIB augmentant de 13,5 % à 14,5 %. Le poids des investissements publics dans le PIB est, de son côté, quasiment identique en 2014 (1,5 %) et 2019 (1,6 %), tout comme celui des investissements en logements des ménages (5,5 % et 5,6 %). Notons que la part des investissements dans le PIB en 2019 reste encore nettement en-deçà de celle observée avant l'éclatement de la crise. Cependant, la crise avait été précédée d'une période de croissance particulièrement dynamique des investissements : en 2008, les investissements représentaient en effet 22,3 % du PIB.

Après deux années consécutives (2012-2013) de recul, retour à une croissance, en moyenne, tendancielle des investissements des entreprises.

En 2012 et 2013, la conjoncture morose a miné la confiance des entrepreneurs, lesquels ont réduit le volume de leurs investissements de, respectivement, 2,3 % et 0,6 %, et ce malgré des taux d'intérêt de long terme relativement bas.

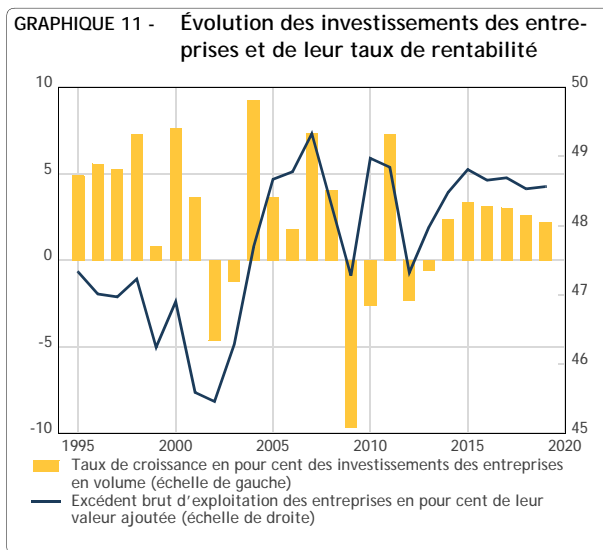
Stimulée par l'amélioration des perspectives de débouchés, la confiance des entrepreneurs a commencé à se rétablir au cours du deuxième trimestre de 2013 pour finalement retrouver au quatrième trimestre, à l'image du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie, son niveau moyen de long terme. Après une période de surcapacité, des opportunités d'investissement d'expansion semblent donc à nouveau se dessiner. De même, l'évolution du taux de rentabilité des entreprises³ (cf. graphique 11), en nette augmentation depuis 2012 en raison du recul des prix de l'énergie exprimés en euros et du gel des salaires bruts horaires hors index, contribue aussi à un meilleur climat d'investissement et élargit les possibilités d'autofinancement des projets. Par conséquent, les investissements des entreprises devraient augmenter de 2,3 % en 2014.

1. En termes nominaux.

2. Par "entreprises", il faut comprendre, sauf mention contraire, l'ensemble des branches d'activité à l'exception des branches "Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire", "Éducation" et "Services domestiques". Le champ couvert par ce concept est identique à celui de notre définition des "branches d'activité marchande".

3. Excédent brut d'exploitation des entreprises en pour cent de la valeur ajoutée brute des entreprises. Notons que ce taux n'est pas corrigé pour le revenu des indépendants.

En 2015, dans un contexte de confirmation du regain d'activité tant extérieure qu'intérieure, la croissance des investissements des entreprises s'accélérait encore, pour atteindre 3,3 %. Malgré le retour à une croissance positive des salaires, le taux de rentabilité des entreprises poursuivrait sa hausse en raison, notamment, d'une accélération des gains de productivité et d'un prix de l'énergie exprimé en euros à nouveau en baisse. Le taux d'intérêt de long terme serait, par contre, en légère hausse.



À moyen terme (2016-2019), la croissance annuelle moyenne des investissements des entreprises atteindrait 2,7 %, soit un taux de croissance identique à celui observé, en moyenne, au cours de la période 1980-2012. Notons toutefois que ce taux moyen résulterait d'un rythme de progression de moins en moins soutenu à moyen terme puisque ce dernier ralentirait progressivement de 3,1 % en 2016 à 2,2 % en 2019. Ce ralentissement de la croissance des investissements des entreprises à moyen terme, parallèle à celui de la croissance du PIB belge (et donc des débouchés intérieurs), s'explique également par la remontée, certes lente mais continue, des taux d'intérêt de long terme (de 2,6 % en 2016 à 3,2 % en 2019), ce qui augmente le coût du capital en tant que facteur de production. De plus, dans le

même temps, le taux de rentabilité des entreprises serait stabilisé (voire même en très légère baisse). Ainsi, à moyen terme, les gains de productivité horaire réelle progressent à un rythme annuel moyen de 1 %, semblable à celui du coût salarial horaire hors indexation (0,9 %). Les termes de l'échange, eux, seraient quasiment stabilisés (-0,1 % en moyenne).

Après avoir enregistré un très net recul entre 2008 et 2013, les investissements en logements devraient renouer avec la croissance.

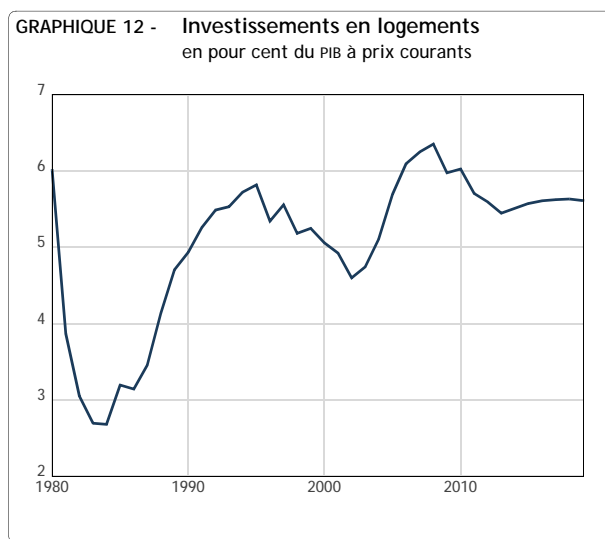
Hormis en 2010, les investissements en logements des ménages exprimés en volume ont enregistré un recul chaque année au cours de la période 2008-2013 (recul annuel moyen de 2,8 %). Le contexte général déprimé et l'inquiétude persistante quant aux perspectives futures – notamment en ce qui concerne le marché du travail – qui ont prévalu au cours de cette période ont plombé la confiance des consommateurs¹ et miné les décisions d'entreprendre des projets de grande envergure et de longue haleine que constituent la construction ou la rénovation de logements. De plus, au sortir de la crise bancaire et financière, les banques ont durci les conditions d'octroi des crédits hypothécaires.

Cette année, comme en témoigne l'augmentation – modérée – du volume de projets de construction de logements (selon l'enquête auprès des architectes), la construction résidentielle devrait progresser de 1,4 % en volume, en raison de l'amélioration de la confiance des consommateurs et d'une évolution plus favorable du pouvoir d'achat. De plus, la faiblesse des taux d'intérêt hypothécaires garantirait des conditions de financement favorables.

Par la suite (2015-2019), la croissance des investissements en logements des ménages devrait être plus soutenue (croissance annuelle moyenne de 2,1 % en volume), et ce malgré la hausse progressive des coûts de financement. Bien qu'en hausse à moyen terme, les taux hypothécaires demeureraient néanmoins à des niveaux historiquement assez bas. De plus, le pouvoir d'achat des ménages serait renforcé par rapport au passé récent.

1. Mesurée sur base de l'évolution de l'indicateur de confiance des consommateurs publié par la Banque Nationale de Belgique.

Enfin, le taux de chômage, qui est un indicateur de la confiance des ménages, entamerait une décrue à partir de 2015 (après trois années consécutives de hausse).



Après s'être nettement repliée entre 2008 (6,4 %) et 2013 (5,4 %), la part des investissements en logements dans le PIB (en termes nominaux) serait quasiment stabilisée en projection (5,6 % en 2019 ; cf. graphique 12), à un niveau assez semblable à celui atteint, en moyenne, au cours des années nonante.

Le profil d'évolution des investissements des administrations publiques est largement déterminé par la politique d'investissement des pouvoirs locaux.

En 2012, les investissements de l'ensemble des administrations publiques provenaient pour 50,0 % des pouvoirs locaux, 38,4 % des communautés et régions, 10,7 % du pouvoir fédéral et 0,8 % de la sécurité sociale.

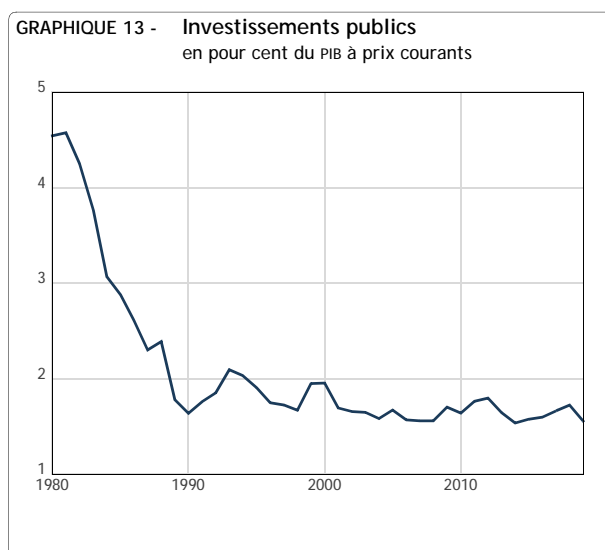
En 2013 et 2014, années qui suivent les dernières élections communales et provinciales, les investissements des pouvoirs locaux devraient s'être nettement contractés (respectivement -17,1 % et -7,9 % en volume), conformément au cycle traditionnel dit " électoral ". Dans le même temps, l'autre composante majeure des investissements publics, à savoir les investissements des communautés et régions¹, devrait avoir progressé en 2013 (+2,7 % en volume) et reculé en 2014 (-3,1 %). Au total, l'ensemble des investissements des administrations publiques devrait avoir enregistré un recul semblable en volume en 2013 (-6,1 %) et 2014 (-5,9 %).

En 2015 et 2016, les investissements de l'ensemble des administrations publiques repartiraient à la hausse (respectivement, 3,9 % et 3,2 %). En 2015, cette hausse résulterait principalement d'une croissance élevée des investissements des pouvoirs locaux (9,0 %), mais également, quoique dans une moindre mesure, de la progression soutenue des investissements des communautés et régions (3,5 %). L'année suivante, par contre, une part importante de la croissance du total des investissements publics serait à attribuer à sa composante " pouvoir fédéral " (20,0 %), les investissements des pouvoirs locaux et des communautés et régions affichant, eux, une progression nettement plus modeste (2,1 % et 0,3 %, respectivement).

En 2017 et 2018, le taux de croissance du total des investissements des administrations publiques dépasserait les 5 % (respectivement 6,0 % et 5,4 %), porté uniquement par les investissements des pouvoirs locaux, lesquels, conformément au cycle électoral, devraient intensifier leurs travaux d'infrastructure à l'approche des élections communales et provinciales de 2018 (croissance de, respectivement, 16,7 % et 10,7 %).

L'année post-électorale 2019 serait marquée par le contrecoup de la croissance soutenue des deux années précédentes, avec un net recul du total des investissements des administrations publiques (-8,2 % en volume).

1. Pour lesquels aucun cycle n'a été identifié sur le passé.



Historiquement, la part nominale des investissements publics dans le PIB reste faible depuis la baisse structurelle enregistrée dans les années quatre-vingt (cf. graphique 13). Au cours de la période de projection, cette part (1,8 % en 2012, 1,5 % en 2014) se stabilise à 1,6 % sur la période 2015-2016, pour remonter à 1,7 % en 2017-2018 et redescendre à 1,6 % en 2019. Notons qu'en 2012, le taux d'investissement public belge était identique au taux moyen de la zone euro.

d. Consommation publique

Faible croissance de la consommation publique en projection.

En 2013, la consommation publique en volume a crû modestement (0,6 %). La croissance réelle légèrement positive des dépenses de rémunérations du secteur des administrations publiques¹ (0,9 %) et celle – exceptionnellement peu dynamique au regard des années passées – des dépenses de soins de santé² (0,7 %) ont, en effet, été partiellement compensées par le recul (-1,8 %) du volume des achats nets de biens et services. Notons que depuis 2010, la croissance de la consommation publique en volume n'a dépassé la barre des 1 % qu'en 2012 (1,4 %).

En 2014, compte tenu de l'ensemble des décisions connues au moment de clôturer les présentes perspectives, les achats nets de biens et services devraient recouvrer une croissance positive (1,0 %), et ce après quatre années consécutives de recul (croissance annuelle moyenne de -2,9 % entre 2010 et 2013). Les dépenses de soins de santé afficheraient une nette accélération par rapport à 2013, retrouvant ainsi une croissance (3,0 %) davantage conforme à celle du passé. Enfin, les dépenses en rémunérations du secteur des administrations publiques exprimées en termes réels stagneraient (0,1 %), et ce suite au recul de l'emploi public (-0,5 %). Au total, la consommation publique dans son ensemble progresserait de 1,1 % cette année.

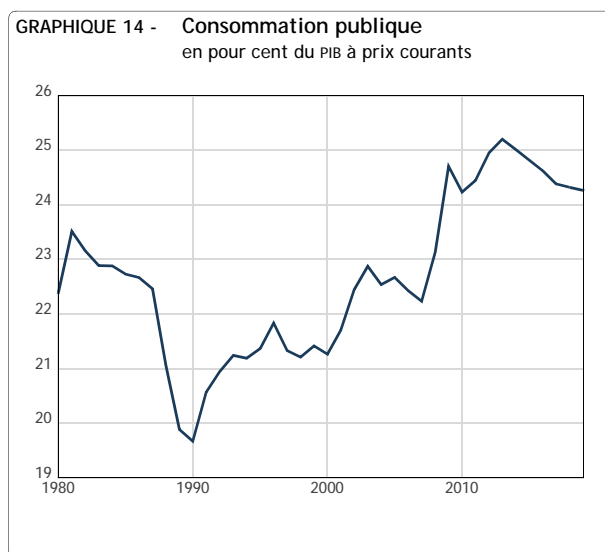
À partir de 2015, même sans anticiper de possibles futures mesures d'assainissement, la croissance de la consommation publique oscillerait chaque année autour de 1 % en volume, ce qui, dans une perspective historique, est relativement faible (croissance annuelle moyenne de 1,9 % au cours des années deux mille, de 1,8 % au cours des années nonante). Elle serait semblable au rythme moyen observé au cours des années quatre-vingt (1,1 %), soit au cours d'une période caractérisée par un processus d'assainissement budgétaire.

La progression des dépenses de soins de santé (2,3 % en moyenne sur 2015-2019) devrait être systématiquement supérieure à cette évolution globale de la consommation publique, à l'inverse de celle des achats nets de biens et services (-0,5 %) et des rémunérations du secteur des administrations publiques (0,4 %). La faible croissance de ces dernières s'explique principalement par la stabilisation, en moyenne sur la période 2015-

1. Le terme " rémunérations du secteur des administrations publiques " doit ici être compris au sens large (c'est-à-dire y compris les cotisations fictives qui recouvrent principalement les pensions des fonctionnaires, les allocations familiales des fonctionnaires et les mises en disponibilité).

2. Plus précisément, il s'agit des prestations sociales en nature. Ces dernières sont essentiellement composées des dépenses de soins de santé.

2019, de l'emploi public (alors que ce dernier avait encore crû de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2008-2012).



La part nominale de la consommation publique dans le PIB serait en baisse en projection, passant de 25,2 % en 2013 à 24,3 % en 2019. L'analyse des diverses composantes de la consommation publique est détaillée au chapitre 5.

3.2.4. Évolution par branche d'activité

La faible conjoncture enregistrée en 2012-2013 a affecté de manière inégale l'activité des branches d'activité, les plus sévèrement touchées étant les branches industrielles.

La valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie belge a quasiment stagné en 2012 (-0,2 %) et 2013 (+0,3 %). Si l'on considère la croissance annuelle moyenne en volume de chacune des branches d'activité au cours de cette période 2012-2013 (cf. tableau 6), l'on constate que les branches dont l'activité est peu liée à la conjoncture ont, de manière logique, mieux résisté lors de cette période de net ralentissement. Ainsi, les "titres-services" (8,2 %), l'"agriculture" (1,9 %), la "santé et action sociale" (1,6 % hors composante "titres-services") et les "services non-marchands" (1,0 %) ont enregistré une croissance annuelle moyenne nettement supérieure à celle de l'ensemble de l'économie. Le "crédit et assurances" a également réalisé une performance honorable (0,8 %). Quatre branches dont l'activité est principalement tournée vers le marché intérieur ont vu leur valeur ajoutée stagner, à l'image de la demande intérieure (-0,4 %) : les "autres services marchands" (0,2 % hors composante "titres-services"), le "commerce et horeca" (0,1 %), l'industrie des "biens de consommation" (0,0 %) et la "construction" (-0,3 %). Enfin, les trois branches d'activité qui ont subi les plus sévères baisses de leur activité relèvent de l'industrie : les "biens d'équipement" (-3,3 %), l'"énergie"¹ (-2,6 %) et les "biens intermédiaires" (-1,6 %).

Il convient cependant de nuancer quelque peu le constat selon lequel l'industrie manufacturière est la plus touchée par le ralentissement conjoncturel de la période 2012-2013, et ce en comparaison avec la précédente période de récession. En 2009, tandis que la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière s'était contractée de 13 % (et avait déjà reculé de 0,7 % en 2008), celle des services marchands n'avait reculé "que" de 1,8 % (après avoir encore progressé de 2,3 % en 2008). En 2012-2013, le recul de l'activité de l'industrie manufacturière a atteint -1,5 % par an en moyenne alors que l'activité des services marchands s'est quasiment stabilisée (+0,3 % par an en moyenne). L'impact de ce dernier ralentissement conjoncturel serait donc relativement moins concentré sur l'industrie manufacturière et réparti de manière plus équilibrée (qu'en 2009) entre toutes les composantes de la demande finale.

1. Notons que cette période a été particulière pour la composante "électricité" de la branche "énergie" puisque suite à la mise à l'arrêt de certaines centrales nucléaires, une partie de la production nationale a dû être remplacée par des importations.

Au cours de la période 2014-2019, en pourcentage de la valeur ajoutée totale, légère progression des services marchands, baisse des services non marchands et stabilisation de l'industrie manufacturière.

Au cours de la période 2014-2019, dans un contexte d'évolution relativement conforme à la tendance passée des principales composantes du PIB, la valeur ajoutée réelle de l'ensemble de l'économie devrait progresser de 1,6 % par an en moyenne (cf. tableau 6), soit à un rythme inférieur à celui de la période 1995-2011.

Les branches de l'industrie ainsi que l'agriculture progresseraient en général à un rythme semblable ou inférieur à cette moyenne, à l'exception cependant des " biens intermédiaires " (2,2 %) et de la " construction " (1,8 %). Cette dernière tire notamment profit d'une croissance des investissements en logements nettement plus dynamique en projection qu'au cours du passé récent.

En ce qui concerne les services, leur progression devrait être semblable ou supérieure à la moyenne de l'ensemble de l'économie au cours de la période 2014-2019, à l'exception toutefois des branches " commerce et horeca " (1,2 %) et " services non-marchands " (0,8 %) qui, tout comme au cours de la période 1995-2011, croîtraient moins rapidement, en moyenne, que l'ensemble de l'économie.

Couplées à la progression des prix de la valeur ajoutée de chacune des branches, ces évolutions des valeurs ajoutées réelles ont bien entendu un corollaire en termes de structure de l'économie belge. La période de projection est marquée par un nouvel accroissement du poids économique des services marchands. Après avoir augmenté de 6,2 points de pourcentage (pp) entre 1995 et 2012, ce dernier gagnerait encore 1,2 pp à moyen terme pour atteindre 63,6 % en 2019 (cf. tableau 6). La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans la valeur ajoutée totale belge est, de son côté, passée de 19,5 % en 1995 à 12,6 % en 2012. Elle serait quasiment stabilisée en projection (12,3 % en 2019). Les deux autres branches industrielles que sont l' " énergie " et la " construction " verraient leur part diminuer en projection (de, respectivement, 0,3 pp et 0,4 pp par rapport à 2012¹) pour atteindre 3,0 et 5,5 %. La part de l' " agriculture " serait, elle, stabilisée à moyen terme, à un niveau, il est vrai, très faible : depuis 1995, la part de l'agriculture dans la valeur ajoutée nominale totale a été divisée par deux, ne s'élevant plus qu'à 0,7 % en 2012. Enfin, contraints notamment par les récentes mesures d'économie budgétaire, les " services non-marchands " verraient leur part dans la valeur ajoutée totale diminuer à moyen terme pour ne plus atteindre que 14,8 % en 2019, soit une baisse de 0,3 pp par rapport à 2012 mais une hausse de 0,9 pp par rapport à 1995.

1. Notons que pour la " construction ", la moitié de cette baisse est déjà acquise en 2013.

TABLEAU 6 - Structure et croissance de la valeur ajoutée brute aux prix de base en pour cent

	Structure à prix courants				Structure en volume (a) (année de référence 2005)				Taux de croissance annuel moyen (volumes)		
	1995	2000	2012	2019	1995	2000	2012	2019	1995- 2011	2012- 2013	2014- 2019
Agriculture	1,5	1,3	0,7	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	0,6	1,9	1,1
Énergie	3,6	3,5	3,3	3,0	3,3	3,3	3,6	3,3	2,7	-2,6	0,8
Industries manufacturières	19,5	18,4	12,6	12,3	16,5	17,2	13,5	13,4	0,8	-1,5	1,6
- Biens intermédiaires	8,9	8,4	5,8	6,2	7,7	8,2	6,4	6,6	1,2	-1,6	2,2
- Biens d'équipement	4,6	4,4	2,8	2,3	3,2	3,8	2,2	2,2	-0,1	-3,3	1,7
- Biens de consommation	6,1	5,6	4,0	3,7	5,6	5,2	5,0	4,6	1,0	0,0	0,6
Construction	5,4	5,2	5,9	5,5	5,1	4,9	5,6	5,6	2,4	-0,3	1,8
Services marchands	56,2	57,9	62,4	63,6	58,6	59,2	62,5	63,5	2,3	0,3	1,8
- Transports et communication	8,0	7,8	7,4	7,2	8,1	8,1	8,0	8,1	1,8	-0,7	1,9
. Transports terrestres	2,7	2,7	2,0	1,8	2,8	2,7	2,1	2,0	0,1	-0,1	1,2
. Transports par eau et aériens	0,5	0,3	0,3	0,2	0,3	0,5	0,4	0,4	2,8	8,4	1,8
. Services auxiliaires de transports et communications	4,8	4,8	5,1	5,2	5,0	4,9	5,5	5,6	2,6	-1,4	2,2
- Commerce et horeca	13,7	13,1	14,1	14,0	17,2	14,2	14,2	14,0	0,7	0,1	1,2
- Crédit et assurances	6,5	6,1	6,5	6,0	5,0	5,7	6,3	6,5	3,2	0,8	2,1
- Santé et action sociale (hors titres-services)	6,0	6,4	7,8	8,1	6,3	7,0	7,2	7,5	2,6	1,6	2,1
- Autres services marchands (hors titres-services)	21,8	24,4	26,2	27,9	22,7	24,2	26,5	27,1	3,0	0,2	1,9
- Titres-services	0,0	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,3	0,3	-	8,2	2,2
Services non marchands	13,9	13,6	15,1	14,8	15,6	14,3	13,8	13,2	0,9	1,0	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	1,9	0,1	1,6

(a) Les mesures en euros chaînés n'étant pas additives, des écarts entre (sous-) totaux et la somme de leurs composantes peuvent apparaître.

À moyen terme, l'augmentation de l'emploi continuerait de se loger principalement dans les services marchands et l'emploi industriel poursuivrait son déclin.

L'évolution macroéconomique et sectorielle de l'emploi est présentée de manière détaillée au chapitre 4 (section 4.3). Seules quelques grandes caractéristiques sont reprises ci-dessous.

Tout comme la valeur ajoutée, l'emploi intérieur a quasiment stagné en 2012 (+0,2 %) et 2013 (-0,2 %). Notons tout d'abord qu'au cours de ces années, l'emploi indépendant (respectivement, +1,2 % et +0,9 %) a nettement mieux résisté que l'emploi salarié (respectivement, 0,0 % et -0,4 %). Si l'on considère ensuite la croissance annuelle moyenne de l'emploi dans chacune des branches d'activité au cours de cette période 2012-2013, seules quatre branches ont pu échapper à une contraction de leurs effectifs : les "titres-services" (6,6 %), la "santé et action sociale" (1,8 %), les "autres services marchands" (1,0 %) et l'"énergie" (0,8 %). Les pertes d'emplois ont été particulièrement sévères, en termes relatifs, dans l'"agriculture" (-2,4 %), l'"industrie manufacturière" (-1,7 %) et les "transports et communication" (-1,6 %), un peu moins dans le "crédit et assurances" (-0,9 %), la "construction" (-0,6 %), le "commerce et horeca" (-0,6 %) et les "services non-marchands" (-0,4 %).

À moyen terme, le schéma sectoriel observé au cours du passé récent (1995-2012), selon lequel la croissance de l'emploi est soutenue par les branches de services marchands (et plus particulièrement les "autres services marchands", la "santé et action sociale" et les "titres-services") et plombée par le recul de l'emploi de l'industrie manufacturière, serait reproduit en projection. Ainsi, sur l'ensemble de la période de projection (2014-2019), l'emploi intérieur total augmenterait de 0,6 % par an en moyenne. Cinq branches afficheraient une croissance annuelle moyenne positive : les "titres-services" (2,2 %), la "santé et action sociale" (2,1 %), les "autres services marchands" (1,9 %), les "transports et communication" (0,6 %) et la "construction" (0,5 %). Trois branches, "commerce et horeca", "crédit et assurances" et "services non marchands" verraient, en

moyenne, leur emploi quasiment stagner. Toutes les autres branches accuseraient, en moyenne, une baisse de leur emploi, à savoir l'agriculture (-2,7 %), l'industrie manufacturière (-1,3 %), l'énergie (-0,7 %).

En 2019, 63,9 % de l'emploi intérieur belge serait localisé dans les services marchands (contre 61,1 % en 2012), 17,8 % dans les services non-marchands (contre 18,6 %), 17,2 % dans l'industrie¹ (contre 19,0 %) et 1,1 % dans l'agriculture (contre 1,3 %).

Déclin continu, depuis les années quatre-vingt, des gains de productivité horaire, tant dans l'industrie que dans les services marchands mais légère remontée à moyen terme.

Après deux années de recul (-0,2 % en 2011 et -0,6 % en 2012), la productivité horaire dans les branches d'activité marchande aurait recouvré une croissance positive en 2013 (0,4 %). Ce rebond devrait se renforcer en 2014 (0,7 %) et les années suivantes (1,0 % en moyenne au cours de la période 2015-2019). La tendance longue est cependant au recul des gains de productivité des branches d'activité marchande : alors qu'ils s'élevaient encore à 2,9 %, en moyenne, au cours des années quatre-vingt, ils sont passés à 1,9 % au cours des années nonante et, ensuite, à seulement 0,7 % au cours de la période 2000-2013 (cf. tableau 7).

Ce déclin s'explique, pour partie, par un ralentissement des gains de productivité à l'intérieur des branches (cf. section 3.1) et, pour partie, par un effet de composition : le poids des services, caractérisés par des niveaux de productivité plus bas que ceux de l'industrie, a constamment augmenté dans l'économie belge (et devrait continuer de le faire à moyen terme), ce qui a tendance à freiner la progression de la productivité totale.

Le ralentissement des gains de productivité observé depuis les années quatre-vingt s'est manifesté tant dans l'industrie que dans les services marchands. Le différentiel de croissance de la productivité horaire entre ces deux groupes de branches d'activité valait 2,8 pp dans les années quatre-vingt, 1,7 pp dans les années nonante et 1,1 pp au cours de la période 2000-2013 ; il se recreuserait quelque peu à moyen terme pour atteindre 1,4 pp. Traditionnellement, ce différentiel est encore plus marqué si l'on considère les gains de productivité des seules branches de l'industrie manufacturière, lesquelles sont les plus sensibles à la concurrence internationale : 4,2 pp dans les années quatre-vingt et 2,4 pp dans les années nonante. Cela n'a, par contre, pas été le cas au cours des années deux mille (2000-2013) : 1,0 pp. À moyen terme, le différentiel en faveur de l'industrie manufacturière serait à nouveau plus prononcé (2,2 pp).

TABLEAU 7 - Évolution de la productivité horaire du travail des branches d'activité marchande
moyenne de période, en pour cent

	1980-1989	1990-1999	2000-2013	2014-2019
Industrie	4,5	3,0	1,5	2,0
- dont industries manufacturières	5,9	3,7	1,4	2,8
Services marchands	1,7	1,3	0,4	0,6
- Transports et communication	4,4	2,5	1,9	1,3
- Commerce et horeca	0,1	0,7	1,2	1,2
- Crédit et assurances	1,8	6,2	3,0	2,2
- Santé et action sociale (y compris les titres-services)	1,1	0,5	-0,6	0,1
- Autres services marchands (y compris les titres-services et emplois ALE)	1,3	-1,0	-0,8	0,1
Total	2,9	1,9	0,7	1,0

1. Définie comme la somme de l'industrie manufacturière, la construction et l'énergie.

3.3. Prix et coûts

Alors que l'inflation atteignait encore 2,8 % en 2012, elle a sensiblement reculé en 2013, à seulement 1,1 % et ne devrait plus atteindre que 0,7 % en 2014. La croissance de l'indice national des prix à la consommation devrait ensuite progressivement se redresser entre 2015 et 2019 pour se stabiliser autour de 1,6 % en fin de période.

Inflation en recul en 2013.

L'inflation belge mesurée avec l'indice national des prix à la consommation (INPC) a atteint 1,1 % en 2013 contre 2,8 % un an plus tôt. Ce ralentissement s'explique principalement par le tassement des prix de l'énergie, ainsi que par une adaptation méthodologique apportée au calcul de l'INPC. L'indice-santé (qui ne tient pas compte de l'évolution du prix des carburants, des boissons alcoolisées et du tabac) a, pour sa part, progressé de 1,2 % (contre 2,6 % en 2012).

À nouveau, l'évolution des prix de la consommation privée a été largement tributaire des fluctuations du prix de l'énergie sur les marchés mondiaux, mais également de l'évolution du marché intérieur.

Alors que le cours du baril de Brent avait quasiment doublé entre 2009 et 2012 (il est passé d'un cours moyen de 61,5 dollars en 2009 à 111,7 dollars en 2012), on a assisté à un retournement de tendance en 2013 : en effet, le prix du baril exprimé en dollars a diminué de près de 3 % et, exprimé en euros, de 6 % vu l'appréciation du taux de change de l'euro : le prix du baril de Brent est passé de 86,8 euros en 2012 à 81,8 euros en 2013.

Le tassement du prix du baril de pétrole n'a pas manqué de se répercuter sur les prix des produits pétroliers : baisse de 5,4 % pour le gasoil de chauffage et de près de 4 % pour les carburants en 2013. On note également une baisse pour le prix du gaz et (dans une moindre mesure) de l'électricité, s'expliquant surtout par une concurrence accrue entre fournisseurs.

L'inflation sous-jacente¹ a également contribué à la baisse de l'inflation en 2013. La décélération de l'inflation sous-jacente s'explique partiellement par le ralentissement de la croissance des coûts salariaux unitaires, mais résulte également d'une modification méthodologique. Les ristournes octroyées lors des périodes de soldes de janvier et juillet sont en effet prises en compte dans le calcul de l'INPC depuis 2013, ce qui a eu pour effet de réduire l'inflation mesurée d'un peu plus de 0,2 point de pourcentage en 2013. En outre, l'assujettissement des honoraires des notaires à la TVA à partir de janvier 2012 avait exercé un effet à la hausse sur l'inflation en 2012. Le caractère ponctuel de cet impact a également contribué au ralentissement de l'inflation en 2013.

Nouveau ralentissement de l'inflation attendu pour 2014.

Le nouveau ralentissement de l'inflation attendu pour 2014 (0,7 %, contre 1,1 % en 2013) est la conséquence de l'évolution des prix des 'autres composantes' et des prix énergétiques, alors que l'inflation sous-jacente serait en légère hausse.

Le cours du baril de Brent en euros devrait diminuer d'environ 4 % en moyenne en 2014. Cette baisse serait presque aussi forte qu'en 2013 et résulterait à nouveau tant d'une baisse (légère) du prix du pétrole en dollars que de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar. De ce fait, les carburants devraient avoir pratiquement la même contribution négative à l'inflation en 2013 et 2014. La contribution négative du mazout de chauffage sera plus marquée en 2014 parce que, depuis le début de l'année 2013, le prix du mazout de chauffage est enregistré dans l'INPC sur base de l'approche dite " de paiement "², de sorte que le prix de 2013 a encore été in-

1. L'inflation sous-jacente est calculée en épurant l'indice des prix à la consommation de l'impact des changements de prix d'origine administrative et de l'évolution des prix des composantes traditionnellement volatiles (produits énergétiques, tabac, alcools, produits alimentaires).

2. Dans l'approche " paiement ", les prix du mazout de chauffage sont enregistrés comme une moyenne mobile pondérée sur 12 mois. Jusqu'à fin 2012, le prix du mazout de chauffage était enregistré dans l'INPC lors du mois en cours (suivant ainsi l'approche dite " d'acquisition ").

fluencé par les prix plus élevés de 2012. Les prix de l'électricité sont totalement dissociés des prix du pétrole depuis début 2013 ; les prix du gaz le sont depuis le quatrième trimestre 2013¹. Alors que les prix du gaz de 2014 devraient, en moyenne, avoisiner leur niveau de 2013, les prix de l'électricité devraient chuter suite à la baisse du taux de TVA sur l'électricité de 21 à 6 % pour les particuliers. Cette mesure devrait ralentir la croissance de l'INPC et de l'indice santé de près de 0,3 point de pourcentage en 2014².

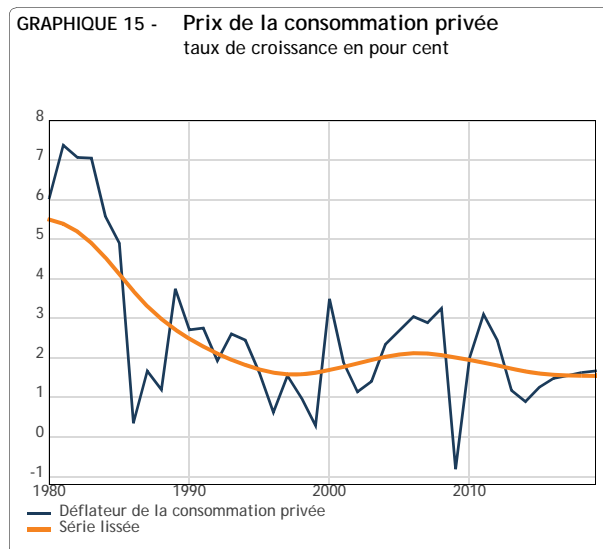
La contribution des " autres composantes " à l'inflation devrait être plus faible en 2014 qu'en 2013 en raison de la croissance plus limitée des prix des produits alimentaires non transformés (notamment de la viande, des légumes et des fruits frais). Cette année, les prix du tabac devraient connaître une progression à peu près aussi forte qu'en 2013, car les accises ont été augmentées au cours de ces deux années. Notons que l'assujettissement des honoraires des avocats à la TVA (à partir du 1er janvier 2014) n'a aucun impact sur l'INPC, mais bien sur le déflateur de la consommation privée (contribution à la croissance de 0,04 point de pourcentage).

Enfin, l'accroissement de l'inflation sous-jacente est dû uniquement à la disparition de l'impact à la baisse de la prise en compte des périodes de soldes. Compte non tenu de cet effet, l'inflation sous-jacente serait moins élevée en 2014 qu'en 2013, en raison de l'augmentation très limitée du coût salarial et de la croissance plus vigoureuse de la productivité. Notons également que l'évolution de l'inflation sous-jacente dans le courant de l'année 2014 sera influencée par la modification de la désaisonnalisation d'un certain nombre de témoins dans le " nouvel " indice³. Il en résulte une inflation (sous-jacente) plus élevée aux deuxième et quatrième trimestres et une inflation plus faible aux premier et troisième trimestres.

Au total, le taux d'inflation (INPC) s'établirait à 0,7 % en moyenne pour l'ensemble de l'année 2014 (0,7 % également pour l'indice-santé). Le taux d'inflation resterait relativement bas en 2015, avec une croissance des prix de 1,1 %, les prix de l'énergie continuant à baisser. Toutefois la contribution négative de ces derniers à l'inflation serait moins forte, l'effet du changement de taux de TVA sur l'électricité s'estompant.

-
1. Les fournisseurs d'énergie respectent ainsi les arrêtés royaux du 21 décembre 2012 (Moniteur belge du 15 janvier 2013, p. 1376-1377) qui stipulent qu'à partir du 1er avril 2013, les prix du gaz et de l'électricité peuvent uniquement être calculés sur la base des cotations boursières des marchés centre et ouest-européens du gaz et de l'électricité. Un régime transitoire a toutefois été prévu en ce qui concerne les prix du gaz naturel. En effet, les fournisseurs peuvent encore reprendre les prix du pétrole dans leurs formules tarifaires jusque fin 2014 pour autant que certaines conditions spécifiques soient respectées.
 2. Pour plus de détails, voir : " Groupe d'experts Compétitivité et Emploi " (GECE), " Analyse des deux propositions de réformes : diminution de la TVA sur l'électricité et réductions de charges salariales dans des zones spécifiques ", novembre 2013, p. 3-23, URL : http://www.plan.be/admin/uploaded/201311061559070.report_GECE.pdf.
 3. Depuis janvier 2014, l'INPC est calculé sur la base d'un nouveau panier de produits et services, avec 2013 comme année de base, au lieu de 2004 comme précédemment. Afin de calculer l'INPC en base 2013, un certain nombre de modifications méthodologiques ont également été apportées par rapport au calcul de l'INPC en base 2004. Voir http://statbel.fgov.be/fr/binaries/CPI2014_fr_tcm326-240435.pdf pour plus d'informations.

Taux d'inflation de 1,5 % en moyenne entre 2016 et 2019...



À moyen terme, la croissance de l'INPC (tout comme celle du déflateur de la consommation privée) s'afficherait en hausse tout en ne dépassant pas, en moyenne, 1,5 %, rythme qui se rapproche de l'objectif de stabilité des prix édicté par la BCE. Ce rythme serait significativement inférieur à l'inflation observée sur la période 2008-2013. Corrigée de ses composantes volatiles, l'inflation serait également stabilisée à moyen terme, en ligne avec l'évolution des coûts intérieurs. En moyenne, l'inflation sous-jacente, tout comme l'inflation au sens large, ne dépasserait pas un rythme de 1,5 % entre 2016 et 2019.

...grâce à une hausse limitée des prix à l'importation et des coûts intérieurs.

Le maintien d'une inflation modérée à moyen terme refléterait fidèlement une évolution assagie des prix à l'importation hors énergie. L'évolution des prix internationaux de l'énergie serait par ailleurs plus " neutre " : après les fortes hausses du début de la décennie et les baisses qui interviendraient en 2014 et 2015, la progression du prix du baril de pétrole ne dépasserait plus 0,6 % en termes réels (hors inflation mondiale). Le prix des matières premières alimentaires resterait, quant à lui, stable en termes réels. La modération des coûts intérieurs constituerait un autre facteur de stabilisation de l'inflation. Enfin, le maintien d'un écart de production (output gap) négatif jusqu'en fin de période freinerait également la croissance des prix.

Les évolutions des prix intérieurs reflètent l'influence du prix des matières premières et des mesures fiscales.

L'évolution des prix de la consommation privée par catégorie traduit en grande partie les évolutions des prix des matières premières (énergétiques et alimentaires) évoquées ci-dessus (cf. tableau 8), mais reflète également les décisions en matière de politique fiscale.

Ainsi, le prix de la catégorie " alimentation-boissons-tabac " a connu dans le passé des hausses conséquentes qui reflètent principalement les fortes fluctuations des prix des matières premières alimentaires sur les marchés internationaux, ainsi que les hausses d'accises sur le tabac et l'alcool introduites ces dernières années. Compte tenu de prévisions faisant abstraction de fortes hausses pour les prix des matières alimentaires et en l'absence de nouvelles décisions en matière d'accises, le rythme de croissance de cette catégorie ne devrait pas dépasser 1,8 % sur la période 2014-2019, les décisions fiscales prises dans le cadre du budget 2014 n'ayant finalement qu'un impact relativement limité en début de période.

En ce qui concerne les prix de l'énergie, ceux-ci sont orientés à la baisse depuis 2013 et cette baisse devrait se poursuivre jusqu'en 2015, en raison notamment de la baisse du taux de TVA sur l'électricité. En l'absence de nouveau choc sur le prix des matières premières énergétiques et de nouvelle modification de la fiscalité (la TVA sur l'électricité n'est pas supposée revue en 2016), les prix de l'énergie devraient ensuite évoluer à un rythme modéré (croissance moyenne de 1,2 % pour la période 2016-2019).

La croissance du prix des services qui serait observée pour 2014 refléterait l'introduction de la TVA sur les honoraires d'avocats, mais aussi (et en sens inverse) la faible hausse des coûts salariaux. Aucune nouvelle me-

sure fiscale n'étant programmée pour le futur, l'évolution du prix des services, bien qu'en accélération (du fait de hausses salariales plus conséquentes), resterait cantonnée à une moyenne de 1,4 % sur la période 2014-2019.

TABLEAU 8 - Prix de la consommation privée
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1990-1995	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Déflateur macroéconomique	2,3	1,5	2,2	1,9	1,4
- Alimentation, boissons, tabac	1,0	1,8	2,9	2,7	1,8
- Autres biens	1,7	1,0	1,1	1,2	1,6
- Loyers	3,7	1,7	2,1	1,4	1,4
- Autres services	2,9	1,1	2,3	1,4	1,4
- Énergie	1,4	4,3	2,2	5,7	-0,4
Déflateur macroéconomique, hors alimentation, boissons, tabac et énergie	2,8	1,2	2,1	1,4	1,4
Indice national des prix à la consommation	2,6	1,8	2,0	2,4	1,3

Léger repli de la contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale.

La contribution des coûts intérieurs à la croissance des prix de la demande finale s'afficherait en léger repli par rapport à la période précédente : elle ne devrait pas dépasser 0,8 point de pourcentage en moyenne durant la période 2014-2019, contre 1,0 point de pourcentage durant la période 2008-2013. Cette évolution aurait pour origine une relative modération dans l'évolution des coûts salariaux unitaires mais cette dernière se situerait en tout début de période (voir tableau 9).

Contribution des coûts salariaux à l'inflation : modération à court terme, accélération à moyen terme¹.

Alors que la contribution du coût salarial unitaire avait été particulièrement forte en 2012 (en raison d'une indexation salariale conséquente et d'une baisse de la productivité horaire), cette même contribution a baissé sensiblement en 2013 et devrait chuter plus encore en 2014. En effet, le coût salarial nominal horaire, qui avait encore augmenté de 3,7 % en 2012, ne s'est plus accru que de 1,9 % en 2013. En 2014, la progression du coût salarial nominal horaire tomberait à 0,8 %, notamment en raison de l'indexation très limitée cette année. Par ailleurs, les gains de productivité horaire du secteur marchand iraient en s'accroissant (+0,2 % en 2013 et +0,9 % en 2014). Dès lors, le coût salarial unitaire, qui avait augmenté de 4,4 % en 2012, n'a plus progressé que de 1,4 % en 2013 et ne s'accroîtrait que de 0,2 % en 2014. La contribution du coût salarial à la hausse des coûts intérieurs ne dépasserait pas 0,2 point de pourcentage en moyenne pour ces deux années. En 2015, année marquée par la sortie de la période de blocage des salaires en l'absence de nouvelles mesures, on noterait déjà une certaine accélération des coûts salariaux (croissance du coût salarial nominal horaire de 1,6 %), mais une nouvelle accélération des gains de productivité permettrait de contenir la hausse des coûts unitaires.

Au-delà de 2015, le rythme de hausse du coût salarial horaire remonterait progressivement aux alentours de 2,4 % par an. L'indexation salariale serait en effet de l'ordre de 1,5 %, la hausse du salaire brut hors index serait en moyenne de 1,0 % par an et les taux de cotisation sociale seraient en repli. Du fait des gains de productivité (atteignant 1,1 % en moyenne par an), le coût salarial unitaire progresserait de 1,5 % en moyenne par an et sa contribution à la croissance des prix intérieurs serait de 0,4 point de pourcentage, soit une contribution qui, bien qu'en hausse par rapport aux années 2013 à 2015, serait toujours inférieure à celle enregistrée durant la période 2008-2013 (0,8 point de pourcentage pour la période 2008-2013).

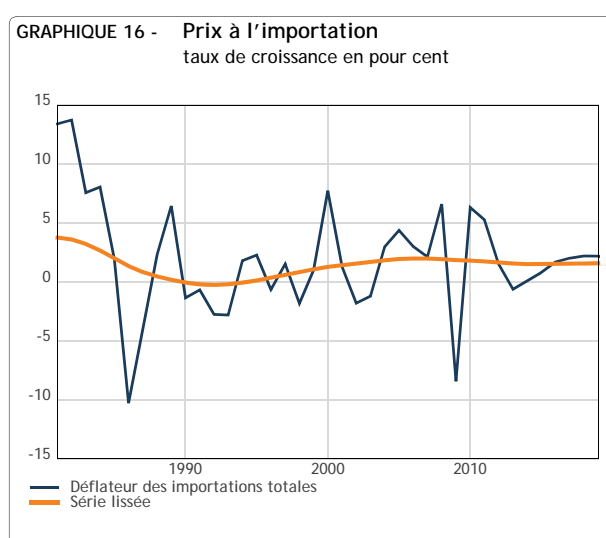
1. Dans le chapitre 3, le coût salarial est défini selon le concept des comptes nationaux, c'est-à-dire sans correction pour les subventions salariales. L'évolution et la formation du coût du facteur travail, à savoir après déduction des subventions salariales, sont présentées plus en détail dans le chapitre 4.

Contribution limitée des facteurs non salariaux à l'inflation.

Des facteurs non salariaux peuvent également avoir un impact sur la hausse des prix. La contribution des impôts indirects (nets de subventions) a toujours été relativement limitée et s'est même progressivement réduite, passant de 0,3 point de pourcentage entre 1990 et 1995 à 0,1 point de pourcentage de 1996 à 2007. Cette contribution a même été nulle en moyenne entre 2008 et 2013. En projection, étant donné l'ampleur relativement faible des majorations d'impôts indirects décidées pour 2014, la contribution des impôts indirects nets à la croissance du déflateur de la demande finale (demande intérieure et exportations) resterait limitée.

Par ailleurs, la contribution des marges d'exploitation par unité produite à la croissance du déflateur de la demande finale s'établirait à 0,5 point de pourcentage en moyenne annuelle sur la période de projection. Il s'agit d'une contribution se situant légèrement au-dessus de celle enregistrée pour la période 2007-2013.

Prix à l'importation : progression limitée en début de période, en légère accélération à moyen terme.



Les prix à l'importation (prix de l'ensemble des biens et services importés par la Belgique) ont reculé en 2013, du fait de la baisse des prix de l'énergie, ainsi que de celui des autres matières premières importées. En 2014, les prix à l'importation seraient quasiment stables (hausse moyenne de 0,2 %), dans le contexte d'un recul persistant du prix des matières premières importées. Les prix à l'importation épouseraient ensuite un rythme de progression allant en s'accroissant : +0,7 % en 2015, puis 1,9 % en moyenne sur la période 2016-2019. Une telle évolution reflète l'hypothèse d'une inflation sous contrôle au sein de la zone euro et d'une hausse modérée à partir de 2016 des prix des matières premières, énergétiques et autres. Au total, les prix à l'impor-

taion s'accroîtraient de 1,4 % par an pour la période 2014-2019.

La contribution des coûts importés à la croissance du déflateur de la demande finale a été négative en 2013 et resterait proche de zéro en 2014, avant de remonter quelque peu pour la période 2015-2019 (tout en ne dépassant pas 1 point en fin de période). En l'absence de nouveaux chocs externes, une contribution relativement limitée des coûts importés constituerait l'un des principaux facteurs du maintien d'une inflation compatible avec les objectifs de la BCE.

TABLEAU 9 - Coûts intérieurs et prix à l'importation
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1990-1995	1996-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Coût salarial ^a nominal horaire (entreprises)	5,4	2,3	2,4	2,2	2,0
Coût salarial réel horaire (entreprises)	3,1	0,8	0,1	0,3	0,7
Coût salarial nominal par unité produite (entreprises)	3,1	1,1	0,9	2,1	1,1
Prix à l'importation	-0,6	1,5	1,6	1,7	1,4
Déflateur du PIB	2,7	1,2	2,2	1,8	1,5
Contribution à la croissance du déflateur de la demande finale (en point de pourcentage)					
- Coûts intérieurs	1,7	0,7	1,3	1,0	0,8
- Coûts salariaux unitaires ^b	1,0	0,5	0,4	0,8	0,3
- Impôts indirects nets ^c	0,3	0,1	0,1	0,0	0,1
- Autres coûts (=marges d'exploitation)	0,4	0,1	0,7	0,2	0,5
- Prix à l'importation	-0,3	0,9	0,5	0,8	0,6

a. Dans ce tableau, le coût salarial est défini selon le concept des comptes nationaux, c'est-à-dire sans correction pour les subventions salariales.

b. Ensemble de l'économie.

c. Après déduction des subventions, en ce compris les subventions salariales.

3.4. Secteurs institutionnels

La capacité de financement de l'économie belge, traditionnellement positive depuis le début des années nonante, avait plongé dans le rouge en 2012 et était restée négative en 2013. En projection, cette capacité redeviendrait positive à la faveur du redressement de l'épargne nationale et malgré la remontée progressive du taux de formation brute de capital. Les comptes des particuliers continueraient comme par le passé, à dégager des surplus de l'ordre de 2,6 % du PIB, alors que le solde de financement des sociétés, négatif en 2013, se redresserait en projection et resterait légèrement positif jusqu'en fin de période. Au total, les surplus dégagés essentiellement par les particuliers suffiraient à compenser le déficit persistant (mais en réduction) des comptes publics, mais le surplus de financement de l'économie belge resterait limité (0,5 % du PIB en 2019).

La capacité de financement des particuliers, en légère baisse en début de période, remonterait ensuite.

La capacité de financement des particuliers qui est, traditionnellement, largement positive se serait quelque peu tassée en 2013, revenant de 2,9 % du PIB en 2012 à 2,7 % en 2013. Cette baisse aurait eu notamment pour origine un net accroissement du déficit des transferts en capital (s'expliquant pour l'essentiel par l'opération de DLU). Le taux d'épargne brute (défini ici comme l'épargne brute des particuliers rapportée au PIB) était également orienté à la baisse. La capacité de financement des particuliers serait encore en baisse en 2014, suite surtout à un affaiblissement persistant de l'épargne. De 2015 à 2019, le taux d'épargne des particuliers se stabiliserait, tout comme le taux de formation brute de capital, mais le déficit des transferts en capital aurait tendance à se dégonfler (disparition de l'effet DLU). La capacité de financement des particuliers serait dès lors en léger redressement sur la période de projection : elle pourrait atteindre l'équivalent de 2,6 % du PIB en fin de période (voir graphique 17), soit un taux identique au taux moyen observé pour la période 2010-2013. Ce taux serait loin d'égaliser celui observé en 2009 (5 %), année durant laquelle le taux d'épargne des particuliers avait très nettement augmenté.

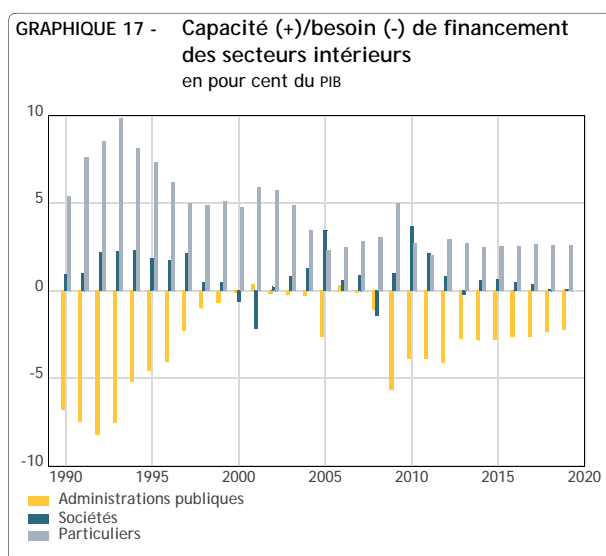
La capacité de financement des sociétés à peine positive en fin de période.

Alors que la capacité de financement des sociétés avait atteint l'équivalent de 3,7 % du PIB en 2010, elle avait eu tendance à baisser de manière assez nette les années suivantes et serait devenue négative en 2013 (en raison notamment de la conjoncture morose et, donc, de la baisse du revenu primaire des sociétés). Dès 2014, toutefois et en liaison avec une meilleure conjoncture, l'épargne brute des sociétés serait en redressement, mais cette hausse irait de pair avec la remontée progressive de leur taux d'investissement. Dès lors, la capacité de financement des sociétés passerait par un maximum de 0,7 % du PIB en 2015, mais baisserait à nouveau ensuite, pour n'atteindre que l'équivalent de 0,1 % en fin de période (voir graphique 17).

TABLEAU 10 - Synthèse des opérations des grands secteurs de l'économie
en pour cent du PIB

	1995	2000	2005	2010	2013	2014	2019
1. Particuliers							
1.1 Revenu disponible brut	67,3	63,3	59,8	61,5	61,6	61,3	60,8
dont revenu primaire brut	80,9	78,0	73,5	74,1	74,5	73,8	73,5
dont transferts courants nets	-13,7	-14,6	-13,7	-12,6	-12,8	-12,4	-12,6
1.2 Dépenses de consommation finale	54,0	53,2	51,5	53,0	53,0	52,8	52,1
1.3 Épargne brute	13,8	10,7	9,0	9,5	9,3	9,2	9,3
1.4 Transferts en capital	0,4	-0,0	-0,4	-0,4	-0,8	-0,8	-0,6
1.5 Formation brute de capital	6,9	6,0	6,3	6,4	5,9	5,9	6,0
1.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	7,3	4,7	2,3	2,7	2,7	2,5	2,6
2. Sociétés							
2.1 Revenu disponible brut	14,2	14,1	15,1	16,6	12,4	13,1	13,4
dont revenu primaire brut	16,1	16,7	17,8	18,4	15,5	16,4	17,1
dont transferts courants nets	-1,8	-2,6	-2,7	-1,7	-3,1	-3,4	-3,7
2.2 Épargne brute	13,7	13,5	14,5	15,7	11,7	12,4	12,9
2.3 Transferts en capital	0,1	0,6	2,9	0,6	0,7	0,7	0,8
2.4 Formation brute de capital	11,9	14,7	14,0	12,6	12,6	12,5	13,6
2.5 Capacité (+)/besoin (-) de financement	1,9	-0,6	3,4	3,7	-0,2	0,6	0,1
3. Administrations publiques							
3.1 Revenu disponible brut	19,4	23,8	24,4	22,3	24,1	23,8	23,9
3.2 Dépenses de consommation finale	21,4	21,3	22,7	24,2	25,2	25,0	24,3
3.3 Épargne brute	-2,0	2,6	1,7	-1,9	-1,1	-1,3	-0,4
3.4 Transferts en capital	-0,6	-0,7	-2,6	-0,3	0,0	-0,0	-0,3
3.5 Formation brute de capital	1,9	2,0	1,7	1,6	1,6	1,5	1,6
3.6 Capacité (+)/besoin (-) de financement	-4,5	-0,1	-2,6	-3,9	-2,7	-2,8	-2,3
4. Ensemble des secteurs intérieurs							
4.1 Épargne nationale brute	25,5	26,8	25,1	23,3	19,9	20,3	21,7
dont épargne privée	27,5	24,2	23,5	25,2	21,0	21,6	22,1
4.2 Formation brute de capital	20,7	22,6	21,9	20,7	20,1	20,0	21,2
4.3 Transferts en capital	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
4.4 Capacité (+)/besoin (-) de financement	4,6	4,1	3,1	2,5	-0,2	0,3	0,5

Administrations publiques : maintien d'un solde public négatif en projection.

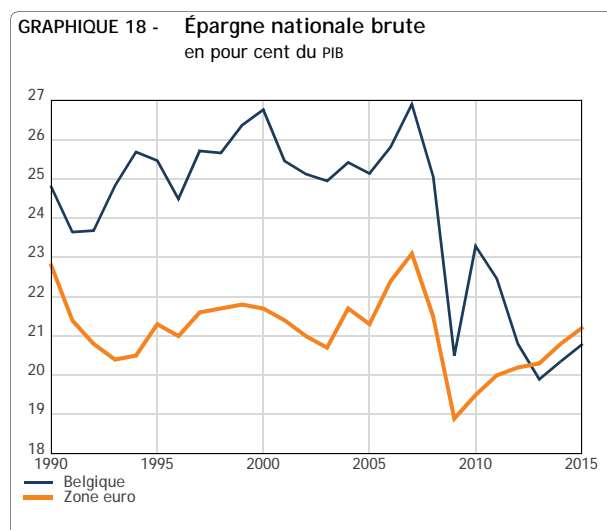


En 2013, le compte des administrations publiques¹ s'est soldé par un déficit de l'équivalent de 2,7 % du PIB, en net recul par rapport à 2012. Cette amélioration a résulté pour l'essentiel des mesures prises par les différentes entités dans le cadre du budget 2013. Le déficit serait en très légère progression en 2014 (2,8 %). Sur le reste de la période de projection, en l'absence de nouvelles mesures, les besoins de financement publics, bien qu'en recul, resteraient importants, atteignant encore l'équivalent de 2,3 %² du PIB en 2019.

1. Pour un commentaire détaillé sur l'évolution du compte des administrations publiques, voir le chapitre 5.

2. En définition EDP, le solde public serait de -2,6 % du PIB en 2013 et de -2,7 % en 2014 ; il atteindrait -2,2 % en 2019.

Épargne brute de l'ensemble des secteurs intérieurs : reprise progressive en projection, mais on ne rejoint pas le taux moyen des 13 dernières années.



Le taux d'épargne nationale¹, qui est obtenu en additionnant l'épargne brute des différents secteurs intérieurs, avait atteint un plancher historique en 2013, avec 19,9 % du PIB seulement (contre plus de 25 % entre 2000 et 2009). La baisse du taux d'épargne est continue depuis 2010 et résulte, pour l'essentiel, d'une détérioration sensible du taux d'épargne des sociétés. Avec un niveau de 20,3 %, en progrès sur celui de 2013, le taux d'épargne nationale de 2014 resterait bien inférieur à la moyenne des 13 dernières années (voir graphique 18), et serait, tout comme en 2013, inférieur à celui du reste de la zone euro (20,8 % pour la zone euro en 2014). L'écart entre la Belgique et la zone euro, qui atteignait encore 5,1 % du PIB en 2000 en faveur de la

Belgique, a eu tendance à se réduire fortement depuis, tombant à seulement 0,6 % en 2012. Le différentiel est même devenu négatif en 2013 et le resterait en 2014 et 2015 (voir graphique 18).

À partir de 2015, dans un contexte conjoncturel en amélioration, le taux d'épargne nationale continuerait à se redresser graduellement, passant de l'équivalent de 20,3 % du PIB en 2014 à 21,7 % en 2019.

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie reste positive, mais faible, sur toute la période de projection...

La capacité de financement de l'ensemble de l'économie (à savoir l'épargne nationale moins les opérations en capital) qui était déjà négative en 2012 s'est à nouveau affichée en déficit en 2013, en raison du tassement du taux d'épargne intérieur et malgré la baisse parallèle du taux de formation brute de capital. Au total, alors que la capacité de financement de l'ensemble des secteurs intérieurs affichait un déficit de 0,3 % du PIB en 2012, un déficit de 0,2 % a été enregistré en 2013.

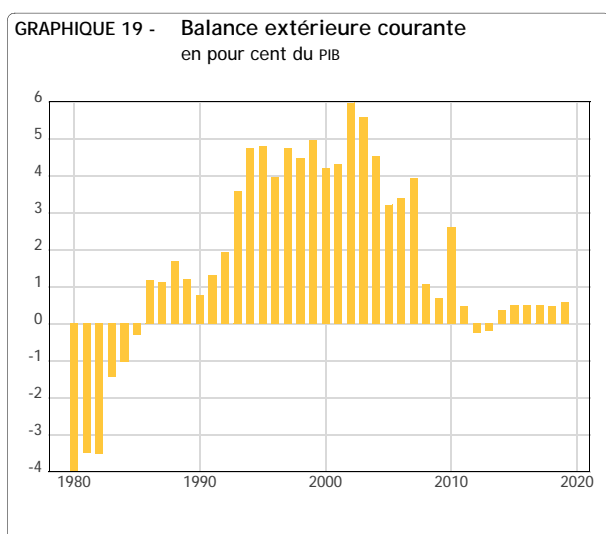
Sur la période de projection, la capacité de financement de l'ensemble de l'économie redeviendrait positive, en dépit du maintien d'un besoin de financement public non négligeable. Elle serait même en hausse entre 2014 et 2015, puis tendrait à se stabiliser à moyen terme, pour atteindre l'équivalent de 0,5 % du PIB en toute fin de période. Cette évolution de la capacité de financement refléterait le lent redressement de l'épargne intérieure et une hausse parallèle du taux d'investissement, d'un ordre de grandeur comparable. Le surplus de financement de la Nation resterait, au total, relativement faible en projection, surtout si on le compare aux surplus, beaucoup plus conséquents enregistrés dans les années nonante et durant une bonne partie de la dernière décennie.

...reflétant un affaiblissement conséquent du solde extérieur de la Belgique.

L'affaiblissement de la position nette de la Belgique vis à vis du reste du monde refléterait la forte baisse des surplus extérieurs. Depuis quelques années, on a en effet assisté à une forte réduction des surplus extérieurs courants : alors que ceux-ci atteignaient encore l'équivalent de près de 4 % du PIB en 2007, notre balance extérieure s'est progressivement dégradée ensuite, passant même dans le rouge en 2012 et 2013. La détérioration de nos comptes extérieurs de ces deux dernières années est liée essentiellement à une forte détérioration du

1. Épargne nationale brute rapportée au PIB.

solde des revenus de facteurs¹, mais aussi à une hausse sensible des transferts courants vers le reste du monde².



Sur la période 2014-2019, le solde extérieur courant³ devrait redevenir positif. En 2014 et 2015, l'amélioration du solde extérieur découlerait à la fois de gains sur les termes de l'échange (baisse des prix de l'énergie) et d'une contribution positive des exportations nettes en volume. Les années suivantes, de légers effets en volume positifs seraient contrebalancés par une légère détérioration des termes de l'échange. Au total, le surplus extérieur courant n'atteindrait, au maximum, que l'équivalent de 0,6 % du PIB (et 0,5 % du PIB en moyenne pour l'ensemble de la période 2014-2019). Rappelons que, sur la période 1995-2010, le surplus extérieur courant de la Belgique représentait l'équivalent de 3,9 % du PIB.

1. Alors que dans le même temps, le solde sur les biens et services a eu plutôt tendance à se regonfler, essentiellement grâce à des effets en volume positifs et, pour 2013, en raison d'une amélioration des termes de l'échange.
2. Le solde des transferts courants, qui s'était fortement dégradé en 2012, a continué à baisser en 2013, à la suite notamment de l'augmentation des dépenses liées au financement de l'UE.
3. En définition "comptes nationaux".

4. Marché du travail

Au cours des six dernières années, l'évolution des taux d'activité n'a guère soutenu la croissance de l'offre de travail dès lors que les fortes augmentations dans les classes d'âge supérieures ont été neutralisées par des baisses, ou tout au moins par une perte de dynamique, dans les classes d'âge jeunes et moyennes. À moyen terme, cette dynamique négative s'infléchirait et les réformes récentes liées à la fin de carrière (retraite, prépension et mise en disponibilité) stimuleraient la hausse des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures, qui sont de surcroît soutenus par l'impact toujours positif des effets de cohorte sur les taux féminins d'activité.

En revanche, la contribution des évolutions démographiques à la croissance de l'offre de travail disparaît à moyen terme. En effet, l'évolution naturelle de la population d'âge actif est très négative et est à peine compensée par un solde migratoire positif, qui a lui-même sensiblement baissé au cours de ces dernières années et continuerait à se détériorer au cours de la deuxième partie de la période de projection. Au final, la population active ne progresserait que de 104 000 unités (croissance annuelle moyenne de 0,29 %), soit à un rythme sensiblement inférieur à celui enregistré au cours des six dernières années (+188 000 unités).

Cette progression s'accélère encore au cours de la période 2014-2017 (+ 21 900 unités par an) pour ensuite ralentir nettement (+ 5 300 unités en 2019) à mesure que la contribution démographique s'affaiblit et qu'un certain nombre de réformes liées à la fin de carrière trouvent leur vitesse de croisière. Quant au taux d'activité macroéconomique, il s'est nettement replié en 2006 et 2007 avant de stagner, mais il devrait repartir à la hausse à moyen terme, quoique à un rythme moins soutenu en fin de période, pour finalement s'établir à 73,7 % en 2019 contre 72,7 % l'an dernier.

Afin de renforcer la compétitivité de l'économie belge, le gouvernement a imposé par arrêté royal, suite à l'échec de la concertation interprofessionnelle pour la période 2013-2014, le gel des salaires bruts avant indexation et après application des hausses barémiques. En 2013, les salaires horaires bruts nominaux dans les entreprises ont augmenté de 2 % sur base annuelle. En 2014, ils progresseraient de nouveau de 0,9 % sur base annuelle sous l'effet de la suppression du jour de carence pour les ouvriers et de l'indexation. En 2013, le taux de croissance du coût horaire nominal du facteur travail (compte tenu des subventions salariales) s'est établi à 2,2 %. En 2014, le coût nominal du facteur travail progresserait moins que les salaires bruts (0,8 % contre 0,9 %) compte tenu de nouvelles réductions de cotisations patronales (en compensation de la suppression du jour de carence, dans le cadre des quatrième et cinquième engagements, dans le secteur horeca en échange de mesures contre le travail non déclaré) et d'un renforcement de subventions salariales (Maribel social, heures supplémentaires dans les secteurs de la construction et horeca en échange de mesures contre le travail non déclaré). Étant donné que la croissance de la productivité serait encore inférieure à la croissance du coût nominal du travail, le coût nominal unitaire du travail augmenterait de 0,1 % en 2014.

En ce qui concerne la période 2015-2019, le scénario salarial ne suppose pas de nouveaux blocages de salaires bruts avant indexation. Dès lors, la croissance du coût du travail s'élèverait à 2,2 % à partir de 2015, en concordance avec l'évolution du chômage, de la productivité et du coin salarial. Les nouvelles réductions de cotisations patronales et subventions salariales octroyées en trois phases (2015, 2017, 2019) dans le cadre du Pacte pour la compétitivité et l'emploi freineront certes la croissance du coût du travail mais profiteront aussi aux travailleurs sous la forme d'une progression des salaires bruts. En conséquence, les salaires horaires bruts nominaux progresseraient de 2,3 % par an en moyenne, ce qui, compte tenu d'une indexation d'environ 1,4 % par an, conduit à une augmentation du salaire horaire brut hors indexation de 0,9 % par an en moyenne. Étant donné que les gains de productivité du secteur marchand stagneraient à 1 % par an, le coût du travail unitaire nominal augmenterait de 1,3 % en moyenne annuelle sur la période 2015-2019. Au cours de cette décennie, la part salariale serait stable (62,2 %) en moyenne par rapport au niveau mesuré au cours de la décennie précédente.

La baisse des charges parafiscales au cours de la période 2014-2019 s'explique principalement par les nouvelles réductions de cotisations patronales et subventions salariales mais également par la baisse cyclique des indemnités de licenciement.

ment suite au redressement progressif de l'économie et au recul structurel des cotisations imputées en raison du démantèlement progressif des prépensions. Les présentes perspectives partent aussi de l'hypothèse que les Régions ne modifieront pas les modalités de réduction de charges pour lesquelles elles sont désormais compétentes en vertu de la Sixième Réforme de l'État (activations, chèques services, la plupart des réductions de cotisations patronales ciblées).

La population active occupée a stagné au cours des deux dernières années (+ 10 500 unités en 2012 ; -9 400 unités en 2013) sous l'effet d'un nouveau repli conjoncturel. Par rapport à la période qui a directement suivi l'éclatement de la crise financière, ce repli a été réparti de manière plus équilibrée entre toutes les composantes de la demande finale. Par conséquent, l'emploi a cette fois davantage souffert dans les branches qui fournissent à la demande intérieure (construction ; commerce et horeca). Compte tenu de la reprise de l'activité marchande, la croissance de l'emploi devrait de nouveau s'inscrire en légère hausse cette année (+13 600 personnes) et devrait s'accélérer à partir de l'année prochaine (+32 500 personnes par an au cours de la période 2015-2019). Le taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population âgée entre 15 et 64 ans, sources administratives) passerait de 63,7 % à 65,7 % en 2019. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020 (mesuré pour la population âgée entre 20 et 64 ans ; sur la base de l'enquête sur les forces de travail), progresserait également de manière sensible pour atteindre 69,2 % en 2019, un niveau toutefois largement inférieur à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

Dès lors que l'emploi public diminue légèrement à moyen terme, la croissance de la population active occupée (+175 900 personnes) est à mettre totalement à l'actif des branches d'activité marchande, où la valeur ajoutée s'accroît de 1,7 % par an et où les gains de productivité restent plutôt modestes (en moyenne 0,9 % par an). Les championnes en termes de création d'emplois restent les branches 'santé et action sociale' (+70 900 emplois) et 'autres services marchands' (+116 300 emplois), mais la croissance des emplois titres-services (+16 100) s'affaiblit sensiblement. L'industrie manufacturière continue à enregistrer des pertes d'emplois (-40 200 unités). En revanche, l'emploi dans la construction et dans le commerce et l'horeca retrouve des couleurs après le récent tassement et l'emploi dans la branche transports et communication se porte nettement mieux qu'au cours des cinq dernières années.

Sous la pression démographique, un nombre croissant (net) de personnes de plus de 50 ans sortiront de la population active occupée au cours des prochaines années (96 200 unités par an). Pour pourvoir aux besoins de remplacement générés par ces départs et en même temps tenir compte de l'accroissement de l'emploi (+ 29 300 unités par an), 125 600 personnes devront être recrutées chaque année dans les catégories d'âge de moins de 50 ans, dont la majeure partie (113 600 personnes) dans la catégorie des personnes de moins de 30 ans. La pression croissante sur la demande de remplacement est quelque peu bridée à moyen terme par les réformes liées à la fin de carrière visant à maintenir plus longtemps au travail un nombre plus important de personnes. Ces réformes touchent davantage les fonctionnaires que les autres travailleurs, de sorte que, dans la branche 'administration publique et enseignement' les besoins en recrutement seront nettement moins élevés que par le passé compte tenu d'effectifs en légère baisse. Cela laisse donc aux branches d'activité marchande – qui voient toutes leurs besoins en recrutement augmenter – davantage de possibilités de puiser dans les générations successives de nouveaux entrants sur le marché du travail.

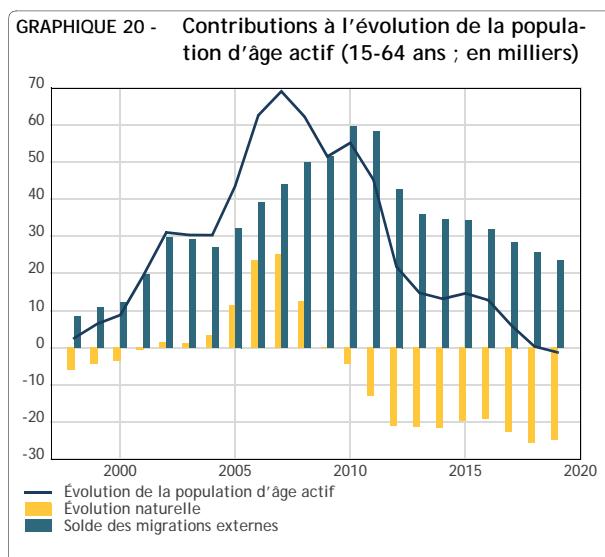
Néanmoins, le chômage devrait enregistrer une baisse sensible à moyen terme (diminution de 72 100 unités). Dans les années qui ont suivi la crise financière, le chômage a nettement moins progressé que prévu (+ 53 800 unités au cours de la période 2008-2013). Cette évolution s'explique par la croissance particulièrement faible de la productivité au cours de cette période, grâce à laquelle l'emploi a continué à progresser malgré tout, et par les chocs négatifs sur les taux d'activité dans les catégories d'âge jeune et moyen, qui ont freiné la croissance de la population active. Le chômage augmente encore en moyenne annuelle (+ 8 900 unités) cette année, même s'il commence à reculer de trimestre en trimestre au cours du deuxième semestre. Ensuite, il devrait diminuer à nouveau sans discontinuer, de manière relativement plus marquée en 2015 (-15 100 unités) qu'en 2016 (-4 200 unités), à la faveur de la limitation des allocations d'insertion dans le temps. Et cette tendance devrait s'accélérer à partir de 2017 (-20 600 unités par an) sous l'effet de l'essoufflement de la croissance de la population active.

Le taux de chômage (définition administrative au sens large) augmente encore légèrement cette année, en passant de 12,4 % à 12,5%, puis reculerait pour atteindre 10,8 % en 2019. Il convient toutefois de nuancer ce niveau historiquement bas (inédit depuis le début des années nonante) pour deux raisons. Tout d'abord, le taux de chômage devrait diminuer plus fortement dans les classes d'âges supérieures que dans la classe 15-49 ans. Dans cette dernière catégorie, il s'établit en effet à 10,6 % en 2019, ce qui est encore légèrement supérieur au niveau de 2008 (10,2 %). Ensuite, des niveaux moins élevés du taux de chômage administratif sont sans doute nécessaires pour pouvoir parler de tensions croissantes sur le marché du travail, parce que le suivi plus rigoureux du comportement de recherche d'un emploi a fait disparaître un groupe de chômeurs des statistiques administratives. Le taux de chômage harmonisé utilisé par Eurostat – qui est en principe un meilleur indicateur de l'offre excédentaire effective sur le marché du travail – devrait retomber à 7,3 % en 2019, ce qui est encore supérieur aux niveaux de 2001 (6,6 %) et 2008 (7,0 %). En revanche, on constate que la baisse sensible du taux de chômage se manifeste alors que les effets sur l'emploi des récentes réformes liées au marché du travail et à la fin de carrière sont plutôt modestes. En effet, notre modélisation à moyen terme indique que ces réformes font surtout augmenter le chômage par rapport à une situation à politique inchangée.

4.1. Démographie et offre de travail

En 2012 (dernière année d'observation au 30 juin), la croissance de la population d'âge actif s'est réduite de moitié compte tenu de sorties plus nombreuses à l'âge de 65 ans et - surtout - d'une baisse de l'immigration.

Les présentes Perspectives tiennent compte de l'observation la plus récente disponible de la population, soit au 1er janvier 2013. En moyenne annuelle, 2012 est donc la dernière année d'observation. Cette année-là, la population d'âge actif (âgée entre 15 et 64 ans) a progressé de 21 900 personnes, soit deux fois moins qu'au cours de l'année précédente (+45 300 personnes).



Ce tassement s'explique pour près d'un tiers par une " évolution naturelle de la population d'âge actif¹ " plus négative (voir graphique 20). En effet, la taille des cohortes qui atteignent 65 ans et donc qui quittent la population d'âge actif, a continué à augmenter, si bien que l'évolution naturelle de la population d'âge actif est négative depuis 2010. Pour le reste, le recul est dû à une diminution du solde migratoire externe de la population d'âge actif, alors que l'immigration au départ des États membres européens sévèrement touchés par la crise financière (Grèce, Irlande, Italie, Espagne et Portugal) a augmenté. Cette hausse a été largement neutralisée par une immigration beaucoup moins nombreuse au départ des pays hors UE suite à la réduction du nombre d'octrois de titres de séjour

pour des motifs humanitaires ou médicaux et au durcissement des règles pour la délivrance des premiers titres de séjour dans le cadre du regroupement familial.

Une évolution naturelle durablement négative ...

Les perspectives démographiques qui ont servi pour notre projection de l'offre de travail² comprennent l'observation de la situation au 1er janvier 2013 et la projection de la situation au 1er janvier³ des années ultérieures, laquelle a été réalisée sur la base d'hypothèses en matière de fécondité, de mortalité et de migration. Le graphique 20 fait apparaître que l'évolution naturelle de la population d'âge actif est négative sur l'ensemble de la période de projection. Cette tendance se renforce encore légèrement au cours de la seconde partie de la période, au fur et à mesure que des cohortes plus denses atteignent l'âge de 65 ans alors que les entrées dans la population d'âge actif, à 15 ans donc, sont relativement stables. La baisse du nombre de décès parmi la population d'âge actif, de 100 à 200 unités par an, est négligeable.

1. Le solde naturel de la population totale se définit comme l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Ce solde reflète " l'évolution naturelle " de la population, soit sa croissance en l'absence de flux migratoires externes. De façon analogue, une évolution naturelle de la population d'âge actif (croissance en l'absence d'immigration) peut être définie comme l'écart entre, d'une part, les entrées en âge actif (cohorte qui atteint l'âge de 15 ans) et, d'autre part, les sorties de l'âge actif (cohorte qui atteint 65 ans) plus les décès parmi cette classe d'âge.

2. Perspectives démographiques 2013-2060, Population, ménages et quotients de mortalité prospectifs. BFP-DGSIE, avril 2014.

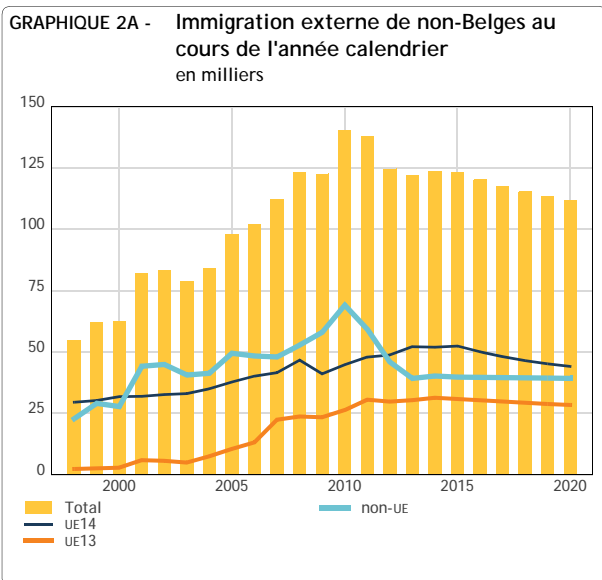
3. La moyenne annuelle pour 2013 se base en partie sur une observation, mais à partir de 2014, il s'agit uniquement de projections.

...et une nouvelle révision à la baisse des prévisions en matière d'immigration...

L' " évolution naturelle " de la population d'âge actif à moyen terme est déjà presque complètement déterminée: cette évolution dépend en effet de la structure actuelle de la population et pratiquement pas des hypothèses retenues dans les perspectives démographiques. Les incertitudes dans le cadre de la projection de la population d'âge actif se situent par contre au niveau des flux migratoires, principalement de l'immigration de non-Belges. Les hypothèses formulées dans la dernière édition des perspectives démographiques (voir encadré) impliquent que le solde migratoire dans les classes d'âge actif se détériorerait en 2013, resterait pratiquement constant jusque et y compris 2015 et se réduirait ensuite progressivement (graphique 20). En comparaison avec les perspectives démographiques précédentes, le solde migratoire dans les classes d'âge actif a (de nouveau) été sensiblement revu à la baisse.

ENCADRÉ 2 - Hypothèses relatives à l'immigration dans les perspectives démographiques

En ce qui concerne l'immigration de non-Belges, les perspectives démographiques les plus récentes retiennent des hypothèses par groupe de nationalités, respectivement pour les résidents des 'premiers' États membres à l'exclusion de la Belgique (UE14), des nouveaux États membres (UE13) et des pays non européens¹. Au sein de l'UE14, des hypothèses différentes sont formulées pour les États membres en crise et les autres. Pour l'UE13, la Bulgarie et la Roumanie sont traitées de manière spécifique.



L'immigration au départ des cinq États membres européens en crise est fonction, à court terme, de l'évolution (projection de la Commission européenne) des écarts de taux de chômage entre ces pays et la Belgique. Au cours de la période 2013-2015, les entrées sont élevées (autour de 21 000 personnes par an). À partir de 2016, elles baissent progressivement jusqu'à leur niveau d'avant crise pour atteindre 10 000 personnes par an en 2020. L'immigration au départ des autres États membres de l'UE14 représentait 30 000 personnes en 2012, mais devrait à nouveau augmenter progressivement pour atteindre le niveau d'avant la crise (34 000 personnes par an) à l'horizon 2020. Pour l'ensemble de l'UE14, le nombre d'immigrants passe de 49 000 personnes en 2012 à 52 000 personnes en 2013-2015, pour retomber progressivement à 45 000 personnes en 2019 (graphique 2a).

S'agissant de l'immigration au départ de l'UE, les perspectives démographiques tiennent compte d'un indice

d'attractivité économique relative de la Belgique, calculé comme l'écart entre le PIB par tête de la Belgique et celui des pays de l'UE13². En outre, l'ouverture totale du marché du travail belge aux Roumains et Bulgares à partir du 1er janvier 2014 constituerait une impulsion supplémentaire pour ces populations à quitter leur pays au cours de la période 2014-2015. L'immigration annuelle au départ des pays de l'UE13 est passée de 3 000 personnes en 2000 à 30 000 personnes en 2012, culmine à 31 000 personnes en 2014-2015 pour ensuite retomber à 29 000 personnes en 2019.

Enfin, l'immigration au départ de pays non européens est également déterminée par un indice d'attractivité économique relative de la Belgique, calculé comme l'écart de PIB par tête entre la Belgique et tous les autres États européens. En outre, nous avons également tenu compte des conséquences du durcissement des dispositions législatives en matière de regroupement familial et de la diminution du nombre d'autorisations de séjour pour motifs humanitaires et médicaux. L'immigration au départ des pays non européens a culminé à 69 000 personnes en 2010, a ensuite baissé jusqu'à 46 000 personnes en 2012, baisserait à nouveau jusqu'à 39 000 personnes en 2013 et resterait ensuite pratiquement constante jusqu'en 2019.

Globalement, le nombre d'immigrants non-Belges est passé de 138 000 personnes en 2011 à 125 000 personnes en 2012. Il baisserait à nouveau en 2013 (jusqu'à 122 000 personnes) pour ensuite légèrement progresser en 2014-2015 (123 à 124 000 personnes) et enfin retomber à 114 000 personnes en 2019.

1. Au sens strict et pas par groupe de pays d'origine. Pour une meilleure lisibilité, nous ne faisons pas cette distinction dans le texte.
 2. Ces projections à long terme des PIB par tête pour les États européens sont élaborées par la Commission européenne dans le cadre du Groupe de travail sur le Vieillessement ("Ageing Working Group") du Comité de politique économique. "The 2012 Ageing Report: Economic and budgetary projections for the 27 EU Member States (2010-2060)", prepared jointly by the European Commission (DG ECFIN) and the Economic Policy Committee (AWG).
 Voir : http://ec.europa.eu/economy_finance/publications/european_economy/2012/2012-ageing-report_en.htm.

.... entraînent une progression toujours plus lente de la population d'âge actif, qui finit même par baisser,...

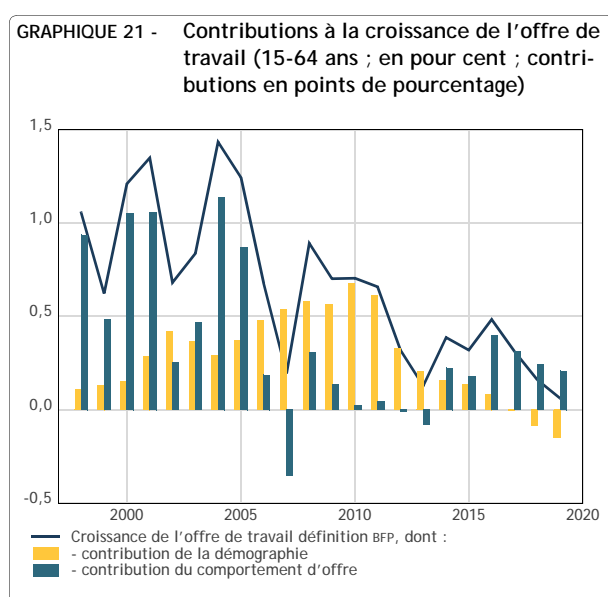
La croissance de la population d'âge actif a continué de se tasser (+14 800 personnes) en 2013, se stabiliserait pratiquement à ce niveau au cours de la période 2014-2016, diminue à nouveau au cours de la seconde moitié de la période, pour finalement devenir négative en 2019 (-1300 personnes). Sur l'ensemble de la période 2014-2019 (voir tableau 12 à la fin de la section), la croissance s'élève à 46 000 personnes, ce qui est sensiblement inférieur à celle des six dernières années (+251 000 personnes), et représente à peine la moitié de la croissance qui était retenue dans l'édition précédente des Perspectives démographiques pour 2014-2019 (+100 000 personnes). La part de la classe d'âge de 50-64 ans continue d'augmenter, au détriment des classes d'âge de 25-49 ans et 15-24 ans. La croissance moyenne de la population d'âge actif (tableau 11) atteignait encore 0,59 % au cours des six dernières années, mais devrait retomber à 0,10 % à moyen terme, et ainsi passer de 0,18 % en 2014 à -0,02 % en 2019.

TABLEAU 11 - Déterminants de l'offre de travail (15 à 64 ans)¹
Croissance annuelle en pour cent, contributions à la croissance annuelle en points de pourcentage

	2002-2007	2008-2013	2011	2012	2013	2014	2015-2018	2019	2014-2019
1. Croissance de la population d'âge actif	0,65	0,59	0,63	0,30	0,20	0,18	0,12	-0,02	0,10
2. Croissance du taux d'activité	0,19	-0,02	0,03	0,02	-0,07	0,20	0,20	0,07	0,18
2A. Contribution de la démographie	-0,24	-0,09	-0,02	0,02	0,00	-0,02	-0,08	-0,13	-0,08
2B. Contribution du comportement d'offre	0,43	0,07	0,04	-0,01	-0,08	0,22	0,27	0,20	0,25
15-24 ans	-0,15	-0,23	-0,20	-0,24	-0,29	-0,12	-0,03	0,00	-0,04
25-49 ans ; femmes	0,18	0,04	0,02	-0,03	-0,03	0,00	-0,01	0,02	0,00
25-49 ans ; hommes	-0,05	-0,11	-0,10	-0,05	-0,11	-0,06	-0,03	0,00	-0,03
50-64 ans ; femmes	0,33	0,28	0,25	0,22	0,24	0,29	0,24	0,13	0,23
50-64 ans ; hommes	0,11	0,08	0,08	0,08	0,10	0,12	0,11	0,04	0,10
3. Croissance de l'offre de travail (=1+2)	0,85	0,57	0,66	0,32	0,13	0,38	0,31	0,05	0,28
3A. Contribution de la démographie (=1+2A)	0,41	0,49	0,61	0,33	0,20	0,16	0,03	-0,15	0,02
3B. Contribution du comportement d'offre (=2B)	0,43	0,07	0,04	-0,01	-0,08	0,22	0,27	0,20	0,25

1. L'offre de travail équivaut à la population active telle que définie par le BFP (c'est-à-dire y compris les chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi).

... de sorte que la contribution démographique à la croissance de l'offre de travail est quasi nulle.

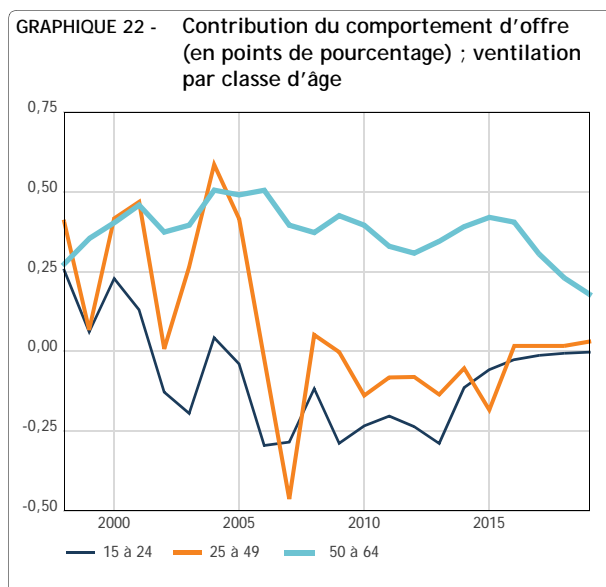


Non seulement la croissance de la population d'âge actif faiblit, mais de plus le poids des groupes de population présentant des taux d'activité relativement plus faibles augmente. Cette évolution freine la croissance du taux d'activité macroéconomique¹ (tableau 11, ligne 2A : en moyenne de 0,08 point de pourcentage par an), et ce de plus en plus fortement. La contribution démographique globale à la croissance de l'offre de travail atteignait encore 0,20 point en 2013, mais serait négative à partir de 2017 pour finalement tomber à -0,15 point en fin de période (graphique 21). Ainsi, sur l'ensemble de la période, la contribution de la démographie serait en moyenne à peine positive (tableau 11, ligne 3A : 0,02 point par an). Le contraste par rapport à la décennie précédente est marqué : la contribution oscillait alors entre 0,40 et 0,50 point.

1. Rapport entre la population active totale (de 15 ans et plus) et la population d'âge actif (15 à 64 ans).

Depuis 2006, les changements de comportement d'offre soutiennent à peine la croissance de la population active...

Depuis 2006, en moyenne, les changements dans le comportement d'offre¹ ne soutiennent plus que faiblement la croissance de la population active (graphique 21). Toutefois, la contribution de la classe d'âge de 50-64 ans reste largement positive sur l'ensemble de la période (tableau 11 ; graphique 22), dès lors que la prépension en tant que dispositif de sortie anticipée du marché du travail perd de son importance relative et surtout que la participation des cohortes successives de femmes s'accroît, notamment en raison du relèvement à 65 ans de leur âge légal de départ à la retraite.



La forte progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures a toutefois été neutralisée par les contributions négatives ou en baisse des autres classes d'âge. Plusieurs motifs peuvent expliquer ce recul. La réforme de l'enseignement supérieur a notamment débouché sur un allongement de la durée moyenne des études et une augmentation de la proportion de jeunes qui mènent des études supérieures, ce qui peut contribuer à la baisse structurelle des taux d'activité dans les classes d'âge les plus jeunes. On ne peut exclure que la crise économique ait également eu un impact. De plus, dans la classe d'âge 25-49 ans, la dynamique positive liée au profil des taux d'activité féminins des générations successives s'essouffle lentement. Tous ces éléments ne suffisent pas à expliquer l'évolution susmentionnée. Des mesures de nature purement administrative – comme le renforcement des contrôles de la recherche active d'un emploi par les chômeurs indemnisés – auraient également pesé sur l'évolution des taux d'activité (mesurés sur base de données administratives)².

...si bien qu'elle s'est fortement ralentie au cours des deux dernières années, à l'instar de l'impulsion démographique.

Au cours de la période 2012-2013, la contribution de l'évolution des taux d'activité des moins de 50 ans a également été nettement négative, à savoir -0,24 point et -0,29 point dans la classe des 15-24 ans et -0,08 point et -0,14 point dans la classe des 25-49 ans³. En 2012, ces contributions négatives ont été pratiquement compensées par la hausse des taux d'activité des travailleurs âgés, si bien que la contribution globale des changements de taux d'activité n'a été que légèrement négative (-0,01 point). Le net ralentissement de la croissance de la population active au cours de cette année (de 0,66 % à 0,32 %) est dû au fléchissement de l'impulsion démographique, qui a pratiquement perdu la moitié de son intensité.

Les chiffres provisoires et incomplets dont nous disposons actuellement montrent qu'en 2013, la contribution des classes d'âge supérieures aurait été légèrement plus élevée qu'en 2012 (0,34 point contre 0,30 point). En 2013, les premiers effets de la réforme du système de mise en disponibilité dans l'enseignement (qui concerne

1. Défini comme l'ensemble des changements des taux d'activité par âge, sexe et région du domicile.

2. Voir l'analyse dans l'édition précédente des Perspectives économiques.

3. Les chiffres pour 2012 sont surestimés. Depuis janvier 2012, les demandeurs d'emploi qui acceptent un emploi intérimaire ne sont plus immédiatement désinscrits par le VDAB, mais uniquement s'ils ont au moins travaillé 10 jours à la fin du mois. Par conséquent, le nombre de demandeurs d'emploi est supérieur d'environ 6 000 unités par rapport à l'ancienne méthodologie. Nos chiffres du chômage et de la population active n'ont pas été corrigés pour ce changement de méthodologie. Cela implique que la progression de la population active en 2012 est surestimée d'environ 6 000 unités, principalement dans les classes d'âge en dessous de 50 ans.

la classe d'âge 55-59 ans) et du renforcement des conditions de départ anticipé à la retraite (important pour la classe 60-64 ans) se manifestent. Toutefois, la hausse du taux d'activité dans la classe de 60-64 ans - telle qu'indiquée par les données provisoires susmentionnées - , est inférieure à nos prévisions précédentes. De manière générale, tous âges confondus, la contribution des changements de taux d'activité serait devenue négative (-0,08 point). Cette évolution, conjuguée à un nouveau recul de la contribution démographique (0,20 point), débouche sur une croissance particulièrement faible (0,13 %) de la population active en 2013, soit 0,35 point de moins que dans nos Perspectives de l'an dernier. Cette révision négative est due pour 0,15 point à une croissance moins forte de la population et pour 0,20 point à une contribution moins élevée que prévu de l'évolution des taux d'activité (répartie sur toutes les classes d'âge).

À moyen terme, les taux d'activité dans la classe d'âge 15-49 ans diminueraient moins sensiblement...

La contribution des taux d'activité de la classe d'âge de 15-24 ans devrait devenir moins négative à moyen terme au fur et à mesure que l'on avance dans la période de projection. La contribution de la classe d'âge 25-49 ans redevient (légèrement) positive à partir de 2016, exclusivement chez les femmes où les effets de cohorte jouent encore mais dans une mesure limitée. Ces hypothèses tiennent compte de la réforme du système d'allocations d'insertion (anciennement allocations d'attente) destinées aux jeunes diplômés sans emploi. Cette réforme implique un contrôle plus strict de la recherche active d'un emploi par le groupe-cible concerné et limite dans le temps l'octroi des allocations. Elle entraînera de nouvelles suspensions d'allocations et une augmentation du nombre de personnes faisant appel au revenu d'intégration. Les présentes Perspectives partent de l'hypothèse qu'une partie de ce groupe se retirera au moins temporairement du marché du travail (ou du moins ne sera plus enregistrée comme demandeur d'emploi), ce qui aura un effet négatif sur les taux d'activité dans les classes d'âge concernées. Les contrôles plus stricts concernent en principe tous les bénéficiaires d'une allocation d'insertion et atteignent leur vitesse de croisière en 2015. La limitation des allocations dans le temps joue à partir de 2015, concerne principalement des personnes de plus de 32 ans et provoque en 2015 un important choc négatif sur les taux d'activité de la classe d'âge de 33-50 ans (graphique 22).

... alors que la réforme récente des fins de carrière fait progresser les taux d'activité dans la classe 50-64 ans....

En revanche, plusieurs autres mesures prises fin 2011 influencent positivement la croissance de la population active, et ce exclusivement dans les classes d'âge supérieures. La suppression partielle de la mise en disponibilité (au sein de la Communauté flamande) ou le relèvement de l'âge d'accès à celle-ci (Communauté française) ont un impact positif important, surtout sur les taux d'activité féminins dans la classe d'âge 55-59 ans. Ces mesures joueront à partir de 2017.

La réforme du régime de prépension, qui s'ajoute aux mesures prises dans le cadre du Pacte de solidarité entre les générations, produit ses effets surtout à partir de 2015. C'est en effet à partir de cette année-là qu'interviennent des restrictions nouvelles aux entrées dans le système à l'âge de 58 ou 59 ans. Cette réforme stimule sensiblement les taux d'activité – principalement des hommes – à ces âges sur la période 2015-2017. Le nombre de prépensionnés, qui a sensiblement reculé au cours des deux dernières années (de respectivement 4 200 et 3700 personnes), baisserait à nouveau de 18 600 unités à moyen terme (dont 15 500 personnes sur la seule période 2015-2017). Cette baisse intervient en dépit du fait que le vieillissement de l'emploi salarié accroît l'assiette potentielle des entrées en prépension.

Le relèvement de l'âge minimum et le durcissement des conditions de carrière requis pour accéder à la pension anticipée ont produit leurs premiers effets sur les taux d'activité dans la classe d'âge 60-64 ans l'an dernier et continuent de renforcer la croissance de l'offre de travail dans cette classe d'âge durant toute la période de projection, certes dans une moindre mesure à partir de 2018.

Ces mesures – combinées à un impact toujours positif des effets de cohorte chez les femmes – ont pour effet de porter la contribution du comportement d'offre dans la classe des 50-64 ans de 0,34 point l'an dernier à 0,42 point en 2015. En fin de période, cette contribution retomberait à 0,18 point puisque les réformes de la mise en disponibilité et de la prépension auront alors donné leurs principaux effets. Sur l'ensemble de la période, la contribution de cette classe d'âge (0,33 point par an) serait ainsi, en moyenne, pratiquement aussi élevée que durant les six dernières années.

...ce qui est loin de compenser la baisse du soutien démographique.

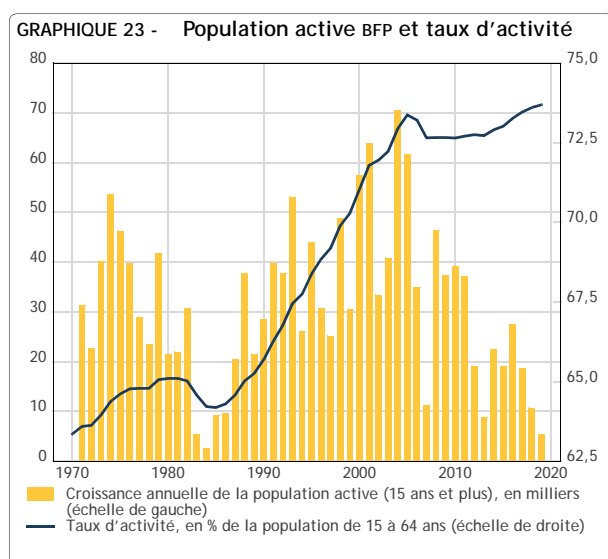
Étant donné que les contributions des classes d'âge de moins de 50 ans sont moins négatives qu'au cours des six dernières années, la contribution totale des changements de comportement (actuellement de 0,26 point par an) est sensiblement plus élevée qu'au cours de cette précédente période (0,07 point par an en moyenne). L'effondrement de la contribution démographique n'en est pas compensé pour autant si bien que la croissance moyenne de la population active (0,29 % par an actuellement) est réduite de moitié par rapport à celle de la période précédente (0,57 % par an) et n'est plus soutenue que par les changements de taux d'activité.

La croissance de l'offre de travail s'intensifie encore au cours de la période 2014-2016 pour ensuite marquer le pas.

En projection, la croissance de la population active connaît une évolution en forme de U inversé (graphiques 21 et 23). En 2014, les évolutions négatives des taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes commencent à se tasser et la progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures se renforce sous l'effet des politiques nouvelles. La population active devrait dès lors progresser de 22 500 unités, soit sensiblement plus qu'en 2013, avec une impulsion démographique qui ne fléchit que légèrement. Au cours de la période 2015-2016, la contribution démographique s'affaiblit encore, mais ce mouvement est compensé partiellement en 2015 – année au cours de laquelle la réforme des allocations d'insertion joue fortement – et complètement en 2016 par une dynamique accrue du comportement d'offre. En conséquence, la population active augmente respectivement de 19 100 et de 27 600 personnes pendant ces deux années.

Ensuite, la contribution démographique continue de fléchir et l'effet positif des mesures récentes sur la dynamique des taux d'activité dans la classe d'âge des 55-64 ans se dissipe, si bien qu'en 2019 la croissance de la population active n'est plus que de 5 300 unités. Sur l'ensemble de la période de projection, la hausse cumulée représenterait 104 000 unités (tableau 12), soit sensiblement moins que la progression enregistrée au cours des six dernières années (188 000 unités). L'offre de travail progresserait à nouveau plus fortement chez les femmes que chez les hommes et continuerait à vieillir, sous l'impulsion du vieillissement de la population d'âge actif et de l'augmentation des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures. La part des femmes dans la population active totale progresse de 46,4 % en 2013 à 47 % en 2019, celle de la classe des 50 ans et plus de 28,2 % à 30,9 %. L'âge moyen de la population active, qui avait déjà progressé de 38,4 ans en 1997 à 41,4 ans en 2013, atteindrait 41,9 ans en 2019.

Après une période de repli, puis de stabilisation, le taux d'activité macroéconomique repartirait maintenant à la hausse.



Le graphique 23 met en lumière la rupture qui caractérise l'évolution du taux d'activité macroéconomique : nette augmentation jusque et y compris 2005, repli en 2006-2007 et quasi-stabilisation jusque et y compris l'an dernier. Les évolutions soudainement négatives des taux d'activité parmi les moins de 50 ans ont été prépondérantes à cet égard, même si les modifications de la structure d'âge de la population d'âge actif ont exercé une pression à la baisse supplémentaire sur le taux d'activité macroéconomique. Depuis 2011, ce facteur ne joue plus, si bien que l'évolution du taux d'activité macroéconomique est attribuable ces dernières années, pratiquement dans sa totalité, à des changements dans le comportement d'offre.

Ces derniers feraient progresser le taux d'activité cette année de 0,18 point, de 72,7 % à 72,9 %. L'augmentation en 2015 (0,12 point) est encore freinée par la réforme du régime des allocations d'insertion, mais en 2016 (0,25 point) et 2017 (0,19 point) le taux d'activité repartirait plus fortement à la hausse. Vers la fin de la période, la progression fléchirait (0,09 point en 2019), d'une part, parce que les taux d'activité dans les classes d'âge supérieures augmentent moins rapidement, d'autre part, parce que les changements dans la structure d'âge de la population d'âge actif recommencent à peser. En 2019, le taux d'activité macroéconomique s'établirait à 73,7 %.

TABLEAU 12 - Population d'âge actif (15-64 ans) et population active BFP (15 ans et plus)
moyennes annuelles ; écarts en milliers

	Population d'âge actif			Population active BFP		
	07-01	13-07	19-13	07-01	13-07	19-13
15-24 ans	42	41	-34	-40	-35	-32
25-49 ans	-2	-1	-33	28	-27	-41
50 ans et plus	227	211	113	264	249	176
Hommes	130	123	16	68	51	22
Femmes	138	128	30	185	137	81
Total	267	251	46	252	188	104

4.2. Formation des salaires et productivité dans le secteur des entreprises

4.2.1. Coût du travail : composition et déterminants macroéconomiques

Une croissance modérée du coût du travail nominal à moyen terme ...

L'analyse du coût du travail présentée au tableau 13 porte sur le coût du travail, à savoir les salaires bruts majorés des cotisations patronales, dont sont soustraites les réductions de cotisations générales et groupes cibles ainsi que les subventions salariales.

À partir de 2015, le coût horaire du travail dans le secteur des entreprises (en ce compris les entreprises de titres-services et les agences ALE) progressera à un rythme qui est comparable à celui enregistré depuis l'entrée en vigueur de la norme salariale (1997-2014), à savoir 2,2 % en moyenne par an. C'est pratiquement le même rythme qu'en 2013 (la première année du blocage des salaires bruts avant indexation) mais plus rapide qu'en 2014 (la deuxième année du blocage des salaires bruts avant indexation, 0,8 %).

TABLEAU 13 - Évolution du coût du travail, de sa composition et de ses déterminants macroéconomiques - secteur des entreprises
taux de croissance annuels moyens en pour cent, sauf indication contraire

	1988-2019	1988-1996 Avant la norme salariale	1997-2014 Avec norme salariale	2013 Blocage salarial	2014 Blocage salarial	2015-2019
Composition ex post du coût du travail						
1. Coût horaire nominal du facteur travail (après déduction des subventions salariales)	2,84	4,56	2,17	2,22	0,76	2,16
Augmentation imputable aux éléments suivants^a :						
- indexation	1,93	2,27	1,90	2,03	0,84	1,43
- salaires horaires bruts avant indexation	1,08	2,35	0,48	-0,05	0,06	0,93
- taux parafiscal net	-0,14	-0,08	-0,15	0,27	-0,13	-0,18
* dont total des cotisations patronales à la sécurité sociale ^b	0,00	-0,05	0,06	0,18	-0,11	-0,12
* dont subventions salariales ^c	-0,14	-0,03	-0,21	0,09	-0,02	-0,06
Coût horaire réel du facteur travail et déterminants macroéconomiques^d						
2. Productivité horaire du travail en termes réels	1,25	2,21	0,84	0,42	0,70	1,02
3. Taux de chômage BFP - (niveau en %)	12,60	12,40	12,98	12,39	12,51	11,61
4. Coin salarial ^e	-0,12	-0,45	-0,01	1,08	-0,30	0,09
5. Coût horaire réel du facteur travail (après déduction des subventions salariales) ^f	1,05	2,17	0,57	0,89	-0,40	0,73

a. La somme des composantes ne correspond pas exactement à l'évolution totale en raison d'effets de second ordre.

b. Les cotisations légales, extralégales, fictives et pour pensions complémentaires. Les cotisations légales s'entendent déduction faite des réductions de cotisations patronales générales et groupes cibles. Les réductions de cotisations patronales groupes cibles ne sont pas encore traitées en tant que subventions salariales dans cette publication.

c. Ces subventions salariales sont de nature multiple et financées par différents niveaux de pouvoir - voir notes sous le tableau 14.

d. Dans les modèles de négociation collective entre employeurs et travailleurs, le coût du travail réel est déterminé par la productivité du travail et le coin salarial (corrélation positive) et par le taux de chômage (corrélation négative).

e. Rapport entre le coût du facteur travail (après déduction des subventions salariales) et les salaires nets, corrigé pour tenir compte de l'évolution différente du déflateur de valeur ajoutée et de l'indice des prix à la consommation.

f. Déflatés par le déflateur de la valeur ajoutée.

... grâce à une inflation modérée et des baisses de charges parafiscales ...

L'indexation des salaires bruts sur la base de l'indice-santé, de 2 % en 2013 et 0,8 % en 2014, atteindrait 1,4 % par an en moyenne sur la période 2015-2019 et serait ainsi moins élevée que durant les périodes 1988-1996 (2,3 % en moyenne par an) et 1997-2014 (1,9 % en moyenne par an).

L'évolution du taux parafiscal net (cotisations patronales moins subventions salariales) freinera la hausse du coût du travail à partir de 2015, à concurrence de -0,18 % par an en moyenne, soit davantage que durant les périodes 1988-1996 (en moyenne -0,08 % par an) et 1997-2014 (-0,15 % en moyenne par an).

La hauteur et la composition du taux parafiscal net varient dans le temps, tant en raison d'évolutions endogènes (conjuncture, composition sectorielle de l'emploi) que sous l'effet de l'intensité des mesures (accent mis sur les subventions salariales via la fiscalité fédérale et les réductions de cotisations patronales comme source de baisse des charges, la disparition des subventions salariales temporaires comme les activations win-win, les conditions d'accès à la prépension).

... en dépit de l'accélération de la croissance des salaires bruts sur la période 2015-2019.

Le blocage des salaires bruts avant indexation en 2013-2014 laissait une marge pour les augmentations barémiques et l'alignement des salaires bruts minimums des travailleurs de moins de 21 ans sur ceux des travailleurs de 21 ans de manière à ce que les écarts soient complètement résorbés en 2015. Néanmoins, les salaires bruts hors index ont légèrement reculé en 2013 (-0,05 %). En 2014, la croissance des salaires bruts serait légèrement positive (+0,06 %), notamment en raison de la suppression de la journée de carence pour les ouvriers à partir de 2014.

À partir de 2015, en l'absence de prévisions relatives aux coûts du travail à l'étranger, nous supposons que les salaires bruts seront négociés par les partenaires sociaux en fonction des tensions salariales qui se sont accumulées durant la période de blocage salarial, de la situation sur le marché du travail, de la productivité et du coin salarial¹. Ce type de négociations salariales est compatible avec la loi de 1996 relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde préventive de la compétitivité ; en ce sens, ces perspectives peuvent être considérées comme étant "à politique inchangée". En effet, la sensibilité du coût du travail à ses déterminants macroéconomiques a été estimée sur une période (1987-2012) qui englobe la période régie par la norme salariale (depuis 1997), reflétant ainsi l'effet de modération salariale imposé par la loi de 1996. Les salaires bruts horaires avant indexation progresseraient en moyenne de près de 0,9 % par an, un rythme supérieur à celui mesuré sur la période 1997-2014 (0,5 % par an en moyenne) mais inférieur à celui observé sur la période 1988-1996 (hausse moyenne de 2,3 % par an).

L'environnement macroéconomique pousse les accroissements nominaux du coût du facteur travail à la hausse.

Par rapport à 2013-2014, les facteurs de l'environnement macroéconomique pour la période 2015-2019 induisent tous une hausse du coût du facteur travail. Tant la reprise de la croissance de la productivité (de 0,4 % en 2013 et 0,7 % en 2014 à 1,0 % en moyenne – tableau 13, point 2) que le recul du taux de chômage (de 12,4 % et 12,5 % en 2013 et 2014 à 11,6 % en moyenne en 2015-2019 – tableau 13, point 3) et l'accroissement du coin fiscal (tableau 13, point 4) contribuent à accélérer la croissance du coût réel du facteur travail en 2015-2019 (tableau 13, point 5).

Le coin fiscal s'accroît sous la pression du taux de l'impôt des personnes physiques et de l'évolution défavorable des termes de l'échange internes des entreprises (croissance plus lente du déflateur de la valeur ajoutée par rapport à l'indice des prix à la consommation). Les diminutions de charges parafiscales prévues par le Pacte de compétitivité et d'emploi, qui visent la composante demande du marché du travail, ne s'avèrent donc pas suffisantes pour stabiliser le coin fiscal.

1. Les implications macroéconomiques ont été simulées par une version antérieure du modèle HERMES dans le cadre du Programme national de Réforme 2014.

Notons que les diminutions de charges parafiscales compriment directement le coût du facteur travail, mais laissent également une certaine marge pour des hausses de salaires bruts. Cela se traduit de manière directe (car la diminution de la pression fiscale sur la composante demande du marché du travail est partiellement récupérée par les salariés via les négociations salariales) et de manière indirecte sous la pression de la baisse du taux de chômage rendue possible par la diminution du coût du facteur travail¹.

Les taux de cotisations patronales baissent continuellement sur toute la période de projection.

Pour l'ensemble des entreprises, le taux de cotisations patronales diminuerait de 0,92 point en 2019 par rapport à 2013 (tableau 14).

Les glissements au niveau de l'emploi vers des branches d'activité moins taxées ont un effet modérateur sur les différentes catégories de cotisations patronales. Par rapport à 2013, cet effet est égal à 0,21 point en 2019 (tableau 15).

Par rapport à 2013, la composante fictive (ou imputée) du taux de cotisations (avec les prépensions et les primes de licenciement comme principaux éléments) chute de 0,44 point parce que les primes de licenciement – qui étaient élevées en 2013-2014 en raison de la faible conjoncture – diminueront à mesure que l'économie se redressera. La diminution du nombre de prépensionnés a également un effet modérateur sur le taux de cotisations fictives. Le taux de cotisations extralégales et celui des cotisations de pensions complémentaires devraient tous deux diminuer de 0,09 point, essentiellement en raison des glissements de l'emploi des secteurs où la parafiscalité est élevée vers les secteurs où elle est basse (tableau 15, cinquième ligne).

Le taux de cotisations légales diminue de 0,32 point par rapport à 2013, essentiellement grâce à un certain nombre de mesures prises en 2014, au Pacte de compétitivité et d'emploi à partir de 2015 et suite aux glissements sectoriels au niveau de l'activité économique (0,06 point – tableau 15, deuxième ligne).

Par rapport à 2013, le taux de subvention salariale devrait augmenter de 0,4 point (tableau 14) principalement en raison du Pacte de compétitivité et d'emploi. La diminution de la subvention de 0,5 EUR par titre-service en 2014 freinera la hausse des subventions salariales pour les titres-services, tant de manière directe que de manière indirecte (via une croissance moins soutenue de la demande pour ce type de prestations).

En 2014, réductions supplémentaires des cotisations patronales légales et subventions salariales additionnelles.

En 2014, des subventions salariales supplémentaires sont attribuées pour les heures supplémentaires dans les secteurs horeca et de la construction (en contrepartie des mesures de lutte contre le travail au noir), le travail en continu (via la mesure concernant le travail de nuit et en équipes), une augmentation de la subvention forfaitaire Maribel social, et une augmentation de la subvention salariale générale destinée aux PME qui passe à 1,12 % (au lieu de 1 %) des salaires bruts.

Des réductions supplémentaires de cotisations patronales sont octroyées au bénéfice des groupes cibles premiers engagements (quatrième et cinquième travailleurs) et des contrats fixes dans l'horeca (en contrepartie des mesures de lutte contre le travail au noir), via le renforcement de la composante forfaitaire de la réduction

1. Le coin salarial est une donnée non négligeable puisque, lors des négociations salariales, les travailleurs entendent répercuter en partie sur les entreprises les hausses des prix à la consommation, des cotisations personnelles et de l'impôt des personnes physiques par des exigences salariales plus élevées, tandis que les patrons souhaitent répercuter partiellement les baisses des prix de la production et les hausses de cotisations patronales (après déduction des subventions salariales) sur les travailleurs en rognant les salaires bruts. Dans la modélisation du coût du facteur travail du BFP, l'imposition nette sur la composante demande du marché du travail (cotisations patronales, et éventuellement une cotisation sociale générale ou une taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des subventions salariales) a, sur le long terme, les mêmes effets sur la formation du coût du facteur travail et du salaire net qu'une imposition nette équivalente sur la composante offre du marché du travail (cotisations personnelles et impôt des personnes physiques, déduction faite des transferts liés à l'emploi comme la prime de reprise du travail pour les travailleurs âgés).

structurelle (de 452,5 à 462,4 EUR par ETP par trimestre) à titre de compensation pour l'accroissement du coût du facteur travail induit par la suppression du jour de carence, et via l'indexation sur le salaire minimum des plafonds salariaux de la mesure bas salaires.

Le Pacte pour la compétitivité et l'emploi de fin 2013 accroit les réductions de cotisations patronales légales et les subventions salariales à partir de 2015.

En vertu du Pacte pour la compétitivité et l'emploi approuvé fin 2013, des réductions de charges supplémentaires devraient être octroyées en trois phases (1er janvier 2015, 1er janvier 2017 et 1er janvier 2019) à chaque fois à hauteur de 450 millions EUR ex ante. Ces réductions seront concrétisées en renforçant les subventions pour le travail de nuit et en équipes (via le non-versement du précompte professionnel¹), via la subvention Maribel social (cotisations patronales reversées aux entreprises via les fonds Maribel social²) et les réductions structurelles de cotisations patronales (augmentation de la composante forfaitaire générale et renforcement de la composante bas salaires³).

TABLEAU 14 - Taux de cotisations patronales et taux de subventions salariales dans le secteur des entreprises⁴
en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013 par rapport à 1997	2019 par rapport à 2013
Taux implicite de cotisations sociales patronales ^a	34,64	34,50	34,14	34,09	33,83	33,88	33,72	0,97	-0,92
- Taux de cotisations légales ^b	25,16	25,09	24,91	25,01	24,86	24,97	24,85	-0,38	-0,32
- Taux de cotisations fictives ^c	3,48	3,43	3,28	3,16	3,09	3,06	3,04	0,17	-0,44
- Taux de cotisations extralégales ^d	2,07	2,06	2,05	2,03	2,01	1,99	1,98	0,15	-0,09
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires ^e	3,66	3,65	3,63	3,61	3,60	3,58	3,57	0,78	-0,09
- p.m. Taux de réduction des cotisations	4,48	4,68	4,74	4,62	4,66	4,56	4,60	2,65	0,12
Taux implicite de subventions salariales	5,49	5,52	5,66	5,64	5,78	5,75	5,89	4,99	0,40
- via la Sécurité sociale ^f	2,72	2,69	1,08	1,07	1,09	1,07	1,09	2,52	-1,62
- via la fiscalité fédérale ^g	2,39	2,45	2,55	2,54	2,66	2,65	2,77	2,39	0,38
- via les Communautés et Régions ^h	0,38	0,38	2,03	2,03	2,03	2,03	2,02	0,09	1,64

a. Le taux global n'est pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

b. Après réductions de cotisations.

c. Après la période d'observations, les taux sectoriels se basent sur des prévisions relatives au nombre de prépensions.

d. Après la période d'observations, les taux sectoriels se basent sur les perspectives relatives à l'emploi sectoriel et sur l'indice des prix des soins de santé supportés par les ménages.

e. 2ème pilier.

f. Financement par la sécurité sociale : Maribel social, financement alternatif des baisses de charges pour le secteur non marchand, agents contractuels subventionnés dans les hôpitaux, accord social 2013, ainsi que, jusque et y compris 2014, l'activation des allocations de chômage, les titres-services et le bonus jeunes dans le secteur non marchand.

g. Financement par la fiscalité fédérale via le non-versement du précompte professionnel : travail de nuit et en équipes, heures supplémentaires, subvention générale, chercheurs, marine marchande, pêche en mer, remorquage en mer, dragage, sportifs.

h. Financement par la Région flamande : chômeurs âgés ; financement par la Région wallonne : Primes à l'emploi ; financement par les Communautés : entreprises de travail adapté. À partir de 2015, suite à la Sixième réforme de l'État, financement par les Régions de l'activation des allocations de chômage, des titres-services et du bonus jeunes dans le secteur non marchand.

1. Relèvement du pourcentage de subventions salariales (par rapport aux salaires bruts des prestations concernées) de 15,6 % à 18 % (janvier 2015), 20,4 % (janvier 2017) et 22,8 % (janvier 2019).

2. Majorations cumulées du forfait Maribel social de chaque fois 14 EUR par trimestre par ETP en janvier 2015, 2017 et 2019.

3. Majorations cumulées du forfait de base à chaque fois de 14 euros par trimestre par ETP et majorations cumulées du plafond bas salaires à chaque fois de 480 EUR (par trimestre par ETP), indexé sur le plafond bas salaires du bonus à l'emploi, en janvier 2015, 2017 et 2019 pour les travailleurs qui ne relèvent pas du Maribel social ou des entreprises de travail adapté.

4. Voir également le tableau 6 dans les annexes du chapitre 7.

TABLEAU 15 - Effet cumulé sur les taux de cotisations patronales des glissements intra- et intersectoriels dans l'emploi en pour cent, par rapport aux salaires bruts, comparaison avec 2013

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux implicite de cotisations sociales patronales ^a	-0,05	-0,08	-0,12	-0,15	-0,18	-0,21
- Taux de cotisations légales après réductions	-0,02	-0,03	-0,04	-0,04	-0,05	-0,06
- Taux de cotisations fictives	-0,01	-0,02	-0,03	-0,04	-0,05	-0,06
- Taux de cotisations extralégales (hors pensions complémentaires)	-0,00	-0,00	-0,01	-0,01	-0,02	-0,02
- Taux de cotisations pour pensions complémentaires	-0,02	-0,03	-0,05	-0,07	-0,08	-0,09

a. Pas nécessairement égal à la somme des composantes à cause des arrondis.

Évolution différenciée des taux de cotisations patronales des différentes catégories de travail en 2019 par rapport à 2013.

Le tableau 16 et le tableau 6 dans l'annexe statistique (chapitre 7) suggèrent que la charge parafiscale nette pour toutes les catégories d'emploi ordinaires dans les entreprises (à l'exclusion de l'agriculture, des entreprises de titres-services et des agences ALE) diminue sensiblement en 2019 par rapport à 2013 (entre 0,77 et 0,99 point). Les perdants sont les programmes d'emplois spéciaux (emplois qui relèvent des groupes-cibles " premiers engagements ", " jeunes " et " chômeurs de longue durée ", ayant droit ou non à des subventions d'activation) dont le taux de cotisations patronales devrait augmenter malgré l'élargissement de la mesure 'premiers engagements' de trois à cinq personnes.

Les taux de cotisations patronales connaissent une évolution assez similaire pour l'industrie manufacturière et les services marchands. Le renforcement de la réduction structurelle pour les travailleurs qui ne relèvent pas du Maribel social ou des entreprises de travail adapté à partir de 2015 profite, proportionnellement, surtout aux bas et moyens salaires¹. L'augmentation de la réduction forfaitaire générale a un impact plus important pour les bas salaires². L'augmentation progressive du plafond bas salaires est favorable aux emplois relevant des catégories bas salaires dans la modélisation du BFP³. Les taux de cotisations patronales en 2019 diminuent surtout, par rapport à 2013, pour les jeunes travailleurs à bas salaires de l'industrie manufacturière (moins 0,62 point) et des services marchands (moins 0,58 point), pour les travailleurs âgés dans les services marchands (baisses de l'ordre de 0,44 point à 0,48 point) et, dans une moindre mesure, pour les travailleurs âgés de l'industrie manufacturière (baisses de l'ordre de 0,11 à 0,27 point).

L'impact de la politique de subventions salariales diffère toutefois sensiblement entre l'industrie manufacturière et les services marchands parce que le renforcement pour le travail de nuit et en équipes est proportionnellement davantage utilisé dans l'industrie manufacturière. En 2019, les taux de subventions salariales pour les catégories de travail ordinaires de l'industrie manufacturière augmentent de l'ordre de 1,07 point à 1,32 point, alors que les hausses fluctuent entre 0,2 et 0,3 point dans les services marchands.

1. Voir le tableau 6 du chapitre 7 pour les taux de cotisations patronales et les subventions salariales par branche d'activité et type d'emploi.
2. Les bas salaires perçoivent un salaire brut de maximum 5 870 EUR par trimestre en 2005, indexé par la suite selon l'évolution du salaire brut moyen en entreprise (ce qui donne 7 156 € en 2013 et 7 254 € en 2014).
3. Le plafond bas salaires du BFP ne correspond pas nécessairement aux plafonds bas salaires utilisés pour les réductions structurelles de cotisations patronales (pour les travailleurs ne relevant pas du régime du Maribel social ou des entreprises de travail adapté : 5 870 en 2005-2009 et en 2012 ; 6 030 en 2010-2011, 5 900 et 5 576 en 2013, 5 560 en 2014) et pour les réductions de cotisations personnelles via le bonus à l'emploi (7 460 depuis 2013). En 2013 et 2014, les accroissements de la réduction forfaitaire générale de cotisations ont été combinées à des diminutions du plafond bas salaires, ce qui a entraîné une hausse des réductions de cotisations en général, hormis les réductions de cotisations pour les très bas salaires. Par conséquent, le coût de l'opération a été moins lourd pour la sécurité sociale. La notion de bas salaire du BFP est donc actuellement plus large que celle utilisée pour la réduction structurelle. Les deux notions se rapprocheront progressivement suite aux majorations cumulées du plafond bas salaires de la réduction structurelle de 480 euros en 2015, 2017 et 2019.

TABLEAU 16 - Pression parafiscale nette dans le secteur des entreprises par catégorie d'emploi

taux de cotisations patronales, hors cotisations fictives, diminué du taux de subvention salariale, hors ALE et travailleurs titrés-services, en pour cent, par rapport aux salaires bruts

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2013 par rapport à 1997	2019 par rapport à 2013
Bas salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	24,06	23,81	23,44	23,62	23,23	23,43	23,07	-1,30	-0,99
Hauts salaires - travailleurs de moins de cinquante ans	28,82	28,73	28,41	28,48	28,16	28,25	27,95	-2,58	-0,87
Emplois spéciaux	11,99	11,48	11,17	11,63	11,70	12,12	12,18	0,61	0,18
Bas salaires - travailleurs âgés	18,69	18,43	18,09	18,39	17,97	18,13	17,91	-6,87	-0,77
Hauts salaires - travailleurs âgés	28,40	28,28	27,95	27,97	27,66	27,73	27,48	-4,84	-0,92

Tassement de la mesure "bonus à l'emploi", qui avait été renforcée en 2012-2013.

Depuis la réforme du bonus à l'emploi parafiscal dans le cadre des mesures de relance de 2012 (fusion des groupes " très bas salaires " et " bas salaires " entrant en ligne de compte pour la mesure, ce qui se traduit par une réduction plus importante pour les salaires les plus élevés de la catégorie bas salaires) et la légère augmentation de la partie forfaitaire de la mesure en 2013 (de 175 à 184 euros par mois par ETP), les paramètres de ces réductions de cotisations personnelles n'ont plus été modifiés. Le recours à la mesure diminue (voir tableau 5 du chapitre 7) sous la pression des hausses réelles de salaire brut vu que le plafond bas salaires n'est indexé qu'à l'indice santé, et non sur base des hausses moyennes de salaire brut.

4.2.2. Coût nominal unitaire du facteur travail et part du travail dans la valeur ajoutée

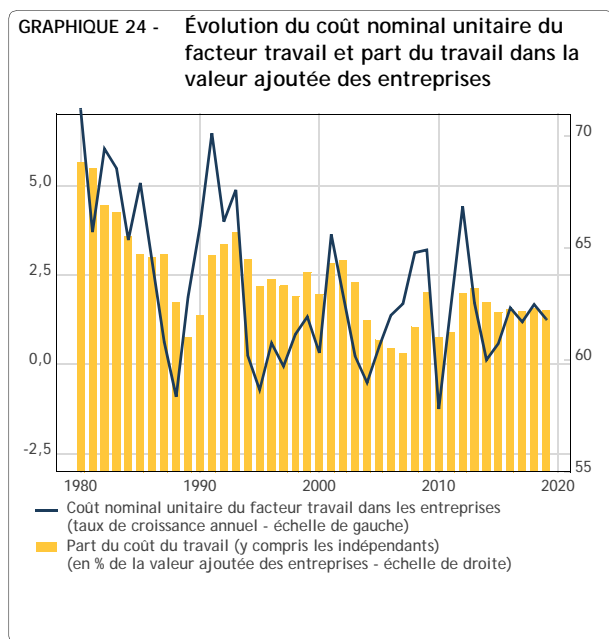
Une croissance de la productivité horaire du travail qui s'accélère après 2014 tout en restant modérée.

Après les années de crise marquées par une croissance négative (2009) ou extrêmement faible (0,4 % et 0,7 % en 2013 et 2014), la productivité horaire du travail devrait progresser à un rythme plus soutenu (hausse moyenne de 1,0 % par an en 2015-2019 – voir tableau 13). Ce rythme de croissance est historiquement faible par rapport à la période 1988-1996 (2,2 % par an en moyenne), mais reste conforme, voire légèrement supérieur, à la croissance moyenne de la productivité mesurée au cours de la période couverte par la loi de 1996 (0,8 % par an en moyenne sur la période 1997-2014).

Le coût nominal unitaire du facteur travail comprime l'inflation.

Sur la période 2014-2019 (2015-2019), le coût nominal unitaire du facteur travail augmenterait en moyenne de 1,1 % (1,3 %) par an (graphique 24), donc à un rythme nettement plus lent que l'objectif d'inflation de la BCE, à savoir un taux en deçà, mais proche, de 2 %. En début de période, l'augmentation du coût nominal unitaire du travail serait encore très faible (0,1 % et 0,6 % par an en 2014 et 2015), mais elle s'accélérait ensuite pour atteindre 1,3 % en fin de période de projection.

Poursuite de la diminution tendancielle de la part salariale sur la période de projection.



Après une hausse temporaire et – d'un point de vue historique – modeste à 63,2 % en 2013, la part du coût du facteur travail dans la valeur ajoutée des entreprises retombe progressivement à 62,2 % en 2019. Cela représente une stabilisation après une tendance à la baisse de la part salariale de 65,4 % en moyenne dans les années quatre-vingt à 63,9 % en moyenne dans les années nonante puis à 62,3 % en moyenne dans les années 2000.

À long terme, la part salariale reflète la mesure dans laquelle le travail et d'autres facteurs de production sont substituables ainsi que – en fonction de la technologie de production – les coûts relatifs du facteur travail et du capital¹. La substitution à long terme entre le travail et le capital peut être contrecarrée par des phénomènes à court terme comme la rétention de main-d'oeuvre et les chocs

au niveau de la rémunération du travail². Ainsi, la rétention de main-d'oeuvre (les travailleurs ne sont pas immédiatement licenciés ou la durée du travail par travailleur n'est pas immédiatement réduite au début d'un ralentissement économique) serait l'une des raisons pour lesquelles la part salariale a augmenté temporairement en 2009. En revanche, les diminutions des charges salariales, via des réductions de cotisations patronales ou des subventions salariales, entraînent généralement une baisse immédiate et temporaire de la part salariale, cet effet jouant en 2014-2019 par rapport aux années précédentes. Par ailleurs, dans la mesure où les salaires sont négociés de manière collective et où le marché du travail n'a pas une structure de concurrence parfaite, le pouvoir de négociation relatif des organisations des travailleurs est un autre facteur déterminant pour la part salariale.

1. La technologie de production, notamment l'élasticité de substitution, revêt une importance cruciale. Si l'élasticité de substitution est égale à un, les changements des prix relatifs des facteurs seront exactement compensés par l'utilisation relative des facteurs et la part salariale sera constante à long terme. Si l'élasticité de substitution est inférieure à un, les prix relatifs des facteurs dominant et le poids du facteur de production devenu relativement plus coûteux, suite à un changement au niveau des prix relatifs des facteurs, dans la valeur ajoutée augmente.

2. Suite à une détérioration des termes de l'échange qui fait temporairement grimper le coût nominal du facteur travail plus rapidement que le déflateur des prix de la valeur ajoutée via les liaisons salaire-prix – de manière automatique ou non –, la part salariale peut temporairement dépasser la part à long terme dictée par la technologie de production, les prix relatifs des facteurs de production et le pouvoir de négociation relatif des travailleurs et des employeurs.

4.3. Emploi

L'activité dans le secteur marchand se redresse à court terme, mais n'enregistre qu'une croissance modérée à moyen terme.

Entre mi-2011 et début 2013, la valeur ajoutée dans les branches d'activité marchande a diminué de 1,2 %. Au cours de l'année dernière, l'activité s'est timidement redressée au premier semestre (croissance de 0,1 % par trimestre) avant de prendre de l'ampleur au second semestre (croissance de 0,3 % par trimestre). Cette reprise se poursuit cette année, avec une croissance trimestrielle moyenne d'un peu plus de 0,4 %. Après deux années de vaches maigres (croissance de -0,4 % en 2012 et de 0,3 % en 2013), l'activité dans le secteur marchand devrait progresser de 1,4 % cette année pour atteindre 1,9 % en moyenne au cours de la période 2015-2017, avant de reculer quelque peu par la suite jusqu'à un niveau de 1,6 % en 2019 (tableau 17).

TABLEAU 17 - Volume de travail et emploi dans les branches d'activité marchande
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1981- 2008	2009- 2013	2014- 2019	2012	2013	2014	2015	2016- 2018	2019
Valeur ajoutée réelle	2,3	0,2	1,7	-0,4	0,3	1,4	2,0	1,8	1,6
Productivité horaire du travail	1,9	-0,2	1,0	-0,6	0,4	0,7	1,1	1,0	1,0
Volume de travail	0,4	0,4	0,7	0,2	-0,2	0,7	0,9	0,7	0,6
Durée de travail moyenne	-0,3	-0,1	0,0	-0,2	0,0	0,2	0,0	-0,1	-0,1
Emploi en nombre de personnes	0,7	0,4	0,8	0,4	-0,2	0,4	0,9	0,9	0,7
p.m. Productivité du travail par tête	1,6	-0,2	0,9	-0,8	0,4	0,9	1,0	0,9	0,9

En moyenne, la valeur ajoutée dans le secteur marchand affiche une croissance annuelle de 1,7 % à moyen terme, soit nettement plus qu'au cours des cinq dernières années qui, il est vrai, ont été marquées par deux récessions, mais moins qu'au cours des trois décennies ayant précédé la crise financière (voir également chapitre 3, section 2).

Très faible croissance de la productivité depuis la crise financière.

Les cinq dernières années ont été caractérisées par une croissance extrêmement faible de la productivité par tête (-0,2 % par an). En 2009, l'effondrement de l'activité marchande (-3,4 %) a été dans une large mesure compensé par des diminutions – soutenues par des mesures prises par les autorités – du temps de travail (-1,3 %) et par un recul de la productivité par heure prestée (-1,6 %), si bien que la baisse de l'emploi marchand est restée limitée à 0,6 %. En outre, la reprise de l'activité qui s'en est suivie a été caractérisée par une forte intensité de main-d'oeuvre. Ainsi, au cours de la période 2010-2011, l'activité dans le secteur marchand s'est accrue de 2,3 % par an en moyenne. Et comme la productivité par tête n'a augmenté que de 1,1 % par an, l'emploi marchand a sensiblement progressé.

Lorsque l'économie s'est trouvée plongée dans une nouvelle récession – fût-elle moins marquée (croissance de -0,4 % en 2012) – la productivité horaire et la durée de travail ont reculé (respectivement de -0,6 % et -0,2 %), ce qui a permis à l'emploi marchand de se maintenir dans un premier temps (+0,4 %). L'an dernier toutefois, la croissance de la productivité horaire (+0,4 %) a été supérieure à celle de l'activité économique (+0,3 %). En conséquence, le volume de travail s'est amoindri et l'emploi – avec une durée de travail moyenne stable – s'est inscrit en baisse (-0,2 %). Ces différents éléments indiquent que le maintien d'effectifs en excès a atteint ses limites, du moins dans certains segments du secteur marchand.

La reprise de l'activité dans le secteur marchand se traduira seulement à partir de l'année prochaine par un accroissement substantiel de l'emploi, qui...

Même si la hausse de la productivité par heure prestée se poursuivra encore cette année et l'année suivante (respectivement 0,7 % et 1,1 %), la croissance économique est suffisamment vigoureuse pour entraîner un accroissement du volume de travail (respectivement de 0,7 % et 0,9 %). Cette année, une partie de cet accroissement se traduit encore par une hausse de la durée moyenne du travail (+0,2 %). Par conséquent, la croissance de l'emploi marchand est un peu plus faible (0,4 %). La hausse de la durée de travail moyenne est caractéristique de la première phase d'une reprise conjoncturelle. En outre (voir infra), la progression de l'emploi titres-services est bien plus faible cette année que précédemment, et freine donc moins l'accroissement de la durée moyenne de travail que par le passé. En 2015, la durée de travail resterait stable. Aussi, l'emploi et le volume de travail devraient progresser au même rythme (+0,9 %).

..., avec une durée du travail assez stable...

Après 2015, l'évolution de la durée de travail moyenne est déterminée par des facteurs structurels. Ainsi, la part de l'emploi à temps partiel continue à s'accroître chez les salariés. Toutefois, la durée relative d'un travail à temps partiel par rapport à un emploi à temps plein continue à s'allonger. Par conséquent, la durée de travail moyenne des salariés reste pour ainsi dire inchangée. Chez les indépendants, la durée de travail moyenne¹ diminue peu à peu, suite aux évolutions de la composition de l'emploi qui se modifie au détriment des branches d'activité affichant la durée de travail la plus élevée (à savoir l'agriculture). Il en résulte une évolution légèrement négative (presque -0,1 % par an) de la durée de travail moyenne totale dans le secteur marchand au cours de la période 2016-2019.

... et une croissance toujours modérée de la productivité horaire, se poursuit aussi à moyen terme.

La croissance de la productivité horaire recule légèrement après 2015 (pour atteindre 1,0 % par an en moyenne). Aussi, la croissance dans les branches d'activité marchande restera caractérisée par une intensité de main-d'oeuvre assez forte et l'emploi marchand progressera de 0,8 % par an en moyenne au cours de la période 2016-2019, ralentissant il est vrai à 0,7 % en 2019. La forte intensité de main-d'oeuvre de la croissance peut s'expliquer partiellement par le glissement de l'emploi des branches affichant une forte hausse de la productivité vers les branches n'enregistrant qu'un faible accroissement de la productivité (voir chapitre 3, section 2.4), même si l'expansion moins marquée de l'emploi titres-services (voir infra) atténue quelque peu la pression à la baisse exercée sur la productivité. D'un point de vue macroéconomique et sur le long terme (voir chapitre 3, section 1) toutefois, le ralentissement de la croissance de la productivité est dû à un recul structurel de la croissance de l'intensité capitaliste et de la productivité totale des facteurs, ce qui entame le potentiel de croissance de l'économie belge.

L'emploi dans l'industrie manufacturière continue à diminuer...

La récente dégradation de la conjoncture a de nouveau eu des effets désastreux sur l'emploi dans l'industrie manufacturière. Ces deux dernières années, ce secteur a encore perdu 18 300 emplois (3,4 % de l'emploi ;

1. Jusqu'il y a peu, les Comptes Nationaux contenaient uniquement des estimations de la durée de travail moyenne et du volume de travail des salariés ; en ce qui concerne les indépendants, des séries étaient uniquement établies pour l'emploi en nombre de personnes. Mais quelques modifications ont été apportées dans la dernière édition des Comptes Nationaux (septembre 2013 ; chiffres jusqu'en 2012 inclus). Désormais, la durée de travail des indépendants est estimée sur la base des données de l'Enquête sur les forces de travail, qui constitue la seule statistique pour laquelle de telles données sont disponibles. Dans les éditions précédentes des Perspectives, on tenait compte - pour chaque branche d'activité - d'une durée de travail par équivalent temps plein (ETP) identique pour les salariés et les non-salariés. Les nouvelles séries historiques des Comptes Nationaux impliquent une durée de travail moyenne par ETP bien plus élevée pour les indépendants, avec en sus des différences relativement importantes selon la branche d'activité.

tableau 18). Il s'agit là d'une véritable saignée, même si elle est moins catastrophique que les 47 900 emplois perdus au cours de la période 2009-2010. En effet, le repli conjoncturel survenu juste après la crise financière avait été plus marqué, mais surtout, il avait essentiellement frappé les exportations et les investissements, qui sont des composantes de la demande finale auxquelles l'industrie manufacturière contribue fortement. Le récent ralentissement conjoncturel touche de manière plus homogène l'ensemble des composantes de la demande finale. Par conséquent, son impact sur la valeur ajoutée et l'emploi se concentre relativement moins sur l'industrie manufacturière que lors de la crise précédente.

...sauf dans les branches de production de biens de consommation...

De manière globale, l'industrie manufacturière a perdu 67 800 emplois depuis 2008 (-2,4 % par an). En ce qui concerne plus particulièrement la production de biens de consommation (représentant quelque 40 % de l'emploi total dans l'industrie manufacturière), l'emploi s'est amoindri de 20 000 unités (-1,9 % par an). Notons toutefois que cette tendance baissière persiste depuis longtemps déjà et n'a été que faiblement amplifiée par les séquelles de la crise financière. En outre, les sous-branches connaissent des fortunes diverses. En effet, alors que l'emploi se maintient dans l'industrie alimentaire, de nombreuses pertes structurelles d'emplois ont été enregistrées dans l'industrie du textile et de l'habillement, dans l'industrie du bois, du meuble et du papier et dans les imprimeries. À moyen terme, la croissance de la production des biens de consommation devrait légèrement augmenter par rapport aux années écoulées, sans toutefois empêcher la perte de quelque 16 200 emplois (-1,4 % par an) à moyen terme.

TABLEAU 18 - Emploi intérieur par branche et population active occupée
moyennes annuelles, en milliers de personnes, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels					Écarts		Niveau	
	2009-2013	2012	2013	2014	2014-2019	13-08	19-13	1980	2019
Agriculture	-3,3	-2,8	-2,0	-1,8	-2,7	-11	-9	113	50
Industrie	-1,3	-0,5	-1,9	-1,3	-0,7	-59	-34	1278	814
- Énergie	0,7	0,7	0,8	-0,4	-0,7	2	-2	81	49
- Industrie manufacturière	-2,4	-1,2	-2,3	-1,9	-1,3	-68	-40	905	480
- Construction	0,5	0,5	-1,8	-0,4	0,5	7	8	292	284
Services marchands	1,1	0,7	0,4	1,0	1,3	144	220	1636	3016
- Transports et communication	-1,2	-1,5	-1,6	-0,1	0,6	-16	11	294	282
- Commerce et horeca	-0,2	-0,3	-0,9	-0,2	0,2	-9	9	670	746
- Crédit et assurances	-0,6	-0,5	-1,3	-0,6	-0,2	-4	-1	134	134
- Santé et action sociale ^a	2,3	1,9	1,7	2,5	2,1	58	71	208	619
- Autres services marchands ^b	1,3	1,1	0,9	1,7	1,9	61	116	331	1102
- Titres-services	15,7	6,4	6,7	1,4	2,2	60	16	0	132
- Emplois ALE	-20,9	-21,1	-20,0	-20,0	-20,0	-4	-1	0	1
Services non marchands	0,2	-0,4	-0,4	-0,3	0,0	10	-2	751	843
- Administration publique et enseignement	0,6	0,0	-0,1	-0,4	0,0	25	-1	682	808
- Services domestiques ^c	-6,8	-8,4	-7,6	2,4	-0,2	-15	0	68	35
Emploi intérieur	0,4	0,2	-0,2	0,3	0,6	85	176	3778	4722
Branches d'activité marchande, dont :	0,4	0,4	-0,2	0,4	0,8	75	177	3027	3879
- Salariés	0,3	0,2	-0,4	0,5	1,0	41	175	2423	3130
- Indépendants	0,9	1,2	0,9	0,3	0,1	34	2	604	749
Population active occupée	0,4	0,2	-0,2	0,3	0,6	88	176	3837	4802
Taux d'emploi (% pop. 15-64 ans)	-0,1	-0,1	-0,4	0,1	0,5	-0,5	2,0	59,5	65,7

a. Hors emplois titres-services.

b. Hors emplois titres-services et emplois ALE.

c. Pour compte propre auprès des ménages.

... mais de manière relativement moins sensible qu'au cours des cinq dernières années dans les branches industrielles les plus cycliques.

L'emploi dans la production de biens intermédiaires et de biens d'équipement – qui sont des branches cycliques par excellence – a également subi la double récession des cinq dernières années. Dans ces branches (représentant respectivement 40 % et 20 % de l'emploi total dans l'industrie manufacturière), l'emploi se stabilise dans les périodes de conjoncture favorable (1995-2000 ; 2004-2008), mais chaque dégradation de la conjoncture ramène l'emploi à un niveau toujours plus bas. Au cours des deux années qui ont suivi la crise financière, l'emploi a reculé de pas moins de 20 600 unités (biens intermédiaires) et 16 200 unités (biens d'équipement). Les deux années suivantes se sont caractérisées par une relative stabilisation, mais l'an dernier les deux branches ont respectivement perdu à nouveau 6 000 et 2 100 emplois. Les pertes d'emplois dans la production de biens intermédiaires ont surtout affecté l'industrie chimique et l'industrie du caoutchouc, du plastique et métallurgique, tandis que l'industrie pharmaceutique a été la seule branche industrielle à enregistrer une hausse durable du nombre d'emplois au cours de la décennie écoulée. En ce qui concerne les biens d'équipement, les fermetures d'entreprises dans l'assemblage automobile ont joué un rôle important, mais il convient de remarquer que l'emploi a également été soumis à une pression continue dans la plupart des autres sous-branches.

Alors que la croissance de la valeur ajoutée a encore été négative dans les deux branches au cours des cinq dernières années, on devrait renouer avec une hausse de l'activité à moyen terme. Toutefois, c'est loin d'être suffisant pour dépasser les gains de productivité, de nouveau considérables. Dès lors, on devrait une nouvelle fois enregistrer des pertes d'emplois de respectivement 15 200 unités (-1,2 % par an) et 8 800 unités (-1,4 % par an), qui sont, il est vrai, sensiblement moins élevées qu'au cours des cinq dernières années (respectivement -2,5 % et -3,3 % par an). Pour l'ensemble de l'industrie manufacturière, les pertes d'emplois devraient s'élever à 40 200 unités (-1,3 % par an) à moyen terme.

Le bâtiment, le commerce et l'horeca ont subi de nombreuses pertes d'emplois l'an dernier, mais l'emploi dans ces branches d'activité devrait se redresser à moyen terme.

L'activité dans l'industrie du bâtiment est sous pression depuis plusieurs années déjà, notamment parce que le climat macroéconomique difficile a affecté les investissements résidentiels des ménages (voir chapitre 3, section 2.3). La valeur ajoutée de ce secteur s'est érodée l'année dernière, dans une mesure comparable à l'effondrement de 2009. Alors que l'emploi avait continué à progresser au cours de la période 2009-2010, le nombre d'emplois a diminué (de l'ordre de 4 900 unités) l'an dernier, et ce pour la première fois depuis 2004. L'emploi salarié dans le secteur du bâtiment a reculé depuis le début de l'année 2012. Cette tendance s'est poursuivie au cours des années 2012 et 2013 et les derniers chiffres (quatrième trimestre 2013) ne laissent entrevoir aucune amélioration significative.

Cette année, l'activité dans le secteur de la construction devrait repartir à la hausse, mais l'emploi continuerait à diminuer (-1 200 unités). Ce n'est qu'à partir de l'année prochaine que le redressement de l'activité (accroissement de la valeur ajoutée de 1,9 % par an en moyenne) sera suffisamment vigoureux pour retrouver une croissance de l'emploi. Sur l'ensemble de la période de projection, 8 400 nouveaux postes de travail devraient être créés dans le secteur du bâtiment, soit une hausse comparable à celle observée durant les années 2009 à 2013.

L'emploi dans le commerce et l'horeca a également été touché plus durement au cours des deux dernières années que durant la période 2009-2010 (-9 100 unités contre -6 300 unités). Cette différence s'observe surtout dans le commerce de détail et dans l'horeca qui ont souffert de la faible croissance des dépenses des particuliers. L'an dernier déjà, l'emploi s'est redressé dans le secteur horeca, mais ce n'est pas encore le cas dans le commerce. Au cours de la période de projection, l'activité devrait reprendre vigueur à la faveur de la crois-

sance de la consommation privée. Aussi, le nombre d'emplois devrait augmenter de 8 800 unités à moyen terme, compensant ainsi de justesse les pertes d'emplois des cinq dernières années.

Dans la branche 'crédit et assurances', les pertes d'emplois sont moins nombreuses qu'au cours des cinq dernières années, ...

Dans la branche crédit et assurances, l'emploi est davantage sous pression pour des raisons structurelles que pour des raisons conjoncturelles ; on constate des pertes d'emplois dans le secteur bancaire depuis 2008. En revanche, l'emploi s'est stabilisé dans les assurances et la croissance de l'emploi dans les services financiers auxiliaires s'est amortie. À moyen terme, les pertes d'emplois pourraient se limiter à 1 400 unités, en plus des 4 300 postes déjà perdus depuis 2008.

...tandis que l'emploi dans la branche 'transports et communication' se porterait nettement mieux que dans un passé récent.

La branche transports et communication a subi 16 300 pertes d'emplois depuis 2008 (-1,2 % par an) pour des raisons aussi bien structurelles que conjoncturelles. Ainsi, le personnel de Bpost a subi une ponction considérable. Au cours de la dernière décennie, cette entreprise a utilisé les nombreux départs naturels de travailleurs âgés pour réduire l'emploi à un rythme accéléré et enregistrer des gains de productivité. En outre, la croissance de l'emploi dans les sociétés publiques de transport est interrompue depuis 2008, du fait de la pression croissante exercée pour réaliser des économies dans les institutions (semi-)publiques. Par ailleurs, les sous-branches plus sensibles à la conjoncture (transport routier, entreposage et services auxiliaires de transport) ont été lourdement touchées par la double récession des dernières années. C'est précisément dans ces branches que l'emploi avait fortement progressé au cours des années de haute conjoncture antérieures à la crise, mais depuis 2008, cette croissance s'est arrêtée dans le transport routier et est devenue négative dans l'entreposage et les services auxiliaires de transport.

Les derniers chiffres indiquent que la baisse de l'emploi dans le secteur des transports et de la communication ralentit. En outre, la croissance de l'activité dans cette branche devrait se redresser cette année et s'accélérer considérablement au cours des années suivantes (croissance moyenne de 1,9 % à moyen terme contre seulement 0,1 % par an depuis 2008). De faibles pertes d'emplois ont encore été enregistrées cette année, mais l'emploi progressera considérablement à partir de 2015, ce qui devrait se traduire par la création de 10 600 emplois supplémentaires (+0,6 % par an) à moyen terme. Notons toutefois qu'au cours des années à venir, la SNCB sera également confrontée à un très grand nombre de départs naturels de travailleurs âgés. Soit cette évolution entraînera le recrutement de nombreux jeunes travailleurs (ce qui est implicitement pris en compte dans ces Perspectives), soit elle donnera lieu à une réduction du personnel, à l'instar de ce qui s'est produit chez Bpost au cours de la dernière décennie.

Les champions en termes de création d'emplois restent toutefois les 'autres services marchands'...

Dans la branche 'autres services marchands', l'emploi s'est accru de 60 600 unités depuis 2008 (croissance de 1,3 % par an). Cette branche très large et hétérogène comporte une importante composante cyclique, puisque le travail intérimaire, très sensible à la conjoncture, est par convention intégralement comptabilisé dans cette branche, mais comporte également d'importants facteurs structurels qui renforcent l'activité et l'emploi dans cette branche. Ainsi, la part du travail intérimaire dans l'emploi salarié global s'accroît au fil du temps, indépendamment de la conjoncture. En outre, la branche fournit des services aux entreprises qui sont de plus en plus externalisés dans d'autres branches d'activité (aussi bien des services à forte qualification que des services à faible qualification : consultance et conseils, services juridiques et comptables, nettoyage) et des services personnels aux ménages qui représentent une part croissante dans le budget total des ménages. Enfin, tous

les services pour l'emploi prestés par les gestionnaires de sociétés sont, de nouveau par convention, repris dans cette branche et non dans les branches qui bénéficient de ces services, de telle sorte qu'une part sans cesse croissante de l'emploi indépendant vient grossir les rangs des ' autres services marchands ' (passant à 53,7 % de l'emploi indépendant total en 2013).

Dans cette branche, le tassement conjoncturel de 2009 a surtout touché la composante ' travail intérimaire ' de l'emploi à laquelle l'industrie manufacturière a énormément recours. La dernière récession a eu des répercussions relativement plus importantes sur la demande intérieure, de sorte que l'impact négatif sur le travail intérimaire a été relativement limité, mais l'emploi dans les services aux ménages a également été affecté, alors qu'il avait jusqu'alors été épargné. Au cours du deuxième semestre 2013, le travail intérimaire a commencé à se redresser. Et comme l'impact négatif de la conjoncture disparaît totalement à moyen terme, seules se maintiennent les tendances structurelles. Avec une activité qui affiche une croissance annuelle moyenne de 1,9 %, l'emploi progresserait de 116 300 unités (+1,9 % par an). Les ' autres services marchands ' restent ainsi le moteur par excellence de la création d'emplois.

...et la ' santé et action sociale ', tandis que l'emploi titres-services s'essouffle.

La branche " santé et action sociale " et l'activité titres-services ont créé, depuis 2008, pratiquement autant d'emplois que les ' autres services marchands ' (un peu moins de 60 000 unités chacune). Ces deux branches n'ont pas ou guère souffert du repli conjoncturel. Toutefois, le rythme des créations d'emplois s'est ralenti dans le courant de l'année 2013. Dans le cas de l'emploi titres-services, la croissance s'est pratiquement tarie, probablement sous l'effet de la hausse de prix entrée en vigueur en début d'année et de la diminution du potentiel de croissance pour ce type d'emplois après l'expansion rapide observée depuis le milieu des années 2000. Au niveau des soins de santé au sens large, la progression de l'emploi s'est principalement ralentie dans les hôpitaux et dans l'action sociale sans hébergement.

À moyen terme, l'emploi titres-services pourrait encore s'accroître de 16 100 unités, ce qui est donc nettement plus faible que dans le passé récent. En revanche, la croissance de l'emploi ne s'atténuerait que très légèrement dans les soins de santé (+ 70 900 emplois ; croissance annuelle de 2,1 %). Comme à l'accoutumée, la croissance de l'emploi dans cette branche est soutenue par la forte progression de la demande de services de santé, qui est elle-même alimentée par la hausse sensible des dépenses en soins de santé (voir chapitre 5, section 2.3) et par de faibles gains de productivité. Cette branche demeure ainsi, après les ' autres services marchands ', la championne en termes de création d'emplois.

Les gains de productivité étant systématiquement plus élevés dans l'industrie manufacturière que dans les services marchands (voir chapitre 3, section 2.4), la tertiarisation croissante de l'économie se manifeste davantage dans la distribution sectorielle de l'emploi que dans celle de la valeur ajoutée. Le poids de l'industrie manufacturière dans l'emploi intérieur total passerait de 11,4 % en 2013 à 10,2 % en 2019, et celui des services marchands progresserait de 61,5 % à 63,9 %. Les branches dont le poids augmente le plus sont ' santé et action sociale ' (de 12,0 % à 13,1 %) et ' autres services marchands ' (de 21,7 % à 23,3 %).

Baisse de l'emploi dans l'administration publique et la défense, hausse dans l'enseignement.

Entre 2000 et 2007, l'emploi dans la branche " administration publique et enseignement " a fortement augmenté (+69 200 unités) et a continué sa progression entre 2007 et 2011 (+35 700 unités). Sur ces 11 années, la hausse se situe essentiellement dans les pouvoirs locaux (+52 000) et les communautés et régions (+49 100 unités) alors que l'emploi du pouvoir fédéral s'est inscrit en recul (-5 100 unités), principalement suite aux réductions d'effectifs dans la Défense. Par contre, en 2012 et 2013, l'emploi de cette branche a baissé globalement de 900 unités. Au sein du pouvoir fédéral, l'emploi a reculé de manière relativement importante (sous l'effet des mesures d'assainissement budgétaire dans l'administration et du Plan de transformation de la Défense qui

prévoit la possibilité de suspendre volontairement les prestations de travail). Dans l'administration des communautés et régions, l'emploi s'est aussi tassé légèrement du fait de mesures d'économie prises par certains gouvernements, alors que l'emploi s'est encore accru dans l'administration des pouvoirs locaux et dans l'enseignement¹.

En 2014, l'emploi dans la branche " administration publique et enseignement " devrait se réduire de manière plus marquée (-3 200 unités) en raison de la baisse de l'emploi dans l'administration de tous les niveaux de pouvoir (-4 600 unités), y compris des pouvoirs locaux. En 2015, l'emploi serait stable et devrait à nouveau progresser quelque peu à moyen-terme (+2 200 unités au total). En l'absence de mesures, l'emploi dans l'administration est maintenu constant. C'est le cas, à partir de 2015 – hors effets de la 6^e réforme de l'État – pour le pouvoir fédéral, la sécurité sociale et les communautés et régions. Des mesures futures ne sont pas exclues mais ne sont pas anticipées dans le cadre d'un scénario à législation inchangée. Par contre, dans l'administration des pouvoirs locaux, la projection table sur une baisse totale de 6 800 unités² jusqu'en 2018, année des prochaines élections communales. L'emploi dans l'enseignement progresserait encore compte tenu de l'évolution de la population scolaire mais de manière plus modérée que par le passé sous l'hypothèse d'un taux d'encadrement stable en projection (15 %) alors que ce taux a augmenté entre 2000 et 2013 (passant de 13,7 % à 15 %).

Sur l'ensemble de la période de projection, l'emploi global dans la branche " administration publique et enseignement " diminuerait donc de 1 000 unités. Alors que la part de la branche dans l'emploi intérieur total augmentait encore entre 2007 et 2010 (de 17,7 % à 18 %), celle-ci baisserait systématiquement en projection jusqu'à 17,1 % en 2019, soit une part identique à celle enregistrée en 2000.

À noter que la réforme de l'État entraîne un transfert de personnel du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale vers les communautés et régions. Ainsi, un transfert d'environ 3 300 unités est comptabilisé dans notre projection à partir de 2015. Néanmoins, le personnel de l'administration des allocations familiales qui sera également transféré, soit un peu plus de 1 200 unités, reste comptabilisé dans le secteur de la sécurité sociale dans notre projection en raison d'une hypothèse basée sur les règles comptables du SEC³.

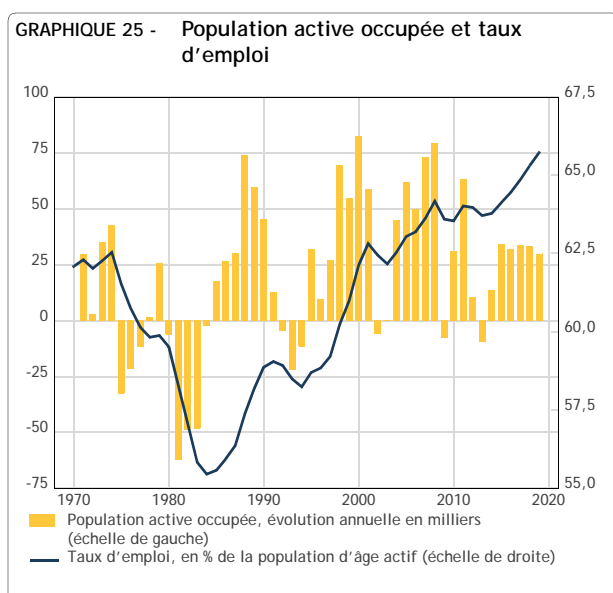
Le taux d'emploi augmente sensiblement à moyen terme mais demeure éloigné de l'objectif européen.

La population active occupée a enregistré un recul juste après l'éclatement de la crise financière (-7 700 unités en 2009), puis a nettement progressé au cours de la période 2010-2011 (+94 300 unités). Toutefois, cette cadence s'est de nouveau ralentie ces deux dernières années en raison d'un second tassement conjoncturel (+ 10 500 unités en 2012 ; -9 400 unités en 2013). Au final, la population active occupée a donc gagné quelque 87 700 unités en 2013 par rapport à 2008 malgré les deux récessions subies sur une période de cinq ans. Comme la population d'âge actif a progressé de manière exceptionnelle au cours de la même période, le taux d'emploi macroéconomique (rapport entre la population active occupée totale et la population âgée de 15 à 64 ans ; chiffres administratifs) est passé de 64,2 % à 63,7 % au cours de la même période.

1. En 2013, l'emploi de la branche " administration publique et enseignement " compte 809 000 unités. Le pouvoir fédéral représente 16 % de la branche, les communautés et régions 43 %, les pouvoirs locaux 35 %, la sécurité sociale 4 %, et l'enseignement du secteur privé 2 %. Par ailleurs, en termes de fonction, l'administration représente 48 % de la branche, l'enseignement 47 %, et la défense 4 %.

2. Hors infrastructures de transport.

3. Voir Chapitre 5. Finances publiques, section 5.2. Réforme de l'État.



2019, il s'établirait à 65,7 %. De même, le taux d'emploi tel que défini dans le cadre de la stratégie UE2020 (groupe d'âge 20-64 ans ; mesuré sur la base de l'EFT - 'Enquête sur les forces du travail') progresserait sensiblement à moyen terme : de 67,2 % en 2013 à 69,2 % en 2019. Ce niveau reste toutefois très éloigné de l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est engagée à atteindre à l'horizon 2020.

La projection par âge de l'emploi...

La projection de l'emploi est maintenant désagrégée par âge. Pour l'emploi non salarié, cette désagrégation est disponible de manière globale pour l'ensemble des branches, tandis que pour l'emploi salarié elle est disponible par branche et sous-statut (fonctionnaires; ouvriers et employés). La projection par âge permet d'examiner les évolutions sur le marché du travail sous l'angle des flux. On peut ainsi étudier les opportunités d'emploi (ou besoins de recrutement) qui s'offriront aux générations futures qui se présenteront sur le marché du travail. Pour ce faire, il ne suffit pas de connaître l'évolution future de l'emploi par branche ('demande d'expansion'), mais il convient aussi d'estimer la 'demande de remplacement' qui sera créée par les générations qui quittent le marché du travail¹.

...donne des indications sur les opportunités d'emploi qui se présenteront aux nouveaux arrivants sur le marché du travail.

Le tableau 19 présente par classe d'âge les flux annuels nets d'entrées dans la population active occupée (au total, par branche et par statut), la population active et le chômage. La somme pour toutes les classes d'âge (colonne 'total') correspond à la hausse annuelle de l'emploi par variable. Le tableau fait apparaître que depuis l'éclatement de la crise financière (période 2009-2013), la population active occupée a augmenté en moyenne de 17 500 unités par an, mais également que 85 300 personnes âgées de 50 ans et plus l'ont quittée chaque année, ces sorties étant compensées par un flux annuel net d'entrées de 102 800 personnes de moins de 50 ans (dont la majorité est âgée de moins de 30 ans).

1. Pour une définition plus détaillée des concepts, nous vous renvoyons aux Perspectives économiques 2012-2017 de mai 2012 (Chapitre 4, section 5).

TABLEAU 19 - Entrées nettes sur le marché du travail, par classe d'âge
en milliers, moyennes annuelles

	2009-2013					2014-2019				
	Total	49+	15-49	30-49	15-29	Total	49+	15-49	30-49	15-29
Salariés, dont :	9,7	-69,2	78,9	-5,9	84,8	28,5	-77,6	106,1	3,1	103,0
- Industrie manufacturière	-13,2	-12,8	-0,4	-6,5	6,1	-6,2	-12,4	6,2	-2,8	9,1
- Construction	0,3	-3,6	3,8	-1,3	5,2	1,4	-4,1	5,5	-0,8	6,3
- Transports et communication	-3,1	-7,9	4,8	0,2	4,6	1,9	-7,9	9,7	1,6	8,2
- Commerce et horeca	1,2	-8,1	9,3	-4,7	13,9	4,5	-9,2	13,7	-1,9	15,6
- Crédit et assurances	-0,7	-3,2	2,5	-0,1	2,6	0,0	-3,7	3,7	-0,3	4,0
- Soins de santé	10,9	-5,6	16,4	3,4	13,1	11,7	-8,2	19,9	3,6	16,4
- Autres services marchands ^a	12,1	-6,3	18,4	-1,3	19,7	16,4	-9,9	26,4	-0,5	26,9
- Administration publique et enseignement	4,5	-19,0	23,5	6,2	17,2	-0,6	-19,9	19,3	4,6	14,8
- Fonctionnaires	-2,3	-20,9	18,6	10,8	7,8	-1,1	-19,2	18,0	10,9	7,1
- Ouvriers/employés	12,0	-48,3	60,3	-16,7	77,0	29,6	-58,5	88,1	-7,7	95,8
Non salariés	7,2	-14,7	21,9	9,3	12,6	0,8	-16,8	17,6	7,8	9,8
Population active occupée	17,5	-85,3	102,8	4,6	98,2	29,3	-96,2	125,6	12,0	113,6
Population active	28,3	-96,6	124,9	6,5	118,4	17,3	-110,1	127,4	2,7	124,7
Population au chômage	10,8	-11,3	22,1	1,9	20,2	-12,0	-13,9	1,9	-9,2	11,1

a. Y compris emplois titres-services et emplois ALE.

En d'autres termes, les besoins annuels de recrutement (BR) de personnes de moins de 50 ans ont atteint 102 800 unités, dont 85 300 unités pour le remplacement de travailleurs ayant quitté le marché du travail (demande de remplacement - DR) et 17 500 unités pour répondre à la croissance globale de la population active occupée (demande d'expansion - DE). Dans le tableau 20, ces flux sont rapportés à l'emploi correspondant (total, par branche ou statut). En termes relatifs, 2,2 % de la population active occupée a dû être recrutée chaque année parmi les moins de 50 ans pour faire face et à la croissance de la population active occupée (0,4 % par an) et aux besoins de remplacement (1,9 % de la population active occupée par an). En pratique, les entrées nettes se concentrent surtout parmi les moins de 30 ans. Par conséquent, les besoins de recrutement peuvent être interprétés comme une demande de recrutement ciblée sur les jeunes, tout au moins en ce qui concerne la population active occupée dans son ensemble.

TABLEAU 20 - Demande de remplacement (BR), demande d'expansion (DE) et besoins de recrutement (BR)
en pourcentage de l'emploi par rubrique ; moyennes annuelles

	2009-2013					2014-2019				
	DE	DR	BR			DE	DR	BR		
			15-49	30-49	15-29			15-49	30-49	15-29
Salariés, dont :	0,3	1,8	2,1	-0,2	2,3	0,7	2,0	2,7	0,1	2,7
- Industrie manufacturière	-2,5	2,4	0,0	-1,2	1,2	-1,3	2,6	1,3	-0,6	1,9
- Construction	0,1	1,6	1,8	-0,6	2,4	0,7	1,9	2,5	-0,4	2,9
- Transports et communication	-1,1	2,9	1,8	0,1	1,7	0,7	3,0	3,7	0,6	3,1
- Commerce et horeca	0,2	1,3	1,5	-0,8	2,3	0,7	1,5	2,2	-0,3	2,5
- Crédit et assurances	-0,5	2,5	1,9	-0,1	2,0	0,0	2,9	2,9	-0,2	3,1
- Soins de santé	2,5	1,2	3,7	0,8	3,0	2,3	1,6	3,9	0,7	3,2
- Autres services marchands ^a	1,8	0,9	2,8	-0,2	3,0	2,2	1,3	3,6	-0,1	3,6
- Administration publique et enseignement	0,6	2,4	2,9	0,8	2,2	-0,1	2,5	2,4	0,6	1,8
- Fonctionnaires	-0,4	3,7	3,3	1,9	1,4	-0,2	3,5	3,3	2,0	1,3
- Ouvriers / employés	0,4	1,5	1,9	-0,5	2,4	0,9	1,8	2,7	-0,2	2,9
Non salariés	1,0	2,0	3,0	1,3	1,7	0,1	2,2	2,3	1,0	1,3
Population active occupée	0,4	1,9	2,2	0,1	2,1	0,6	2,0	2,7	0,3	2,4

a. Y compris emplois titres-services et emplois ALE.

La mobilité professionnelle intersectorielle joue entre 30 et 50 ans.

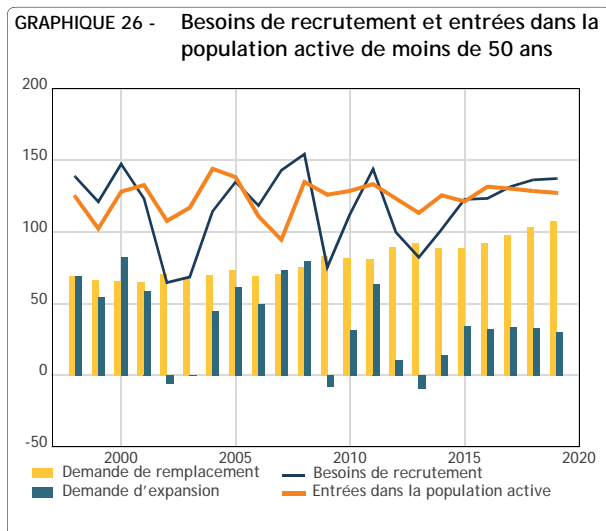
Au niveau des branches individuelles, les besoins totaux de recrutement (15-49 ans) et les recrutements nets de jeunes (15-29 ans) peuvent diverger sensiblement étant donné que la mobilité professionnelle intersectorielle peut jouer un rôle important dans la population âgée entre 30 et 50 ans. Dans l'industrie manufacturière, les destructions d'emploi (-2,5 % par an) ont égalé les vacances d'emploi suite au départ de travailleurs de plus de 49 ans, si bien que les besoins de recrutement pour l'ensemble de la classe d'âge de 15-49 ans ont été nuls. Toutefois, étant donné qu'une partie des emplois détruits ont concerné la classe d'âge 30-49 ans, des besoins de recrutement – certes très faibles d'un point de vue historique – subsistent dans cette branche qui s'adressent aux jeunes de moins de 30 ans (1,2 % de l'emploi salarié). Dans les branches de la construction, le commerce et l'horeca, on observe aussi traditionnellement un flux net de sortie dans les classes d'âge moyennes. En revanche, dans les soins de santé, les administrations publiques et les 'autres services marchands', on parle davantage d'entrées nettes.

Proportionnellement, les besoins de recrutement les plus importants ont été enregistrés, ces dernières années, dans les soins de santé, les 'autres services marchands' - et compte tenu de la forte demande de remplacement - dans les administrations publiques.

En termes relatifs, les besoins de recrutement les plus importants au cours des cinq dernières années se sont manifestés dans les soins de santé, les 'autres services marchands' et dans les administrations publiques. Dans les deux premières branches, la demande d'expansion a de loin été prépondérante (l'emploi titres-services jouant un rôle important dans les 'autres services marchands'), tandis que la demande de remplacement a été inférieure à la moyenne pour l'ensemble des salariés. En revanche, c'est la demande de remplacement qui a dominé dans les administrations publiques. Ainsi, les sorties de fonctionnaires âgés ont été particulièrement nombreuses au cours de ces dernières années (19 000 unités ou 3,7 % des effectifs totaux des fonctionnaires par an). Comme ces sorties n'ont pas été totalement compensées par de nouveaux engagements ou par des "statutarisations" (autrement dit par le passage du statut de contractuel celui de fonctionnaire), le nombre total de fonctionnaires a reculé de 0,4 % par an. En outre, la demande de remplacement a été également

relativement élevée (par année, approximativement égale ou supérieure à de 2,5 % de l'emploi) dans les branches crédit et assurances, industrie manufacturière, transports et communication (voir également le renvoi à Bpost ci-dessus).

Les pressions démographiques exercées sur la demande de remplacement sont légèrement atténuées par les mesures portant sur les fins de carrière...



Dans le graphique 26, les besoins de recrutement (dans la classe d'âge 15-49 ans) sont ventilés selon les déterminants (DE et DR) et sont comparés avec les entrées annuelles nettes de personnes de moins de 50 ans dans la population active. La demande de remplacement augmente structurellement depuis le milieu des années 2000 (de 68 700 unités en 2006 à 91 800 unités en 2013) en raison de la densité plus élevée des cohortes atteignant l'âge de sortie. De 2014 à 2016, la demande de remplacement demeurerait proche de ce niveau étant donné que les mesures relatives à la fin de la carrière retardent la sortie des travailleurs âgés de la population active et de l'emploi (sans ces réformes, la demande de remplacement aurait pu concerner 7 500 personnes de

plus par an sur la période de projection). Toutefois, à partir de 2017, la demande de remplacement recommence à augmenter sous l'impulsion démographique. Étant donné également que l'emploi continue d'augmenter chaque année de 30 000 unités, les besoins de recrutement sont légèrement supérieurs au nombre de nouveaux arrivants et de réinsertions (les entrées dans la population active).

.....mais, conjuguées au rebond de la croissance de l'emploi, elles génèrent une hausse des besoins de recrutement et une diminution du chômage.

Au cours de la période de projection, tant la demande d'expansion (tableau 19 : 29 300 unités par an) que la demande de remplacement (96 200 unités par an) sont en moyenne plus élevées qu'au cours des cinq dernières années si bien que les besoins de recrutement atteignent 125 600 unités par an. Ces besoins sont majoritairement ciblés sur les jeunes de moins de 30 ans (113 600 unités par an; soit 681 600 unités sur six ans). Puisque les entrées nettes annuelles dans la population active de moins de 50 ans se maintiennent pratiquement au même niveau (127 400 unités par an), les entrées nettes dans le chômage de moins de 50 ans ne dépassent plus 1 900 unités par an. Ce chiffre est largement inférieur aux 13 900 chômeurs âgés qui quittent le chômage chaque année. Par conséquent, le chômage diminuerait sensiblement à moyen terme (de 12 000 unités par an; voir section 4).

Dans toutes les branches marchandes, les besoins de recrutement augmentent...

En ce qui concerne les salariés, la demande de remplacement dans toutes les branches marchandes est proportionnellement plus élevée (tableau 20) que durant les cinq dernières années; l'augmentation est sensiblement uniforme dans toutes les branches. Par contre, la situation est plus contrastée pour ce qui est de la demande d'expansion. Ainsi, l'emploi salarié dans la branche transports et communication affiche de meilleures performances, ce qui génère une hausse remarquable des besoins de recrutement dans cette branche (3,7 % de l'effectif de personnel par an). Cette évolution suppose que les nombreux départs de travailleurs âgés dans les entreprises publiques de transport (par exemple la SNCB) ne donnent pas lieu à une réduction accélérée des

effectifs. Dans l'industrie manufacturière également, l'emploi salarié diminue nettement moins rapidement qu'au cours des dernières années, si bien que les besoins de recrutement redeviennent positifs pour les moins de 50 ans considérés globalement et sont sensiblement accrus pour les moins de 30 ans. Dans le secteur des soins de santé, l'emploi salarié progresse légèrement moins rapidement que dans le passé récent. C'est dans cette branche que les besoins de recrutement sont proportionnellement les plus élevés mais ils ne dépassent ceux des cinq dernières années que de 0,2 point de pourcentage. Dans les autres branches marchandes, les perspectives d'emploi s'améliorent plus ou moins au même rythme si bien qu'après la prise en compte des besoins de remplacement supplémentaires, les besoins de recrutement sont 0,7 point de pourcentage plus élevés que ces cinq dernières années.

.... alors qu'ils seraient en diminution sensible dans la fonction publique.

Comme indiqué précédemment, les réformes de la fin de carrière compriment à moyen terme la demande de remplacement par rapport à une situation de politique inchangée. L'impact de ces réformes s'exerce surtout dans les administrations publiques et l'enseignement étant donné que la réforme de mise en disponibilité est spécifiquement ciblée sur cette branche mais aussi parce que le renforcement de la condition de carrière pour ouvrir le droit à la retraite anticipée touche davantage les fonctionnaires que les autres travailleurs. Les sorties de fonctionnaires âgés du marché du travail sont stables par rapport aux cinq dernières années (19 200 unités ou 3,5 % de l'effectif total des fonctionnaires par an), mais auraient été encore plus nombreuses si la réforme des pensions n'avait pas été décidée (on peut estimer à 4 200 par an ce nombre de départs supplémentaires). Dans ces circonstances, la demande de remplacement dans les administrations publiques et l'enseignement demeure quasi identique à celle mesurée ces cinq dernières années. Vu le léger fléchissement de l'emploi public, cette évolution devrait déboucher sur une baisse relativement sensible des besoins de recrutement. Les branches marchandes disposent ainsi de davantage de possibilités pour puiser parmi les contingents successifs de nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi. Cette évolution implique en outre que l'âge moyen des fonctionnaires – qui était déjà relativement élevé – progressera encore assez sensiblement à moyen terme.

4.4. Chômage et réserve de main-d'œuvre

Le chômage a augmenté moins rapidement que prévu après la crise financière ...

Le chômage dans la définition du BFP (demandeurs d'emploi selon les sources administratives et les chômeurs âgés) a augmenté de 53 100 unités au cours des deux années qui ont suivi la crise financière (2009-2010), a nettement baissé (de 26 000 unités) en 2011, mais s'est de nouveau accru au cours des deux dernières années (de respectivement 8 500 et 18 200 unités) sous l'effet d'un nouveau repli conjoncturel. En 2013, le nombre de chômeurs dépassait donc de 53 800 unités son niveau de 2008 (tableau 21). Le taux de chômage (graphique 27) s'est établi à 11,8 % en 2008, à 12,5 % en 2010 suite au premier recul conjoncturel et à 12,4 % en 2013 après le ralentissement plus récent. Ces chiffres demeurent largement en deçà des niveaux atteints durant les précédents creux conjoncturels au milieu des années nonante (14,5 % en 1996) et au milieu des années 2000 (14,2 % en 2004).

.... compte tenu des faibles gains de productivité et des chocs négatifs qui ont entamé les taux d'activité des moins de 50 ans.

En dépit d'une progression en moyenne très faible de l'activité au cours des cinq dernières années, le (taux de) chômage n'a donc augmenté que modérément, ce qui est attribuable en premier lieu à des gains de productivité particulièrement faibles (voir sections 2 et 3) qui ont permis à l'emploi de continuer à progresser sensiblement (de 87 700 unités) au cours de cette période. En second lieu, il faut mentionner les chocs négatifs subis par les taux d'activité dans les classes d'âge inférieures et moyennes (voir section 1). Par conséquent, la population active a progressé moins rapidement que ne le laissaient prévoir les fortes impulsions démographiques et de la nette progression des taux d'activité dans les classes d'âge supérieures.

TABLEAU 21 - Réserve de main-d'œuvre et chômage¹
moyennes annuelles, en milliers ; taux en pour cent

	Écarts						Niveaux	
	13-08	13-12	14-13	15-14	19-15	19-13	2013	2019
Offre potentielle de travail (1)	133	5	18	13	53	84	5415	5499
- Interruption de carrière à temps plein (2)	-4	-1	-1	0	0	-1	23	22
- Préretraites / chômage avec complément d'entreprise (3)	-4	-4	-4	-5	-9	-19	111	93
Population active (définition BFP) (4)	142	9	22	19	62	104	5281	5385
- Population active occupée	88	-9	14	34	128	176	4626	4802
- Demandeurs d'emploi administratifs (5)	84	24	20	-10	-63	-54	584	530
* dont : 15 à 49 ans	58	21	10	-13	-55	-58	451	393
* dont : 50 ans et plus	26	4	9	3	-9	4	133	137
- Chômeurs âgés (6)	-30	-6	-11	-5	-3	-19	71	52
Chômage définition BFP (7)=(5)+(6)	54	18	9	-15	-66	-72	655	582
- dont : avec allocation de chômage	3	10	2	-35	-49	-82	503	421
- dont : sans allocation de chômage	51	9	7	19	-17	9	152	161
Réserve de main-d'œuvre (8)=(7)+(2)+(3)	46	14	5	-21	-75	-92	789	697
Taux de réserve de main-d'œuvre (8)/(1)	0,5	0,2	0,0	-0,4	-1,5	-1,9	14,6	12,7
Taux de chômage définition BFP (7)/(4)	0,7	0,3	0,1	-0,3	-1,4	-1,6	12,4	10,8

1. Dans ce tableau, l'offre de travail potentielle, la population active et la population active occupée englobent les personnes de 65 ans et plus.

Le nombre de chômeurs indemnisés est resté pratiquement stable ...

Il est remarquable de constater que le nombre de chômeurs indemnisés augmente à peine au cours de cette période (tableau 21 : de 3 100 unités) et diminue même légèrement (de 900 unités) si l'on tient compte des chômeurs avec complément d'entreprise (précédemment dénommés prépensionnés). Ce constat s'explique en partie par l'allongement du stage d'attente (maintenant rebaptisé stage d'insertion professionnelle) et donc de la période durant laquelle les jeunes quittant l'enseignement sans emploi n'ont pas de droit à une allocation. Il est également attribuable au suivi plus strict de la recherche d'un emploi par les chômeurs indemnisés. Cette incitation à accepter plus rapidement un emploi peut se traduire par un renforcement des sorties du chômage indemnisé vers l'emploi. En outre, le nombre de chômeurs dont l'allocation est suspendue augmente également et entraîne un glissement vers le chômage non indemnisé, voire une sortie de la population active (illustrée par la baisse des taux d'activité dans les catégories d'âge concernées), ainsi qu'une hausse des bénéficiaires du revenu d'intégration.

...et comprend actuellement moins de non-demandeurs d'emploi.

Au sein du chômage indemnisé se produit un autre glissement, par lequel des non-demandeurs d'emploi administratifs sont reclassés dans la catégorie des demandeurs d'emploi administratifs. Le relèvement systématique de l'âge ouvrant le droit à une dispense maximale (pas d'obligation de répondre à des offres d'emploi) induit une baisse rapide du nombre de bénéficiaires du statut de chômeur âgé (-30 000 unités depuis 2008). Cette baisse est en partie compensée par une augmentation du nombre de chômeurs indemnisés de plus de 50 ans qui, d'un point de vue administratif, doivent rester disponibles pour le marché du travail.

Le (taux de) chômage augmente encore cette année ...

Cette année, l'emploi repart à la hausse (+ 13 600 unités) grâce à l'embellie conjoncturelle, mais cette hausse ne suffit pas pour compenser la croissance de la population active (+ 22 500 unités) qui elle-même s'accélère sous l'impulsion d'une évolution plus dynamique des taux d'activité (section 1). Le chômage progresserait dès lors en moyenne annuelle de 8 900 unités et le taux de chômage augmenterait légèrement (de 12,4 % à 12,5 %) ; cette augmentation est en grande partie due à la hausse observée l'an dernier. La progression du chômage à un trimestre d'intervalle s'est déjà nettement ralentie au premier trimestre de cette année. Le chômage devrait se stabiliser au cours du deuxième trimestre et ensuite commencer à baisser au second semestre.

Le nombre de " chômeurs âgés " a déjà fortement diminué l'an dernier (- 6 200 unités) et baisse encore plus nettement cette année (- 10 900 unités). Cette baisse est attribuable au relèvement de 58 à 60 ans de l'âge d'accès à la dispense maximale, une mesure qui atteindra sa vitesse de croisière l'an prochain (et engendrera alors une nouvelle diminution de 5000 unités du nombre de chômeurs âgés).

.... mais baisse ensuite de manière ininterrompue, plus nettement en 2015 qu'en 2016 en raison de la réforme des allocations d'insertion, ...

En 2015, la croissance de l'emploi s'accélère (+ 34 200 unités). De plus, la limitation dans le temps des allocations d'insertion entraîne une baisse de 27 000 unités du nombre de personnes pouvant bénéficier d'allocations de chômage. Par hypothèse, une partie de ce groupe quittera le marché du travail, si bien que l'effet positif des mesures en matière de retrait anticipé sur l'offre de travail sera en partie neutralisé et que la population active progressera de 19 100 unités. Le chômage baissera aussi sensiblement l'an prochain (-15 100 unités), plus fortement chez les chômeurs indemnisés (-34 600 unités), et le taux de chômage tombera à 12,2 %.

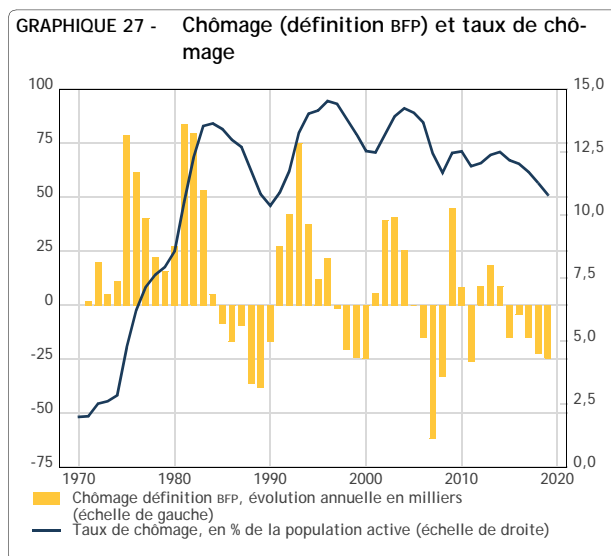
En 2016, la croissance de l'emploi se maintient mais l'effet positif des réformes des fins de carrière sur l'offre de travail joue à plein, dès lors que cet effet n'est plus freiné par la réforme des allocations d'insertion qui a

atteint sa vitesse de croisière. La population active augmente dès lors de 27 500 unités, si bien que le chômage diminue moins rapidement (- 4 200 unités).

... ainsi qu'à partir de 2017 compte tenu du net ralentissement de la croissance de la population active.

À partir de 2017, la croissance de l'offre de travail fléchit au fur et à mesure que les réformes des régimes de prépension et de mise en disponibilité arrivent à vitesse de croisière et que les impulsions démographiques disparaissent totalement. Le chômage diminue alors plus rapidement. En trois ans (2017-2019), il baisse de 61 800 unités. Cette baisse est désormais mieux répartie entre les chômeurs indemnisés (45 900 unités) et les chômeurs non indemnisés (15 800 unités).

Le niveau historiquement bas du taux de chômage en 2019 est à apprécier de façon nuancée, vu l'évolution par classe d'âge...



En 2016, le taux de chômage baisse jusqu'à 12,0 % et diminue encore sensiblement par la suite pour finalement tomber à 10,8 % en fin de période de projection. Ce niveau est le plus bas depuis le début des années nonante et est ainsi sensiblement inférieur aux valeurs atteintes à la fin des deux dernières périodes de haute conjoncture (2001 : 12,5 % ; 2008 : 11,7 %). La baisse du taux de chômage macroéconomique laisse présager une augmentation des pénuries de main-d'œuvre sur le marché du travail et entraîne, dans notre projection, une accélération de la croissance du coût du travail (voir section 2) en termes réels.

Deux remarques doivent cependant être formulées. Premièrement, le taux de chômage a sensiblement diminué dans les classes d'âge supérieures au cours des dix dernières années. Si l'on examine uniquement la classe des 15-49 ans, qui constitue certainement un meilleur indicateur administratif des tensions sur le marché du travail, le taux de chômage administratif se situe encore, en fin de période, légèrement au-dessus du niveau de 2008 (voir ci-après).

.... et le contrôle plus strict du comportement de recherche...

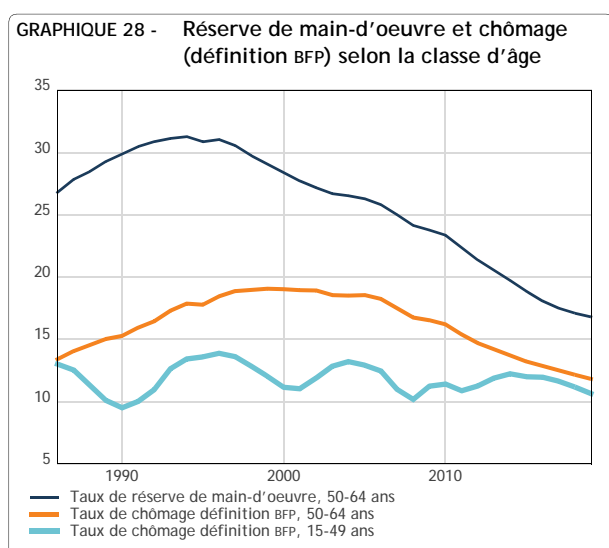
Deuxièmement, le taux de chômage administratif mesuré en 2013 ne recoupe plus la même réalité que précédemment. En effet, le suivi plus strict du comportement de recherche a eu pour conséquence qu'un groupe de chômeurs (qui était certainement le plus éloigné du marché du travail) a disparu du chômage mesuré (et de la population active). On ne peut désormais parler de tensions croissantes sur le marché du travail que lorsque des taux de chômage administratif plus bas sont atteints. Ce constat ressort aussi clairement de l'examen de l'évolution du taux de chômage " harmonisé " utilisé par Eurostat (mesuré par le biais des données de l'EFT). Ce taux est en principe un meilleur indicateur de l'offre excédentaire effective sur le marché du travail étant donné qu'il n'inclut que des chômeurs qui déclarent rechercher activement un emploi. Le taux harmonisé progresse de 8,4 % à 8,5 % cette année, mais baisse ensuite sur l'ensemble de la période pour ne plus dépasser 7,3 % en 2019. Toutefois, ce taux reste toujours plus élevé que les niveaux atteints respectivement en 2001 (6,6 %) et 2008 (7,0 %). Le rapprochement entre les taux administratif et harmonisé intervenu depuis le milieu des années 2000 peut s'expliquer par la politique de suivi plus strict des allocataires. Celle-ci a pour effet soit

de stimuler la recherche plus active d'un emploi (*ceteris paribus* progression du taux EFT), soit de déboucher sur des suspensions d'allocations (*ceteris paribus*, baisse du taux administratif)¹.

...mais serait également obtenu dans le cadre d'une estimation plus modeste des effets des réformes du marché du travail sur l'emploi.

D'autre part, l'ensemble des réformes du marché du travail décidées à la fin 2011 (mesures sur les fins de carrière, dégressivité accrue des allocations, réforme des allocations d'attente) s'exerce principalement, dans notre projection, par des effets indirects via le pouvoir d'achat des ménages et l'impulsion supplémentaire donnée à la croissance de la population active, laquelle pousse le taux de chômage à la hausse. Les salaires subissent alors une pression à la baisse, laquelle est favorable à l'emploi. Toutefois, cet effet tend à se dissiper à moyen terme. Le taux de chômage historiquement bas qui se profile à l'horizon 2019 devrait se concrétiser même en dépit d'une estimation plutôt modeste des effets à cet horizon des réformes récentes du marché du travail sur l'emploi macroéconomique.

La baisse structurelle du taux de réserve de main-d'œuvre chez les plus de 49 ans se poursuit au-delà de 2008, ...



Dans la catégorie d'âge 50-64 ans, le taux de réserve de main-d'œuvre² a enregistré une baisse structurelle depuis le milieu des années 90, passant de 31,3 % en 1994 à 24,2 % en 2008 (graphique 28). Néanmoins, au cours de cette période, l'âge d'accès à la retraite des femmes a été progressivement relevé, ce qui a débouché sur une forte hausse du nombre de chômeuses et prépensionnées de 60 ans et plus. Au cours des années qui ont suivi la crise financière, le taux de réserve de main-d'œuvre chez les personnes âgées de plus de 49 ans a diminué aussi de manière significative pour atteindre 20,5 % en 2013. Cette baisse concerne tant la composante " prépensions " ³ (recul par rapport à l'offre potentielle de travail de 8,5 % en 2008 à 7,2 % en 2013)

que la composante " chômeurs âgés " (qui passe de 7,4 % à 4,6 %). Il faut dès lors constater un net recul des régimes de fin de carrière dans les classes d'âge supérieures. En outre, cette évolution ne s'est que partiellement traduite par une hausse du nombre de demandeurs d'emploi administratifs (progression de 7,9 % à 8,6 % de l'offre potentielle de travail). Cela signifie que, depuis 2008, la population active occupée a crû encore plus rapidement que l'offre potentielle de travail dans les classes d'âge supérieures. Le taux d'emploi (estimations administratives) a progressé de 50,9 % en 2008 à 56,2 % en 2013. Cette forte progression est d'ailleurs confirmée par les chiffres de l'EFT qui indiquent une augmentation de 48,0 % à 54,0 %.

1. En 2011, le questionnaire de l'EFT belge a été modifié. Les sondés doivent désormais répondre à des critères plus stricts pour être considérés comme activement à la recherche d'un emploi (et donc chômeur selon la définition du Bureau international du travail). En l'absence de ce changement, le niveau du taux de chômage harmonisé aurait été sensiblement plus élevé depuis 2011 et le rapprochement entre les taux harmonisé et administratif aurait été plus marqué.
2. Rapport entre la réserve de main-d'œuvre (chômage définition BFP plus la prépension à temps plein et les interruptions de carrière à temps plein) et la réserve potentielle de main-d'œuvre (population active définition BFP plus la prépension à temps plein et l'interruption de carrière à temps plein).
3. Dans les présentes Perspectives, les termes ' prépension ' et ' chômage avec complément d'entreprise ' sont utilisés comme synonymes. Dans ce régime, nous ne distinguons pas encore les personnes qui doivent rester disponibles sur le marché du travail (et qui devraient en principe être comptabilisées parmi les demandeurs d'emploi), soit actuellement quelques milliers de personnes, et les autres (qui prédominent encore largement).

...évolution qui se poursuit à moyen terme dans un contexte de démantèlement progressif des régimes de fin de carrière.

Le taux de réserve de main-d'œuvre dans cette classe d'âge baisserait aussi de manière ininterrompue sur la période de projection pour atteindre 16,8 % en 2019. De nouveau, tant la composante prépensions que celle des chômeurs âgés perdent du terrain (pour ne plus dépasser respectivement 5,5 % et 3,1 % de l'offre potentielle de travail en 2019). Les régimes de fin de carrière sont progressivement supprimés durant la période 2014-2017 (2014-2015 : régime des chômeurs âgés ; 2015-2017 : régime des prépensions). À partir de 2016, lorsque la mesure relative aux chômeurs âgés aura atteint sa vitesse de croisière, la part des demandeurs d'emploi administratifs dans l'offre potentielle de travail commencera à diminuer (pour atteindre 8,1 % en 2019). Notons que les mesures qui visent spécifiquement à prolonger la carrière des fonctionnaires (réforme de la mise en disponibilité dans l'enseignement, effets de la réforme des pensions dans la fonction publique) stimulent, par hypothèse, autant l'offre de travail que l'emploi dans la classe d'âge 55-64 ans et ne génèrent pratiquement pas de chômage dans cette classe-là. À moyen terme aussi, le taux d'emploi progresse plus nettement parmi les plus de 49 ans pour atteindre 61,2 % en 2019.

Le taux de chômage parmi les moins de 50 ans absorbe les chocs conjoncturels, mais tend à moyen terme vers le niveau plancher enregistré au cours de la dernière décennie.

Dans la classe d'âge des moins de 50 ans, le chômage connaît une évolution plus cyclique (graphique 28). Après l'éclatement de la crise financière, le taux de chômage a atteint 11,4 % pour retomber à 10,9 % en 2011. Sous l'effet du nouveau ralentissement conjoncturel enregistré l'an dernier, il a progressé jusqu'à 11,9 % l'an dernier et s'est ainsi rapproché du taux de chômage (14,2 %) de la classe des 50-64 ans. L'évolution cyclique est encore plus marquée pour le chômage des jeunes (15-29 ans) : ce dernier a grimpé à 17,6 % en 2010 et 18,7 % en 2013. Cette année, le taux de chômage parmi les moins de 50 ans atteindrait 12,2 % pour ensuite baisser de manière continue et s'établir à 10,7 % en 2019, soit juste au-dessus du niveau atteint à la fin de la dernière période de haute conjoncture (10,2 % en 2008).

5. Finances publiques

Le déficit de l'ensemble des administrations publiques s'est considérablement réduit en 2013, revenant à 2,6 % du PIB¹, donc sous la barre des 3 % du PIB pour la première fois depuis 2009. Ce résultat, obtenu dans un contexte conjoncturel défavorable, est attribuable à des mesures budgétaires tant structurelles que ponctuelles. La Belgique sort ainsi de la procédure de déficit excessif enclenchée en 2009 par les autorités européennes.

Le contrecoup des mesures ponctuelles de 2013 et 2014 pèse sur l'évolution du déficit public en 2014 et 2015. Il s'ensuit que, en l'absence de nouvelles mesures et malgré la reprise de la croissance économique et le tassement attendu des charges d'intérêt, le déficit s'accroît légèrement (2,7 en 2014 et 2,8 % en 2015).

Par la suite, le déficit se réduirait lentement, passant de 2,5 % du PIB en 2016 à 2,2 % en 2019. Les dépenses primaires sont relativement stables sur la période de projection (autour de 48,1 à 48,2 % du PIB, avec un pic en 2015 en raison des effets des prix relatifs), la progression des dépenses sociales étant compensée par une évolution très modérée des autres dépenses publiques. Les prélèvements obligatoires sont en légère hausse (de 45,4 % du PIB en 2014 à 45,7 % en 2019) grâce à l'évolution de l'impôt sur le revenu des ménages et malgré les réductions supplémentaires de cotisations sociales déjà décidées.

TABLEAU 22 - Solde de financement et dette des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2
Pouvoir fédéral (EDP)	-3,4	-2,5	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
Sécurité sociale	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Communautés et régions	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1
Pouvoirs locaux	-0,4	-0,2	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1
Entité I (EDP)	-3,5	-2,4	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
Entité II	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3
Solde de financement structurel	-2,7	-2,0	-2,1	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2
Dette brute consolidée	101,1	101,1	101,6	101,1	100,5	99,7	98,9	98,0
Objectifs structurels du programme de stabilité d'avril 2014	-	-	-1,4	-0,7	0,0	0,75	-	-

Par contre, exprimé en termes structurels, le solde de financement ne s'améliore pas à moyen terme : si la croissance des dépenses publiques est grosso modo égale au taux de croissance du PIB effectif, elle reste supérieure au taux de croissance du PIB potentiel.

Le programme de stabilité de la Belgique vise un surplus budgétaire structurel de 0,75 % du PIB à l'horizon 2017 et traduit cet objectif en une trajectoire de soldes effectifs de -2,1 % du PIB en 2014, -1,4 % en 2015, -0,4 % en 2016 et 0,6 % du PIB en 2017. Une telle trajectoire répondrait aux recommandations des autorités européennes en vue d'assurer la soutenabilité budgétaire à long terme des finances publiques. L'écart entre l'objectif du programme de stabilité pour 2017 et le déficit projeté dans ces Perspectives (2,4 % du PIB en 2017) se monte à quelque 3 % du PIB. Comblé un tel écart par des mesures budgétaires représenterait un défi d'une ampleur considérable.

La 6^e réforme de l'État est prise en compte dans ces Perspectives. En l'absence d'information quant aux politiques que les entités fédérées mettront en place dans le cadre de leurs nouvelles compétences, l'on suppose qu'elles exercent celles-ci en maintenant les politiques et dispositions en place actuellement. À ce stade, la réforme est donc supposée sans effet sur le solde de financement de l'ensemble des administrations publiques.

1. Selon la définition conforme à la procédure sur les déficits excessifs. À partir de septembre 2014, le solde de financement pris en considération dans la surveillance budgétaire sera celui du SEC2010 sans correction des intérêts relatifs aux swaps.

Par contre, la réforme organise un transfert de charges aux entités fédérées de 0,3 % du PIB en 2015 et de 0,6 % du PIB à partir de 2016. À ce stade, il est supposé non compensé, et entraîne donc une redistribution des déficits entre niveaux de pouvoir. En 2015, l'entité II (entités fédérées et pouvoirs locaux) enregistrerait un déficit de 0,3 % du PIB et l'entité I (le niveau fédéral, y compris la sécurité sociale) un déficit de 2,4 % du PIB. La réduction du déficit à moyen terme serait logée dans l'entité I, dont le déficit tomberait à 1,9 % du PIB en fin de période de projection, alors que celui de l'entité II persisterait (0,3 % du PIB en 2019), culminant même à 0,6 % du PIB en 2016 et 0,5 % du PIB en 2017-2018 en phase de reprise du cycle des investissements des pouvoirs locaux en vue des élections communales de 2018.

De 101 % du PIB en 2013, la dette publique augmenterait encore légèrement en 2014 puis se contracterait ensuite légèrement pour revenir sous les 100 % du PIB à partir de 2017. Malgré la remontée attendue des taux d'intérêt du marché à partir de 2015, le taux d'intérêt moyen sur l'encours de la dette reste très bas à moyen terme, et même inférieur au taux de croissance économique nominal. La législation européenne impose à la Belgique une réduction de la dette publique de quelque 2 % du PIB par an après une période transitoire de trois ans suivant la sortie de procédure de déficit excessif. Cette exigence n'est pas rencontrée dans ces Perspectives à politique constante.

5.1. Ensemble des administrations publiques

5.1.1. Compte de l'ensemble des administrations publiques

Après un recul important en 2013 imputable tant aux recettes qu'aux dépenses, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques (tableau 23) s'accroît légèrement en 2014-2015 puis se réduit quelque peu en fin de période de projection. Les recettes reculent encore jusqu'en 2015 puis s'orientent modérément à la hausse en fin de période. Les dépenses totales se tassent légèrement sur la période de projection. Ces mouvements, tant à court qu'à moyen terme, ne reflètent pas l'orientation structurelle des finances publiques, qui fait l'objet de la section suivante.

TABLEAU 23 - Compte de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	51,0	51,7	51,1	50,9	50,9	50,8	51,0	51,1
Fiscales et parafiscales	44,8	45,6	45,4	45,5	45,5	45,5	45,6	45,7
Non fiscales	3,7	3,6	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Cotisations imputées	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4
Dépenses	55,0	54,4	53,9	53,7	53,5	53,3	53,4	53,3
Dépenses primaires hors cotisations imputées	49,1	48,6	48,2	48,4	48,2	48,1	48,2	48,1
Frais de fonctionnement et investissement	15,9	15,7	15,5	15,5	15,3	15,1	15,1	14,8
Transferts non sociaux	7,2	6,5	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4	6,4
Prestations sociales (au sens du CEV)	26,0	26,4	26,4	26,5	26,5	26,6	26,7	26,9
Charges d'intérêt	3,5	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8
Cotisations imputées	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4
Solde primaire	-0,6	0,6	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5
Solde de financement	-4,1	-2,7	-2,8	-2,8	-2,6	-2,5	-2,4	-2,3
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2

5.1.2. Évolutions structurelles

L'évolution structurelle des finances publiques peut être appréciée selon la méthode de la Commission européenne qui corrige l'évolution effective pour l'impact du cycle économique et pour les mesures ponctuelles et glissements.

Le tableau 24 indique que la résorption de l'écart de production en 2014 et au cours des années suivantes contribue à l'amélioration du besoin de financement. Les mesures ponctuelles et glissements, dont l'incidence était négative en 2012, améliorent le solde de financement en 2013 et en 2014 (le tableau 26 énumère les mesures ponctuelles et glissements pris en considération). Hors effets du cycle et des mesures ponctuelles et glissements, le solde de financement s'améliore en 2013 puis se dégrade très légèrement à moyen terme. Cette dégradation se marque davantage sur le solde primaire structurel étant donné la baisse des charges d'intérêt.

Les recettes structurelles sont en hausse en 2013 et en baisse en 2014. La hausse en 2013 est principalement imputable aux mesures de consolidation budgétaire. La baisse en 2014 résulte notamment d'effets nominaux : les prix intérieurs qui affectent l'évolution des assiettes d'imposition des cotisations sociales, de l'IPP ou de la TVA progressent plus faiblement que le déflateur du PIB. Elle résulte également de l'évolution défavorable de l'assiette du précompte mobilier sur intérêt, de la baisse du taux de TVA sur l'électricité et du recul des recettes non fiscales du pouvoir fédéral (notamment en provenance du secteur financier) et des régions (absence de dividende de KBC en 2014). À moyen terme, malgré les réductions supplémentaires de cotisations sociales, les recettes structurelles augmentent en pour cent du PIB potentiel étant donné, surtout, l'élasticité de l'IPP dans un contexte de fin du blocage salarial et d'augmentation rapide des revenus de remplacement imposables, ainsi que la progression de l'assiette du précompte mobilier sur intérêt dans les hypothèses de la projection.

TABLEAU 24 - Orientation de la politique budgétaire (méthode de la CE)
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2
Composante cyclique	-0,8	-1,2	-1,0	-0,6	-0,4	-0,2	-0,1	0,0
Solde de financement corrigé du cycle	-3,1	-1,4	-1,7	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2
Mesures ponctuelles et glissements	-0,5	0,6	0,4	-0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement structurel	-2,7	-2,0	-2,1	-2,1	-2,1	-2,2	-2,2	-2,2
Charges d'intérêt (EDP)	3,4	3,2	3,1	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7
Solde primaire structurel	0,7	1,2	1,0	0,8	0,7	0,6	0,5	0,5
Recettes structurelles	50,6	51,1	50,8	50,8	50,8	50,8	51,0	51,1
Dépenses primaires structurelles	49,9	49,9	49,8	50,0	50,1	50,3	50,5	50,6

L'évolution structurelle des dépenses primaires, présentée au tableau 24, est décomposée au tableau 25 qui, en outre, identifie l'impact des prix relatifs et du cycle électoral des investissements. Les incidences des prix relatifs proviennent de l'écart entre le déflateur du PIB et le facteur d'indexation des différentes catégories de dépenses publiques (rémunérations, transferts sociaux, honoraires des prestataires de soins, frais de fonctionnement et autres). Les investissements sont particulièrement influencés par le calendrier des élections communales ; ils refluent en 2013 et 2014 puis rebondissent à l'approche des élections de 2018.

Pratiquement stables en 2013, les dépenses primaires structurelles diminuent légèrement en 2014. Cette diminution est nettement moindre que celle des dépenses totales effectives en pour cent du PIB qui reflète les incidences, toutes favorables, des charges d'intérêt, des mesures ponctuelles et glissements et du cycle économique. La baisse structurelle des dépenses primaires en 2014 provient de l'impact des prix relatifs et, dans une moindre mesure, du cycle électoral des investissements. L'impact des prix relatifs est particulièrement important en 2014. Depuis 2013, le déflateur du PIB augmente plus vigoureusement que les prix intérieurs, dans un contexte d'amélioration des termes de l'échange liée au reflux des prix pétroliers et compte tenu des mesures de modération de l'index. Compte tenu du délai inhérent aux mécanismes d'indexation, c'est en 2014 que cet écart exerce son influence sur les dépenses concernées : alors qu'en 2012 deux dépassements de l'indice pivot sont intervenus (en janvier et en novembre), le dépassement suivant n'est attendu que pour décembre 2014. Hors impact des prix relatifs, les dépenses structurelles seraient en augmentation en 2014. À noter que, comme en 2014, l'impact des prix relatifs est à nouveau favorable en 2016.

À partir de 2015, l'effet du cycle économique explique l'entièreté de la baisse des dépenses effectives en pour cent du PIB : en termes structurels, les dépenses sont en augmentation régulière, l'augmentation des prestations sociales, en particulier les dépenses de pensions et de soins de santé, n'étant pas compensée par l'évolution des autres dépenses publiques pourtant très modérée dans cette projection dont les hypothèses en matière de train de vie de l'État sont assez conservatrices et prolongent, dans une certaine mesure, l'orientation restrictive prise ces dernières années.

TABLEAU 25 - Évolution effective et structurelle des dépenses
en pour cent du PIB

	2013	2014	Variations		
			2015	2016	2017-2019
Dépenses totales effectives	-0,6	-0,5	-0,2	-0,3	-0,1
Charges d'intérêt	-0,2	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1
Incidence des mesures ponctuelles et glissements	-0,8	-0,1	0,1	-0,0	0,0
Incidence du cycle économique	0,4	-0,2	-0,4	-0,2	-0,4
Effet dénominateur	0,3	-0,2	-0,3	-0,2	-0,4
Effet nominal	0,0	-0,0	-0,0	-0,0	-0,1
Dépenses primaires structurelles (méthode de la CE)	-0,0	-0,1	0,2	0,1	0,4
Incidence des prix relatifs	0,1	-0,4	0,0	-0,2	-0,1
Incidence du cycle électoral des investissements	-0,2	-0,1	0,0	0,0	0,0
Dépenses structurelles corrigées	0,1	0,4	0,2	0,2	0,5
Prestations sociales (au sens du CEV)	0,1	0,4	0,3	0,3	0,7
Autres dépenses primaires	-0,0	0,1	-0,0	-0,0	-0,2

TABLEAU 26 - Incidence totale des mesures ponctuelles et glissements
en millions d'euros sauf mention contraire ; le signe indique l'impact sur le solde de financement

	2012	2013	2014	2015
Recettes	1302	2265	1052	0
Modifications des barèmes du précompte professionnel	37	59	14	
Recettes suite à des décisions de justice			116	
Accélération de la perception des droits de succession (entités fédérées)	37	107		
Rythme d'enrôlement de l'IPP et de l'ISOC		550		
Rythme d'enrôlement de l'IPP (pouvoirs locaux)		-129		
Titrisation d'arriérés fiscaux	-45			
Contribution du secteur énergétique	250			
Perception anticipée de la taxe sur les assur. vie et l'épargne pension	183			
Remboursement d'aides d'État par bpost	301	123		
Contributions temporaires du secteur financier	423			
" Crédit professionnel "	116			
Régularisation fiscale dans le secteur du diamant		149		
Régularisations fiscales bis et ter (pouvoir fédéral)		432	766	
Régularisations fiscales bis et ter (entités fédérées)		248	156	
Mesure temporaire "liquidations internes"		600		
Remboursement de frais de perception des droits de douane		126		
Dépenses	-3001	-101	332	-133
Dépenses suite à des décisions de justice (pouvoir fédéral)	-57	-429		
Dépenses suite à des décisions de justice (pouvoirs locaux)		-32		
Ventes d'actifs immobiliers (pouvoir fédéral)			20	
Ventes d'actifs immobiliers (entités fédérées)	58		173	6
Ventes de licences de mobilophonie		360		
Transfert en capital à Dexia Holding	-2915			
Plan temporaire d'activation " win-win "	-87			
Délai d'entrée en vigueur de la DRP 2014-2020 (fin. du budget européen)			139	-139
Total	-1699	2163	1383	-133
Total (en pour cent du PIB)	-0,5	0,6	0,4	-0,0

5.1.3. Dette

Le ratio d'endettement de l'ensemble des administrations publiques¹ connaît une hausse en 2014 avant de se contracter de manière continue. L'ampleur de cette réduction est toutefois insuffisante pour satisfaire le critère de dette du " six pack " qui requiert une réduction annuelle du taux d'endettement d'environ deux points de pourcentage à l'issue de la période de transition de trois ans après la sortie de la procédure concernant les déficits excessifs.

En 2013 et 2014, la dynamique endogène de l'endettement public conduit à une augmentation du taux d'endettement en raison de la faible croissance économique et malgré un solde primaire positif. Toutefois, dès 2015, un surplus primaire et un taux de croissance économique nominal supérieur au taux d'intérêt implicite conduisent à l'apparition d'un effet boule de neige inversé.

TABLEAU 27 - Dette de l'ensemble des administrations publiques
en pour cent du PIB sauf mention contraire

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dette brute consolidée ^a	101,1	101,1	101,6	101,1	100,5	99,7	98,9	98,0
Taux d'intérêt implicite (en pour cent)	3,5	3,2	3,1	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8
Taux de croissance nominal du PIB (en pour cent)	1,8	1,8	2,6	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2
Variation du taux d'endettement	2,0	-0,0	0,5	-0,5	-0,7	-0,7	-0,9	-0,8
Variation endogène	2,2	0,8	0,2	-0,6	-0,7	-0,8	-0,9	-0,9
Solde primaire	-0,6	0,6	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5
Dynamique intérêt-croissance ^b	1,6	1,4	0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3
Charges d'intérêt (EDP)	3,4	3,2	3,1	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7
Contribution de la croissance du PIB	-1,7	-1,8	-2,6	-3,3	-3,2	-3,2	-3,2	-3,0
Variation exogène (ajustement déficit-dette)	-0,3	-0,8	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

a. Source jusqu'en 2013 : BNB.

b. Équivaut au solde primaire requis pour stabiliser la dette en pour cent du PIB en l'absence de variation exogène.

Les facteurs exogènes tendent à comprimer le ratio d'endettement en 2013 mais jouent en sens inverse en 2014 avant de devenir neutres à partir de 2015. En 2013, les ventes d'actifs (BNP Paribas Fortis et Royal Park Investment), le remboursement par KBC d'une partie des aides reçues de la Région flamande et l'application de mesures de consolidation des actifs financiers des administrations publiques ont fait plus que compenser la poursuite des interventions du Fonds européen de stabilité financière (FESF), la prise de participations de l'État belge dans le Mécanisme européen de stabilité (MES) et l'augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement. En 2014, le remboursement par KBC d'une partie – d'ampleur moindre qu'en 2013 – des aides reçues de la Région flamande ne permet pas de contrebalancer la contribution au MES, les interventions du FESF ainsi que les autres octrois de crédits et participations du pouvoir fédéral et des régions.

1. La dette, définie au sens " Maastricht ", est une dette financière brute mesurée à sa valeur faciale. L'ajustement déficit-dette au tableau 27 comprend plusieurs éléments : (1) la différence entre le solde de financement en termes de caisse et celui des Comptes nationaux dont le périmètre est différent et qui est mesuré sur base transactionnalisée, (2) les acquisitions nettes d'actifs financiers qui ne sont pas comptabilisées dans le solde de financement, (3) l'incidence des changements de valeur faciale de la dette suite aux différences de change, de primes d'émissions et de rachats.

5.2. Réforme de l'État

Ces Perspectives intègrent la 6^e réforme de l'État. Les compétences transférées aux entités fédérées impliquent une augmentation considérable de leurs recettes et dépenses¹. Les nouvelles dépenses des entités fédérées sont principalement des dépenses primaires finales tandis que les nouvelles recettes sont constituées de transferts en provenance de l'entité I et de recettes propres, essentiellement fiscales. Les ressources budgétaires correspondant aux principales compétences transférées aux communautés et régions proviennent, pour l'essentiel, du pouvoir fédéral, même pour les compétences qui étaient, avant réforme, à charge de la sécurité sociale (en matière d'allocations familiales, de réductions de cotisations patronales, de subventions salariales et de dépenses de soins de santé). La répercussion sur le budget de la sécurité sociale s'opère via la réduction des transferts du pouvoir fédéral à la sécurité sociale (dotations et/ou financement alternatif) de sorte que le solde de celle-ci reste, par hypothèse, nul en projection.

Selon les règles comptables du SEC, certaines des compétences transférées pourraient rester comptabilisées dans le compte de la sécurité sociale. L'hypothèse posée ici est que les dépenses relatives aux compétences transférées sont comptabilisées dans les dépenses finales des communautés et régions, sauf les allocations familiales qui restent des dépenses finales de la sécurité sociale. Les entités fédérées sont alors supposées verser à la sécurité sociale un transfert équivalent aux allocations familiales et aux frais de fonctionnement de ce régime. La décision finale concernant le mode de comptabilisation des dépenses transférées reviendra à l'ICN et dépendra des dispositions administratives que prendront les différentes entités concernées pour exercer les compétences en question.

D'autres hypothèses ont dû être posées. L'on a supposé que l'ensemble des services de gériatrie et services spécialisés de revalidation et de traitement isolés au 1^{er} janvier 2013 étaient régionalisés. Cela pourrait ne pas être le cas si certains de ces services se joignent à d'autres structures, ce qui impliquerait par ailleurs un recalcul des dotations de la LSF. Ensuite, même si le transfert de compétences a lieu pour l'essentiel au 1^{er} juillet 2014, il n'est imputé dans les comptes qu'en 2015. Le mécanisme de responsabilisation climat est supposé n'avoir aucune répercussion budgétaire.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'impact de la réforme sur les recettes, dépenses et soldes des quatre sous-secteurs. Toutefois, n'apparaissent dans ces tableaux (mais bien dans les comptes des sous-secteurs concernés), ni le refinancement des institutions bruxelloises, ni la réforme de la cotisation de responsabilisation pension entrés en vigueur avant 2015, ni la contribution d'assainissement de 250 millions de 2014.

Par contre, ces tableaux d'impacts intègrent la nouvelle cotisation sociale effective de certaines unités publiques pour les allocations familiales de leur personnel. Avant réforme, ces unités publiques payaient directement les allocations familiales à leur personnel, avec comptabilisation, en SEC, d'une cotisation sociale imputée. Ces allocations familiales seront dorénavant payées par l'Office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés.

En projection, la notion de politique constante est interprétée de la façon suivante : les entités fédérées sont supposées exercer leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'État.

1. Le programme de stabilité de la Belgique 2014-2017, pp. 51-56, présente de façon synthétique les compétences transférées dans le cadre de la 6^e réforme de l'État et leur financement.

TABLEAU 28 - Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte du pouvoir fédéral
 en millions d'euros sauf mention contraire

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	-9139	-9536	-9909	-10338	-10762
Fiscales et parafiscales : IPP régionalisé y.c. dépenses fiscales	-8687	-9078	-9445	-9866	-10282
Non fiscales : amendes routières et autres	-208	-211	-214	-218	-221
Transferts des administrations publiques	0	0	0	0	0
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel du pouvoir fédéral	-244	-247	-250	-254	-258
Dépenses	-10419	-12011	-12485	-13041	-13568
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	-974	-995	-1017	-1077	-1108
Frais de fonctionnement et investissement	-150	-152	-154	-190	-193
Rémunération du personnel transféré	-158	-159	-161	-164	-167
Cotisation sociale effective afférente aux allocations familiales du personnel du pouvoir fédéral	97	97	98	100	101
Frais de fonctionnement liés à la gestion des compétences transférées, politique scientifique et autres achats de biens et services	-89	-90	-91	-126	-128
Transferts non sociaux : fonds des calamités (transferts aux ménages)	-22	-23	-23	-23	-24
Prestations sociales	-802	-820	-839	-864	-891
Allocations familiales du personnel du pouvoir fédéral	-244	-247	-250	-254	-258
Allocation d'aide aux personnes âgées	-558	-574	-590	-610	-632
Transferts aux administrations publiques	-9200	-10739	-11122	-11537	-11943
À la sécurité sociale : dotation d'équilibre et/ou financement alternatif	-14408	-15017	-15455	-15980	-16483
Aux communautés et régions : dotations de la LSF	5419	4494	4553	4669	4773
Aux pouvoirs locaux : réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration	-211	-216	-221	-227	-233
Charges d'intérêt	0	-30	-96	-172	-258
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel du pouvoir fédéral	-244	-247	-250	-254	-258
Solde primaire	1280	2445	2479	2531	2548
Solde de financement	1280	2475	2575	2703	2807
Solde de financement (en pour cent du PIB)	0,3	0,6	0,6	0,6	0,6

TABLEAU 29 - Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte de la sécurité sociale
en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	-5756	-6220	-6522	-6865	-7177
Fiscales et parafiscales	2047	2086	2120	2165	2200
Réductions de cotisations sociales pour les groupes cibles	1558	1589	1617	1650	1676
Cotisations sociales effectives afférentes aux allocations familiales du personnel des administrations publiques	489	496	504	516	525
Non fiscales	0	0	0	0	0
Transferts des administrations publiques	-7778	-8280	-8616	-9002	-9349
Du pouvoir fédéral : dotation d'équilibre et/ou financement alternatif	-14408	-15017	-15455	-15980	-16483
Des communautés et régions : financement des allocations familiales	6630	6737	6839	6977	7134
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel de la sécurité sociale	-25	-26	-27	-27	-28
Dépenses	-5756	-6220	-6522	-6865	-7177
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	-5705	-6168	-6469	-6811	-7121
Frais de fonctionnement et investissement	-41	-42	-42	-43	-44
Rémunération du personnel transféré	-21	-21	-22	-22	-23
Cotisation sociale effective afférente aux allocations familiales du personnel de la sécurité sociale	24	25	25	26	26
Frais de fonctionnement liés à la gestion des compétences transférées et autres achats de biens et services	-44	-45	-46	-46	-47
Transferts non sociaux	-2074	-2151	-2227	-2303	-2374
Chèques services et autres subsides à l'emploi	-1973	-2050	-2126	-2201	-2272
Programmes de transition professionnelle et autres transferts aux entreprises	-65	-66	-67	-67	-67
Complément de revenu pour les chômeurs âgés (transferts aux ménages)	-36	-35	-34	-35	-35
Prestations sociales	-3590	-3976	-4200	-4465	-4704
Maisons de repos, santé mentale et autres dépenses de soins de santé	-3951	-4344	-4575	-4849	-5099
Interruption de carrière dans le secteur public	-146	-148	-151	-154	-157
Allocations familiales du personnel du secteur public	613	623	634	649	665
Congé éducation payé	-106	-108	-109	-111	-113
Transferts aux administrations publiques : contrôle de disponibilité (transferts aux régions)	-26	-26	-26	-27	-27
Charges d'intérêt	0	0	0	0	0
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel de la sécurité sociale	-25	-26	-27	-27	-28
Solde primaire	0	0	0	0	0
Solde de financement	0	0	0	0	0

TABLEAU 30 - Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte des communautés et régions
 en millions d'euros sauf mention contraire

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	12361	11791	12183	12680	13164
Fiscales et parafiscales	7128	7488	7827	8216	8604
IPP régionalisé y.c. dépenses fiscales	8687	9078	9444	9866	10280
Cotisations sociales : réduction pour les groupes cibles	-1558	-1589	-1617	-1650	-1676
Non fiscales : amendes routières et autres	208	211	214	217	221
Transferts des administrations publiques	5393	4468	4527	4642	4745
Du pouvoir fédéral : dotations de la LSF	5419	4494	4553	4669	4773
De la sécurité sociale : contrôle de disponibilité	-26	-26	-26	-27	-27
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Dépenses	13643	14270	14766	15391	15980
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	7170	7661	7992	8406	8757
Frais de fonctionnement et investissement	681	692	703	751	766
Rémunération du personnel transféré	180	182	185	190	193
Cotisation sociale effective afférente aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	368	374	380	390	398
Frais de fonctionnement liés à la gestion des compétences transférées, politique scientifique et autres achats de biens et services	133	135	137	172	175
Transferts non sociaux	2096	2173	2249	2326	2397
Chèques services et autres subsides à l'emploi	1973	2050	2126	2201	2272
Programmes de transition professionnelle et autres transferts aux entreprises	65	66	67	67	67
Transferts aux ménages : fonds des calamités et complément de revenu pour les chômeurs âgés	58	57	57	58	59
Prestations sociales	4393	4796	5040	5329	5594
Maisons de repos, santé mentale et autres dépenses de soins de santé	3951	4344	4575	4849	5098
Interruptions de carrière dans le secteur public	146	148	151	154	157
Allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Allocation d'aide aux personnes âgées, congé éducation payé et autres prestations sociales	664	681	699	721	745
Transferts aux administrations publiques	6841	6953	7060	7205	7367
À la sécurité sociale : financement des allocations familiales	6630	6737	6839	6977	7134
Aux pouvoirs locaux : réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration	211	216	221	227	233
Charges d'intérêt	0	32	99	176	262
Cotisations imputées : afférentes aux allocations familiales du personnel des communautés et régions	-369	-377	-385	-395	-406
Solde primaire	-1281	-2447	-2484	-2535	-2553
Solde de financement	-1281	-2479	-2583	-2711	-2816
Solde de financement (en pour cent du PIB)	-0,3	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6

TABLEAU 31 - Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte des pouvoirs locaux
 en millions d'euros

	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	0	0	0	0	0
Fiscales et parafiscales	0	0	0	0	0
Non fiscales	0	0	0	0	0
Transferts des administrations publiques	0	0	0	0	0
Du pouvoir fédéral : réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration	-211	-216	-221	-227	-233
Des communautés et régions : réinsertion des bénéficiaires d'un revenu d'intégration	211	216	221	227	233
Cotisations imputées	0	0	0	0	0
Dépenses	0	0	0	0	0
Solde primaire	0	0	0	0	0
Solde de financement	0	0	0	0	0

5.3. Pouvoir fédéral

Après une baisse de près de 1 % du PIB en 2013, le déficit du pouvoir fédéral rebondit légèrement en 2014 puis se tasse à nouveau au cours des deux années suivantes. Il s'établit à 2 % du PIB en 2016 et reste pratiquement stable jusqu'en 2019. Les charges d'intérêt se contractent de 0,3 % du PIB en 2013, puis encore de 0,1 % du PIB par an jusqu'en 2017 avant de se stabiliser en pour cent du PIB. En hausse de 0,7 % du PIB en 2013, le solde primaire se contracte, par contre, en 2014 (de 0,3 % du PIB soit davantage que la réduction des charges d'intérêt) avant de se redresser jusqu'en 2016. En fin de période, son niveau en pour cent du PIB reste également quasiment inchangé.

TABLEAU 32 - Compte du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variations		
									2013- 2014	2015- 2016	2017- 2019
Recettes	27,9	28,4	28,1	25,8	25,8	25,8	25,9	25,9	0,1	-2,3	0,1
Fiscales et parafiscales	25,6	26,1	26,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2	0,5	-2,0	0,1
Non fiscales	1,7	1,6	1,3	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,4	-0,2	0,0
Ventes courantes	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,0	-0,0	-0,0
Transferts externes	0,7	0,6	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	-0,3	-0,2	0,0
Revenus de la propriété	0,6	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1	-0,0	0,0
Transferts des admin. publiques	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,0	-0,1	-0,0
Dépenses	31,5	31,0	30,8	28,3	27,8	27,8	27,8	27,9	-0,7	-3,0	0,1
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	9,1	8,4	8,3	8,0	7,9	7,9	7,8	7,8	-0,8	-0,3	-0,1
Transferts aux admin. publiques	18,5	18,9	19,0	17,0	16,7	16,8	16,8	17,0	0,5	-2,3	0,3
À la sécurité sociale	7,2	7,5	7,7	4,3	4,2	4,3	4,4	4,5	0,5	-3,4	0,3
Aux communautés et régions	10,4	10,3	10,3	11,7	11,5	11,5	11,5	11,5	-0,0	1,2	0,0
Aux pouvoirs locaux	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,1	-0,0	-0,0
Charges d'intérêt	3,3	3,0	2,9	2,8	2,7	2,6	2,6	2,6	-0,4	-0,2	-0,1
Cotisations imputées	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,0	-0,1	-0,0
Solde primaire	-0,2	0,5	0,2	0,3	0,6	0,6	0,7	0,6	0,4	0,5	-0,1
Solde de financement	-3,5	-2,6	-2,7	-2,5	-2,0	-2,0	-1,9	-2,0	0,8	0,7	0,0
Solde de financement (EDP)	-3,4	-2,5	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9	0,8	0,7	0,0

Charges d'intérêt en baisse malgré la remontée des taux d'intérêt à moyen terme.

En net recul en 2013 (de 60 et 8 points de base respectivement pour les taux à long terme et à court terme) et en 2014 pour le taux à long terme mais dans une moindre proportion, les taux d'intérêt amorcent une remontée en 2015. La hausse des taux se confirme ensuite, particulièrement pour les taux à court terme (de 40 points de base en moyenne par an de 2017 à 2019, voir chapitre 2).

En projection, la structure de la dette du pouvoir fédéral s'aligne par hypothèse sur celle observée en 2013 où les emprunts à court terme représentent moins de 10 % de la dette en euros. Dès lors, la hausse des taux à court terme n'affecte que modérément l'évolution du taux d'intérêt implicite de la dette et, comme l'augmentation des taux à long terme ne se répercute que très progressivement sur le taux implicite, celui-ci se réduit jusqu'à 2017 avant de se stabiliser. Par ailleurs, la dette se réduit en pour cent du PIB dès 2015 par l'effet combiné de plusieurs éléments : l'absence supposée de facteurs exogènes après 2014 (contribution aux plans européens de stabilisation financière MES et FESF), l'atténuation du besoin de financement à moyen terme et, surtout, le redressement de la croissance économique. Ces facteurs permettent la poursuite de l'érosion des charges d'intérêt en pour cent du PIB.

Nette amélioration du solde primaire en 2013, du fait essentiellement des opérations non récurrentes de 2012 et 2013.

En 2013, les recettes fiscales ont à nouveau augmenté de façon notable. Une partie de l'augmentation provient de recettes non récurrentes dont l'incidence totale est estimée à 0,5 % du PIB, soit davantage qu'en 2012. Il s'agit notamment du produit de la régularisation fiscale, de l'impact de la mesure temporaire relative aux "liquidations internes" et de la modification du rythme des enrôlements en matière d'IPP et d'ISOC (tableau 26). De plus, des mesures structurelles sont entrées en vigueur, notamment en matière de précompte mobilier, de taxation des plus-values, de taxation des primes d'assurance, de TVA, d'accises et de droits d'enregistrement.

TABLEAU 33 - Recettes fiscales et parafiscales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes fiscales et parafiscales	25,6	26,0	26,1	24,1	24,1	24,1	24,2	24,2
Impôt sur le revenu des ménages (hors PrM)	10,7	11,0	11,0	9,1	9,1	9,2	9,2	9,3
Cotisations sociales patronales	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Autres cotisations sociales	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Précompte mobilier libératoire	0,9	1,1	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0
Impôt sur le revenu des sociétés	3,1	3,2	3,4	3,7	3,7	3,7	3,6	3,7
TVA	7,0	7,0	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9	6,9
Accises	2,1	2,1	2,1	2,0	2,0	1,9	1,9	1,9
Autres impôts	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0

Malgré la progression des revenus de la propriété due à la hausse sensible de la part du bénéfice de la BNB revenant à l'État (qui surcompense largement le recul des dividendes versés par Belgacom), les recettes non fiscales sont globalement en baisse suite au recul des transferts reçus (0,2 % du PIB). Ceci résulte, d'une part, des moindres revenus en provenance des institutions financières pour l'octroi de la garantie de l'État et, d'autre part, du fait que les recettes non récurrentes de 2013 (remboursement par l'UE de droits de douane indûment perçus et remboursement additionnel d'aides d'État par bpost) ne compensent que partiellement le contrecoup en 2013 des mesures non récurrentes de 2012 (remboursement par bpost et relèvement temporaire de la contribution au Fonds spécial de protection).

Si les dépenses primaires sont en léger recul par rapport à 2012, c'est également grâce au contrecoup des mesures ponctuelles de 2012, particulièrement de la recapitalisation de Dexia (0,8 % du PIB), qui compense la hausse des transferts aux autres sous-secteurs publics (0,3 % du PIB à la sécurité sociale et 0,1 % aux pouvoirs locaux, voir sections suivantes) et la hausse des autres dépenses primaires finales (0,1 % du PIB).

Les frais de fonctionnement et investissement sont en recul de 0,1 % du PIB suite à la politique restrictive en la matière et grâce au produit des licences de mobilophonie¹. Les transferts aux entreprises sont grevés par de nouveaux transferts non récurrents pour 0,1 % du PIB (essentiellement des remboursements à GDF SUEZ et à Jetair sur base de décisions de justice)². Les transferts au reste du monde progressent également de 0,1 % du PIB, essentiellement la contribution RNB à l'UE. Par contre, les prestations sociales sont stables en pour cent du PIB, la légère progression des pensions³ étant compensée par le recul des transferts de la CREG aux clients protégés.

1. Cette recette est pour l'essentiel comptabilisée en dépenses négatives dans les comptes SEC (acquisition nette d'actifs fixes incorporels) et figure à la rubrique "Investissement" au tableau 34.

2. On notera également que l'estimation des transferts en capital aux entreprises en 2013 inclut l'impact de l'élargissement du périmètre du pouvoir fédéral tel qu'estimé dans les comptes nationaux 2013 d'avril 2014 (environ 200 millions) alors que ce n'est pas le cas en 2012 puisque les observations utilisées dans ces Perspectives restent inchangées par rapport aux comptes 2012 publiés en septembre 2013.

3. Rappelons que, conformément à la présentation des comptes SEC et contrairement aux éditions précédentes des Perspectives, les pensions d'agents statutaires des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux figurent en transferts aux sous-secteurs publics et non dans les dépenses primaires finales du pouvoir fédéral.

Le recul des recettes non fiscales pèse sur le solde primaire en 2014.

En 2014, les recettes fiscales restent pratiquement stables en pour cent du PIB, bien que les recettes fiscales non récurrentes, qui se limitent pour l'essentiel aux recettes de la régularisation fiscale, soient nettement moindres qu'en 2013.

Diverses mesures, nouvelles ou plus anciennes, soutiennent les recettes fiscales. Il s'agit notamment de la suppression de la réduction d'impôt pour investissements économiseurs d'énergie (décidée fin 2011 et d'application à partir de l'exercice 2013, avec un impact d'autant plus important sur les rôles de 2014 que cette mesure a suscité des comportements d'anticipation), de l'augmentation de la taxe d'abonnement, de l'instauration d'une "fairness tax" en matière d'ISOC, de l'augmentation des accises sur le tabac et les huiles minérales (y.c. biocarburants), de l'augmentation du droit d'emphytéose et de l'instauration d'une TVA sur les prestations d'avocats. Apparaissent en outre, en 2014, des revenus fiscaux tirés de la participation de la Belgique à la troisième phase du marché européen des permis d'émission (imputées au pouvoir fédéral faute d'accord sur la répartition avec les régions). Par contre, le taux de la TVA sur l'électricité a été réduit à partir d'avril 2014 dans le cadre du Pacte pour la compétitivité et l'emploi de novembre 2013.

L'impôt sur le revenu des sociétés augmente en pour cent du PIB dans un contexte de modération salariale et d'amélioration des termes de l'échange. Par contre, les recettes du précompte mobilier sont en recul vu la faiblesse des taux et l'attrait des comptes d'épargne exonérés. La TVA recule également, compte tenu notamment de la baisse des prix de l'énergie et des volumes de carburants routiers. Les autres grandes catégories de recettes fiscales restent pratiquement stables en pour cent du PIB bien que, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu des ménages, les effets d'assiette et d'indexation soient plutôt défavorables.

Les recettes non fiscales chutent de 0,3 % du PIB en 2014 sous l'effet de la diminution des primes versées par les institutions financières pour la garantie de l'État, du contrecoup des recettes non récurrentes de 2013 (quoiqu'atténué par une recette non récurrente en 2014 : la récupération du remboursement sous caution effectué en 2013 dans le cadre de l'affaire Jetair), de la disparition du dividende de KBC suite au remboursement intégral du capital en 2012 et du retour à un niveau moyen de la part du bénéfice de la BNB revenant à l'État.

TABLEAU 34 - Dépenses primaires finales du pouvoir fédéral
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variations		
									2013- 2014	2015- 2016	2017- 2019
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	9,1	8,4	8,3	8,0	7,9	7,9	7,8	7,8	-0,8	-0,3	-0,1
Frais de fonct. et investissement	2,8	2,7	2,7	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	-0,1	-0,1	-0,2
Rémunérations	1,8	1,8	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,1	-0,1	-0,1
Achats de biens et services, impôts	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,1	-0,1
Investissements	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0
Transferts non sociaux	3,9	3,3	3,2	3,3	3,2	3,3	3,3	3,3	-0,7	0,0	0,1
Subsides à l'emploi	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0	0,1
Autres transferts aux entreprises	1,7	1,1	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	-0,7	0,1	0,0
Aux ménages et aux ISBL	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0	-0,0	-0,0
Au reste du monde	1,2	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,0	-0,0	-0,0
Prestations sociales	2,4	2,4	2,4	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	-0,0	-0,2	-0,0
Pensions	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	0,0	-0,0	-0,0
Allocations familiales	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Autres	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,1	-0,1	-0,0

Les dépenses primaires restent quasiment stables en pour cent du PIB, la baisse des dépenses primaires finales étant compensée par l'augmentation des transferts aux administrations publiques, particulièrement à la sécurité sociale (voir sections suivantes).

Comme il est d'usage dans les Perspectives, les hypothèses relatives aux dépenses primaires du pouvoir fédéral hors rémunérations, s'appuient essentiellement sur les derniers budgets disponibles et sur les projections pluriannuelles associées déposées au parlement. En l'occurrence, il s'agit du budget 2014 initial complété autant que possible par les informations disponibles sur les ajustements du printemps 2014.

L'évolution des prix relatifs contribue à la réduction du ratio des dépenses primaires finales vu l'absence d'indexation des prestations sociales et des rémunérations en 2014. Compte tenu également des baisses d'emploi public supposées intervenir en 2014 (-2,2 % dans l'administration et -4,0 % à la défense nationale), les rémunérations reculent de 0,1 % du PIB. On notera par ailleurs le rebond des investissements en contrecoup des ventes de licences de mobilophonie en 2013. Les transferts non sociaux reculent de 0,1 % du PIB en contrecoup des transferts non récurrents aux entreprises en 2013, à quoi s'ajoute une légère baisse de la contribution RNB du fait du report, avec effet rétroactif, de l'entrée en vigueur de la nouvelle Décision ressources propres (DRP) relative à la période 2014-2020 (postposée par hypothèse à 2015 dans les présentes perspectives).

Malgré l'impact positif de la 6e réforme de l'État, le solde primaire ne s'améliore guère en 2015...

L'entrée en vigueur de la 6^e réforme de l'État modifie sensiblement le niveau des recettes et des dépenses par sous-secteur des administrations publiques mais également le solde de financement du pouvoir fédéral et des communautés et régions. Selon les hypothèses retenues dans cette projection, l'impact sur le solde primaire du pouvoir fédéral serait positif de 1280 millions en incidence totale (voir tableau 28), mais de 1 030 millions en incidence complémentaire (soit 0,2 % du PIB) si l'on tient compte de la contribution à l'assainissement de 250 millions déjà retenue en 2014 dans les moyens transférés aux communautés et régions (voir section 5.5). Il s'avère toutefois que le solde primaire ne s'améliore que de 0,1 % du PIB en 2015 par rapport à 2014.

Pourtant, malgré le contrecoup de la régularisation fiscale, le recul des recettes fiscales par rapport à 2014 est légèrement moindre que l'impact ex ante du transfert de compétences en la matière. En effet, l'impôt sur le revenu des ménages, hors effet de la réforme, augmente plus vite que le PIB en raison d'un effet d'indexation favorable, les barèmes étant adaptés sur base de l'inflation moins élevée de l'année précédente, et de l'impact de l'extinction des avantages fiscaux pour investissements économiseurs d'énergie. Les recettes de l'impôt des sociétés sont également en progression compte tenu du contexte favorable à la profitabilité : reprise des exportations, baisse additionnelle du prix de l'énergie, baisse de charges sociales. Par contre, les recettes de la TVA subissent l'effet en année pleine de la baisse du taux sur l'électricité instaurée courant 2014, et les recettes d'accises sont en recul.

Les recettes non fiscales chutent de 0,2 % du PIB et expliquent pour l'essentiel la progression décevante du solde primaire malgré l'impact de la réforme de l'État. Outre l'impact du transfert des amendes de circulation aux régions parallèlement au transfert de compétence en matière de circulation routière, ce recul est le résultat de plusieurs autres éléments : un nouveau tassement des indemnités versées par le secteur financier en contrepartie de la garantie de l'État, le contrecoup des recettes exceptionnelles de 2014 et la réduction des frais de perception des droits de douane versés par l'UE étant donné la baisse de taux (de 25 à 20 %) prévue dans la nouvelle DRP supposée entrer en vigueur en 2015.

En matière de dépenses primaires finales (voir tableau 34), le recul des prestations sociales de 0,2 % du PIB provient intégralement des transferts de compétence aux entités fédérées en matière d'allocations familiales et d'aide aux personnes âgées. L'ensemble des frais de fonctionnement se contracte de 0,1 % du PIB alors que les transferts non sociaux augmentent d'autant suite à la progression des subsides à l'emploi, des autres transferts aux entreprises (essentiellement à la SNCB) et des transferts au reste du monde du fait de la contribution RNB (suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle DRP supposée intervenir en 2015).

Quant aux transferts aux administrations publiques (tableau 32), la forte diminution de leur total provient pour l'essentiel du remplacement de dotations par de l'IPP régional et de la contribution d'assainissement pri-

se sur les dotations aux communautés et régions. Toutefois, les transferts aux communautés et régions augmentent car les nouvelles compétences, y compris celles en matière de sécurité sociale qui en constituent la plus grande partie, sont principalement financées par des dotations du pouvoir fédéral. Le recul des transferts se marque donc, en fait, dans ceux à la sécurité sociale, dont le maintien à l'équilibre requiert un financement moindre de la part du pouvoir fédéral (dotation d'équilibre et/ou financement alternatif) puisque certaines de ses dépenses sont désormais à charge des entités fédérées.

...mais bien en 2016, suite à l'impact additionnel de la 6^e réforme de l'État, avant une quasi stabilisation en fin de période

Globalement stables en 2016-2017, les recettes fiscales progressent légèrement en fin de période. Cette progression est principalement imputable à l'impôt sur le revenu des ménages mais amoindrie par l'évolution moins favorable des impôts sur les produits.

D'une part, les recettes du précompte mobilier sur intérêt sont favorisées en fin de période par la remontée des taux et une désaffectation corollaire pour les carnets d'épargne. D'autre part, le taux moyen de l'IPP présente une tendance haussière due à la progressivité de l'impôt dans un contexte de croissance positive des revenus réels par tête favorisée par la levée supposée du blocage salarial en 2015. Les assiettes d'imposition comprennent aussi les revenus des travailleurs indépendants et les rémunérations dans le secteur des administrations publiques, tous deux en recul par rapport au PIB. Par contre, les revenus de remplacement augmentent en pour cent du PIB (mais sont relativement moins taxés).

Le tassement des impôts sur les produits, particulièrement des accises, vient notamment de la croissance relativement faible de la consommation des ménages qui, comme les achats de biens et services des administrations publiques, reculent en pour cent du PIB. C'est d'ailleurs encore davantage le cas pour la consommation de produits soumis à accises (carburants, tabacs). De plus, les recettes d'accises évoluent, en l'absence d'indexation des droits, en fonction des assiettes en volume et non en valeur (à l'exception des accises ad valorem).

Les recettes non fiscales sont supposées stables après 2015 en l'absence de nouvelles mesures.

Les dépenses primaires finales reculent légèrement en pour cent du PIB, en particulier les rémunérations et achats de biens et services. En outre, les dépenses de pensions du pouvoir fédéral¹ baissent très légèrement en pour cent du PIB. D'une part, la dynamique du nombre de pensionnés des agents statutaires du pouvoir fédéral est très modérée (voir négative à la Défense) du fait de sa structure d'âge spécifique impliquant une proportion importante de décès. D'autre part, la réforme instaurant un bonus de pension (en remplacement du complément pour âge) affaiblit aussi le rythme de croissance de ces dépenses.

En 2016, les transferts aux communautés et régions se tassent de 0,2 % du PIB en raison de doublement de la contribution d'assainissement à charge des entités fédérées (voir point 5.5), ce qui constitue le facteur essentiel d'amélioration du solde primaire par rapport à 2015.

Quasiment stabilisés en 2016, les transferts à la sécurité sociale augmentent sensiblement sur la période 2017-2019 (voir section suivante) surcompensant l'impact sur le solde primaire de la modeste progression des recettes fiscales et du léger recul des dépenses primaires finales.

1. Les dépenses de pensions du pouvoir fédéral comprennent essentiellement les pensions des agents statutaires du pouvoir fédéral et des entreprises publiques ; les pensions de veuves et orphelins des agents statutaires du pouvoir fédéral, des entreprises publiques, de l'enseignement et l'administration des communautés et régions et de l'enseignement subsidié des pouvoirs locaux ; les pensions des organismes d'intérêt public (OIP) du pouvoir fédéral, de la sécurité sociale et des communautés et régions ; la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA) et les suspensions volontaires de prestations de la Défense.

5.4. Sécurité sociale

Les mesures récentes en matière de sécurité sociale peuvent se résumer comme suit :

- Les mesures de revalorisation prises dans le cadre de l'enveloppe bien-être 2013-2014 (proposées par les partenaires sociaux) ont, à titre exceptionnel, été limitées à 60 % de leur valeur théorique. Pour les années suivantes (2015 à 2019 y compris), il a été supposé dans ces Perspectives que les adaptations au bien-être seraient accordées à 100 % selon les modalités de calcul des enveloppes telles que prévues par la loi.
- En 2010 et 2011, un financement exceptionnel a été accordé à la sécurité sociale par le biais d'une dotation spéciale du pouvoir fédéral. Cette dotation, dite d'équilibre, est calculée de telle sorte que la sécurité sociale n'ait ni surplus ni déficit de ses comptes SEC. Lors de la confection du budget 2013, le gouvernement a décidé de prolonger cette dotation d'équilibre jusqu'en 2018. Il a été supposé dans ces Perspectives que l'équilibre en termes SEC de la sécurité sociale serait assuré jusqu'en 2019. En raison des transferts de compétences, la 6^e réforme de l'État impliquera cependant une baisse du financement de la sécurité sociale par le pouvoir fédéral. À ce jour, la forme que prendra cette diminution du financement n'est pas déterminée. Dans ces Perspectives, nous avons supposé que cette baisse réduirait d'abord la dotation d'équilibre (jusqu'à ce qu'elle s'annule) et ensuite le montant du financement alternatif (et ce de manière à équilibrer le solde SEC de la sécurité sociale).
- L'accord de gouvernement de décembre 2011 prévoit le relèvement de l'âge minimum de la retraite anticipée (60 ans en 2012) à partir de 2013 de 6 mois par an pour atteindre, en 2016, 62 ans. La condition de carrière minimale pour partir anticipativement à la retraite augmente de 35 ans en 2012 à 38 ans en 2013, 39 ans en 2014 et 40 ans à partir de 2015.
- Les systèmes de bonus de pension dans les régimes salarié et indépendant¹ ont été redéfinis suite à la révision des conditions de carrière ouvrant le droit à la retraite anticipée. À partir de 2014, le bonus de pension (un montant forfaitaire identique dans les trois régimes) est accordé sur la base des jours effectivement travaillés au cours d'une période de référence qui débute un an après la date à laquelle le travailleur remplit les conditions de départ en pension de retraite anticipée.
- À partir de 2015, les allocations familiales sont transférées aux entités fédérées dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. L'ensemble des allocations familiales, primes de naissance et d'adoption (en ce compris les prestations versées à l'ensemble des fonctionnaires) sont transférées à la Communauté flamande, la Région wallonne², la Communauté germanophone et la Commission communautaire commune pour Bruxelles. Les prestations familiales des fonctionnaires, qui auparavant étaient à charge des autres niveaux de pouvoir, sont regroupées dans l'ONAFS avec les prestations familiales relevant des régimes des travailleurs salariés et indépendants et de l'ONSSAPL. Les entités fédérées financent les allocations familiales à hauteur des prestations effectives (ce qui ne correspond pas nécessairement aux enveloppes financières octroyées aux entités fédérées). Nonobstant le transfert de cette compétence à partir de 2015, nous avons fait l'hypothèse que les allocations familiales relèvent toujours (en comptabilité SEC) de la sécurité sociale³. D'autre part, la partie de l'enveloppe bien-être pour les prestations familiales forfaitaires, telle que définie dans la loi du 23 décembre 2005 relative au pacte de solidarité entre les générations, sera calculée à partir de 2015 sur la base de 80 % des moyens financiers octroyés aux entités fédérées et

1. Et de complément pour âge dans le régime de la fonction publique.

2. La réforme de l'État transfère les allocations familiales à la Communauté française mais les accords intra-francophones prévoient le transfert à la Région wallonne.

3. La décision finale concernant le mode de comptabilisation des dépenses transférées reviendra à l'ICN et dépendra des dispositions administratives que prendront les différentes entités concernées pour exercer les compétences en question. Conformément à la règle actuellement suivie par l'ICN en application des règles du SEC, l'attribution de ces dépenses au sous-secteur de la sécurité sociale dépendra de l'existence ou non d'unités institutionnelles chargées de ces dépenses. Si ces dépenses sont effectuées directement par les administrations des entités fédérées, elles seront imputées à ce sous-secteur. Si les entités fédérées créent des unités institutionnelles chargées de payer ces dépenses, ces unités institutionnelles appartiendront au sous-secteur de la sécurité sociale.

non plus sur la base des prestations effectivement versées. L'enveloppe est ensuite répartie entre le régime salarié et le régime indépendant selon la clé de répartition 90/10.

- À partir de 2015, les compétences en matière de politique de soins de santé (notamment les normes pour les hôpitaux, l'agrément des professions des soins de santé, les soins aux personnes âgées et la santé mentale) seront transférées aux entités fédérées dans le cadre de la 6^e réforme de l'État. L'objectif budgétaire de l'INAMI a été revu en conséquence.
- Toujours dans le cadre de la 6^e réforme, certaines subventions salariales, actuellement à charge de la sécurité sociale, seront transférées à partir de 2015 aux entités fédérées. Il s'agit plus précisément des subventions salariales pour l'activation des allocations de chômage, les titres-services ainsi que du bonus jeunes dans le non-marchand. De même, certaines réductions de cotisations patronales¹ et personnelles (dragueurs) seront transférées aux entités fédérées.

TABLEAU 35 - Compte de la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	22,1	22,5	22,4	21,1	21,1	21,1	21,2	21,3
Fiscales et parafiscales	14,7	14,8	14,6	15,0	15,0	15,0	15,1	15,0
Cotisations sociales	13,9	14,0	13,8	14,2	14,3	14,2	14,3	14,3
Autres recettes fiscales et parafiscales	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Non fiscales	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Transferts des administrations publiques	7,3	7,6	7,7	6,0	5,9	6,0	6,0	6,1
Cotisations imputées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses	22,2	22,4	22,4	21,1	21,1	21,1	21,2	21,3
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	22,2	22,4	22,4	21,1	21,1	21,1	21,2	21,3
Frais de fonctionnement et investissement	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Transferts non sociaux	1,0	0,9	0,9	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
dont subsides à l'emploi	0,9	0,9	0,8	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Prestations sociales	20,4	20,7	20,8	19,9	19,9	20,0	20,1	20,2
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Charges d'intérêt	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde primaire	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde de financement	-0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Stabilité des dépenses de la sécurité sociale en 2014...

En 2013, avec une dotation d'équilibre fixée à 5,34 milliards d'euros, le compte de la sécurité sociale présente un boni de 312 millions d'euros (0,1 % du PIB). En 2014, le compte est à l'équilibre moyennant une dotation d'équilibre égale à 6,19 milliards (1,6 % du PIB, soit une hausse de 0,2 % du PIB). La hausse de la dotation compense une diminution des recettes de cotisations sociales (-0,2 % du PIB) causée par la baisse des cotisations patronales (en pour cent du PIB) et le contrecoup sur les cotisations des indépendants de la baisse de leurs revenus en 2011².

En 2014, le taux de croissance réel des prestations sociales est de 2,7 %. Les secteurs qui enregistrent les plus fortes croissances sont les soins de santé (+4,0 %), les pensions (+2,5 %) et les indemnités de maladie-invalidité (+5,4 %). Du fait des mesures d'économie récentes (réduction des suppléments d'âge et de certaines majorations), les allocations familiales demeurent quasiment au même niveau (+0,3 %) tandis que les dépenses de chômage diminuent légèrement (-1,2 %) en raison des mesures d'économies prises lors de l'accord de gouver-

1. Réductions de cotisations patronales pour les chômeurs de longue durée, les dragueurs, les employés de maison, les restructurations, les parents d'accueil, les travailleurs âgés, les artistes de scène, les groupes à risques, les jeunes et les allocataires du CPAS relevant de l'article 60.

2. Les cotisations sociales des travailleurs indépendants sont calculées sur base de leurs revenus trois ans auparavant. Le système va être réformé mais la réforme n'entrera en vigueur qu'en 2015.

nement de décembre 2011. Exprimées en parts du PIB, les dépenses de la sécurité sociale restent cependant stables entre 2013 et 2014 à 22,4 % du PIB.

... avant le choc de la réforme de l'État...

En 2015, la 6^e réforme de l'État prend effet et occasionne de grands bouleversements au niveau du compte de la sécurité sociale (cf. partie 5.1). Le transfert d'une partie des soins de santé¹ et des subventions à l'emploi aux communautés et régions implique que ces dépenses quittent le périmètre de la sécurité sociale. En 2015, la baisse des dépenses de sécurité sociale qui découle des transferts de compétence atteint un montant de 6,3 milliards d'euros (cf. tableau 36). À la différence des soins de santé, les allocations familiales, bien que transférées, restent (selon notre hypothèse) dans le domaine de la sécurité sociale en termes SEC. L'ONAFST est chargé du paiement des allocations familiales des salariés, des indépendants mais aussi des fonctionnaires de tous les niveaux de pouvoir, avec comme conséquence une augmentation des dépenses de cet organisme de 613 millions d'euros en 2015. Au total, les dépenses de la sécurité sociale diminuent en 2015 de 5,7 milliards d'euros².

...qui occasionne le déplacement d'une partie du financement de la sécurité sociale du pouvoir fédéral vers les communautés et régions.

En ce qui concerne les recettes, la réforme prévoit le transfert de réductions de cotisations aux communautés et régions. En 2015, les recettes (nettes) de cotisations sociales augmentent en conséquence de 2 milliards d'euros. Un financement des communautés et régions à destination de l'ONAFST est également institué pour compenser le paiement des allocations familiales par cet organisme. Ce nouveau transfert augmente les recettes de la sécurité sociale de 6,6 milliards d'euros. La hausse des recettes, hors transferts du pouvoir fédéral, atteint les 8,6 milliards d'euros. Combinée avec la baisse des dépenses de 5,7 milliards, la réforme améliorerait, toutes choses restant égales par ailleurs, le solde de la sécurité sociale d'environ 14,4 milliards d'euros. Pour maintenir le compte de la sécurité sociale en équilibre, le financement du pouvoir fédéral doit être réduit d'un montant équivalent. En l'absence d'informations plus précises, nous avons supposé que cette baisse se traduirait d'abord par la réduction de la dotation d'équilibre (laquelle tombe à zéro) et ensuite du montant du financement alternatif (et ce de manière à équilibrer le solde SEC de la sécurité sociale).

Au total, les transferts du pouvoir fédéral vers la sécurité sociale diminuent de 14,4 milliards tandis que ceux des communautés et régions augmentent de 6,6 milliards comme le montre le tableau 36.

TABLEAU 36 - Transferts des autres niveaux de pouvoir vers la sécurité sociale
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Transferts des administrations publiques (1+2)	7,3	7,6	7,7	6,0	5,9	6,0	6,0	6,1
1. Transferts du pouvoir fédéral (a+b+c)	7,2	7,5	7,7	4,3	4,2	4,3	4,4	4,5
a. Transferts de recettes fiscales (financement alternatif)	4,0	4,0	4,0	2,3	2,2	2,3	2,4	2,5
b. Dotation d'équilibre	1,0	1,4	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
c. Autres transferts du pouvoir fédéral (dotations)	2,2	2,1	2,1	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
2. Transferts des communautés et régions	0,1	0,1	0,1	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6

1. À noter qu'il y a également un transfert en 2016 en matière de soins de santé : travaux de construction, de rénovation et de reconditionnement des infrastructures hospitalières.

2. Cf. tableau 29 : Hypothèses en matière d'impacts de la réforme de l'État sur le compte de la sécurité sociale.

Après la réforme, le vieillissement pousse les dépenses à la hausse.

De 2015 à 2019, les dépenses de la sécurité sociale augmentent plus rapidement que le PIB, passant de 21,1 % du PIB en 2015 à 21,3 % du PIB en 2019. Cette évolution est imputable exclusivement aux prestations sociales qui passent de 19,9 % à 20,2 % du PIB sur la même période. Le vieillissement de la population et les départs à la retraite des cohortes issues du baby-boom provoquent une hausse importante des dépenses de pension qui passent de 7,2 % du PIB en 2015 à 7,6 % du PIB en 2019.

TABLEAU 37 - Prestations sociales (en termes SEC)
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total prestations	20,4	20,7	20,8	19,9	19,9	20,0	20,1	20,2
Pensions	6,9	7,1	7,1	7,2	7,3	7,4	7,5	7,6
Soins de santé	7,2	7,3	7,4	6,5	6,4	6,4	6,5	6,5
Chômage et prépensions	2,5	2,5	2,4	2,3	2,2	2,1	2,1	2,0
Allocations familiales	1,4	1,5	1,4	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5
Indemnités maladie-invalidité	1,7	1,7	1,8	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0
Autres prestations	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Croissance nominale total des prestations sociales et PIB								
Prestations avec enveloppe (à partir de 2015)				-0,7%	3,2%	3,4%	3,7%	3,9%
Prestations sans enveloppe (à partir de 2015)				-1,1%	2,8%	3,0%	3,3%	3,5%
PIB				3,4%	3,3%	3,3%	3,3%	3,2%

Les indemnités maladie-invalidité augmentent de manière assez soutenue (notamment en raison du vieillissement de la population), passant de 1,8 % en 2015 à 2,0 % du PIB en 2019. D'autre part, les prestations de soins de santé, réduites de la partie transférée aux communautés et régions, connaissent une stabilisation autour de 6,5 % du PIB. Le reste des prestations sociales connaît soit une légère baisse en pour cent du PIB tels le chômage (-0,3 %) et les allocations familiales (-0,1 %), soit une stabilité en termes de pour cent du PIB. Au total, les prestations sociales augmentent de 0,3 % du PIB sur la période.

Au niveau des recettes, les cotisations sociales augmentent de 0,1 % du PIB entre 2015 et 2019. Les transferts des communautés et régions, liés en grande partie à l'évolution des dépenses d'allocations familiales, diminuent de 0,1 % du PIB. Le financement alternatif augmente de 0,2 % du PIB pour équilibrer le compte de la sécurité sociale.

La croissance des dépenses de soins de santé demeure légèrement supérieure à celle du PIB.

En 2013, les dépenses de soins de santé globales ont atteint 28 256 millions d'euros dont 25 763 millions en prestations du régime général de l'INAMI (cf. tableau 38). Le montant des prestations du régime général est inférieur de 913 millions par rapport à l'objectif budgétaire initial (26 676 millions).

En 2014, l'objectif budgétaire a été fixé à 27 861 millions d'euros (en tenant compte d'une norme de croissance légale de 3 % et d'une indexation de 1,4 %). Dans le budget initial, les estimations de l'INAMI prévoyaient une économie/non-utilisation de 772 millions d'euros. Le contrôle budgétaire a rajouté 52 millions de sous-utilisation. Les estimations retenues dans nos Perspectives prévoient une correction supplémentaire de 167 millions pour la non-prise en compte dans les prestations d'un double comptage au niveau des conventions internationales. L'estimation retenue prévoit donc un montant de 26 870 millions d'euros (soit une hausse nominale de 4,3 % par rapport au montant de dépenses de 2013).

TABLEAU 38 - Prestations soins de santé
 en millions d'euros courants et en taux de croissance nominal

	2013	2014	2014/2013
Prestations soins de santé (1+2)	28256	29396	4,0%
1. Prestations en espèces : remboursements à des sécu étrangères	170	177	4,3%
2. Prestations en nature (a+b+c+d+e)	28086	29219	4,0%
a. des affiliés à l'ossom	25	25	1,3%
b. du Vlaams Zorgfonds	330	338	2,3%
c. prestations en nature hors INAMI ^a	80	80	0,2%
d. prix journée d'hospitalisation à charge du SPF Santé publique ^b	1888	1906	0,9%
e. prestations régime général INAMI	25763	26870	4,3%

a. Frais de prothèses, de garde-malade, d'aide à domicile dans les régimes des allocations familiales, des accidents du travail et des maladies professionnelles.

b. Part du prix de la journée d'hospitalisation à charge du SPF Santé Publique (22,77 %).

À partir de 2015, les dépenses réelles de soins de santé sont projetées en tenant compte de l'évolution spécifique des soins aigus et des soins de longue durée sur la base d'une nouvelle modélisation économétrique (la nouvelle méthodologie est explicitée dans l'encadré 3). Les soins de longue durée se composent essentiellement des soins aux personnes âgées, parmi lesquels les soins résidentiels (MRPA/MRS) et les soins à domicile. Cette nouvelle approche représente de façon plus fine la dynamique des dépenses réelles de soins de santé qui s'avère depuis plusieurs années différente de la norme de croissance (soit 3 % moins 0,63 % de diminution structurelle).

Le tableau 39 reprend les résultats de la projection en matière de soins de santé résultant de la nouvelle modélisation.

TABLEAU 39 - Croissance des dépenses de soins de santé 2015-2019

	2015	2016	2017	2018	2019	2015-2019
Dépenses de soins aigus, dont :	3,2	3,3	3,3	3,8	3,9	3,6
en volume	2,1	2,0	1,8	2,1	2,3	2,1
Indice spécifique	1,1	1,2	1,4	1,7	1,6	1,5
Dépenses de soins de longue durée, dont :	5,5	5,1	5,0	5,8	4,8	5,2
en volume	3,8	3,8	3,8	3,8	3,2	3,7
Indice spécifique	1,7	1,2	1,2	2,0	1,5	1,5
Dépenses globales de soins de santé	3,6	3,6	3,5	4,1	4,1	3,8
Dépenses de soins de santé déflatées par l'indice santé	2,3	2,1	2,0	2,5	2,4	2,3
p.m. croissance de l'indice santé	1,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,5
p.m. croissance réelle du PIB	1,8	1,7	1,7	1,6	1,5	1,6

Sur la période 2015-2019, la croissance annuelle des dépenses de soins aigus atteindrait en moyenne 2,1 % avant indexation. Cette progression reflète l'évolution des déterminants structurels : le PIB réel par tête (0,3 %), le taux de chômage (-0,3 %), la part des personnes âgées dans la population totale (0,4 %), le progrès de la technologie médicale (1,2 %) et l'essor démographique (0,5 %). D'un point de vue historique, ce niveau de croissance est bas, principalement en raison des faibles perspectives économiques et de la contribution modérée du vieillissement : la part des personnes âgées entre 75 et 84 ans dans la population totale diminue jusqu'en 2018 et n'augmente sensiblement qu'au-delà de 2020.

La croissance réelle des dépenses de soins de longue durée est estimée en moyenne à 3,7 % par an sur la période 2015-2019. Cette croissance reflète principalement la hausse du nombre de bénéficiaires de soins (1,8 %), principalement parmi les personnes très âgées (de 85 ans et plus), sous l'effet du vieillissement de la population observé au cours de cette période. Elle est également attribuable à l'évolution du coût réel des soins par bénéficiaire qui se reflète dans l'effet du PIB réel (0,6 %). En outre, on observe un effet de rattrapage (0,8 %), par lequel les dépenses renouent avec leur rythme de croissance " normal " (après un ralentissement en 2013 dû à la situation économique). La croissance de la population (0,5 %) joue aussi un rôle.

Les dépenses globales de soins de santé, déflatées par l'indice santé (qui est également utilisé pour déterminer l'objectif budgétaire), augmentent de 2,3 % en 2015 et de 2,3 % en moyenne au cours de la période 2015-2019, soit en ligne avec la norme de croissance effective actuelle de 2,37 %.

ENCADRÉ 3 - La modélisation des dépenses publiques de soins médicaux

Les dépenses de soins de santé aigus et de soins de longue durée sont modélisées de manière distincte dans le cadre des projections de prestations sociales en nature (principalement les dépenses publiques de soins médicaux). Les dépenses de soins de longue durée se composent principalement des dépenses de soins infirmiers dans le secteur résidentiel (principalement les maisons de retraite) et de soins à domicile et des dépenses des communautés, régions et autorités locales qui ont un lien avec les soins de longue durée. Ce traitement distinct des soins aigus et des soins de longue durée se justifie par le constat que ces deux catégories de dépenses sont influencées par des déterminants différents. Ainsi, les soins de longue durée sont principalement influencés par le vieillissement de la population tandis que les soins aigus sont déterminés par l'évolution du revenu, de la démographie et du progrès de la technologie médicale.

Le modèle de soins aigus

Les dépenses publiques de soins aigus sont projetées au moyen d'un nouveau modèle économétrique, qui explique les dépenses aigues réelles par tête par quatre déterminants structurels : le PIB réel par tête, la pyramide des âges de la population, le taux de chômage et les proxies de progrès technologique médical. Le modèle est estimé avec des données portant sur la période 1981-2012. Les dépenses réelles et le PIB sont déflatés par le déflateur du PIB. La pyramide des âges est mesurée comme la part des groupes d'âge 65-74 ans, 75-84 ans et 85+ ans dans la population totale. Quant au progrès de la technologie médicale, il est évalué par le biais du nombre d'homologations de nouveaux médicaments et autres applications médicales (non-pharmaceutiques). Les homologations de médicaments sont tirées des données de Farmanet. En ce qui concerne la technologie médicale, il n'y a pas de séries temporelles disponibles en Belgique. Par conséquent, cet indicateur est basé sur les homologations de dispositifs médicaux délivrées par la Food and Drug Administration aux États-Unis.

Le modèle spécifie une relation log-linéaire entre les variables dépendantes et explicatives. Sur base de l'analyse statistique, on obtient un modèle final où les dépenses de soins aigus sont déterminées par les variables suivantes : le PIB par tête, la part des groupes d'âge 75-84 ans et 85+ dans la population et les proxies de technologie. Les effets estimés sont positifs pour le PIB, le taux de chômage, la démographie et les médicaments et sont négatifs pour la technologie non pharmaceutique. De manière générale, les indicateurs de technologie médicale ont un effet positif (qui pousse les coûts à la hausse).

Le modèle des soins de longue durée

Le modèle utilisé pour la projection des dépenses de soins de longue durée est un nouveau modèle économétrique basé sur des séries temporelles qui explique les dépenses réelles de soins de longue durée par tête en fonction du PIB réel par tête, de la pyramide des âges de la population et de l'espérance de vie. Tout comme dans le modèle des soins aigus, la pyramide des âges de la population est mesurée par la part des groupes d'âge de 65-74 ans, 75-84 ans et 85 ans et plus dans la population totale. L'effet des variables démographiques sur les dépenses de soins varie dans le temps et est modulé par l'espérance de vie de ces groupes d'âge. Cette méthode permet de tenir compte d'un éventuel glissement des besoins en soins vers des âges plus avancés compte tenu de l'augmentation de l'espérance de vie.

Le modèle spécifie une relation linéaire entre les variables dépendantes et explicatives. Partant de l'analyse statistique, on obtient un modèle final dans lequel les dépenses de soins de longue durée sont déterminées par les variables suivantes : le PIB par tête, la part des groupes d'âge 65-74 ans, 75-84 ans et 85 ans et plus dans la population ainsi que l'espérance de vie de ces groupes. Les effets estimés sont positifs pour le PIB et la démographie, la progression de l'espérance de vie tempérant quelque peu l'effet du groupe d'âge alors que l'effet du groupe de 85 ans et plus augmente dans le temps. Les résultats semblent confirmer l'hypothèse selon laquelle les besoins en soins se manifestent davantage chez les personnes très âgées suite à l'augmentation de l'espérance de vie.

Les dépenses de maladie-invalidité connaissent une croissance soutenue.

La croissance soutenue des dépenses en matière de maladie-invalidité est en grande partie due aux dépenses d'invalidité. La raison du taux de croissance élevé de ces dépenses réside dans l'évolution du nombre de bénéficiaires de l'allocation d'invalidité qui est en forte hausse depuis plusieurs années¹.

TABLEAU 40 - Croissance des dépenses en assurance maladie-invalidité et le nombre d'invalides en pour cent, déflaté par l'indice des prestations sociales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total maladie-invalidité	4,3	5,6	4,7	4,9	4,6	2,2	2,0
Maternité	-1,9	0,6	1,4	2,2	1,9	1,2	0,7
Invalidité	6,9	6,9	6,4	6,1	5,7	2,4	2,4
Incapacité de travail	0,3	4,3	1,7	2,6	2,5	2,0	1,6
Nombre d'invalides femmes	6,4	7,5	6,1	5,9	5,6	1,5	1,9
Nombre d'invalides hommes	2,8	3,3	4,1	4,0	3,2	0,9	0,6

Cette évolution s'explique par des facteurs démographiques ainsi que par des évolutions sur le marché du travail. Les générations nombreuses du baby-boom sont arrivées à des âges où le risque d'invalidité est plus important tandis que les restrictions en matière de départ anticipé à la pension ont pour conséquence un séjour prolongé en invalidité. L'évolution du marché du travail contribue également à l'augmentation du nombre d'invalides puisque les femmes y sont plus actives et jusqu'à des âges de plus en plus avancés. Enfin, certains types d'invalidité, notamment liés au stress, sont en forte augmentation. La population indemnisable qui est susceptible d'entrer en incapacité de travail a donc fortement augmenté, surtout dans les catégories d'âge plus avancées. Les effets responsables de la croissance importante du nombre d'invalides sont cependant supposés se dissiper à moyen terme, ce qui explique la croissance plus faible à partir de 2018.

Évolution des dépenses de pension après la réforme.

Les dépenses de pension augmentent en pour cent du PIB, passant de 6,9 % en 2012 à 7,6 % en 2019. Cette évolution comprend l'effet des enveloppes d'adaptation au bien-être et également les économies induites par la réforme des pensions et l'adaptation du régime de bonus.

TABLEAU 41 - Croissance des dépenses de pensions et des nombres de pensionnés en pour cent, déflaté par l'indice des prestations sociales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses salariés	2,6	2,4	3,2	3,0	3,2	3,1	3,2
Dépenses salariés (sans env. théorique 2015-2019)	2,6	2,6	2,4	2,6	2,5	2,7	2,7
Nombre de pensionnés salariés	1,9	1,8	1,6	1,6	1,8	1,8	1,9
Dépenses indépendants	1,1	2,0	2,5	2,4	2,5	2,8	3,0
Dépenses indépendants (sans env. théorique 2015-2019)	1,1	2,0	1,6	1,5	1,7	2,0	2,2
Nombre de pensionnés indépendants	1,2	1,0	1,0	1,0	1,2	1,1	1,1

La réforme des pensions de décembre 2011 augmente non seulement l'âge de la retraite anticipée de 60 à 62 ans (à quelques exceptions près) mais également la condition minimale de carrière pour pouvoir partir anticipativement, qui passe de 35 ans en 2012 à 40 ans en 2015. Le travailleur âgé de 62 ans devra donc, dans le nouveau régime, postposer son départ en pension d'un an s'il compte une carrière de 39 ans, de deux ans s'il compte une carrière de 38 ans et jusqu'à 65 ans s'il compte une carrière de moins de 38 ans. Des mesures transitoires ont été prévues pour les personnes âgées de 57 à 61 ans au 31 décembre 2012 qui auraient dû, en raison de la réforme, reporter leur départ à la retraite de 3, 4 ou 5 ans : le nombre d'années de report sera pour eux limité à 2. D'autre part, ceux qui, en 2012, remplissent les conditions d'âge et de durée de carrière requises

1. La projection du nombre d'invalides utilisée dans ces Perspectives a été réalisée par le BFP en accord avec les prévisions de l'INAMI.

avant la réforme (60 ans et 35 années de carrière) pour accéder à une retraite anticipée continueront à bénéficier de cette possibilité les années suivantes.

Le bonus pension est adapté afin de tenir compte de la réforme de 2011.

À partir de janvier 2014, le bonus de pension accordé aux travailleurs qui poursuivent leur activité est modifié afin de l'harmoniser avec la réforme des pensions de fin 2011¹.

La réforme du bonus de pension devrait réduire les dépenses de l'ensemble des régimes de pension (salarié, indépendant, fonction publique² et GRAPA) de 0,5 % en 2019. Cette économie est due à la réduction du nombre de bénéficiaires qui découle de l'introduction d'une condition de carrière plus stricte à l'obtention du bonus et par le recul du montant moyen de l'allocation qu'entraîne la substitution du système actuel par le nouveau bonus.

TABLEAU 42 - Effet de la réforme du bonus dans les régimes des travailleurs salariés et indépendants en pour cent des dépenses du régime

	2015	2016	2017	2018	2019
Régime des travailleurs salariés	0,0	-0,1	-0,2	-0,3	-0,4
Régime des travailleurs indépendants	-0,3	-0,6	-1,0	-1,4	-1,6

Hormis le régime de la fonction publique, c'est dans le régime des travailleurs indépendants que la réforme a la plus forte incidence (proportionnellement aux dépenses du régime). La pension moyenne hors bonus est relativement faible dans ce régime, ce qui accroît d'autant l'importance relative de l'économie réalisée. Deuxièmement, la proportion de travailleurs indépendants poursuivant leur activité professionnelle jusqu'à 65 ans voire au-delà, sans pour autant justifier d'une carrière de plus de 40 ans, est fort importante. Dans le régime salarié, la réduction des dépenses est moindre. De nombreux salariés quittent le marché du travail au travers d'autres régimes que celui des pensions et n'accumulent aucun droit au bonus même dans le régime actuel.

Évolution des dépenses dans le régime de chômage, de crédit-temps et d'interruption de carrière.

Entre 2013 et 2019, les dépenses de chômage (y compris les allocations de chômage avec complément d'entreprise) et de crédit-temps et interruption de carrière se réduisent de 0,5 % du PIB, passant de 2,5 % à 2,0 % du PIB. La diminution des dépenses est plus rapide entre 2013 et 2015 (-0,25 % en deux ans) qu'entre 2015 et 2019 (-0,25 % en 4 ans) en raison d'une part du transfert, en 2015, de certaines charges vers les communautés et régions en vertu de la 6^e réforme de l'État (certaines dépenses d'interruption de carrière, cf. tableau 42) et d'autre part, des mesures d'économies prises lors de l'accord de gouvernement de décembre 2011. Pour rappel, ces mesures durcissent les conditions d'accès au régime de chômage avec complément d'entreprise et aux allocations de crédit-temps et interruption de carrière. Dans le régime de chômage, une dégressivité accrue des allocations a notamment été introduite, ainsi que de nouvelles règles pour les jeunes qui terminent leurs études.

1. Cf. Complément au rapport " Conséquences budgétaires et sociales d'une réforme du bonus de pension et du complément pour âge " - BFP janvier 2013.

2. Cf. section 5.3 (pouvoir fédéral) et 5.5 (communautés et régions).

5.5. Communautés et régions

Proches de l'équilibre en 2013 et 2014, les finances des communautés et régions se dégradent en 2015 et 2016 suite à la réforme de l'État.

Le solde de financement des communautés et régions¹ était proche de l'équilibre en 2013 et le resterait en 2014 (voir tableau 43). Le transfert de charges organisé dans le cadre de la 6^e réforme de l'État conduit à une dégradation des finances en 2015 et 2016. À politique inchangée, le solde de financement s'améliore toutefois en fin de période de projection.

Hausse des recettes en pour cent du PIB en 2013 et baisse en 2014.

En 2013, la hausse des recettes est imputable à des facteurs ponctuels en matière de droits de succession, à savoir le produit des amendes découlant de la régularisation fiscale de 2013 et la réduction d'un mois du délai pour déposer la déclaration de succession décidée en 2012. Les recettes non fiscales sont stables en pour cent du PIB.

Les transferts en provenance du pouvoir fédéral comprennent essentiellement les moyens transférés dans le cadre de la LSF et le financement des pensions – en hausse en 2013 – d'agents statutaires des communautés et régions². Le recul des moyens issus de la LSF résulte du contrecoup de la correction en 2012 pour la sous-estimation de ces moyens en 2011 et d'un effet prix relatif défavorable, la croissance de l'indice national des prix à la consommation (servant à indexer les moyens transférés) étant inférieure à la croissance du déflateur du PIB. Par ailleurs, le pouvoir fédéral a rétrocédé aux communautés en 2013 une partie du produit de la vente aux enchères des licences de mobilophonie (72 millions).

En 2014, les recettes connaissent un recul sensible. Les moyens issus de la LSF pâtissent de la contribution ponctuelle à l'assainissement des finances publiques de 250 millions et d'un effet prix négatif comme en 2013. Cette baisse est toutefois atténuée par l'application du second volet du refinancement des institutions bruxelloises (117 millions). Par ailleurs, le caractère ponctuel de la vente aux enchères des licences de mobilophonie en 2013 contribue également à la contraction des transferts en provenance du pouvoir fédéral. Le recul des recettes non fiscales est dû à l'absence de paiement de dividende par KBC à la Région flamande. Du côté des recettes fiscales, les droits de succession soutenus par des facteurs ponctuels en 2013 sont en recul même s'ils bénéficient encore du produit d'amendes liées à la régularisation fiscale de 2013 mais pour un montant moindre qu'en 2013. Cette réduction est accentuée par l'abaissement des droits de succession sur le logement familial pour le conjoint survivant décidé en Région bruxelloise et en Région wallonne. D'autres mesures fiscales décidées en Région wallonne (e.g. modifications des conditions d'obtention des taux réduits des droits d'enregistrement, taxe sur les mâts éoliens et GSM, etc.) permettent toutefois de limiter la baisse des recettes fiscales.

1. Dans ces Perspectives, les chiffres des communautés et régions pour 2012 sont cohérents avec les Comptes nationaux 2012 publiés en septembre 2013. En avril 2014, l'ICN a décidé d'élargir le périmètre des communautés et régions. L'impact de cet élargissement de périmètre ne se traduit pas par l'intégration des recettes et dépenses des organismes concernés dans les comptes mais par une adaptation des transferts en capital aux entreprises (autres transferts non sociaux aux entreprises) et aux pouvoirs locaux équivalente au solde de financement des entités faisant nouvellement partie du périmètre. La décision de l'ICN a également eu des répercussions sur le niveau de la dette. Afin que cet élargissement du périmètre n'affecte pas le calcul du taux d'intérêt implicite de la dette régionale, l'on a adapté les charges d'intérêt des communautés et régions dès 2013. Une rupture de série est ainsi observée en 2013 dans ces Perspectives au niveau des charges d'intérêt, des autres transferts non sociaux aux entreprises et des transferts aux pouvoirs locaux.

2. En SEC, les pensions des agents statutaires des communautés et régions (hors OIP) sont comptabilisées en dépenses des entités fédérées. Puisque ces pensions sont à charge du pouvoir fédéral dans la législation belge (hors entreprises publiques), un transfert du pouvoir fédéral aux communautés et régions est enregistré comme source de financement de ces pensions.

TABLEAU 43 - Compte des communautés et régions
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variations	
									2015	2016-2019
Recettes	15,3	15,4	15,2	18,3	18,0	18,1	18,1	18,2	3,1	-0,1
Fiscales et parafiscales	2,4	2,5	2,5	4,2	4,2	4,2	4,2	4,3	1,7	0,1
Impôt sur le revenu des ménages	-0,0	-0,0	-0,0	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,1	0,1
Cotisations sociales patronales	0,0	0,0	0,0	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	0,0
Autres cotisations sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Autres impôts	2,4	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	-0,0	-0,0
Non fiscales	1,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,1	-0,1
Ventes courantes	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	-0,0	-0,0
Transferts externes	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0
Transferts des administrations publiques	10,4	10,4	10,4	11,8	11,5	11,5	11,5	11,6	1,4	-0,2
Du pouvoir fédéral	10,4	10,3	10,3	11,7	11,5	11,5	11,5	11,5	1,4	-0,2
De la sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Des pouvoirs locaux	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	-0,1	0,1
Dépenses	15,3	15,4	15,3	18,6	18,5	18,3	18,3	18,3	3,3	-0,3
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	11,2	11,2	11,0	12,8	12,8	12,7	12,7	12,7	1,7	-0,1
Frais de fonctionnement et investissement	6,9	7,0	6,9	7,0	6,9	6,8	6,7	6,6	0,1	-0,4
Rémunérations	4,6	4,7	4,6	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	0,1	-0,2
Achats de biens et services, impôts	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5	-0,0	-0,1
Investissements	0,7	0,7	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,0	-0,0
Transferts non sociaux	1,9	1,8	1,8	2,3	2,3	2,3	2,3	2,3	0,5	0,0
Subsides à l'emploi	0,1	0,1	0,1	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5	0,0
Autres transferts aux entreprises	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,0	0,0
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,0	-0,0
Transferts au RdM	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Prestations sociales	2,4	2,4	2,4	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7	1,1	0,2
Pensions	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	1,5	0,0	0,1
Soins de santé	0,8	0,8	0,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,0	0,2
Chômage et prépensions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0
Allocations familiales	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,0
Autres	0,2	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	-0,0
Transferts aux administrations publiques	2,5	2,6	2,6	4,2	4,2	4,1	4,1	4,0	1,6	-0,2
Au pouvoir fédéral	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Aux administrations de sécurité sociale	0,1	0,1	0,1	1,7	1,7	1,6	1,6	1,6	1,6	-0,1
Aux pouvoirs locaux	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,0	-0,1
Charges d'intérêt	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	-0,0	0,0
Cotisations imputées	1,4	1,4	1,5	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4	-0,1	0,1
Solde primaire	0,1	0,2	0,2	-0,1	-0,3	-0,1	-0,0	0,1	-0,2	0,1
Solde de financement	-0,0	-0,0	-0,0	-0,3	-0,4	-0,3	-0,2	-0,1	-0,2	0,1

En 2015, les recettes sont fortement influencées par la réforme de l'État.

Les principales modifications de recettes enregistrées en 2015 sont dues à la 6^e réforme de l'État (voir section 5.2). En dehors de ces effets, on note que les droits de succession pâtissent du contrecoup de la régularisation fiscale tandis que le versement de dividende par KBC soutient les recettes non fiscales.

La réforme de l'État conduit à une hausse des recettes fiscales et parafiscales (régionalisation d'une partie de l'IPP et de certaines réductions de cotisations sociales), une hausse des transferts du pouvoir fédéral et une hausse des recettes non fiscales (amendes routières régionalisées). Du côté des recettes fiscales, l'IPP régional

est supposé égal, avant prise en compte des dépenses fiscales transférées aux régions, à l'ancienne dotation IPP de base des régions, à une partie du terme négatif de l'actuelle LSF ainsi qu'à 40 % des dépenses fiscales transférées. Notons que les dépenses fiscales régionalisées tout comme les réductions de cotisations sociales sont comptabilisées en recettes négatives. Quant aux transferts du pouvoir fédéral, ils s'accroissent du fait du financement de la plupart des nouvelles compétences par de tels transferts, et ce malgré la suppression de certains transferts suite à la régionalisation partielle de l'IPP et la réduction des transferts de 1,25 milliard au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques.

Baisse des recettes en 2016 et hausse à moyen terme

En 2016, une réduction additionnelle des dotations de la LSF de 1,25 milliard au titre de contribution à l'assainissement des finances publiques explique le recul des transferts du pouvoir fédéral. Par la suite, la liaison partielle de ces dotations à la croissance économique permet de modérer la hausse des transferts du pouvoir fédéral résultant de l'accroissement du financement des pensions d'agents statutaires des communautés et régions. Notons que la réforme de l'État accentue à partir de 2017 ce caractère partiel de la liaison à la croissance économique au titre de contribution des entités fédérées au coût du vieillissement. À législation inchangée, l'IPP régional est en expansion à moyen terme ; les dépenses fiscales régionalisées sont supposées croître moins vite que le PIB tandis que l'assiette de l'IPP régional (soit l'IPP fédéral duquel les dépenses fiscales fédérales sont retranchées) augmente en % du PIB (voir section 5.3). Enfin, le remboursement progressif par KBC à partir de 2013 des aides obtenues de la Région flamande lors de la crise financière conduit à un tassement des revenus de propriété à moyen terme¹.

Légère hausse des dépenses en pour cent du PIB en 2013 suivie d'une baisse en 2014.

L'évolution des dépenses primaires en 2013 et 2014 est basée sur une comparaison de budgets consécutifs des Communautés et Régions ainsi que sur les réalisations provisoires 2013². La projection intègre également les évolutions observées dans l'estimation provisoire des comptes publics 2013 d'avril 2014.

L'accroissement des dépenses en 2013 (voir tableau 43) est principalement attribuable à la hausse des transferts aux pouvoirs locaux résultant de l'élargissement du périmètre en 2013 et de la consolidation complète du " Centre Régional d'Aide aux Communes " (CRAC) avec la Région wallonne. Les dépenses primaires finales sont quant à elles stables en pour cent du PIB malgré quelques évolutions diverses au niveau des rémunérations, des pensions, des transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL ainsi que des autres transferts aux entreprises. Les rémunérations augmentent légèrement en pour cent du PIB. Cette évolution est due à un effet prix (moindre croissance du déflateur du PIB que celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations). Le recul des autres transferts aux entreprises est principalement attribuable au paiement anticipé en 2012 par la Région flamande d'une partie des subventions aux sociétés de distribution d'eau. Au niveau des transferts sociaux aux ménages et ISBL, la légère contraction résulte d'une politique de subventionnement davantage restrictive en matière de logement, d'énergie et de rénovation en Région flamande et en Région wallonne.

En 2014, ce sont principalement les rémunérations et les investissements qui contribuent à la réduction des dépenses en pour cent du PIB. L'évolution des rémunérations résulte de nouveau d'un effet prix (croissance du déflateur du PIB supérieure à celle de l'indice moyen d'indexation des rémunérations) mais aussi de mesures d'économies comme l'accélération de la réduction du nombre d'employés dans l'administration de la

1. La projection retient l'hypothèse d'absence d'un dividende en 2016.

2. Les chiffres pour 2013 sont basés sur le regroupement économique de la préclôture 2013 des Communautés flamande, française et germanophone, des Régions bruxelloise et wallonne et des Commissions communautaires commune, flamande et française. Les chiffres de 2014 sont obtenus par comparaison des budgets initiaux 2013 et 2014. Pour la Communauté germanophone, il a été tenu compte de son budget 2014 ajusté.

Communauté flamande. La vente prévue d'actifs¹ par les trois régions et la Commission communautaire française (s'élevant à environ 175 millions en 2014) conduit à une baisse des investissements.

Forte croissance des dépenses en 2015 en raison de la réforme de l'État.

La projection des dépenses primaires à partir de 2015 est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées sur la période 2009-2014, après correction des mouvements non récurrents. En outre, de nouvelles dépenses à hauteur d'environ 13 milliards résultant des transferts des compétences de l'entité I vers les communautés et régions sont intégrées dans la projection à partir de 2015.

Les dépenses augmentent de 3,3 % du PIB en 2015 (voir tableau 43), principalement en raison de l'intégration de la réforme de l'État ; les dépenses primaires finales et les transferts aux autres sous-secteurs augmentent respectivement de 1,7 pour cent du PIB et de 1,6 pour cent du PIB tandis que les cotisations sociales imputées diminuent (voir ci-dessous). Le tableau 30 présente l'impact (en millions d'euros) de la réforme de l'État sur les différents postes des dépenses. Au niveau des dépenses primaires finales, ce sont principalement les subsides à l'emploi (+ 0,5 % du PIB), les dépenses de santé (+1 % du PIB) et autres transferts sociaux (+0,2 % du PIB) qui augmentent le plus.

En 2015, les titres-services, l'activation des allocations de chômage et le bonus jeunes non marchand sont régionalisés. Ces subsides à l'emploi viennent s'ajouter aux subventions salariales régionales existantes : subventions salariales flamandes pour les chômeurs âgés et primes à l'emploi wallonnes.

Les dépenses de soins de santé comprennent principalement jusqu'en 2014 les dépenses pour les soins aux personnes handicapées de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), de la " Vlaams Agentschap voor Personen met een handicap " (VAPH) et de " Personne handicapée autonomie recherchée " (PHARE) ainsi que les dépenses relatives à l'enfance et la famille. En 2015, s'ajoutent à ces dernières, les dépenses pour les soins de santé résidentiels (maisons de repos et maisons de repos et de soins), la santé mentale (soins psychiatriques), la prévention et l'organisation des soins de première ligne (vaccination, dépistage), et pour l'assistance aux personnes (aides à la mobilité).

Les autres transferts sociaux (prestations sociales en espèces principalement) augmentent de 0,2 % du PIB suite à la régionalisation de l'allocation d'aide aux personnes âgées (APA) et des congés d'éducation payés.

Comme mentionné dans la section 5.4, les allocations familiales sont transférées aux communautés et régions. Les entités fédérées² sont compétentes pour le financement de ces allocations. Toutefois, dans la projection, la prestation se situe par hypothèse dans la Sécurité sociale. Les transferts des entités fédérées à la Sécurité sociale augmentent ainsi de 1,6 % du PIB pour le financement des allocations familiales. Les allocations familiales des enfants des fonctionnaires qui étaient à charge des communautés et régions et qui étaient comptabilisées en SEC en transferts sociaux et en cotisations sociales imputées³, deviennent également comptabilisées en Sécurité sociale. Ceci réduit, en 2015, les transferts sociaux de prestations familiales et les cotisations sociales imputées. Enfin, une nouvelle cotisation sociale effective est instaurée à partir de 2015 pour les allocations familiales des enfants du personnel de certaines institutions gouvernementales (voir également rubrique 5.2).

1. Pour la Région flamande, il s'agit d'une nouvelle vente de terrains à Aquafin (28 millions) et de la vente d'un bâtiment et de terrains " Oostende Oosteroever " (40 millions). La Région wallonne vend par l'intermédiaire de la SOFICO un réseau de fibres optiques pour 65 millions tandis que la Région bruxelloise cède un bâtiment d'Actiris et des terrains à la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (30 millions). Enfin, la Commission communautaire française vend un bâtiment pour 6 millions en 2014 et pour le même montant en 2015.

2. Communauté flamande, Région wallonne, Communauté germanophone et Commission communautaire commune.

3. Les cotisations imputées sont comptabilisées en SEC 95 aussi bien en recettes qu'en dépenses.

La réforme de l'État conduit également à un transfert de personnel en raison de la régionalisation de certaines institutions comme les maisons de justice. En conséquence, les rémunérations sont légèrement en hausse en 2015.

Stabilité des dépenses en 2016 suivie d'une baisse en pour cent du PIB.

En 2016, un nouveau transfert des compétences en matière de soins de santé a lieu (construction, rénovation et travaux de remise en état d'infrastructures hospitalières), ce qui implique une hausse des transferts sociaux (+ 0,1 % du PIB). Toutefois, les dépenses totales restent pratiquement inchangées en pour cent du PIB.

L'hypothèse de politique inchangée retenue implique, en ce qui concerne les compétences actuelles, la poursuite d'une politique de dépenses assez restrictive. Cette dernière conduit à une tendance baissière à moyen terme de la plupart des postes de dépenses en pour cent du PIB, à l'exception des dépenses de pensions et de soins de santé qui connaissent une croissance plus rapide que le PIB surtout en raison du vieillissement démographique. L'évolution des dépenses de santé est en outre déterminée par les hypothèses de croissance des dépenses pour les soins aigus et de longue durée (voir section 5.4). En ce qui concerne les dépenses de pensions, leur hausse relativement soutenue résulte de la dynamique du nombre de pensionnés ; toutefois, la réforme instaurant un bonus de pension (en remplacement du complément pour âge) atténue quelque peu la progression de ces dépenses. Au niveau des nouvelles compétences, l'hypothèse de politique inchangée suppose que les entités fédérées exercent leurs nouvelles compétences en reprenant à leur compte les politiques et dispositions afférentes à ces compétences qui auraient été retenues dans un scénario sans réforme de l'État.

Les dépenses de rémunération connaissent une légère baisse annuelle en pour cent du PIB en fin de période de projection. D'abord, l'emploi dans l'enseignement progresse de manière plus modérée qu'au cours de la dernière décennie (taux de croissance de 0,4 % en moyenne annuelle sur 2016-2019 contre 1,3 % sur 2003-2013) en raison d'une hypothèse de taux d'encadrement constant. De plus, la méthodologie utilisée n'anticipe pas les éventuelles revalorisations salariales découlant des accords sectoriels futurs.

5.6. Pouvoirs locaux

Déficitaire en 2013, le compte des pouvoirs locaux renoue pratiquement avec l'équilibre en 2014. Un déficit réapparaît toutefois à partir de 2015.

La projection des dépenses primaires est basée sur une hypothèse de politique constante. Hormis pour les dépenses de rémunération et les prestations sociales, cette dernière se traduit par l'extrapolation des tendances observées lors des dernières années sur base des comptes des administrations publiques provisoires d'avril 2014. En outre, la projection des investissements réplique le cycle observé sur les 18 dernières années. Les dépenses de rémunération (hors cotisations imputées) dépendent principalement des accords sectoriels signés, d'une dérive salariale et de l'évolution de l'emploi. La projection des dépenses sociales à charge des CPAS dépend de l'adaptation au bien-être conformément aux dispositions du Pacte des générations de 2005 pour le calcul de l'enveloppe disponible et d'une hypothèse relative à l'évolution du nombre de bénéficiaires qui tient compte de la démographie mais également des répercussions des mesures nouvelles en matière d'allocation d'insertion professionnelle ¹ sur les dépenses relatives au revenu d'intégration.

En 2013, l'amélioration du solde de financement (+0,3 % du PIB) est attribuable à l'augmentation des recettes : d'une part, les transferts du pouvoir fédéral² et des communautés et régions³ aux pouvoirs locaux ; d'autre part, les recettes fiscales, en particulier les additionnels à l'IPP. Au niveau des dépenses, malgré une faible croissance de l'emploi des pouvoirs locaux, les rémunérations augmentent en raison d'un effet dénominateur (faible croissance économique) et de l'accroissement des cotisations patronales versées à l'ONSSAPL pour le financement des pensions de fonctionnaires statutaires ; la hausse des rémunérations est néanmoins compensée par le recul des investissements après les élections communales de 2012.

Sur la période 2014-2019, les fluctuations du solde primaire et du solde de financement découlent principalement des investissements qui sont liés au cycle électoral : croissance à l'approche des élections communales en 2018 (+0,2 % du PIB en 2017-2018) et net reflux en 2019 après les élections (-0,2 % du PIB).

En dehors du cycle des dépenses d'investissement, la période 2014-2019 est caractérisée par un tassement des dépenses (-0,3 % du PIB) et des recettes (-0,2 % du PIB).

Du côté des dépenses, les principaux mouvements s'observent au niveau des achats de biens et services (-0,1 % du PIB) et des rémunérations (-0,2 % du PIB). La projection de ces dernières tient compte de la progression des cotisations patronales versées à l'ONSSAPL pour le financement des pensions de fonctionnaires statutaires, du coût des nouveaux statuts du personnel des services d'incendie (zones de secours) et de la baisse de l'emploi dans l'administration des pouvoirs locaux (la projection table sur environ 1 500 emplois en moins chaque année entre 2014 et 2018, pour un total de 7 400 emplois en moins). En raison de cette baisse de l'emploi, les rémunérations se tassent en pour cent du PIB.

Quant aux recettes, le taux de croissance des additionnels à l'IPP reste soutenu en 2014, puis s'avère nettement plus faible en 2015 étant donné les effets d'assiette et d'indexation défavorables affectant l'impôt sur les revenus de l'année précédente. À moyen terme, la croissance des additionnels à l'IPP est légèrement supérieure à la croissance du PIB compte tenu de l'évolution de leur assiette constituée de l'IPP fédéral et régional. Par contre, les additionnels au précompte immobilier se tassent légèrement vu la faible progression des revenus cadastraux en termes réels et l'hypothèse de stabilité des taux. De plus, les transferts des communautés et régions se réduisent en pour cent du PIB.

-
1. Ces mesures impliquent des conditions d'accès plus strictes, un contrôle plus sévère de la recherche active d'un emploi et une allocation limitée dans le temps. Les jeunes qui perdent leur allocation, ou qui doivent attendre plus longtemps pour l'obtenir, se voient contraints de se tourner vers le CPAS en vue de recevoir le revenu d'intégration sociale.
 2. Essentiellement du fait des amendes de circulation dues aux zones de police locale, aucun versement n'ayant été effectué en 2012.
 3. Voir section 5.5.

TABLEAU 44 - Compte des pouvoirs locaux
 en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variations	
									2013	2014- 2019
Recettes	6,9	7,1	7,1	7,1	7,0	6,9	6,9	6,9	0,2	-0,2
Fiscales et parafiscales	2,2	2,2	2,3	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	0,1	-0,1
Impôt sur le revenu des ménages	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,1
Autres impôts	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4	1,4	1,4	1,4	0,0	-0,1
Non fiscales	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	-0,0	0,0
Ventes courantes	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	-0,0	0,0
Transferts externes	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Revenus de la propriété	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	-0,0
Transferts des administrations publiques	3,4	3,6	3,5	3,5	3,5	3,4	3,4	3,4	0,1	-0,2
Du pouvoir fédéral	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,1	-0,0
De la sécurité sociale	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	-0,0
Des communautés et régions	2,5	2,6	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	0,1	-0,1
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Dépenses	7,3	7,3	7,2	7,2	7,1	7,1	7,2	7,0	-0,0	-0,3
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	6,7	6,7	6,5	6,5	6,5	6,5	6,6	6,4	-0,1	-0,3
Frais de fonctionnement et investissement	5,5	5,4	5,3	5,3	5,2	5,2	5,3	5,1	-0,1	-0,3
Rémunérations	3,6	3,7	3,6	3,6	3,5	3,5	3,4	3,4	0,1	-0,2
Achats de biens et services, impôts	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,0	-0,1
Investissements	0,9	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,9	0,7	-0,2	0,0
Transferts non sociaux	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,0	0,0
Transferts aux entreprises	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Transferts non sociaux aux ménages et aux ISBL	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
Prestations sociales	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,0	0,0
Pensions	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Soins de santé	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Allocations familiales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	-0,0	0,0
Autres	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	0,0
Transferts aux administrations publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	-0,0
Charges d'intérêt	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	-0,0	-0,0
Cotisations imputées	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,0	0,0
Solde primaire	-0,3	-0,1	0,1	0,0	-0,0	-0,1	-0,2	-0,0	0,3	0,0
Solde de financement	-0,4	-0,2	-0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	0,3	0,1

5.7. Comptes par entité

Le tableau 45 présente des comptes par entité. L'entité I et l'entité II représentent la consolidation, respectivement, du pouvoir fédéral et de la sécurité sociale, des communautés et régions et des pouvoirs locaux. Par rapport au SEC, divers reclassements sont toutefois opérés entre sous-secteurs, pour des raisons de pertinence politico-institutionnelle.

TABEAU 45 - Compte des administrations publiques par entité
en pour cent du PIB

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Recettes	51,0	51,7	51,1	50,9	50,9	50,8	51,0	51,1
Fiscales et parafiscales	44,8	45,6	45,4	45,5	45,5	45,5	45,6	45,7
Entité I	40,2	40,8	40,6	39,0	39,1	39,1	39,2	39,2
Entité II	4,6	4,8	4,8	6,4	6,4	6,4	6,5	6,5
Non fiscales	3,7	3,6	3,2	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Entité I	1,8	1,7	1,4	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Entité II	1,9	1,9	1,8	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8
Transferts des administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité I	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité II	9,8	9,8	9,8	11,1	10,8	10,8	10,8	10,7
Cotisations imputées	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4
Dépenses	55,0	54,4	53,9	53,7	53,5	53,3	53,4	53,3
Dépenses primaires finales hors cotisations imputées	49,1	48,6	48,2	48,4	48,2	48,1	48,2	48,1
Entité I	32,6	32,3	32,1	28,9	28,9	28,9	29,0	29,2
Entité II	16,5	16,3	16,1	19,4	19,3	19,2	19,2	18,9
Transferts aux administrations publiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Entité I	9,8	9,8	9,8	11,1	10,8	10,8	10,8	10,7
Entité II	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Charges d'intérêt	3,5	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9	2,8	2,8
Entité I	3,2	3,0	2,8	2,7	2,6	2,6	2,5	2,5
Entité II	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cotisations imputées	2,5	2,5	2,5	2,4	2,4	2,3	2,4	2,4
Entité I	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5
Entité II	1,9	1,9	1,9	1,8	1,8	1,8	1,8	1,9
Solde primaire	-0,6	0,6	0,3	0,2	0,3	0,4	0,4	0,5
Entité I	-0,4	0,5	0,1	0,2	0,6	0,6	0,6	0,5
Entité II	-0,2	0,1	0,2	-0,1	-0,3	-0,2	-0,2	0,0
Solde de financement	-4,1	-2,7	-2,8	-2,8	-2,6	-2,5	-2,4	-2,3
Entité I	-3,6	-2,5	-2,7	-2,5	-2,0	-2,0	-1,9	-2,0
Entité II	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3
Solde de financement (EDP)	-4,0	-2,6	-2,7	-2,8	-2,5	-2,4	-2,3	-2,2
Entité I	-3,5	-2,4	-2,7	-2,4	-1,9	-1,9	-1,8	-1,9
Entité II	-0,5	-0,2	-0,1	-0,3	-0,6	-0,5	-0,5	-0,3

D'une part, les pensions de l'entité II payées par le pouvoir fédéral passent, en tant que dépenses primaires finales, des communautés et régions et des pouvoirs locaux au pouvoir fédéral, et le transfert du pouvoir fédéral aux sous-secteurs concernés est annulé. Le compte du Vlaams Zorgfonds n'est plus consolidé avec la sécurité sociale, mais avec les communautés et régions. Il en va de même du régime des allocations familiales après réforme de l'État, en ce compris ses frais de fonctionnement et ses recettes, constituées ici exclusivement d'un transfert des communautés et régions équilibrant le compte (ce transfert étant donc annulé par consolidation).

Ces reclassements sont neutres sur le plan des soldes budgétaires (hormis, pour des montants relativement modestes, le reclassement du Vlaams Zorgfonds) mais modifient le niveau et la structure des recettes et dépenses des sous-secteurs concernés. À l'avenir, en fonction du mode d'organisation et de financement des al-

locations familiales qui sera adopté par les pouvoirs compétents, le reclassement des allocations familiales pourra, le cas échéant, ne pas être neutre sur le plan des soldes budgétaires des sous-secteurs concernés.

La part relative de l'entité I et de l'entité II dans les dépenses primaires finales passe de 67/33 en 2014 à 60/40 en 2015 sous l'effet de l'entrée en vigueur de la réforme de l'État et compte tenu de ces reclassements. À noter que les dépenses fiscales et les réductions de cotisations sociales sont comptabilisées en recettes négatives.

6. Consommations d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Malgré une légère hausse de la consommation intérieure brute d'énergie, les émissions de CO₂ liées à l'énergie devraient se contracter de 0,3 % par an en moyenne au cours de la période de projection. Cette évolution s'expliquerait par la tendance structurelle à se tourner davantage vers des sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. De même, les émissions de CH₄ et de gaz fluorés seraient en baisse durant la période 2014-2019. Par contre, les émissions de CO₂ non énergétique et de N₂O continueraient à augmenter au cours de la période. Globalement, les émissions de gaz à effet de serre (GES) seraient en légère baisse durant la période de projection (de 0,2 % en moyenne par an). En 2019, les émissions de GES se situeraient plus de 20 % en dessous du niveau de l'année de référence (1990 ; 1995 pour les gaz fluorés), atteignant 112 Mt d'équivalents CO₂ en fin de période (contre 145,7 Mt pour l'année de base).

Les émissions de CO₂ énergétique générées par le secteur de l'énergie (production d'électricité comprise) devraient enregistrer une légère hausse. Les émissions des autres secteurs (industrie, transport, tertiaire et résidentiel) seraient en baisse durant la période de projection. Le secteur résidentiel et tertiaire et les transports généreraient le plus d'émissions de CO₂ énergétique en 2019, et non plus l'industrie comme en 1990. On note également que la part des émissions liées à la production d'électricité serait nettement en baisse par rapport à 1990, surtout en raison d'une utilisation de moins en moins importante des combustibles solides au bénéfice du gaz naturel et des sources d'énergie renouvelables.

Pour 2020, la Belgique devra satisfaire à une série d'objectifs fixés par l'Europe dans le cadre du paquet Climat-Énergie. Ainsi, les émissions des secteurs ETS devront, au niveau européen, reculer de 21 % par rapport à 2005. Les émissions des secteurs non-ETS devront également être réduites d'ici 2020 (-10 % par rapport à 2005 au niveau européen, -15 % au niveau belge). Selon l'Effort Sharing Decision (ESD), l'objectif pour les secteurs non-ETS doit être obtenu via une trajectoire linéaire de réduction des émissions, avec des objectifs annuels. Selon les perspectives actuelles, les émissions générées par les secteurs non-ETS suivraient la trajectoire linéaire définie sur la période 2013-2019 pour atteindre l'objectif poursuivi.

En ce qui concerne le recours aux énergies renouvelables, la Belgique s'est vu assigner, à l'horizon 2020, un objectif de 13 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale brute d'énergie et un objectif minimum de 10 % pour la part des combustibles renouvelables dans la consommation du secteur des transports. Selon les nouvelles perspectives, la part du renouvelable atteindrait, à politique inchangée, environ 9 % de la consommation finale brute d'énergie et, sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable pour le transport, environ 6 % dans le secteur des transports en 2019. Par conséquent, des efforts supplémentaires devront être consentis afin de réaliser les objectifs fixés pour 2020.

6.1. Évolution de la demande d'énergie

Dans cette section, nous présentons l'évolution de la demande d'énergie. L'évolution globale de la consommation d'énergie et de l'intensité énergétique du PIB est étudiée au point 1. Le point 2 est, quant à lui, consacré à la consommation d'énergie par secteur, à la structure du parc de production d'électricité et à la part des énergies renouvelables.

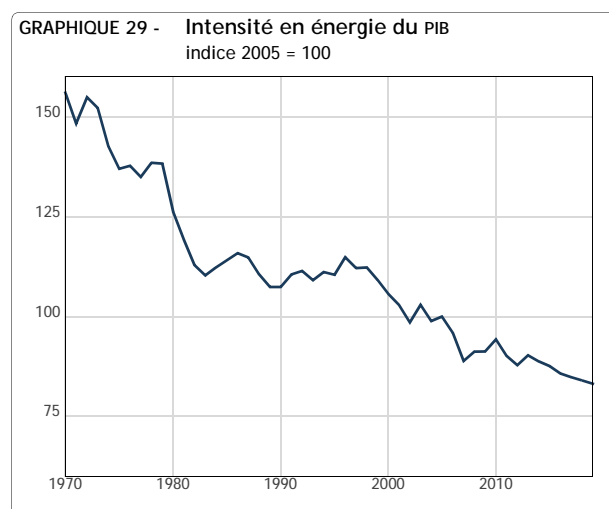
6.1.1. Évolution de la consommation d'énergie et de l'intensité énergétique du PIB

Légère hausse de la consommation finale d'énergie et diminution de l'intensité énergétique du PIB en projection.

Grâce à un recours continu aux technologies peu énergivores stimulé par des mesures spécifiques, la consommation finale d'énergie¹ n'augmenterait que légèrement (de 0,3 % par an en moyenne), et la consommation intérieure brute d'énergie² de 0,2 % en moyenne annuelle au cours de la période considérée. La consommation intérieure brute d'énergie atteindrait ainsi environ 60 Mtep³ en 2019. Quant à la consommation finale d'énergie, elle atteindrait environ 38 Mtep en fin de période.

TABLEAU 46 - Évolution du PIB, de la consommation énergétique et de l'intensité en énergie du PIB
taux de croissance annuels moyens en pour cent

	1973-2013	1973-1979	1980-1990	1991-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
PIB	2,1	3,2	2,3	2,1	2,1	0,4	1,6
Consommation intérieure brute d'énergie	0,8	1,6	-0,0	1,7	-0,2	0,5	0,2
Consommation finale d'énergie	0,5	1,5	-0,7	1,8	-1,3	1,2	0,3
Intensité en énergie du PIB	-1,3	-1,6	-2,3	-0,4	-2,3	0,1	-1,4
Prix réel de l'énergie	1,4	4,2	-0,1	0,7	1,6	2,4	-1,2



L'intensité énergétique⁴ du PIB continuerait à diminuer en projection. La tendance historique à la baisse de l'intensité énergétique serait ainsi confirmée. Les périodes caractérisées par une forte hausse du prix réel de l'énergie⁵ (1973-1979 et le début des années 2000) ont sensiblement réduit l'intensité énergétique du PIB (voir tableau 46 et graphique 29). D'autres facteurs ont également joué un rôle dans la baisse de l'intensité énergétique, comme l'évolution technologique. La restructuration des secteurs énergivores a également engendré une baisse relativement forte de l'intensité énergétique. Sur la période 1970-2019, l'intensité énergétique de l'économie devrait diminuer de moitié environ. On notera

que malgré les baisses conséquentes observées dans le passé, l'intensité énergétique de la Belgique reste supérieure à celle des pays voisins. En effet, cette intensité s'est élevée en 2012 à 172,2 kg d'équivalent pétrole par 1 000 euros de PIB pour la Belgique contre 129,2 pour l'Allemagne, 142,9 pour la France et 149,4 pour les Pays-Bas⁶. En 2019, l'intensité énergétique belge devrait descendre à 162 kg.

1. Consommation finale d'énergie : énergie fournie aux consommateurs (industrie, transports, tertiaire, résidentiel et agriculture) pour toutes les utilisations énergétiques.
2. Consommation intérieure brute d'énergie : quantité d'énergie nécessaire pour satisfaire la demande intérieure. On la calcule en additionnant la production primaire, les importations et les variations de stocks et en soustrayant les exportations et les sorties.
3. Mtep = millions de tonnes d'équivalents pétrole = 41 868 térajoules.
4. Il s'agit du rapport entre la consommation intérieure brute d'énergie, exprimée en Mtep, et le PIB exprimé en volume. Plusieurs études distinguent les contributions des différentes composantes d'une consommation d'énergie plus efficiente. Voir entre autres Indicators of Energy Use and Efficiency, IEA, 1997.
5. Le prix réel de l'énergie est défini comme le prix moyen de l'énergie payé par l'ensemble des consommateurs finaux d'énergie sur le marché intérieur divisé par le déflateur de la consommation privée.
6. Source : base de données d'Eurostat.

6.1.2. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie, structure du parc de production d'électricité et contribution des énergies renouvelables

a. Analyse sectorielle de la consommation d'énergie

La consommation d'énergie du secteur de l'énergie, ainsi que celle du secteur résidentiel et tertiaire, devrait se stabiliser, tandis que la consommation par l'industrie devrait connaître une hausse modérée au cours de la période considérée. Enfin, la consommation du secteur tertiaire et résidentiel devrait enregistrer un léger fléchissement au cours de la période 2014-2019.

TABLEAU 47 - Évolution sectorielle de la consommation d'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveau (mtep) 2019	Structure		
	1991-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019		1990	2012	2019
Production d'électricité	0,5	1,4	-2,3	0,1	17,3			
Secteur de l'énergie (hors électricité)	0,1	-0,4	-0,0	0,0	2,3			
Consommation finale d'énergie	1,8	-1,3	1,2	0,3	38,1	100,0	100,0	100,0
- Industrie	1,6	-1,8	0,3	1,0	13,4	37,5	34,4	35,1
- Transports ^a	1,9	-0,1	1,7	-0,1	10,4	24,8	28,2	27,2
- Résidentiel et tertiaire ^b	1,8	-1,7	1,8	0,0	14,3	37,7	37,5	37,6

a. Transport aérien inclus.

b. Agriculture incluse.

Augmentation modérée de la consommation industrielle d'énergie sur la période 2014-2019.

La chute de la consommation d'énergie de l'industrie a été particulièrement spectaculaire en 2009, en raison du marasme qui a régné dans le secteur à la suite de la crise économique. On a ensuite assisté à une reprise relative de la consommation en 2010 et 2011, suivie d'une rechute en 2012 et 2013. Sur la période 2014-2019, la consommation d'énergie devrait enregistrer une hausse modérée pour atteindre 13,54 Mtep en 2019, parallèlement au redressement progressif de l'activité industrielle. La part de l'industrie dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à environ 35,1 % en 2019, contre 34,4 % en 2012 et 37,5 % en 1990.

Légère baisse de la consommation d'énergie par les transports en projection.

La consommation d'énergie des transports a diminué depuis 2008. Elle devrait encore baisser légèrement de 2014 à 2019. L'utilisation croissante de véhicules moins polluants et les mesures visant à promouvoir les transports en commun contribueraient à limiter les besoins en énergie. La part des transports dans la consommation finale d'énergie s'élèverait à 27,2 % en 2019 (contre 28,2 % en 2012) et la consommation de ce secteur à 10,4 Mtep.

Stabilisation de la consommation d'énergie des services et ménages en projection.

On notera que les facteurs météorologiques, mesurés à partir du nombre de degrés-jours¹, influencent considérablement² la consommation d'énergie des services et ménages. En effet, celle-ci a fortement progressé en 2010 en raison des températures plus basses. La consommation a de nouveau reculé en 2011 à la faveur des

1. Les degrés-jours d'une journée donnée représentent la différence entre une température intérieure conventionnelle et la température extérieure moyenne du jour (multipliée par sa durée exprimée en jours, donc x1). On obtient les degrés-jours d'une période donnée (par exemple semaine, mois ou saison froide) en additionnant les degrés-jours relevés pour chaque jour de cette période. La température intérieure conventionnelle choisie est de 16,5° C.

2. En projection, le nombre de degrés-jours est supposé égal à la moyenne des degrés-jours des 15 dernières années et n'a donc plus aucune influence sur l'évolution de la consommation d'énergie et des émissions y afférentes à moyen terme.

températures plus élevées. En 2012 et 2013, il a de nouveau fait plus froid et la consommation est inévitablement repartie à la hausse. En projection, la consommation d'énergie devrait se stabiliser, notamment pour les raisons suivantes : rénovation du bâti en Belgique avec une meilleure isolation des bâtiments et des habitations, application de normes plus strictes pour les nouvelles constructions, installation de systèmes de chauffage plus performants et d'équipements électriques moins gourmands en énergie... La part des services et ménages dans la consommation finale d'énergie s'établirait à environ 37,6 % en 2019 et la consommation de ce secteur à 14,3 Mtep.

Stabilisation de la consommation d'énergie du secteur de l'énergie durant la période de projection.

La consommation du secteur de l'énergie devrait se stabiliser au cours de la période 2014-2019. En ce qui concerne plus particulièrement la production d'électricité, la consommation de combustibles solides devrait diminuer sensiblement au cours de la période considérée en raison d'une nette hausse de la consommation de gaz naturel et d'énergie renouvelable.

À l'horizon 2019, la consommation d'énergie devrait s'élever à 19,6 Mtep pour le secteur de l'énergie et à 17,3 Mtep pour la production d'électricité seule.

ENCADRÉ 4 - Politiques et mesures

Les présentes perspectives tiennent compte de l'ensemble des mesures décidées et déjà mises en œuvre, tant au niveau fédéral qu'au niveau régional. Notons toutefois que ces perspectives ne tiennent pas encore compte de toutes les implications du paquet législatif Climat-Énergie pour 2020, si ce n'est pour les secteurs participant au système européen d'échange des quotas d'émissions. Pour ces secteurs, un système de plafonnement et d'échange est d'application au niveau européen. Le Programme National de Réformes de 2014, la Sixième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et l'Évaluation of the impact of policy instruments and measures implemented in the context of the Federal climate policy¹ décrivent la politique climatique belge et donnent un aperçu des mesures mises en œuvre. La préparation du Plan National Climat 2013-2020 a théoriquement démarré, mais le lancement effectif des travaux est conditionné par les résultats des discussions sur le "burdensharing" entre les Régions.

Dans le secteur de l'industrie et de la construction, les principales mesures mises en œuvre sont de type économique et volontaire. Elles sont complétées par une mesure de programmation². La mise en place du système européen d'échange de quotas d'émissions au niveau européen, mentionné ci-dessus, constitue la principale mesure de type économique. Parmi les autres mesures économiques, citons le système de certificats verts (qui fait actuellement l'objet de discussions en raison de l'important excédent de certificats verts) et les nouveaux droits d'accise pour les combustibles fossiles solides utilisés pour la production d'électricité. Des accords volontaires visant à améliorer l'efficacité énergétique et à diminuer les émissions de CO₂ ont été conclus avec plusieurs secteurs industriels dans les Régions flamande et wallonne. Pour la Wallonie, des nouveaux accords sectoriels ont été conclus. Ces accords devraient entrer en vigueur en 2014. On note également l'extension du projet "Smart-Park" qui a pour objet d'aider les entreprises à maîtriser leur consommation d'électricité. Enfin, une mesure de programmation, l'établissement du Plan d'action national en matière d'énergie renouvelable, complète ces mesures³.

Dans le secteur du transport, les principales mesures mises en œuvre en Belgique combinent les instruments économiques et la communication pour la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle et au camion. Tant des investissements que des campagnes de sensibilisation et d'information visent à promouvoir, pour les passagers, l'usage des transports en commun, du vélo, du car-pooling et du car-sharing, et, pour le fret, les transports multimodaux. En Flandre, on vise à améliorer les caractéristiques environnementales des moyens de transport et des carburants utilisés, via le développement de motorisations alternatives (électricité, hydrogène, GNL pour les bateaux, etc.). Des instruments économiques et de communication sont également utilisés pour diminuer les émissions des voitures individuelles, notamment la promotion de l'écodriving, l'extension de l'éco-malus en Région wallonne et les révisions en 2012 de la fiscalité fédérale sur les voitures de société et de la taxe de mise en circulation en Région flamande, qui tiennent compte des facteurs environnementaux. Un système de tarification routière pour les poids lourds, pour une meilleure maîtrise du trafic, serait introduit dans les trois régions en 2016. La réduction des accises sur les agrocarburants s'éteindra le 30 septembre 2014. D'autres mesures de communication concernent la promotion des modes de transport alternatifs à la voiture et du télétravail dans le secteur public.

Dans le secteur résidentiel et tertiaire, les principaux instruments sont de type économique, tels que des primes, des déductions fiscales, des mécanismes de tiers investisseurs, des éco-chèques et des prêts à taux réduit visant à améliorer l'efficacité énergétique. Des instruments de régulation sont également utilisés, principalement les normes d'isolation et de performance énergétique des bâtiments fixées par les Régions. Des instruments volontaires sont aussi mis en œuvre au sein du secteur public, notamment la certification EMAS des services publics fédéraux. Enfin, on mentionnera la réduction du taux de TVA sur l'électricité de 21 % à 6 % à partir d'avril 2014 dans le cadre du pacte de compétitivité.

1. *Programme National de Réformes, avril 2014, Sixième Communication Nationale sur les Changements Climatiques en vertu de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques, avril 2014 et Evaluation of the impact of policy instruments and measures implemented in the context of the Federal climate policy*, intermediary report, 1er août 2013. On peut trouver ces documents sur le site web www.climat.be ; voir aussi la section 1 du Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress, Commission Nationale Climat, mars 2013.
2. Dans la typologie utilisée, les politiques ont été classées dans les catégories suivantes : régulation, mesures économiques, communication, accords volontaires, suivi, programmation et recherche. (voir 5e Rapport fédéral sur le développement durable, page 60).
3. Voir *Belgium National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, novembre 2010.

b. Structure du parc de production d'électricité

En 2012, la production d'électricité a enregistré une nette diminution (-7,6 %), suite à l'arrêt de la production de plusieurs centrales nucléaires¹, qui n'a pas été compensée par la production des centrales thermiques et par celle en électricité renouvelable. Par conséquent, il s'est avéré nécessaire d'importer d'importants volumes d'électricité (9,9 TWh en termes nets). En 2013, malgré la production des centrales nucléaires remises en service, la production totale d'électricité ne s'est inscrite qu'en très légère hausse (0,4 %), suite à la diminution de la production des centrales thermiques classiques (elles-mêmes victimes d'une rentabilité en baisse). Aussi, il s'est de nouveau avéré nécessaire d'importer une quantité importante d'électricité (9,7 TWh net).

Au cours de la période de projection, la production devrait augmenter de 1,8 % par an en moyenne pour atteindre 91,7 TWh² en 2019. La production à partir de combustibles fossiles (à l'exception du charbon) serait à nouveau en hausse compte tenu de la sortie progressive du nucléaire à partir de 2015. On devrait également assister à une hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables. Les importations nettes sont supposées atteindre 6,6 TWh en moyenne au cours de la période 2014-2019.

TABLEAU 48 - Structure du parc de production d'électricité en pour cent

	2000	2005	2010	2015	2019	Moyenne 2008-2013	Moyenne 2014-2019
Énergie nucléaire	58,3	55,5	51,1	52,2	44,7	52,6	48,2
Énergies renouvelables	1,7	3,1	7,3	15,5	19,6	9,3	17,5
- Énergie hydraulique et éolienne	0,6	0,6	1,7	5,9	9,1	2,6	7,5
- Biomasse	1,2	2,5	5,0	6,0	6,8	5,4	6,5
- Énergie solaire	0,0	0,0	0,6	3,5	3,7	1,2	3,5
Combustibles fossiles	39,7	40,9	40,3	31,3	34,8	36,7	33,3
- Charbon, lignite	15,6	9,6	4,5	1,3	0,6	4,9	1,0
- Produits pétroliers	1,0	2,0	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
- Gaz naturel	19,3	26,7	33,5	28,0	32,3	29,5	30,3
- Gaz dérivés	3,8	2,7	1,9	1,7	1,6	1,9	1,6
Autres combustibles	0,3	0,5	1,3	1,0	0,9	1,3	0,9

Baisse de la production électrique nucléaire à partir de 2015.

Conformément à l'adaptation de la loi de 2003 relative à la sortie du nucléaire, les centrales nucléaires devraient être progressivement fermées, en commençant par les plus vétustes. Ce processus devrait débuter en 2015 avec la fermeture de deux réacteurs (Doel 1 et 2) et se terminer en 2025. La part de la production d'électricité d'origine nucléaire dans la production totale d'électricité serait donc en baisse durant la période de projection. On passerait en effet d'une part de 54,2 % en 2013 à 52,2 % en 2015 (année des premières fermetures). Cette part devrait atteindre 44,7 % en 2019.

- Des fissures ont été détectées dans les cuves des réacteurs nucléaires de Doel 3 et Tihange 2. Ces deux réacteurs étaient à l'arrêt depuis l'été 2012. Une enquête a révélé que ces fissures étaient dues à des bulles d'hydrogène. Lors de la remise en activité des centrales en juin 2013, il a été convenu de réaliser des tests pour évaluer le comportement des cuves des réacteurs à long terme. Ces tests n'ont pas donné les résultats escomptés. Il est par conséquent nécessaire de réaliser des tests supplémentaires. C'est la raison pour laquelle Electrabel a décidé par mesure de précaution d'avancer l'arrêt pour entretien de Doel 3 et Tihange 2 au mercredi 26 mars 2014. Les réacteurs sont donc à l'arrêt à l'heure actuelle. On attend les résultats des tests à partir du 15 juillet. Les réacteurs ne seront pas remis en service avant que les résultats des tests ne soient connus et analysés en concertation avec les autorités en charge de la sécurité nucléaire.
- L'évolution de la structure du parc de production d'électricité se fonde sur le scénario de référence CE-DG CLIMA de juillet 2013, non publié.

Forte hausse de la production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables au cours de la période de projection.

Le nombre de GWh produits à partir de sources d'énergies renouvelables (énergie hydraulique, énergie éolienne, énergie solaire et biomasse) devrait fortement augmenter au cours de la période de projection, pour atteindre 17 900 GWh en 2019 (contre 11 500 GWh en 2013), soit environ 19,6 % de la production totale d'électricité (contre 1,7 % en 2000). On devrait plus particulièrement assister à une forte hausse de la part de l'électricité produite à partir de panneaux solaires, qui passerait de pratiquement 0 % en 2008 à 3,7 % du total en 2019. Rappelons que le recours aux énergies renouvelables a été encouragé par la mise en place d'un système de certificats verts dans les différentes Régions au début des années 2000. Selon ce système, les fournisseurs d'électricité doivent être en mesure de prouver, sous peine d'amendes, qu'un pourcentage déterminé de leurs livraisons a été produit à partir de sources d'énergie renouvelables. Notons que ce système fait l'objet de discussions à l'heure actuelle en raison de son coût trop élevé pour les consommateurs finaux.

Hausse de la production d'électricité à partir de combustibles fossiles (hors charbon) au cours de la période 2014-2019.

La production électrique à partir de combustibles fossiles devrait augmenter en projection en raison de la sortie progressive du nucléaire. La part de cette production passerait de 30,8 % en 2013 à 34,8 % en 2019. C'est essentiellement la production d'électricité à partir de gaz naturel qui augmenterait sensiblement en projection alors que la production à partir de charbon viendrait pratiquement à disparaître.

c. Contribution des énergies renouvelables

Investissements supplémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif fixé pour 2020...

Selon la directive européenne sur les énergies renouvelables, la Belgique doit atteindre une part de 13 % d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie du pays pour 2020.

D'après les nouvelles projections, une part d'environ 9 %, soit 3,5 Mtep, d'énergie renouvelable dans le total de la consommation finale brute d'énergie, pourrait être atteinte en 2019¹.

Par rapport à l'objectif fixé pour 2020 et à l'évolution attendue décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*², des investissements supplémentaires devront donc être réalisés pour atteindre l'objectif fixé.

1. Pour calculer la part des sources d'énergie renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie, nous nous basons sur la définition utilisée dans la Directive 2009/28/CE.

Pour les énergies renouvelables, on prend la somme de la production d'électricité 'verte' (c'est-à-dire la production électrique à partir de sources d'énergie renouvelables), de la production de chaleur 'verte' (c'est-à-dire l'utilisation de la biomasse pour la production de chaleur dans l'industrie et les services et les ménages et pour la production de chaleur des autoproducteurs (pour usage propre)) et des biocarburants pour le transport, exprimée en Mtep.

Pour la consommation finale brute d'énergie, on prend la consommation finale d'énergie, augmentée des pertes d'électricité sur le réseau et de la consommation d'électricité par les unités de production d'électricité, exprimée en Mtep.

2. voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive 2009/28/CE, op.cit., p. 10 et p. 11.

...et des efforts devraient également s'avérer nécessaires dans le secteur des transports.

En ce qui concerne l'énergie renouvelable, l'Europe tout comme la Belgique ont comme objectif une part de combustibles renouvelables dans la consommation du secteur des transports de minimum 10 % pour 2020 (voir encadré). Selon les perspectives actuelles, la part du renouvelable dans la consommation du secteur des transports atteindrait 6,4 %, soit 538 ktep, en 2019 à politique inchangée et sans tenir compte de l'utilisation d'électricité renouvelable pour le transport.

Par rapport à l'évolution attendue de la consommation d'énergie renouvelable dans le secteur des transports, telle que décrite dans le *BELGIUM National renewable energy action plan*¹, des efforts supplémentaires devront être déployés pour atteindre l'objectif fixé pour 2020.

ENCADRÉ 5 - Part minimale de 10 % de carburants renouvelables dans la consommation totale du secteur UE des transports

En ce qui concerne les biocarburants, l'Union européenne vise une part minimale de 10 % de carburants renouvelables dans la consommation totale du secteur UE des transports à l'horizon 2020. Cet objectif a été assigné à tous les États membres.

Le Parlement européen a approuvé une nouvelle trajectoire pour soutenir les biocarburants en Europe et entend limiter la part des biocarburants de la première génération en raison de leur impact environnemental contesté et de leur influence sur le prix des denrées alimentaires. Les biocarburants de la première génération sont produits à partir de plantes cultivées et occupent donc des terres agricoles qui ne peuvent plus être affectées à la production de denrées alimentaires ou de fourrage. La nouvelle génération de biocarburants, plus durable, serait produite à partir d'algues ou de certains types de déchets. Ils seraient donc moins polluants et affecteraient moins les prix et les stocks alimentaires à l'échelle mondiale. Les Ministres en charge de l'énergie ne sont pas encore parvenus à un accord sur un nouveau cadre politique pour les biocarburants. En 2014, les biocarburants seront de nouveau inscrits à l'agenda.

Pour encourager l'utilisation des biocarburants, la Belgique a pris un éventail de mesures : un système de quotas, la diminution des accises et l'incorporation obligatoire de biocarburant. En 2009, les compagnies pétrolières se sont vu imposer l'incorporation de 4 % de biocarburant. Ce pourcentage a entretemps été relevé à 6 %. Les investissements ont toutefois été réalisés en vue d'une incorporation de 10 % de biocarburant. Les producteurs entrant en ligne de compte pour une diminution d'accises ont été sélectionnés via une procédure d'adjudication en 2006. La Commission a approuvé la mesure jusqu'au 30 septembre 2013. La Belgique a été autorisée par la Commission à prolonger la diminution d'accises de douze mois. Cette aide devrait progressivement s'éteindre jusqu'au 30 septembre 2014, conformément aux règles européennes relatives aux aides d'État.

1. voir *BELGIUM National renewable energy action plan*, conformément à la Directive Richtlijn 2009/28/CE, op. cit., p. 12.

6.2. Évolution des émissions de CO₂ énergétique

L'évolution des émissions de CO₂ d'origine énergétique est présentée ci-après. Le point 1 est consacré à l'évolution globale du total des émissions de CO₂ énergétique et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB. L'analyse sectorielle des émissions de CO₂ d'origine énergétique est ensuite commentée au point 2.

6.2.1. Évolution du total des émissions de CO₂ énergétique et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB

Légère baisse des émissions de CO₂ énergétique et forte diminution de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB au cours de la période de projection.

On observe clairement une baisse des émissions de CO₂ énergétique depuis 2003. Avant 2003, l'évolution était plus fluctuante (graphique 30). En revanche, la tendance de l'intensité énergétique et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique¹ est déjà baissière depuis 1970 (voir graphique 31).

En projection, les émissions diminueraient en moyenne de 0,3 % par an. Ce résultat s'explique surtout par la hausse limitée de la consommation intérieure brute d'énergie et l'évolution positive du mix énergétique (moins de charbon, plus d'énergie renouvelable). En 2019, les émissions atteindraient 88,4 Mt. Ce niveau représenterait une baisse d'environ 20 % par rapport à 1990.

TABLEAU 49 - Évolution des émissions de CO₂ énergétique et de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB
taux de croissance annuels moyens en pour cent

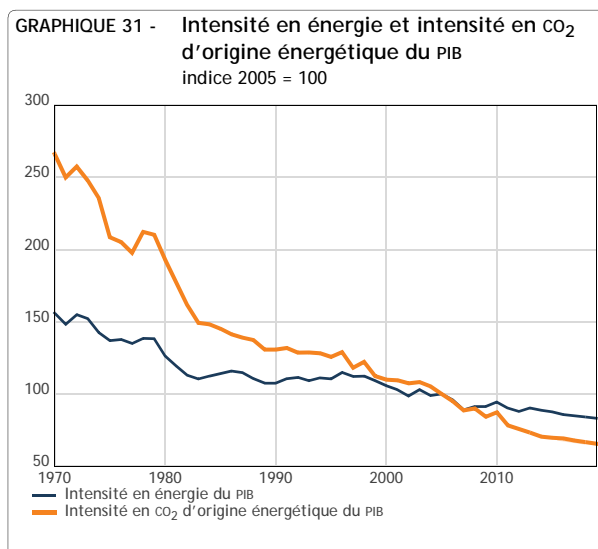
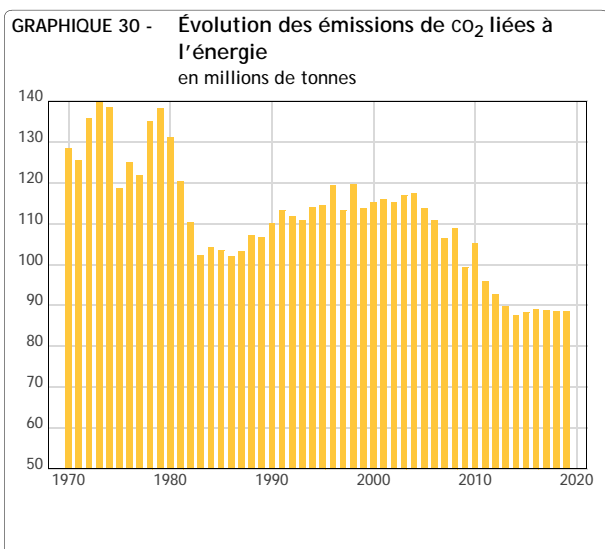
	1973-2013	1973-1979	1980-1990	1991-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019
Émissions de CO ₂ énergétique	-1,0	0,3	-2,0	0,4	-1,4	-2,8	-0,3
Intensité en CO ₂ d'origine énergétique du PIB	-3,0	-2,9	-4,2	-1,6	-3,5	-3,1	-1,8

La tendance baissière de l'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB, observée sur la période 1973-2013 (en moyenne -3 % par an) serait confirmée en projection (en moyenne -1,8 % par an), en dépit de la fermeture programmée de deux centrales nucléaires en 2015.

L'intensité en CO₂ d'origine énergétique du PIB diminue davantage (surtout dans les années 70 et 80) que l'intensité énergétique du PIB en raison de la restructuration de l'industrie, de la mise en service de centrales nucléaires au début des années 80 et de la diminution progressive de la consommation de combustibles solides et liquides en faveur du gaz naturel et des énergies renouvelables (voir graphique 31). Par comparaison avec nos pays voisins, la quantité d'émissions de CO₂ par tête² s'est élevée, en 2011, à 10,9 tonnes pour la Belgique, contre 11,7 tonnes aux Pays-Bas, 11,2 tonnes en Allemagne et 7,5 tonnes en France. En moyenne, on a atteint 9 tonnes par habitant pour l'ensemble de l'UE. En 2019, les émissions par tête seraient de 9,8 tonnes pour la Belgique.

1. Il s'agit des émissions de CO₂ liées à l'énergie, exprimées en millions de tonnes, divisées par le PIB exprimé en volume.

2. Source : Eurostat.



6.2.2. Analyse sectorielle des émissions de CO₂ énergétique

Les émissions générées par le secteur énergétique augmenteraient légèrement. Les émissions des autres secteurs seraient en baisse durant la période de projection. Les secteurs résidentiel et tertiaire et les transports généreraient le plus d'émissions de CO₂ énergétique en 2019, et non plus l'industrie comme en 1990. Notons également que la part des émissions liée à la production d'électricité se réduirait de manière significative par rapport à 1990, surtout en raison d'un glissement de l'utilisation de combustibles solides vers le gaz naturel et les énergies renouvelables (voir tableau 50).

TABLEAU 50 - Évolution sectorielle des émissions de CO₂ liées à l'énergie
en pour cent, sauf indication contraire

	Taux de croissance annuels moyens				Niveaux (mt)		Variation 2019-1990 ^a	Structure	
	1991-2001	2002-2007	2008-2013	2014-2019	1990 ^a	2019		1990	2019
Production d'électricité	-0,4	0,6	-7,8	0,8	23,4	14,9	-36,3	21,3	16,9
Secteur de l'énergie ^a	-1,4	-2,2	0,6	0,5	6,4	5,2	-19,4	5,9	5,9
Industrie	0,2	-2,9	-5,4	-0,7	32,9	19,6	-41,2	29,8	21,8
Transports ^b	2,0	-0,1	0,0	-0,4	19,9	24,1	20,6	18,1	27,2
Résidentiel et tertiaire ^c	0,7	-2,4	0,1	-0,6	27,2	24,8	-8,9	24,7	28,0
Total ^d	0,5	-1,4	-2,8	-0,3	110,1	88,4	-19,7	100,0	100,0

a. Secteur de l'électricité exclu.

b. Transport aérien exclu.

c. Agriculture inclus.

d. Émissions fugitives et autres émissions de CO₂ incluses.

Légère augmentation des émissions liées à la production d'électricité pendant la période de projection.

En 2012, les émissions ont diminué d'environ 6 % malgré l'arrêt de plusieurs centrales nucléaires. Cette baisse est liée à la réduction de la production générée à partir de combustibles fossiles, à l'expansion de la production à partir de sources d'énergie renouvelables et à l'importation nette d'importants volumes d'électricité. Les centrales nucléaires ont été remises en service en 2013 et les émissions ont enregistré une diminution encore plus marquée (-17 %). Cette tendance devrait se poursuivre en 2014 avec une baisse des émissions d'environ 9 %. En 2015, les émissions devraient toutefois augmenter d'environ 5 % suite à la fermeture de deux centrales nucléaires et compte tenu de la reprise de la production à partir de combustibles fossiles (surtout le gaz naturel au détriment du charbon). En moyenne, les émissions ne devraient toutefois connaître qu'une légère augmentation au cours de la période 2014-2019.

Ces émissions atteindraient 14,9 Mt en 2019. Ce niveau représenterait une baisse de plus de 35 % par rapport à 1990. La part des émissions de ce secteur représenterait 16,9 % du total des émissions de CO₂ énergétique en 2019, contre 21,3 % en 1990.

Légère baisse des émissions énergétiques de l'industrie en projection.

Les émissions de l'industrie sont en baisse depuis le début des années deux mille. Cette baisse peut s'expliquer par les restructurations qui ont été opérées (qui ont notamment eu pour effet de réduire considérablement la part des combustibles solides dans les processus industriels, principalement dans la sidérurgie), mais aussi par le recours massif à des technologies économes en énergie et moins "émissives". Les accords sectoriels et les plans nationaux d'allocation ont joué un rôle crucial à cet égard. La réduction des émissions de l'industrie a été particulièrement sensible ces dernières années et est notamment liée à la chute de la production industrielle observée en 2009 (baisse des émissions de plus de 20 %). En projection, les émissions baisseraient légèrement, notamment en raison du recours accru aux énergies renouvelables. Dans ce contexte, les plafonds d'émission à l'horizon 2020 pour les installations relevant du système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ devraient contribuer à réduire les émissions générées par l'industrie (voir encadré 6).

Ces émissions atteindraient 19,3 Mt en 2019, soit une baisse d'environ 40 % par rapport à 1990. La part de l'industrie dans le total des émissions s'élèverait ainsi à 22 % en 2019, contre environ 30 % en 1990.

Légère baisse des émissions des transports durant la période de projection.

Le recul des émissions générées par le secteur des transports, constaté depuis le début des années 2000, devrait se poursuivre au cours de la période de projection. Comme au cours des dernières années, cette baisse serait due au renouvellement du parc de véhicules avec l'introduction de voitures moins polluantes du fait des normes de CO₂¹, mais serait également imputable au recours aux biocarburants, fût-il limité.

Les émissions atteindraient 24,1 Mt en 2019, soit environ 27 % du total des émissions de CO₂ énergétique, contre 18,1 % en 1990. En 2019, le niveau des émissions du secteur dépasserait encore d'environ 20 % celui de l'année de référence.

Légère baisse des émissions du secteur résidentiel et tertiaire sur la période 2014-2019.

Les émissions devraient légèrement diminuer au cours de la période considérée. Cette évolution favorable peut s'expliquer par une stabilisation de la consommation d'énergie et une répartition plus favorable de celle-ci. Les mesures prises dans le cadre de la politique climatique seraient de nature à consolider cette évolution générale.

Les émissions du secteur représenteraient 24,8 Mt en 2019, soit environ 28 % du total des émissions de CO₂ liées à l'énergie. En 2019, le niveau des émissions du secteur serait inférieur d'environ 9 % à celui de l'année de référence.

1. L'objectif fixé par l'Europe est de limiter les émissions des véhicules à 130 grammes de CO₂ par kilomètre en 2015. En 2020, les émissions des nouveaux parcs automobiles des constructeurs devront satisfaire à une norme CO₂ de 95 grammes par kilomètre. Le parc automobile entier ne devra satisfaire à cette norme qu'en 2021.

ENCADRÉ 6 - Système européen d'échange de quotas d'émission

Les nouvelles perspectives tiennent compte de la mise en oeuvre du système européen d'échange de quotas d'émission. Alors que, durant la période 2008-2012, l'allocation des quotas aux entreprises situées en Belgique était régie par le " Plan national d'allocation de quotas " de 2008 - qui s'inscrivait dans le cadre du " Plan National Climat de la Belgique 2009-2012 " -, l'allocation de quotas s'effectue depuis 2013 via un mécanisme complexe combinant allocations gratuites et mises aux enchères, ces dernières constituant une nouvelle source de recettes pour les autorités.

Dans ce nouveau système (couvrant les années 2013 à 2020), le principe d'octroi gratuit de droits d'émission aux entreprises est modifié. Les installations qui reçoivent encore des droits gratuits en bénéficient en fonction de leur degré de vulnérabilité face à la concurrence internationale ou en fonction de leur efficacité énergétique par rapport aux entreprises les plus performantes. En principe, les producteurs d'électricité ne reçoivent plus de droits gratuits.

La directive européenne sur le système d'échange de quotas d'émission oblige les États membres à utiliser au moins 50 % des revenus des ventes aux enchères pour des mesures en faveur du climat, en ce compris le financement climatique international. Bien entendu, les revenus des ventes aux enchères dépendent fortement du prix du carbone sur le marché ETS.

L'atonie de la croissance économique a porté un coup très dur au marché des droits d'émission. Du fait de la faiblesse de l'activité économique, les émissions de gaz à effet de serre sont moins élevées qu'on ne le prévoyait au moment où les plafonds d'émission ont été fixés. Depuis lors, la demande de droits d'émission est très faible, de même que le prix des droits d'émission de CO₂. C'est pourquoi la Commission européenne a mis en avant une proposition de " report ", destinée à soutenir le prix du carbone. Cette proposition de la Commission vise à retenir temporairement une partie des quotas d'émission qui seraient mis aux enchères, dans l'attente de mesures plus structurelles. La proposition a été approuvée en décembre 2013 par le Parlement européen. Par ailleurs, les revenus belges seront bloqués jusqu'à ce qu'un accord soit obtenu sur la répartition de ces revenus entre les trois régions et l'État fédéral, dans le cadre des négociations relatives à un accord de coopération plus large concernant la répartition des charges et des profits du paquet Énergie/Climat européen.

6.3. Évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre

La présente section analyse l'évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et d'autres émissions de gaz à effet de serre en Belgique. Les émissions de CO₂ non énergétique seront étudiées en premier lieu, puis nous analyserons les émissions de CH₄ et N₂O. Enfin, nous nous pencherons sur les émissions de gaz fluorés.

Légère augmentation des émissions de CO₂ non énergétique au cours de la période 2014-2019.

Le CO₂ est libéré non seulement lors de la combustion de combustibles, mais aussi par le biais de certains processus industriels (comme la fabrication de ciment, la production sidérurgique et la pétrochimie) et via l'incinération des déchets.

Les émissions globales de CO₂ non énergétique devraient augmenter légèrement au cours de la période de projection et atteindre 8,1 Mt en 2019 (voir tableau 51). Les émissions de CO₂ générées par les processus industriels, qui sont étroitement liées aux processus et technologies, devraient également enregistrer une faible hausse de 1,1 % par an en moyenne et atteindre 7,5 Mt en 2019 (-8,4 % par rapport à 1990). Quant aux émissions de CO₂ émanant de l'incinération des déchets, elles devraient également augmenter de manière modérée au cours de la période considérée (560 kt en 2019).

Légère baisse des émissions de CH₄ durant la période de projection.

Les émissions de CH₄ peuvent être réparties en trois grandes catégories selon leur origine : les émissions générées par la transformation et la consommation d'énergie¹, les émissions produites par l'agriculture et enfin les émissions issues de la mise en décharge et du traitement des déchets. De ces trois catégories, c'est l'agriculture qui génère le plus d'émissions de CH₄, via la digestion des aliments par le bétail et la gestion des fumiers et lisiers.

Le total des émissions de CH₄ devrait connaître un recul moyen de 0,7 % par an pendant la période de projection et atteindre 6,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2019 (voir tableau 51), ce qui représenterait une baisse de plus de 45 % par rapport au niveau de 1990. Les émissions de CH₄ liées à l'agriculture devraient se stabiliser en projection et s'établir à 5 Mt d'équivalent CO₂ en 2019. Celles liées au traitement des déchets continueraient à baisser et atteindraient 0,4 Mt d'équivalent CO₂ en 2019. Quant aux émissions de CH₄ libérées par la transformation et la consommation d'énergie, elles seraient en légère baisse en projection pour s'établir à 0,7 Mt d'équivalent CO₂ en 2019.

Légère hausse des émissions de N₂O en projection.

La transformation et la combustion de combustibles fossiles entraînent la libération de protoxyde d'azote (N₂O) dans l'atmosphère. Par rapport à l'ensemble des émissions de N₂O, la part liée aux transports a tendance à augmenter. Dans l'industrie, la production d'acide adipique et d'acide nitrique constitue la seule source d'émissions de N₂O. Les émissions de N₂O dans l'agriculture sont générées lors de l'épandage d'engrais et représentent environ la moitié du total des émissions de N₂O. Enfin, l'incinération des déchets et l'utilisation de solvants produisent également du N₂O.

Le total des émissions de N₂O devrait enregistrer une augmentation moyenne de 0,6 % par an pendant la période de projection et atteindre 7,3 Mt d'équivalent CO₂ en 2019 (voir tableau 51). Les émissions issues de pro-

1. Les émissions dues à la transformation de l'énergie sont générées lors de la production d'électricité, du raffinage du pétrole et de la transformation des combustibles. Les émissions dues à la consommation d'énergie proviennent quant à elles de la combustion de combustibles fossiles par l'industrie, les transports, le secteur tertiaire et résidentiel et de l'évaporation liée à la distribution de gaz naturel.

cessus industriels¹ devraient se stabiliser et atteindre 1,5 Mt d'équivalent CO₂ en 2019. Enfin, les émissions liées à l'agriculture devraient légèrement augmenter au cours de la période de projection et s'élever à 4,6 Mt en 2019.

Lors de l'évaluation des résultats, il faut tenir compte d'une grande marge d'erreur qui s'explique par les incertitudes quant aux facteurs d'émissions et par les difficultés liées à la détermination des sources. Les chiffres donnés pour la période de projection sont donc purement indicatifs².

Baisse des émissions de gaz fluorés en projection.

Les gaz HFC et PFC sont utilisés en remplacement des gaz qui détériorent la couche d'ozone. Les HFC sont utilisés comme liquide réfrigérant dans les installations de refroidissement et de conditionnement d'air, comme gaz propulseur dans les aérosols, comme agent gonflant pour la fabrication des mousses synthétiques et comme produit d'extinction dans les systèmes de lutte contre les incendies. Les PFC sont utilisés comme liquide réfrigérant et comme agent nettoyant dans la production de composants électroniques et de fine mécanique. Quant au SF₆, il est utilisé comme isolant électrique dans les installations de haute et moyenne tension, principalement dans les disjoncteurs, les transformateurs et les rails d'alimentation en courant, ainsi que comme isolant acoustique dans le double vitrage.

Le scénario³ sur lequel se basent nos projections de gaz fluorés tient compte de l'impact de la législation européenne, qui interdit l'utilisation de CFC et de HCFC pour différentes applications, et de l'impact de la législation régionale déjà entrée en vigueur, décidée ou prévue (à plus long terme).

En projection, ces émissions diminueraient en moyenne de 2,3 % par an et s'élèveraient à 2,1 Mt d'équivalent CO₂ en 2019 (voir tableau 51), soit une baisse de plus de 50 % par rapport à l'année de référence.

TABLEAU 51 - Évolution des émissions de CO₂ d'origine non énergétique et des émissions d'autres GES en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (Mt d'équivalent CO ₂)			Taux de croissance annuels moyens			Variation 2019-1990
	Année de base ^a	2012 ^b	2019	2002-2007	2008-2013	2014-2019	
Émissions de CO ₂ d'origine non énergétique	8,6	7,7	8,1	2,4	-5,6	1,1	-5,5
Émissions de CH ₄	11,2	6,4	6,1	-2,4	-1,1	-0,7	-45,7
Émissions de N ₂ O	10,8	7,0	7,3	-5,7	-1,3	0,6	-32,8
Émissions de gaz fluorés	5,0	2,5	2,1	5,8	3,2	-2,3	-57,7
Émissions totales de CO ₂ -d'origine non énergétique et d'autres GES	35,6	23,6	23,6	-1,3	-2,4	0,1	-33,8

a. Les chiffres de l'année de base sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, datant de décembre 2007.

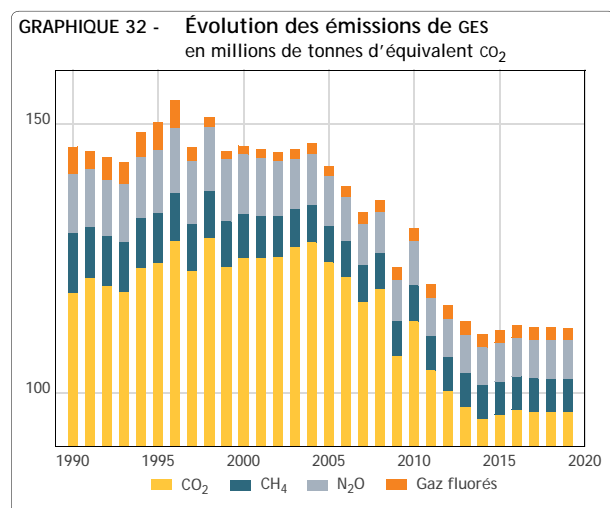
b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2014, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre.

1. La production d'acide nitrique d'un seul fabricant constitue la principale source d'émissions de N₂O générées par les processus industriels en Flandre. Le 18 novembre 2005, un accord volontaire a été conclu, en vertu duquel l'entreprise concernée s'engage à utiliser les meilleures technologies disponibles afin de réduire ces émissions.
2. Notons que les évolutions des émissions de CH₄ et de N₂O reprises ici se fondent sur les prévisions contenues dans la section 2 du *Report by Belgium for the assessment of projected progress*, op. cit., p. 44 et p. 45.
3. Voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p. 44 et p. 45.

6.4. Émissions totales de gaz à effet de serre

6.4.1. Évolution des émissions de gaz à effet de serre au cours de la période de projection

Légère baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la période 2014-2019.



Le total des émissions de gaz à effet de serre devrait se replier légèrement au cours de la période de projection. Ainsi, les émissions devraient diminuer pour ne plus atteindre que 112 Mt d'équivalent CO₂ en 2019, soit une baisse de plus de 20 % par rapport à l'année de référence (voir tableau 52 et graphique 32). Cette évolution positive s'explique dans une large mesure par la baisse des émissions de CO₂ énergétique sous l'effet de l'évolution structurelle de la consommation d'énergie en faveur de sources d'énergie moins polluantes et/ou renouvelables. La baisse des émissions de CH₄ et de gaz fluorés contribue également à ce résultat. En revanche, les émissions de CO₂ non énergétique et de N₂O continueraient à augmenter chaque année en projection.

TABLEAU 52 - Évolution des émissions totales de gaz à effet de serre
en pour cent, sauf indication contraire

	Niveau (mt d'équivalent CO ₂)				Taux de croissance annuels moyens 2014-2019	Taux de croissance		
	Année de référence ^a	2005 ^b	2012 ^b	2019		2012- année de référence	2019- année de référence	2019-2005
Émissions de CO ₂ d'origine énergétique	110,1	113,6	92,7	88,4	-0,3	-15,8	-19,7	-22,2
Émissions d'autres GES	35,6	28,4	23,6	23,6	0,1	-33,6	-33,8	-17,1
Émissions totales de GES ^c	145,7	142,1	116,3	112,0	-0,2	-20,2	-23,2	-21,2
ETS (scope 2013-2020) ^d		66,7	46,3	44,0	0,2			-34,1
non-ETS		75,4	70,0	68,0	-0,4			-9,8
Soutes internationales	16,4	28,5	23,7	27,2	2,3	44,2	65,9	-4,5
Dont transport aérien ^e	3,1	3,5	4,1	3,5	-2,1	30,9	14,5	0,2

a. L'année de référence est 1990 pour tous les GES, sauf pour les gaz fluorés qui ont 1995 comme année de référence. Les chiffres de l'année de référence sont présentés dans le document *Report of the Review of the Initial Report of Belgium*, décembre 2007.

b. Ces valeurs d'inventaire ont été soumises à la Commission européenne en mars 2014, conformément à l'article 3.1 de la décision 280/2004/CE relative au monitoring des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO₂ liées à l'énergie sont calculées de manière endogène par le modèle HERMES.

c. LUCF (land-use change and forestry) non compris.

d. L'ETS scope 2008-2012 ne concerne que les émissions des installations qui sont reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, alors que l'ETS scope 2013-2020 couvre également les émissions de certains processus industriels.

ENCADRÉ 7 - L'objectif de la Belgique dans le cadre du protocole de Kyoto

Dans le cadre du protocole de Kyoto, la Belgique s'était engagée à diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 7,5 % sur la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence¹. En d'autres termes, la Belgique ne devait pas dépasser un niveau annuel moyen de 134,8 mt d'équivalent CO₂ au cours de cette période. Dans ce contexte, la Belgique s'était vu attribuer un nombre équivalent de quotas d'émission pour la période 2008-2012². Les établissements industriels soumis au système européen d'échange de quotas d'émissions de CO₂ (secteurs ETS) s'étaient également vus assigner un quota d'émission dans le cadre du Plan National d'Allocation pour 2008-2012, plafond s'élevant à 58,5 mt d'équivalent CO₂. Ces droits d'émission dévolus aux secteurs ETS ne peuvent être utilisés pour couvrir d'éventuels dépassements dans les autres secteurs (non ETS). Autrement dit, si les secteurs ETS génèrent moins d'émissions et disposent donc d'un excédent de droits d'émissions, ils peuvent épargner ces droits ou les vendre via le système d'échange de quotas d'émissions. En revanche, les éventuels dépassements doivent faire l'objet d'achats à due concurrence. Les secteurs qui ne relèvent pas de ce système (secteurs non ETS) se sont vus attribuer le solde de droits d'émission s'élevant à 76,3 mt d'équivalent CO₂.

Le total des émissions de gaz à effet de serre aurait atteint 125,2 mt d'équivalent CO₂ en moyenne sur la période 2008-2012, soit un volume largement inférieur au plafond fixé. Les émissions des secteurs ETS seraient de 49,2 mt d'équivalent CO₂ en moyenne, soit un niveau nettement inférieur à la limite fixée. Quant aux émissions des secteurs non ETS, elles devraient être légèrement inférieures au plafond fixé et s'élever à 76,1 mt³ d'équivalent CO₂ en moyenne. L'objectif national se décline toutefois en différents objectifs régionaux. Il convient donc d'examiner si les objectifs régionaux ont été atteints. Le décompte final résultant de la comptabilisation de tous les droits d'émission sera probablement réalisé début 2015⁴.

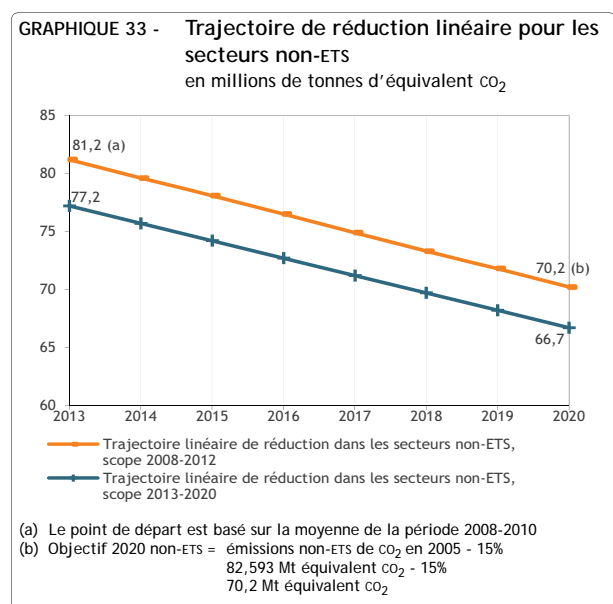
-
1. L'année de référence est 1990 pour tous les gaz à effet de serre, sauf pour les gaz fluorés pour lesquels l'année de référence est 1995. Les chiffres de l'année de référence sont issus du « *Report of the Review of the Initial Report of Belgium* », décembre 2007.
 2. Voir également l'encadré 16 dans *Perspectives économiques 2010-2015*.
 3. Ce résultat peut être comparé à d'autres estimations basées sur une approche bottom-up, voir section 2 du *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit, p. 54.
 4. Kyoto Protocol, Reference Manual, On Accounting of Emissions and Assigned Amount, UNFCCC, novembre 2008, p. 36 et suivantes.

6.4.2. Progrès réalisés par la Belgique par rapport aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre du paquet Climat-Énergie

Les objectifs climatiques de l'UE pour 2020 constituent l'un des objectifs clés de la nouvelle stratégie européenne pour la croissance et l'emploi (Stratégie Europe 2020). Pour 2020, l'Union européenne entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre et sa consommation d'énergie de 20 % par rapport à 1990 et porter la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie à 20 %. L'objectif de réduction des émissions pour 2020 sera relevé à 30 % si un nouvel accord international est conclu à ce sujet.

L'objectif européen de baisse des émissions de gaz à effet de serre de 20 % sur la période 1990-2020 se décline en des objectifs différents selon que les secteurs participent au système européen d'échange de quotas d'émissions (les secteurs ETS)¹ ou non (secteurs non-ETS)². Ainsi, on vise, au niveau européen, une baisse de 21 % des émissions pour les secteurs ETS et de 10 % des émissions pour les secteurs non-ETS sur la période 2005-2020. Il convient de préciser que plus de la moitié des émissions ne relève pas du champ d'application du système d'échange de quotas d'émission et relève donc des secteurs non-ETS. En outre, l'Union européenne a défini des objectifs spécifiques pour chaque État membre dans le cadre de l'"Effort Sharing Decision" (ESD). En ce qui concerne la Belgique, l'objectif fixé à l'horizon 2020 pour les secteurs non-ETS est une baisse de 15 % des émissions.

Une trajectoire linéaire de réduction des émissions dans les secteurs non-ETS et prévoyant des objectifs annuels a été définie dans l'ESD. Cette trajectoire a comme point de départ l'année 2013. Le niveau de départ en 2013 correspond aux émissions moyennes de la période 2008-2010 (scope ETS 2008-2012) corrigées d'un facteur qui prend en compte l'évolution du scope (2008-2012 à 2013-2020³). Le niveau final en 2020 correspond aux émissions de 2005 ("scope" 2008-2012) diminuées de 15 % et corrigées pour tenir compte de l'évolution d'un "scope" à l'autre. Le graphique suivant montre une première estimation de la trajectoire linéaire de réduction selon les régions, réalisée dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*⁴.



D'après les premiers calculs provisoires des régions dans le *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*⁵, l'objectif à atteindre pour 2019 en ce qui concerne les secteurs non-ETS serait de 68,2 Mt d'équivalent CO₂.

Selon les projections actuelles, les émissions des secteurs ETS en Belgique diminueraient de plus de 30 % en 2019 par rapport à 2005. D'ici 2019, les émissions des secteurs non-ETS diminueraient de près de 10 % par rapport à 2005 et représenteraient 68 Mt d'équivalent CO₂.

L'évolution des émissions des secteurs non-ETS durant la période 2013-2019 correspondrait ainsi à la trajectoire linéaire de réduction à suivre pour atteindre l'objectif fixé.

1. Les secteurs qui participeraient au système européen d'échange de quotas d'émission après 2012 sont les suivants : le transport aérien, le secteur de l'électricité, la production de chaleur, la sidérurgie, le secteur métallique, la chimie, les minéraux non métalliques, le secteur du papier et de la pâte à papier, ainsi que les émissions de CO₂ et N₂O d'origine non énergétique liées à des processus industriels.
2. Il s'agit des secteurs suivants : la construction, le transport, les services, l'agriculture, les logements et le non-résidentiel, les déchets, ainsi que les installations industrielles générant des émissions en deçà du seuil minimal ETS de 25 000 tonnes de CO₂.
3. L'ETS "scope" 2013-2020 comprend l'ETS "scope" 2008-2012 et donc l'ensemble des installations reprises dans le Plan National d'allocation 2008-2012, ainsi que les émissions de certains processus industriels.
4. Pour une première estimation de cette trajectoire de réduction des émissions, voir *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p.55.
5. Voir *Report by Belgium for the Assessment of Projected Progress*, op. cit., p.55.

ENCADRÉ 8 - Quid après 2020?

La Commission européenne prend de nouvelles mesures concernant la stratégie et la politique à adopter en matière climatique et énergétique à l'horizon 2030. Le 22 janvier 2014, la Commission européenne a présenté ses plans pour une série d'objectifs à atteindre pour 2030. Le paquet prévoit une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % par rapport à 1990, un objectif contraignant pour l'ensemble de l'UE d'au moins 27 % d'énergie renouvelable ainsi que quelques mesures devant garantir un système énergétique sûr et compétitif. La proposition a été discutée au Conseil européen en mars et doit encore être soumise au Parlement.

En 2011, la Commission a publié une feuille de route pour transformer l'UE en une économie compétitive à faible intensité de carbone à l'horizon 2050 : ' Feuille de route 2050 '. La communication contient une feuille de route prévoyant des mesures possibles jusqu'en 2050. Ces mesures doivent permettre à l'UE de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 80 % par rapport à 1990. La réduction visée devra être atteinte à l'intérieur même de l'UE, donc sans compensation sur le marché du carbone. La communication propose des étapes intermédiaires pour atteindre l'objectif fixé en 2050 et prévoit plusieurs scénarios.

Négociations internationales

Lors du Sommet sur le changement climatique qui s'est tenu à Doha fin 2012, un accord est intervenu in extremis sur une seconde période d'engagement de huit ans (2013-2020) dans le cadre du Protocole de Kyoto. Ainsi, 37 pays industrialisés, dont les 27 États membres de l'UE, se sont engagés sur des objectifs chiffrés de réduction de l'ensemble de leurs émissions d'au moins 18 %. Actuellement, l'engagement de réduction des émissions dans le cadre du protocole de Kyoto ne concerne que les pays industrialisés. En 2014, les objectifs de réduction des émissions devraient être revus à la lumière des recommandations formulées par le GIEC, qui visent à porter les objectifs de réduction pour les pays développés de -25 % à -40 % pour 2020 afin de limiter l'ampleur du réchauffement climatique à 2°C.

Le dix-neuvième sommet international sur le changement climatique a été organisé à Varsovie du 11 au 22 novembre 2013. Ce sommet des Nations unies devrait constituer une étape importante pour la conclusion d'un nouvel accord sur le changement climatique à Paris en 2015. L'accord de 2015 doit engager tous les pays à réduire leurs émissions, et donc également la Chine et les États-Unis, qui sont les deux plus grands pays émetteurs de CO₂.

7. Annexes

TABLEAU 1 -	Hypothèses d'environnement international et intérieur	137
TABLEAU 2 -	Principales hypothèses de dépenses publiques	138
TABLEAU 3 -	Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale	139
TABLEAU 4 -	Déterminants des cotisations de sécurité sociale	140
TABLEAU 5 -	Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises : montants ex ante	141
TABLEAU 6 -	Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales	142
TABLEAU 7 -	Affectation du produit intérieur en volume	143
TABLEAU 8 -	Contributions à la croissance du produit intérieur en volume	143
TABLEAU 9 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	143
TABLEAU 10 -	Affectation du produit intérieur à prix courants	144
TABLEAU 11 -	Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépense	144
TABLEAU 12 -	Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale	144
TABLEAU 13 -	Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants	145
TABLEAU 14 -	Distribution du revenu national	145
TABLEAU 15 -	Distribution du revenu national	145
TABLEAU 16 -	Facteurs de production et coûts de production	146
TABLEAU 17 -	Population active, emploi et chômage	147
TABLEAU 18 -	Exportations et importations à prix courants	147
TABLEAU 19 -	Balance d'investissement et d'épargne	148
TABLEAU 20 -	Balance d'investissement et d'épargne	148
TABLEAU 21 -	Taux d'intérêt	148
TABLEAU 22 -	Synthese des opérations des grands secteurs	149
TABLEAU 23 -	Compte des ménages	150
TABLEAU 24 -	Revenu disponible des ménages	151
TABLEAU 25 -	Revenu disponible des ménages en volume	151
TABLEAU 26 -	Compte des ISBL au service des ménages	152
TABLEAU 27 -	Compte des entreprises	152
TABLEAU 28 -	Compte du reste du monde	153
TABLEAU 29 -	Compte des administrations publiques	154
TABLEAU 30 -	Compte des administrations publiques	155
TABLEAU 31 -	Compte du pouvoir fédéral	156
TABLEAU 32 -	Compte des communautés et régions	157
TABLEAU 33 -	Compte des pouvoirs locaux	158
TABLEAU 34 -	Compte des administrations de sécurité sociale	159
TABLEAU 35 -	Détail des prestations sociales	160
TABLEAU 36 -	Sécurité sociale des salariés, suivant définitions du budget	161
TABLEAU 37 -	Sécurité sociale des indépendants, suivant définitions du budget	162
TABLEAU 38 -	Régime soins de santé selon les définitions budgétaires	163
TABLEAU 39 -	Régime des allocations familiales, suivant les définitions budgétaires	163
TABLEAU 40 -	Valeurs ajoutées brutes en volume	164
TABLEAU 41 -	Valeurs ajoutées brutes à prix courants	164
TABLEAU 42 -	Investissements en volume	165
TABLEAU 43 -	Taux d'investissement	165
TABLEAU 44 -	Emploi et population active	166
TABLEAU 45 -	Emploi et population active	167
TABLEAU 46 -	Situation sur le marché du travail : détail	168
TABLEAU 47 -	Exportations nettes de biens et services	168
TABLEAU 48 -	Productivité horaire des branches d'activité marchande	169
TABLEAU 49 -	Salaire brut nominal horaire des branches d'activité marchande	169
TABLEAU 50 -	Coût salarial nominal par tête des branches d'activité marchande	169
TABLEAU 51 -	Coût salarial réel par tête des branches d'activité marchande	170
TABLEAU 52 -	Consommation privée par catégorie en volume	170
TABLEAU 53 -	Répartition de la consommation privée par catégorie à prix courants	171
TABLEAU 54 -	Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée	171
TABLEAU 55 -	Bilan énergétique, tous produits	172

7.1. Principales hypothèses de la projection

TABLEAU 1 - Hypothèses d'environnement international et intérieur

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Marchés potentiels d'exportation de biens et services (taux de croissance en volume)	1.9	4.8	1.2	3.9	5.4	4.7	5.0	5.1	5.0
2. Prix mondiaux en euro (taux de croissance)									
Exportations de biens non énergétiques	0.6	1.5	-1.3	-0.3	1.2	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de biens non énergétiques	-0.3	1.6	-1.1	-0.2	1.7	2.0	2.0	2.0	2.0
Importations de produits énergétiques	10.0	0.3	-4.0	-3.9	-4.6	2.6	2.6	2.6	2.6
3. Taux de change (niveau)									
Dollar par euro (x 100)	136.6	137.4	132.8	137.3	137.4	137.4	137.4	137.4	137.4
4. Taux d'intérêt (niveau)									
Taux d'intérêt à court terme (3m.)									
Zone euro	1.5	0.8	0.2	0.3	0.2	0.4	0.8	1.2	1.6
États-Unis	0.8	1.9	0.3	0.2	0.5	1.5	2.4	3.1	3.5
Taux d'intérêt à long terme (10a.)									
Zone euro	3.5	2.8	2.7	2.3	2.4	2.7	2.9	3.1	3.3
États-Unis	2.8	3.4	2.3	2.7	3.0	3.3	3.6	3.8	3.9
5. Population active									
Variations annuelles en milliers	31.3	17.3	8.8	22.5	19.1	27.5	18.6	10.7	5.3
6. Taux d'activité (en pour cent)	72.7	73.3	72.7	72.9	73.0	73.3	73.5	73.6	73.7
7. Durée moyenne du travail (salariés et indépendants - taux de croissance)									
Branches d'activité marchande	-0.1	-0.0	-0.0	0.2	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Industrie	-0.2	0.2	-0.1	0.8	0.3	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
Services marchands	-0.0	-0.1	0.1	0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 2 - Principales hypothèses de dépenses publiques

(taux de croissance, en volume pour les rubriques 3 à 9)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Emploi public	0.7	-0.1	-0.5	-0.1	-0.0	-0.1	-0.0	0.1
1. Pouvoir fédéral	-1.5	-1.2	-2.7	-3.1	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
2. Communautés et régions	1.2	0.5	0.3	1.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Pouvoirs locaux	1.1	-0.3	-0.3	-0.4	-0.4	-0.4	-0.4	0.1
4. Sécurité sociale	0.2	-0.4	-1.1	-1.4	0.0	0.0	0.0	0.0
2. Programmation sociale et dérive salariale								
1. Pouvoir fédéral (y.c. défense nationale)	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
2. Communautés et régions	0.0	0.2	0.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
3a. Pouvoirs locaux - enseignement subsidié	0.0	0.2	0.5	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3b. Pouvoirs locaux - autres	0.1	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
4. Sécurité sociale	0.0	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
3. Achats bruts de biens et services	1.0	0.5	1.5	-0.0	0.6	-0.0	0.3	0.4
1. Pouvoir fédéral	0.6	-0.7	2.2	-4.7	1.4	-1.8	-1.1	-0.0
2. Communautés et régions	0.8	0.6	1.5	2.0	-0.0	-0.0	0.4	-0.0
3. Pouvoirs locaux	2.0	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
4. Sécurité sociale	1.0	1.3	1.9	-2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
<i>Déflateur : achats de biens et services</i>	2.1	1.3	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6
4. Formation brute de capital fixe	1.9	0.7	-5.9	3.9	3.2	6.0	5.4	-8.2
1. Pouvoir fédéral et sécurité sociale	4.1	-2.0	-7.8	-11.7	18.6	-11.8	0.4	0.5
2. Communautés et régions	2.9	0.2	-3.1	3.5	0.3	0.1	0.1	0.1
3. Pouvoirs locaux	1.3	2.4	-7.9	9.0	2.1	16.7	10.7	-16.1
<i>Déflateur : investissements publics</i>	1.4	1.6	1.8	2.0	1.4	1.4	1.6	1.5
5. Prestations d'assistance sociale en nature	2.2	2.4	3.0	2.3	2.3	2.1	2.3	2.4
1. Pouvoir fédéral	48.3	-2.7	-10.9	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1	-1.1
2. Communautés et régions	2.8	24.0	1.8	126.5	5.8	3.2	3.5	3.1
3. Pouvoirs locaux	4.5	2.1	2.5	2.0	2.1	1.9	2.0	2.3
4. Sécurité sociale	2.0	-0.1	3.3	-11.0	1.3	1.8	2.0	2.3
<i>Déflateur : prestations en nature</i>	3.3	1.3	0.7	1.2	1.2	1.4	1.7	1.6
6. Autres transferts courants aux ménages et ISBL	2.7	2.0	1.5	2.5	1.9	1.8	2.1	2.2
1. Pouvoir fédéral	1.8	0.0	1.5	-6.0	0.9	0.8	1.4	1.6
2. Communautés et régions	2.8	3.2	2.2	7.6	2.2	1.9	2.7	2.7
3. Sécurité sociale	2.9	2.1	1.4	3.0	2.1	2.0	2.0	2.2
4. Pouvoirs locaux	3.0	2.3	2.5	3.5	1.8	1.6	2.3	2.4
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.3	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6
7. Transferts courants aux entreprises	5.3	2.5	0.8	3.9	1.8	3.6	1.6	3.3
1. Pouvoir fédéral	6.1	2.6	0.9	4.7	1.0	4.2	0.9	3.9
2. Communautés et régions	0.1	23.7	1.4	129.9	2.9	2.8	2.7	2.4
3. Sécurité sociale	8.9	-8.3	-0.1	-58.1	1.1	3.7	0.5	3.2
4. Pouvoirs locaux	1.4	3.4	3.3	3.4	3.4	3.5	3.5	3.6
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.3	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6
8. Transferts courants au reste du monde	3.7	0.1	-4.3	4.8	-2.7	2.2	0.2	0.2
1. Pouvoir fédéral	4.0	0.1	-4.2	4.9	-2.8	2.2	0.2	0.2
2. Communautés et régions	-0.3	-0.0	0.0	0.0	-0.0	-0.0	0.0	-0.0
3. Sécurité sociale	1.8	-1.7	-26.2	4.0	2.7	2.8	3.2	3.4
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.3	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6
9. Transferts en capital	5.1	1.7	-2.2	4.0	2.0	2.3	2.0	2.1
1. Pouvoir fédéral	14.8	2.8	-5.7	7.6	3.6	4.2	3.6	3.6
2. Communautés et régions	0.5	0.5	3.0	-0.3	-0.0	-0.0	0.0	-0.0
3. Pouvoirs locaux	5.1	-0.9	-0.3	-0.7	-1.0	-1.1	-1.2	-1.2
4. Sécurité sociale	47.0	-1.3	-0.7	-1.1	-1.4	-1.5	-1.6	-1.6
<i>Déflateur : indice national des prix à la consommation</i>	2.4	1.3	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6

(^) Moyennes de période

TABLEAU 3 - Hypothèses relatives aux prestations de sécurité sociale

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Taux de croissance en volume									
1. Pensions	3.5	3.0	2.6	2.5	3.0	2.9	3.1	3.1	3.1
a. Salariés (a)	3.0	3.0	2.5	2.4	3.1	3.0	3.2	3.1	3.2
(OP : définition budgétaire)	3.2	3.0	2.5	2.4	3.1	3.0	3.2	3.1	3.2
b. Indépendants (a)	3.3	2.5	1.1	2.0	2.4	2.4	2.5	2.8	3.0
c. Agents définitifs de l'ONSS-APL	12.4	3.9	7.3	5.0	3.8	3.6	3.6	3.6	3.6
d. Affiliés à l'OSSOM	-0.4	0.4	-3.8	-0.3	0.2	0.3	0.6	0.6	0.8
2. Indemnités AMI	5.8	4.0	4.1	5.4	4.7	4.9	4.6	2.2	2.1
a. Salariés	5.9	4.0	4.2	5.6	4.6	4.8	4.5	2.1	2.0
- Incapacité primaire	5.4	2.4	0.3	4.3	1.6	2.5	2.5	1.9	1.5
- Invalidité (b)	6.5	4.9	6.8	6.9	6.3	6.1	5.6	2.3	2.3
- Repos de maternité (b)	3.6	1.3	-1.9	0.6	1.3	2.1	1.9	1.2	0.7
- Marins et ouvriers mineurs	-3.8	-7.0	10.8	-1.0	-8.1	-8.1	-8.1	-8.1	-8.1
b. Indépendants	5.0	3.8	2.3	2.6	4.9	5.1	4.8	2.7	2.9
3. Allocations familiales (b)	1.4	152.6	0.8	0.4	910.4	1.3	1.2	1.2	1.3
4. Accidents de travail du FAT	0.7	2.6	4.4	2.1	1.2	3.0	3.1	3.1	3.1
5. Maladies professionnelles	-4.3	-3.0	-1.7	-2.0	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2	-3.2
II. Taux de croissance, avant application de l'indexation									
Soins de santé	3.0	-0.0	0.9	3.2	-10.8	1.3	1.8	2.1	2.3
a. Salariés, indépendants, fonct. (c)	3.2	-0.0	1.3	3.2	-10.7	1.3	1.8	2.1	2.3
(AMI-ss : définition budgétaire)	3.2	2.4	1.8	2.8	2.4	2.3	2.1	2.4	2.5
b. Affiliés à l'OSSOM	-5.2	0.9	-1.1	0.6	0.9	1.2	1.0	0.9	0.8
c. À des sécurités sociales étrangères	-8.8	2.3	-34.1	3.6	2.1	1.8	1.7	2.2	2.3
d. Accidents du travail, kinderopvang, ...	3.3	-4.5	3.8	0.2	-39.1	2.5	2.6	3.1	3.4
e. Assurance soins de santé - Flandre	4.8	0.9	2.5	2.3	0.1	0.4	0.4	0.8	1.3
III. En milliers (moyennes annuelles)									
1. Chômeurs complets indemnisés non demandeurs d'emploi	86.0	55.0	70.8	60.0	55.0	54.9	54.3	53.5	52.3
2. Chômeurs à temps partiel volontaires	28.1	30.9	28.8	30.3	30.8	31.0	31.1	31.2	31.2
3. Chômeurs à temps partiel avec maintien des droits et allocation garantie de revenu	51.2	55.2	51.7	53.2	53.5	54.5	55.6	56.7	57.6
4. Chômeurs dispensés de pointage pour raisons soc. et fam., études ou formation	49.3	54.4	50.3	53.2	54.1	54.6	54.8	54.9	54.9
5. Programmes d'activation : ALE et PEP	3.9	1.0	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.7	0.5
6. Emploi avec subside salarial	189.1	217.8	200.5	207.2	212.6	216.0	220.4	223.5	227.2
a. Programmes de transition professionnelle	5.2	4.6	4.9	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
b. Activation (non compris 'titres-services')	60.6	39.9	42.2	44.3	38.3	38.5	38.8	39.5	40.1
- Emplois-services ancien régime	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Plan Activa avec allocation ONEM et SINE	55.6	37.1	39.4	41.5	35.5	35.7	36.0	36.7	37.3
- Plan Activa sans allocation ONEM	5.0	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8	2.8
c. Maribel social (y compris préc. prof. et accord social 2013) (d)	28.7	34.9	32.8	33.0	34.5	34.5	35.7	35.5	36.6
d. Emplois 'titres-services'	90.9	124.9	115.4	117.1	120.5	123.9	126.9	129.4	131.5
- Plan Activa avec allocation ONEM	5.0	5.1	4.7	4.8	4.9	5.1	5.2	5.3	5.4
- Plan Activa sans allocation ONEM	9.1	9.3	8.6	8.7	8.9	9.2	9.4	9.6	9.7
- Emplois ordinaires	76.8	110.5	102.2	103.6	106.7	109.6	112.3	114.6	116.4
e. Bonus jeunes non-marchand	0.6	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
f. Places de stages subventionnées préactivées	0.1	8.9	0.6	3.4	10.0	10.0	10.0	10.0	10.0
g. Contratuels subventionnés hopitaux + Accord social 2013	3.0	3.6	3.7	3.7	3.7	3.6	3.6	3.5	3.5
7. Interruptions de carrière	261.1	268.5	269.5	271.5	269.7	266.9	266.2	267.6	269.0
8. Chômage avec complément d'entreprise / prépensions	117.1	97.1	111.9	108.0	102.4	95.4	92.1	91.9	92.8
IV. Subventions de la sécu aux salaires (e)									

(a) Calculé avec le modèle PENSION (régime des salariés), ainsi qu'avec le modèle MOSES (régime des indépendants).

(b) Nombre d'enfants et d'invalides provenant du modèle de long terme maltese.

(c) Y compris le prix des journées d'hospitalisation auparavant à charge de la Santé Publique et les 'petits risques' pour indépendants.

(d) Y compris préc. prof. : à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(e) Voir tableau 5.

(*) Moyennes de période

TABEAU 4 - Déterminants des cotisations de sécurité sociale

(taux de croissance en pour cent)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Régime des salariés									
a. Secteur des entreprises, entr. publ. incluses									
1. Salaire horaire réel par salarié	0.3	0.8	-0.0	0.1	0.9	1.1	1.0	0.9	0.8
2. Durée effective du travail par salarié	-0.3	0.1	-0.1	0.3	0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0
3. Emploi	0.6	1.0	-0.4	0.5	1.1	1.1	1.1	1.1	0.9
- Industries manufacturières, énergie et construction	-1.2	-0.7	-2.1	-1.4	-0.6	-0.7	-0.4	-0.4	-0.6
- Services marchands	1.3	1.5	0.2	1.1	1.8	1.7	1.6	1.6	1.4
4. Masse salariale brute hors indexation	0.6	1.8	-0.6	0.8	2.1	2.2	2.1	2.0	1.7
5. Indexation des salaires	2.2	1.3	2.0	0.8	1.0	1.4	1.5	1.6	1.6
p.m. déflateur de la consommation privée	1.9	1.4	1.2	0.8	1.2	1.4	1.5	1.6	1.6
6. Masse salariale brute	2.8	3.2	1.5	1.7	3.2	3.7	3.6	3.6	3.3
- Assiette des cotisations	2.8	3.2	1.4	1.7	3.2	3.7	3.6	3.6	3.3
b. État : entreprises publiques (e)									
1. Rémunération par tête	2.4	1.4	2.5	0.4	1.7	1.2	1.2	2.1	1.6
2. Emploi	0.7	-0.0	0.2	-0.1	-0.0	-0.0	-0.0	-0.0	0.0
3. Masse salariale brute	3.2	1.7	3.1	0.8	2.1	1.6	1.6	2.4	1.9
c. État, hors entreprises publiques									
1. Rémunération par tête	2.7	1.6	2.9	0.5	2.0	1.4	1.4	2.2	1.7
2. Emploi	0.7	-0.1	-0.1	-0.5	-0.1	-0.0	-0.1	-0.0	0.2
3. Masse salariale brute	3.4	1.5	2.8	0.1	1.9	1.4	1.4	2.2	1.9
d. Cotisations, nominal									
1. Cotisations patronales	3.6	3.2	2.5	1.6	3.9	3.9	3.0	3.9	3.0
a. Secteur privé (a)	3.1	3.0	1.4	1.5	2.5	4.2	3.0	4.1	2.8
b. Entreprises publiques (e)	2.2	1.6	-0.5	0.7	1.6	2.2	0.8	2.7	1.7
c. État hors entreprises publiques	8.2	4.5	8.5	1.5	13.1	4.0	1.8	3.4	3.2
2. Cotisations personnelles	3.3	3.1	2.7	1.8	3.3	3.4	3.4	3.6	3.3
a. Secteur privé	3.4	3.5	3.3	2.3	3.6	3.9	3.8	4.0	3.7
b. Secteur public	2.9	1.5	-0.0	0.1	1.9	1.4	1.4	2.2	1.9
e. Taux implicite des cotisations (b)									
1. Cotisations patronales									
a. Secteur privé (a)	24.7	24.6	24.8	24.7	24.5	24.7	24.5	24.6	24.5
b. État : entreprises publiques (e)	28.5	27.4	27.5	27.5	27.4	27.6	27.4	27.4	27.4
c. État hors entreprises publiques	13.7	18.0	15.8	16.1	17.8	18.3	18.4	18.6	18.8
2. Cotisations personnelles									
a. Secteur privé, y compris entreprises publiques (e)	10.4	10.8	10.6	10.7	10.7	10.7	10.8	10.8	10.8
b. État	9.2	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0	9.0
2. Régime des indépendants									
a. Revenu par tête (c)	0.7	0.8	0.6	-2.0	-0.0	0.9	1.8	2.0	2.2
b. Nombre d'indépendants (c)	0.8	0.7	0.9	1.3	1.2	0.9	0.3	0.2	0.1
c. Revenu des indépendants (c)	1.6	1.5	1.5	-0.7	1.2	1.8	2.1	2.2	2.2
d. Coefficient de revalorisation	0.2	-0.7	-0.3	-4.0	-1.7	0.3	0.8	0.5	0.2
e. Assiette des cotisations	1.8	0.8	1.1	-4.7	-0.5	2.1	2.9	2.7	2.4
f. Cotisations	5.5	0.8	4.6	-4.7	-0.5	2.1	2.9	2.7	2.4
g. Taux implicite de cotisation (b)	15.0	15.8	15.8	15.8	15.8	15.8	15.8	15.8	15.8
3. Régime des bénéficiaires de prestations sociales									
a. Cotisations	2.1	4.0	-4.0	2.4	4.4	3.3	3.9	4.7	5.0
b. Taux implicite de cotisation (b)	2.8	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5	2.5

(a) Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' sont perçues par la sécurité sociale et, ensuite, remboursées sous forme de subsides salariaux, via des fonds créés à cet effet, aux entreprises qui satisfont à des conditions préétablies.

(b) Cotisations en pour cent de l'assiette. Pour plus de détails, voir tableau 6.

(c) de l'année t-3.

(d) Voir tableau 5. Les réductions de cotisations sociales dans le cadre du 'Maribel social' n'interviennent pas ici. Voir renvoi (a).

(e) VRT, RTBF et BRFF (à partir de 2002), Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 5 - Hypothèses relatives aux cotisations de sécurité sociale et aux subventions salariales pour le secteur des entreprises : montants ex ante

(en millions d'euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019-2013
1. Réductions de cotisations patronales	5107	5422	5664	5729	5989	6062	6321	1214
- Emplois à hauts et bas salaires (a)	4401	4693	4907	4963	5205	5268	5509	1108
- Emplois spéciaux (b)	706	729	757	765	784	794	812	106
p.m. Transféré aux régions	0	0	771	791	808	824	837	837
2. Subventions salariales	6256	6397	6771	6990	7426	7653	8093	1836
<i>a. via la sécurité sociale</i>								
- Maribel social	951	967	1031	1057	1123	1145	1210	259
- Bonus jeunes (non-marchand)	27	28	-0	-0	0	0	0	-27
- Maribel social - financement alternatif	93	96	101	106	111	117	122	29
- Activation d'allocations de chômage	218	236	-0	-0	-0	0	-0	-218
- Chèques-services (c)	1650	1635	-0	-0	0	0	0	-1650
- Contractuels subventionnés hôpitaux (e)	119	119	121	122	124	126	128	10
- Accord social 2013	40	40	41	41	42	42	43	3
<i>b. via la fiscalité fédérale</i>								
- Travail de nuit et travail en équipe	1032	1065	1228	1260	1467	1508	1728	695
- Heures supplémentaires (part ' employeurs ')	130	146	149	154	158	163	168	38
- Recherche et développement (entreprises) (d)	467	489	503	520	537	554	571	104
- Subvention générale	983	1020	1050	1086	1123	1162	1198	215
- Subventions pour des branches spécifiques (e)	113	116	122	127	133	139	144	31
<i>c. via les régions</i>								
- Embauche de chômeurs âgés (Région flamande)	24	25	26	28	29	30	31	7
- Prime à l'emploi (Région wallonne)	13	13	13	13	13	13	13	1
- Entreprises de travail adapté	396	403	413	426	439	453	465	69
- Bonus jeunes (non-marchand)	0	0	28	29	30	30	31	31
- Activation d'allocations de chômage	0	0	244	249	254	262	270	270
- Chèques-services (c)	0	0	1700	1772	1843	1909	1971	1971
Total en faveur des employeurs	11363	11820	12435	12719	13415	13714	14413	3050
p.m. Transféré aux régions	0	0	2743	2841	2933	3025	3109	3109
3. Réductions de cotisations personnelles	848	790	767	771	771	744	722	-126
p.m. Transféré aux régions	0	0	0	0	0	0	0	0

(a) Toutes les réductions qui ne sont pas reprises sous la rubrique des plans emplois spéciaux, c'est-à-dire y compris les suppléments pour les groupes cibles 'travailleurs âgés' et 'redistribution du travail'.

(b) Aussi bien la partie de base de la réduction structurelle que le supplément groupe cible pour 3 catégories de groupes cibles :

(1) aussi bien les 'jeunes travailleurs' que les 'premiers emplois' ancien régime,

(2) aussi bien les 'premières embauches' que les anciens emplois 'plan-plus-1-', plus-2- et plus-3',

(3) aussi bien les 'chômeurs de longue durée' que les emplois 'avantage à l'embauche', les 'emplois-services' et les emplois du plan Activa ancien régime.

(c) Théoriquement à partir de 2015 considéré comme une subvention à la consommation suite à la 6^e réforme de l'État.

(d) 'Partenariats avec les universités' et 'jeunes entreprises innovantes'.

(e) Marine marchande, dragage, remorquage en mer, pêche en mer, sportifs.

TABLEAU 6 - Hypothèses relatives aux taux de cotisations de sécurité sociale et aux taux de subventions salariales

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2019-2013
Taux moyen de cotisations patronales (entreprises)	34.64	34.50	34.14	34.09	33.83	33.88	33.72	-0.92
- Taux de cotisations légales après réductions	25.16	25.09	24.91	25.01	24.86	24.97	24.85	-0.32
- Taux de cotisations fictives	3.48	3.43	3.28	3.16	3.09	3.06	3.04	-0.44
- Taux de cotisations extra légales	2.07	2.06	2.05	2.03	2.01	1.99	1.98	-0.09
- Taux de cotisations pensions deuxième pilier	3.66	3.65	3.63	3.61	3.60	3.58	3.57	-0.09
- p.m. Taux de réduction de cotisations (ex ante)	4.48	4.68	4.74	4.62	4.66	4.56	4.60	0.12
Taux moyen de subventions salariales (entreprises)	5.49	5.52	5.66	5.64	5.78	5.75	5.89	0.40
- Sécurité Sociale	2.72	2.69	1.08	1.07	1.09	1.07	1.09	-1.62
- Fiscalité fédérale	2.39	2.45	2.55	2.54	2.66	2.65	2.77	0.38
- Régions et communautés	0.38	0.38	2.03	2.03	2.03	2.03	2.02	1.64
Taux de parafiscalité nette par catégorie d'emploi (entreprises) (*)								
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	24.06	23.81	23.44	23.62	23.23	23.43	23.07	-0.99
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	28.82	28.73	28.41	28.48	28.16	28.25	27.95	-0.87
- Emplois spéciaux	11.99	11.48	11.17	11.63	11.70	12.12	12.18	0.18
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	18.69	18.43	18.09	18.39	17.97	18.13	17.91	-0.77
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	28.40	28.28	27.95	27.97	27.66	27.73	27.48	-0.92
Taux de cotisations patronales dans l'industrie manufacturière (*)	34.27	34.29	34.12	34.21	34.04	34.16	34.03	-0.25
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	32.12	31.95	31.72	31.89	31.61	31.78	31.50	-0.62
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	34.88	34.94	34.80	34.90	34.75	34.84	34.71	-0.17
- Emplois spéciaux	22.63	22.60	22.39	22.68	22.60	22.89	22.85	0.22
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	28.17	28.05	27.88	28.13	27.91	28.19	28.06	-0.11
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	34.99	35.01	34.83	34.85	34.69	34.81	34.72	-0.27
Taux de cotisations patronales dans les services marchands (*)	29.49	29.40	29.22	29.31	29.15	29.25	29.12	-0.37
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	28.30	28.09	27.86	28.00	27.76	27.93	27.72	-0.58
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	30.83	30.82	30.68	30.75	30.62	30.70	30.58	-0.25
- Emplois spéciaux	17.91	17.83	17.56	17.97	18.01	18.41	18.47	0.56
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	23.53	23.29	23.10	23.35	23.07	23.12	23.05	-0.48
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	30.59	30.51	30.33	30.33	30.19	30.23	30.15	-0.44
Taux de subventions salariales dans l'industrie manufacturière	5.50	5.61	5.97	5.96	6.37	6.36	6.77	1.27
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	7.83	7.90	8.23	8.19	8.56	8.52	8.90	1.07
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	5.03	5.14	5.51	5.51	5.93	5.93	6.34	1.31
- Emplois spéciaux	8.80	9.10	9.08	8.96	8.87	8.79	8.73	-0.07
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	8.56	8.64	8.98	8.93	9.30	9.26	9.63	1.07
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	5.15	5.27	5.64	5.64	6.05	6.05	6.47	1.32
Taux de subventions salariales dans les services marchands	3.98	4.04	4.14	4.11	4.20	4.17	4.27	0.29
- Emplois bas salaires, travailleurs - de 50 ans	4.82	4.86	4.97	4.94	5.05	5.01	5.12	0.30
- Emplois hauts salaires, travailleurs - de 50 ans	3.48	3.53	3.63	3.60	3.70	3.68	3.78	0.30
- Emplois spéciaux	8.05	8.46	8.47	8.38	8.29	8.24	8.20	0.16
- Emplois bas salaires, travailleurs 50 ans et +	5.34	5.36	5.47	5.41	5.51	5.44	5.53	0.20
- Emplois hauts salaires, travailleurs 50 ans et +	3.41	3.45	3.54	3.52	3.61	3.59	3.68	0.27

(*) Cotisations patronales hors cotisations fictives, diminuées des subventions salariales.

7.2. Résultats macroéconomiques

TABLEAU 7 - Affectation du produit intérieur en volume

(taux de croissance en pour cent)

	2013// 2007	2019// 2013	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018
1. Dépenses de consommation finale privée	1.0	1.5	0.8	1.3	1.7	1.6	1.5	1.5	1.5
2. Dépenses de consommation finale publique	1.3	1.0	0.6	1.1	0.8	1.0	0.8	1.0	1.2
3. Formation brute de capital fixe	-1.2	2.4	-1.5	1.6	3.2	3.0	2.9	2.6	1.4
a. Investissements des entreprises	-0.9	2.9	-0.4	2.6	3.4	3.2	2.9	2.5	2.6
b. Investissements publics	1.8	0.6	-6.1	-5.9	3.9	3.2	6.0	5.4	-8.2
c. Investissements en logements	-2.8	2.0	-2.6	1.4	2.4	2.6	2.2	2.0	1.4
4. Total des dépenses intérieures	0.4	1.5	-0.3	1.2	1.7	1.7	1.5	1.5	1.3
5. Exportations de biens et services	1.5	3.5	1.9	2.3	3.6	3.6	3.8	3.8	3.6
a. Biens	0.8	3.7	1.9	2.7	4.1	4.0	4.1	3.9	3.7
b. Services	4.6	2.7	1.9	1.2	2.0	2.4	3.1	3.5	3.8
6. Total des dépenses finales	0.9	2.4	0.7	1.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.4
7. Importations de biens et services	1.7	3.4	1.3	2.1	3.6	3.7	3.7	3.8	3.5
a. Biens	0.9	3.5	1.3	2.3	3.9	3.9	3.8	3.7	3.3
b. Services	5.4	3.3	1.6	1.6	2.5	3.2	3.9	4.3	4.4
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	0.4	1.6	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 8 - Contributions à la croissance du produit intérieur en volume

(changements en pour cent)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Dépenses de consommation finale privée	0.5	0.8	0.4	0.7	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Dépenses de consommation finale publique	0.3	0.2	0.1	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.3
3. Formation brute de capital fixe	-0.3	0.5	-0.3	0.3	0.6	0.6	0.6	0.5	0.3
a. Investissements des entreprises	-0.1	0.4	-0.1	0.3	0.4	0.4	0.4	0.3	0.4
b. Investissements publics	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	-0.1
c. Investissements en logements	-0.2	0.1	-0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Variations de stocks	-0.2	-0.0	-0.6	-0.1	0.0	0.0	-0.0	-0.0	-0.0
5. Total des dépenses intérieures	0.4	1.5	-0.3	1.1	1.7	1.7	1.5	1.5	1.3
6. Exportations de biens et services	1.2	3.1	1.6	2.0	3.1	3.1	3.4	3.4	3.4
a. Biens	0.4	2.5	1.3	1.7	2.7	2.6	2.7	2.7	2.6
b. Services	0.8	0.5	0.4	0.2	0.4	0.5	0.6	0.7	0.7
7. Total des dépenses finales	1.7	4.5	1.3	3.1	4.8	4.8	4.9	4.9	4.7
8. Importations de biens et services	-1.3	-2.9	-1.1	-1.8	-3.0	-3.1	-3.2	-3.3	-3.2
a. Biens	-0.5	-2.4	-0.9	-1.5	-2.6	-2.6	-2.6	-2.5	-2.4
b. Services	-0.7	-0.5	-0.2	-0.2	-0.4	-0.5	-0.6	-0.7	-0.7
9. Produit intérieur brut aux prix du marché	0.4	1.6	0.2	1.4	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5

([^]) Moyennes de période

TABLEAU 9 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Dépenses de consommation finale privée	198898	202867	207214	213149	219694	226264	233261	240479
2. Dépenses de consommation finale publique	93788	96484	98234	100758	103264	105571	108769	111959
3. Formation brute de capital fixe	76535	76089	78322	82286	86191	90234	94282	97246
a. Investissements des entreprises	48751	48939	50647	53260	55974	58686	61391	64182
b. Investissements publics	6756	6295	6032	6393	6693	7197	7702	7174
c. Investissements en logements	21029	20855	21643	22633	23523	24352	25189	25891
4. Total des dépenses intérieures	371734	376214	383909	396216	409290	422463	436580	450030
5. Exportations de biens et services	323734	328354	337997	353283	371337	392093	414796	438470
6. Total des dépenses finales	695468	704567	721906	749499	780628	814556	851376	888500
7. Importations de biens et services	319587	321751	329188	343509	361357	381635	404203	427128
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	375881	382816	392719	405990	419270	432921	447174	461372
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	1022	-493	-505	-522	-540	-557	-575	-594
10. Revenu national brut	376904	382323	392213	405468	418731	432364	446598	460778

TABLEAU 10 - Affectation du produit intérieur à prix courants

(pourcentages du PIB)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Dépenses de consommation finale privée	52.7	52.4	53.0	52.8	52.5	52.4	52.3	52.2	52.1
2. Dépenses de consommation finale publique	24.4	24.6	25.2	25.0	24.8	24.6	24.4	24.3	24.3
3. Formation brute de capital fixe	20.7	20.6	19.9	19.9	20.3	20.6	20.8	21.1	21.1
a. Investissements des entreprises	13.2	13.4	12.8	12.9	13.1	13.4	13.6	13.7	13.9
b. Investissements publics	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.6
c. Investissements en logements	5.8	5.6	5.4	5.5	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6
4. Total des dépenses intérieures	98.4	97.6	98.3	97.8	97.6	97.6	97.6	97.6	97.5
5. Exportations de biens et services	82.5	90.0	85.8	86.1	87.0	88.6	90.6	92.8	95.0
6. Total des dépenses finales	180.9	187.6	184.0	183.8	184.6	186.2	188.2	190.4	192.6
7. Importations de biens et services	80.9	87.6	84.0	83.8	84.6	86.2	88.2	90.4	92.6
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0
9. Solde des revenus primaires reçus du reste du monde	0.6	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
10. Revenu national brut	100.6	99.9	99.9	99.9	99.9	99.9	99.9	99.9	99.9

(^) Moyennes de période

TABLEAU 11 - Déflateurs du PIB et des principales catégories de dépense

(taux de croissance en pour cent)

	2013// 2007	2019// 2013	2013/ 2012	2014/ 2013	2015/ 2014	2016/ 2015	2017/ 2016	2018/ 2017	2019/ 2018
1. Dépenses de consommation finale privée									
a. Déflateur	1.8	1.4	1.2	0.8	1.2	1.4	1.5	1.6	1.6
1. Énergie exclue	1.6	1.5	1.7	1.4	1.4	1.5	1.5	1.6	1.6
. Alimentation, boissons et tabac	2.7	1.8	3.1	2.1	1.9	1.7	1.6	1.7	1.8
. Autres biens	1.2	1.6	1.3	1.4	1.6	1.6	1.7	1.8	1.8
. Services	1.4	1.4	1.6	1.3	1.2	1.4	1.5	1.6	1.6
. Loyers	1.4	1.4	1.1	0.8	1.3	1.5	1.5	1.5	1.5
2. Énergie	5.0	-0.4	-4.5	-5.5	-1.9	0.9	1.3	1.4	1.4
. Chauffage, électricité	5.5	-0.7	-4.8	-6.6	-2.1	0.7	1.2	1.4	1.4
. Transports	4.3	0.0	-3.8	-3.8	-1.4	1.3	1.4	1.4	1.4
b. Inflation hors alimentation, boissons, tabac et énergie	1.4	1.4	1.4	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6	1.6
c. Indice national des prix à la consommation	2.3	1.3	1.1	0.7	1.1	1.4	1.5	1.6	1.6
d. Indice santé	2.2	1.3	1.2	0.7	1.2	1.4	1.5	1.6	1.6
2. Dépenses de consommation finale publique	3.0	1.5	2.3	0.7	1.8	1.5	1.4	2.0	1.7
3. Formation brute de capital fixe	2.0	1.7	1.0	1.4	1.8	1.7	1.7	1.8	1.8
a. Investissements des entreprises	1.7	1.7	0.8	0.9	1.7	1.8	1.9	2.1	1.9
b. Investissements publics	1.3	1.6	-0.8	1.8	2.0	1.4	1.4	1.6	1.5
c. Investissements en logements	2.8	1.6	1.8	2.3	2.1	1.3	1.3	1.4	1.4
4. Demande intérieure totale	2.1	1.5	1.5	0.9	1.4	1.6	1.6	1.8	1.7
5. Exportations de biens et services	1.3	1.4	-0.5	0.6	0.9	1.5	1.7	1.9	2.0
6. Demande finale	1.8	1.5	0.6	0.7	1.2	1.5	1.7	1.9	1.9
7. Importations de biens et services	1.6	1.4	-0.6	0.2	0.7	1.5	1.8	2.1	2.1
8. Produit intérieur brut aux prix du marché	1.8	1.5	1.6	1.2	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7

(/) Taux de croissance

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 12 - Contributions à la croissance du déflateur de la demande finale

(changements en pour cent)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Coûts intérieurs unitaires (a+b+c)	1.0	0.8	0.9	0.7	0.8	0.8	0.8	0.9	0.9
a. Coûts du travail	0.8	0.3	0.5	0.0	0.3	0.4	0.4	0.5	0.4
b. Taxes indirectes nettes	0.0	0.0	0.1	0.1	-0.0	0.1	0.0	0.1	0.0
c. Excédent brut d'exploitation	0.2	0.5	0.3	0.6	0.6	0.4	0.4	0.3	0.4
2. Prix à l'importation	0.8	0.6	-0.3	0.1	0.3	0.6	0.8	0.9	1.0
3. Déflateur de la demande finale (1+2)	1.8	1.4	0.6	0.7	1.1	1.5	1.6	1.8	1.8

(^) Moyennes de période

TABLEAU 13 - Revenu disponible, épargne et capacité ou besoin de financement : estimations à prix courants

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Revenu intérieur brut aux prix du marché	375881	382816	392719	405990	419270	432921	447174	461372
Solde des revenus primaires du/vers le reste du monde	1022	-493	-505	-522	-540	-557	-575	-594
2. Revenu national brut	376904	382323	392213	405468	418731	432364	446598	460778
Consommation de capital fixe	67624	69264	70641	72469	74404	76545	78946	81413
3. Revenu national net	309279	313059	321572	332999	344327	355819	367652	379365
Solde des transferts courants en provenance du/vers le reste du monde	-6049	-6791	-6859	-7246	-7313	-7602	-7811	-8022
4. Revenu national net disponible	303230	306269	314712	325753	337014	348216	359841	371343
Consommation finale nationale	292686	299351	305448	313907	322958	331834	342030	352438
5. Epargne nationale nette	10544	6917	9264	11847	14056	16382	17812	18905
Formation brute de capital fixe	76535	76089	78322	82286	86191	90234	94282	97246
Variation des stocks	2513	773	139	23	142	394	268	346
Solde des opérations de capital avec le reste du monde	-176	-202	-381	-356	-368	-383	-400	-418
6. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement de la nation	-1056	-883	1064	1649	1760	1915	1807	2308

TABLEAU 14 - Distribution du revenu national

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	279108	285041	289725	298156	307812	317635	328694	339007
. Rémunérations des salariés	203133	207042	209906	215601	222611	229323	237115	244339
. Excédent brut d'exploitation	46364	47253	48454	49985	51436	52930	54396	55888
. Revenus de la propriété	29611	30746	31365	32570	33765	35382	37183	38779
2. Transferts courants nets	-47329	-49316	-48949	-50503	-52477	-54102	-56529	-58325
. Prestations moins cotisations sociales	-2030	-1061	-446	598	585	1010	1081	1799
. Impôts courants	-49450	-52313	-52780	-55367	-57469	-59669	-62327	-65012
. Transferts divers	4151	4057	4277	4266	4408	4557	4718	4888
3. Revenu disponible	231779	235714	240765	247641	255324	263522	272153	280671
Sociétés								
1. Revenu primaire	62129	59458	64514	68243	70823	73584	75672	78924
2. Transferts courants nets	-11732	-12006	-13207	-14586	-15126	-15733	-16267	-16982
3. Revenu disponible	50398	47453	51307	53657	55697	57850	59405	61942
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	35671	37829	37980	39074	40101	41150	42237	42851
2. Transferts courants nets	53014	54533	55299	57846	60292	62235	64988	67286
3. Revenu disponible	88685	92362	93278	96919	100393	103385	107225	110137
Reste du monde								
1. Revenu disponible	6049	6791	6859	7246	7313	7602	7811	8022
Revenu national brut	376904	382323	392213	405468	418731	432364	446598	460778

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

TABLEAU 15 - Distribution du revenu national

(pour cent du revenu national brut)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Particuliers (*)								
1. Revenu primaire	74.1	74.6	73.9	73.5	73.5	73.5	73.6	73.6
. Rémunérations des salariés	53.9	54.2	53.5	53.2	53.2	53.0	53.1	53.0
. Excédent brut d'exploitation	12.3	12.4	12.4	12.3	12.3	12.2	12.2	12.1
. Revenus de la propriété	7.9	8.0	8.0	8.0	8.1	8.2	8.3	8.4
2. Transferts courants nets	-12.6	-12.9	-12.5	-12.5	-12.5	-12.5	-12.7	-12.7
. Prestations moins cotisations sociales	-0.5	-0.3	-0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.4
. Impôts courants	-13.1	-13.7	-13.5	-13.7	-13.7	-13.8	-14.0	-14.1
. Transferts divers	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1
3. Revenu disponible	61.5	61.7	61.4	61.1	61.0	60.9	60.9	60.9
Sociétés								
1. Revenu primaire	16.5	15.6	16.4	16.8	16.9	17.0	16.9	17.1
2. Transferts courants nets	-3.1	-3.1	-3.4	-3.6	-3.6	-3.6	-3.6	-3.7
3. Revenu disponible	13.4	12.4	13.1	13.2	13.3	13.4	13.3	13.4
Administrations publiques								
1. Revenu primaire	9.5	9.9	9.7	9.6	9.6	9.5	9.5	9.3
2. Transferts courants nets	14.1	14.3	14.1	14.3	14.4	14.4	14.6	14.6
3. Revenu disponible	23.5	24.2	23.8	23.9	24.0	23.9	24.0	23.9
Reste du monde								
1. Revenu disponible	1.6	1.8	1.7	1.8	1.7	1.8	1.7	1.7
Revenu national brut	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

TABLEAU 16 - Facteurs de production et coûts de production

(taux de croissance)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Production des branches d'activité marchande	-0.4	2.1	-0.5	1.1	2.5	2.4	2.5	2.3	2.0
2. Productivité par tête									
a. Branches d'activité marchande	-0.2	0.9	0.4	0.9	1.0	1.0	0.9	0.8	0.9
b. Industries manufacturières	-0.2	3.0	1.6	2.9	3.8	3.3	3.1	2.4	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	-0.4	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.6
3. Salaire brut nominal par tête									
a. Branches d'activité marchande	2.2	2.2	1.9	1.2	2.0	2.6	2.5	2.5	2.4
b. Industries manufacturières	2.6	2.5	2.5	1.9	2.3	2.8	2.6	2.6	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	2.2	2.2	1.7	1.1	2.1	2.6	2.5	2.5	2.4
4. Salaire brut réel par tête									
a. Branches d'activité marchande	0.3	0.8	0.7	0.4	0.8	1.1	0.9	0.9	0.8
b. Industries manufacturières	0.8	1.1	1.3	1.1	1.1	1.3	1.1	1.0	0.9
c. Services marchands (transports inclus)	0.4	0.8	0.5	0.3	0.9	1.2	1.0	0.9	0.8
5. Productivité horaire									
a. Branches d'activité marchande	-0.1	1.0	0.4	0.7	1.0	1.1	1.1	1.0	1.0
b. Industries manufacturières	0.1	2.8	1.5	2.2	3.5	3.3	3.0	2.4	2.5
c. Services marchands (transports inclus)	-0.4	0.6	0.2	0.4	0.5	0.6	0.6	0.6	0.7
6. Coût salarial horaire nominal									
a. Branches d'activité marchande	2.5	2.0	2.0	0.8	1.6	2.6	2.3	2.5	2.3
b. Industries manufacturières	2.8	2.2	2.5	1.2	1.7	2.8	2.5	2.7	2.4
c. Services marchands (transports inclus)	2.5	2.0	1.6	0.8	1.7	2.6	2.3	2.5	2.3
7. Coût salarial horaire réel									
a. Branches d'activité marchande	0.6	0.6	0.8	-0.0	0.5	1.1	0.7	0.9	0.7
b. Industries manufacturières	1.0	0.9	1.3	0.4	0.6	1.3	0.9	1.1	0.8
c. Services marchands (transports inclus)	0.6	0.7	0.5	0.0	0.5	1.1	0.8	0.9	0.7
8. Coût salarial unitaire réel dans les branches d'activité marchande	0.6	-0.4	-0.2	-1.0	-0.8	-0.0	-0.2	-0.1	-0.3
9. Taux d'intérêt à long terme	3.5	2.7	2.4	2.1	2.3	2.6	2.8	3.0	3.2
10. Taux d'excédent brut (*) (en pour cent)	30.2	31.5	29.9	30.7	31.3	31.4	31.7	31.7	32.0
11. Taux de rentabilité brute du capital (*) (en pour cent)	16.2	17.9	16.2	17.0	17.6	17.8	18.1	18.2	18.4
12. Quantité totale de travail effectivement prestée dans les ind. manufacturières et l'énergie	-0.3	0.2	0.1	0.7	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0

(*) Pour le secteur marchand non compris l'agriculture, excédent d'exploitation divisé par la valeur ajoutée aux prix de base (pour le taux d'excédent) ou divisé par le stock de capital valorisé au coût de remplacement (pour le taux de rentabilité).

(^) Moyennes de période

TABLEAU 17 - Population active, emploi et chômage

(moyennes annuelles)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Population totale								
Niveau en milliers	11067.8	11129.6	11190.1	11250.9	11309.1	11363.4	11415.0	11464.9
Variation en milliers	74.1	61.8	60.6	60.8	58.2	54.3	51.6	49.9
2. Population d'âge actif								
Niveau en milliers	7246.9	7261.7	7274.9	7289.5	7302.3	7308.3	7308.7	7307.4
Variation en milliers	21.9	14.8	13.2	14.6	12.8	6.0	0.3	-1.3
3. Population active, définition BFP								
Niveau en milliers	5272.2	5281.0	5303.5	5322.6	5350.1	5368.7	5379.4	5384.7
Variation en milliers	19.1	8.8	22.5	19.1	27.5	18.6	10.7	5.3
4. Taux d'activité	72.8	72.7	72.9	73.0	73.3	73.5	73.6	73.7
5. Emploi intérieur								
Total								
Niveau en milliers	4555.4	4545.8	4559.4	4593.6	4625.3	4658.9	4691.9	4721.7
Variation en milliers	9.4	-9.7	13.6	34.2	31.7	33.6	33.0	29.8
Salariés								
Niveau en milliers	2966.9	2951.6	2966.4	2999.9	3031.5	3065.4	3098.5	3126.8
Variation en milliers	1.2	-15.3	14.8	33.5	31.6	33.9	33.1	28.3
Indépendants								
Niveau en milliers	745.0	751.7	754.2	755.5	756.0	756.2	756.4	756.6
Variation en milliers	8.9	6.7	2.6	1.3	0.5	0.2	0.2	0.2
Administrations publiques								
Niveau en milliers	843.5	842.5	838.7	838.2	837.8	837.4	837.0	838.2
Variation en milliers	-0.7	-1.0	-3.8	-0.5	-0.4	-0.5	-0.4	1.2
6. Taux d'emploi	64.0	63.7	63.8	64.1	64.4	64.9	65.3	65.7
7. Chômage (administratif)								
Définition BFP								
Niveau en milliers	636.3	654.5	663.4	648.3	644.1	629.1	606.8	582.4
Variation en milliers	8.5	18.2	8.9	-15.1	-4.2	-15.0	-22.3	-24.4
Taux de chômage	12.1	12.4	12.5	12.2	12.0	11.7	11.3	10.8
Demandeurs d'emploi								
Niveau en milliers	559.2	583.7	603.4	593.3	589.3	574.8	553.3	530.1
Variation en milliers	14.6	24.5	19.8	-10.2	-4.0	-14.5	-21.4	-23.3
8. Quantité de travail en volume (taux de croissance)	0.1	-0.2	0.5	0.8	0.6	0.6	0.6	0.5

TABLEAU 18 - Exportations et importations à prix courants

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Exportations	323734	328354	337997	353283	371337	392093	414796	438470
a. Biens non énergétiques	206123	213278	222395	235537	249006	264612	281405	298656
b. Services	70355	72162	74086	76970	80448	84536	89208	94330
c. Énergie	39440	34897	33222	32156	32996	33766	34687	35657
d. Consommation finale des ménages non résidents sur le territoire	7816	8017	8294	8620	8886	9179	9495	9827
2. Importations	319587	321751	329188	343509	361357	381635	404203	427128
a. Biens non énergétiques	194850	200855	209395	222650	235964	251004	267289	283481
b. Services	57329	58712	60110	62211	65050	68592	72667	77061
c. Énergie	56384	51015	48274	47004	48465	49837	51409	53019
d. Consommation finale des ménages résidents à l'étranger	11024	11169	11408	11643	11879	12202	12838	13566
3. Balance des exportations et des importations	4147	6602	8810	9774	9980	10458	10593	11341
a. Biens non énergétiques	11272	12423	13000	12887	13043	13608	14117	15175
b. Services	13026	13449	13976	14759	15398	15944	16541	17269
c. Énergie	-16943	-16118	-15052	-14848	-15468	-16071	-16722	-17362
d. Autres	-3208	-3152	-3114	-3023	-2992	-3023	-3343	-3740
4. Revenus de facteurs								
a. Reçus du reste du monde								
1. Revenus du travail	7740	7967	8132	8295	8523	8729	8957	9167
2. Autres	36826	34536	34815	35221	35729	36265	36841	37437
b. Payés au reste du monde								
1. Revenus du travail	2334	2343	2410	2468	2543	2610	2682	2749
2. Autres	40078	39572	39912	40343	40922	41508	42142	42787
5. Exportations nettes (3+4)	6300	7190	9435	10479	10767	11335	11567	12410
6. Autres transferts courants	-7180	-7871	-7990	-8473	-8639	-9036	-9360	-9684
7. Balance des opérations courantes	-880	-681	1445	2006	2128	2298	2207	2726

TABLEAU 19 - Balance d'investissement et d'épargne

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Ressources	77992	75970	79513	83948	88081	92532	96346	99887
a. Épargne brute	78168	76172	79895	84305	88449	92915	96746	100305
1. Sociétés	47503	44673	48616	50975	53014	55168	56733	59299
2. Ménages	34106	34025	34582	35466	36550	38114	39668	40870
3. Administrations publiques	-5103	-4120	-4956	-3838	-2871	-2185	-1544	-1822
4. ISBL	1662	1594	1653	1702	1756	1819	1889	1958
b. Transferts nets de capitaux	-176	-202	-381	-356	-368	-383	-400	-418
2. Emplois	79048	76862	78461	82309	86333	90629	94551	97592
a. Formation brute de capital	79048	76862	78461	82309	86333	90629	94551	97592
1. Sociétés	49650	48112	49124	51544	54307	57206	59720	62533
2. Ménages	22149	21966	22797	23841	24781	25655	26538	27279
3. Administrations publiques	6758	6297	6034	6395	6695	7199	7704	7176
4. ISBL	492	487	506	529	550	569	589	605
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-1056	-892	1053	1639	1749	1903	1795	2295

TABLEAU 20 - Balance d'investissement et d'épargne

(pourcentages du PIB)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Ressources	21.8	21.1	19.8	20.2	20.7	21.0	21.4	21.5	21.7
a. Épargne brute	22.0	21.2	19.9	20.3	20.8	21.1	21.5	21.6	21.7
1. Sociétés	13.5	12.6	11.7	12.4	12.6	12.6	12.7	12.7	12.9
2. Ménages	9.4	8.8	8.9	8.8	8.7	8.7	8.8	8.9	8.9
3. Administrations publiques	-1.3	-0.7	-1.1	-1.3	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.4
4. ISBL	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4
b. Transferts nets de capitaux	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
2. Emplois	21.3	20.7	20.1	20.0	20.3	20.6	20.9	21.1	21.2
a. Formation brute de capital	21.3	20.7	20.1	20.0	20.3	20.6	20.9	21.1	21.2
1. Sociétés	13.3	13.0	12.6	12.5	12.7	13.0	13.2	13.4	13.6
2. Ménages	6.2	5.9	5.7	5.8	5.9	5.9	5.9	5.9	5.9
3. Administrations publiques	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.6
4. ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	0.5	0.4	-0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5

(^) Moyennes de période

TABLEAU 21 - Taux d'intérêt

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Taux d'intérêt à court terme (3 mois)									
Nominal	1.0	0.6	0.1	0.1	0.1	0.3	0.6	1.1	1.5
Réel	-0.9	-0.7	-1.1	-0.7	-1.1	-1.2	-0.9	-0.5	-0.1
2. Taux d'intérêt à long terme (10 ans)									
Nominal	3.6	2.7	2.4	2.2	2.3	2.6	2.8	3.0	3.2
Réel	1.7	1.3	1.2	1.4	1.2	1.2	1.3	1.4	1.6
Pour mémoire :									
Taux d'intérêt à court terme zone euro (3 mois)	1.5	0.8	0.2	0.3	0.2	0.4	0.8	1.2	1.6
Taux d'intérêt à long terme zone euro (10 ans)	3.5	2.8	2.7	2.3	2.4	2.7	2.9	3.1	3.3

(^) Moyennes de période

7.3. Comptes sectoriels

TABLEAU 22 - Synthèse des opérations des grands secteurs

(pourcentages du PIB)

	2013 [^] 2008	2019 [^] 2014	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Particuliers (*)									
a. Revenu disponible	61.8	61.0	61.6	61.3	61.0	60.9	60.9	60.9	60.8
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Consommation	52.7	52.4	53.0	52.8	52.5	52.4	52.3	52.2	52.1
d. Épargne brute	9.8	9.2	9.3	9.2	9.2	9.1	9.2	9.3	9.3
e. Transferts en capital	-0.5	-0.6	-0.8	-0.8	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6	-0.6
f. Formation brute de capital	6.3	6.0	5.9	5.9	6.0	6.0	6.1	6.1	6.0
g. Capacité nette de financement	3.1	2.6	2.7	2.5	2.6	2.5	2.6	2.6	2.6
2. Sociétés									
a. Revenu disponible	14.3	13.3	12.4	13.1	13.2	13.3	13.4	13.3	13.4
b. Variation des rés. math. de retraite	0.8	0.6	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6
c. Épargne brute	13.5	12.6	11.7	12.4	12.6	12.6	12.7	12.7	12.9
d. Transferts en capital	0.8	0.8	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
e. Formation brute de capital	13.3	13.0	12.6	12.5	12.7	13.0	13.2	13.4	13.6
f. Capacité nette de financement	1.0	0.4	-0.2	0.6	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1
3. Administrations publiques									
a. Revenu disponible	23.1	23.9	24.1	23.7	23.8	23.9	23.9	23.9	23.8
b. Consommation	24.4	24.6	25.2	25.0	24.8	24.6	24.4	24.3	24.3
c. Épargne brute	-1.3	-0.7	-1.1	-1.3	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.4
d. Transferts en capital	-0.5	-0.3	0.0	-0.0	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3	-0.3
e. Formation brute de capital	1.7	1.6	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.6
f. Capacité de financement	-3.5	-2.6	-2.7	-2.8	-2.8	-2.6	-2.5	-2.4	-2.3
4. Ensemble des secteurs intérieurs									
a. Épargne nationale brute	22.0	21.2	19.9	20.3	20.8	21.1	21.5	21.6	21.7
b. Formation brute de capital	21.3	20.7	20.1	20.0	20.3	20.6	20.9	21.1	21.2
c. Transferts en capital	-0.2	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
d. Capacité nette de financement	0.5	0.4	-0.2	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.5

(*) Ménages et ISBL au service des ménages

(^) Moyennes de période

TABLEAU 23 - Compte des ménages

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Opérations courantes								
a. Ressources	342238	350263	355826	366238	377785	389575	402967	415868
1. Excédent net d'exploitation	9424	9460	9463	9689	9784	9901	9954	10005
2. Revenu mixte	22351	22748	23230	23737	24264	24781	25297	25808
3. Rémunération des salariés	203133	207042	209906	215601	222611	229323	237115	244339
. Salaires et traitements bruts	149748	152425	154472	158892	163901	168989	174476	179700
. Cotisations sociales effectives à la charge des employeurs	40273	41126	41712	43444	45141	46424	48193	49596
. Cotisations sociales imputées à la charge des employeurs	13112	13491	13722	13265	13569	13911	14446	15044
4. Revenus nets de la propriété	29502	30636	31256	32455	33644	35250	37040	38627
. Intérêts	6675	6915	6840	7139	7203	7744	8297	8683
. Revenus distribués des sociétés	14080	14658	14971	15579	16290	16919	17696	18433
. Autres	8747	9064	9445	9737	10151	10587	11047	11511
5. Prestations sociales	75952	78781	80398	83355	86106	88973	92256	95842
6. Autres transferts courants nets	-1010	-1177	-1111	-1273	-1300	-1328	-1359	-1390
7. Autres (*)	2887	2772	2684	2675	2676	2675	2665	2636
b. Emplois	322143	330692	336387	346684	357944	368998	381699	394295
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	49414	52274	52741	55326	57427	59626	62283	64966
2. Cotisations sociales, dont :	77982	79842	80845	82758	85521	87963	91175	94043
. Cotisations sociales effectives	64870	66351	67123	69493	71953	74052	76729	78999
. Cotisations sociales imputées	13112	13491	13722	13265	13569	13911	14446	15044
3. Dépenses de consommation finale	194747	198576	202802	208600	214996	221410	228242	235287
c. Épargne nette	20095	19570	19439	19554	19840	20576	21267	21572
II. Opérations en capital								
a. Ressources	615	511	534	542	546	554	560	567
1. Transfert en capital à recevoir	615	511	534	542	546	554	560	567
b. Emplois	10916	11101	11442	10915	11180	11355	11507	11485
1. Formation brute de capital fixe	22185	22001	22833	23877	24816	25690	26573	27314
2. Consommation de capital fixe (-)	14012	14455	15143	15912	16710	17537	18401	19297
3. Impôts en capital	3139	3966	4158	3355	3479	3606	3739	3871
4. Variation des stocks	-36	-36	-36	-36	-36	-36	-36	-36
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2	-2
6. Acquisitions moins cessions de terrains, et autres	-436	-437	-437	-437	-437	-437	-437	-437
7. Autres transferts en capital à payer	76	63	69	69	69	70	70	71
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	9794	8980	8531	9181	9207	9775	10320	10655
p.m. Revenu disponible net	211955	215374	219557	225479	232160	239312	246845	254223

(*) dont ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 24 - Revenu disponible des ménages

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	23435	23914	24606	25600	26493	27438	28354	29302
2. Revenu mixte brut	22351	22748	23230	23737	24264	24781	25297	25808
3. Salaires et traitements	203133	207042	209906	215601	222611	229323	237115	244339
. Secteur privé	149345	151413	153819	158304	164085	169716	175854	181496
. Entreprises	144007	145977	148229	152477	157976	163329	169161	174516
. Ménages	2210	2228	2286	2379	2495	2614	2748	2871
. ISBL	3127	3208	3305	3448	3614	3773	3944	4110
. Administrations publiques	48382	50005	50365	51470	52545	53487	54987	56425
. Travailleurs frontaliers	5406	5624	5722	5827	5980	6119	6275	6419
4. Revenus nets de la propriété	29502	30636	31256	32455	33644	35250	37040	38627
. Intérêts	6675	6915	6840	7139	7203	7744	8297	8683
. Dividendes et assimilés	14080	14658	14971	15579	16290	16919	17696	18433
. Autres	8747	9064	9445	9737	10151	10587	11047	11511
Total (1 à 4)	278420	284340	288998	297393	307012	316793	327807	338077
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	53232	54446	55264	56537	58535	60157	62458	64455
2. Cotisations sociales des salariés	18363	18815	19128	19706	20312	20935	21640	22308
3. Cotisations sociales des indépendants	3681	3851	3669	3650	3726	3835	3937	4031
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1178	1131	1158	1210	1250	1299	1359	1427
5. Impôts des non-résidents	1528	1599	1626	1655	1698	1737	1781	1822
Total (1 à 5)	77982	79842	80845	82758	85521	87963	91175	94043
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	49414	52274	52741	55326	57427	59626	62283	64966
Total (1 à 6)	127396	132116	133585	138084	142949	147588	153457	159009
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	75952	78781	80398	83355	86106	88973	92256	95842
2. Autres transferts nets	-1010	-1177	-1111	-1273	-1300	-1328	-1359	-1390
Total (1+2)	74942	77605	79287	82082	84806	87644	90897	94452
IV. Revenu disponible	225966	229829	234700	241391	248870	256849	265246	273520

TABLEAU 25 - Revenu disponible des ménages en volume

(taux de croissance en pour cent)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Revenu primaire brut								
1. Excédent brut d'exploitation	-1.3	0.9	2.1	2.8	2.0	2.0	1.7	1.7
2. Revenu mixte brut	-1.2	0.6	1.3	1.0	0.8	0.6	0.5	0.4
3. Salaires et traitements	1.2	0.7	0.6	1.5	1.8	1.5	1.8	1.4
. Secteur privé	1.2	0.2	0.8	1.7	2.2	1.9	2.0	1.6
. Entreprises	1.3	0.2	0.7	1.7	2.1	1.9	2.0	1.5
. Ménages	-2.4	-0.4	1.8	2.9	3.4	3.2	3.5	2.8
. ISBL	0.7	1.4	2.2	3.1	3.3	2.8	2.9	2.5
. Administrations publiques	1.5	2.1	-0.1	1.0	0.6	0.3	1.2	1.0
. Travailleurs frontaliers	-1.9	2.8	0.9	0.7	1.2	0.8	0.9	0.7
4. Revenus nets de la propriété	1.3	2.6	1.2	2.6	2.2	3.2	3.4	2.6
. Intérêts	-3.1	2.4	-1.9	3.2	-0.5	5.9	5.5	3.0
. Dividendes et assimilés	5.6	2.9	1.3	2.9	3.1	2.3	3.0	2.5
. Autres	-1.6	2.4	3.4	1.9	2.8	2.8	2.7	2.5
Total (1 à 4)	0.8	0.9	0.8	1.7	1.8	1.7	1.9	1.5
II. Cotisations de sécurité sociale et taxes								
1. Cotisations sociales des employeurs	1.5	1.1	0.7	1.1	2.1	1.3	2.2	1.6
2. Cotisations sociales des salariés	-0.3	1.3	0.8	1.8	1.6	1.5	1.8	1.4
3. Cotisations sociales des indépendants	1.6	3.4	-5.5	-1.7	0.7	1.4	1.0	0.8
4. Impôts sur les revenus de remplacement	1.8	-5.1	1.6	3.2	1.9	2.3	3.0	3.3
5. Impôts des non-résidents	-0.8	3.4	0.8	0.6	1.1	0.8	0.9	0.7
Total (1 à 5)	1.0	1.2	0.4	1.2	1.9	1.3	2.0	1.5
6. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	0.4	4.6	0.1	3.7	2.3	2.3	2.8	2.6
Total (1 à 6)	0.8	2.5	0.3	2.2	2.1	1.7	2.4	2.0
III. Transferts aux ménages								
1. Sécurité sociale	2.3	2.5	1.2	2.5	1.8	1.8	2.1	2.2
2. Autres transferts nets	-9.2	15.2	-6.3	13.3	0.6	0.7	0.7	0.6
Total (1+2)	2.5	2.3	1.4	2.3	1.9	1.8	2.1	2.3
IV. Revenu disponible	1.3	0.5	1.3	1.7	1.6	1.7	1.7	1.5

TABLEAU 26 - Compte des ISBL au service des ménages

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Opérations courantes								
a. Ressources	5348	5422	5576	5735	5910	6099	6304	6517
1. Excédent net d'exploitation	0	0	0	-0	-0	0	0	0
2. Cotisations sociales	89	90	90	92	92	93	95	98
3. Revenus nets de la propriété	109	110	109	115	121	132	143	152
. Intérêts	97	97	97	103	109	119	130	140
. Autres	1	1	1	1	1	1	2	2
4. Autres transferts courants nets	5161	5234	5388	5539	5708	5885	6076	6277
b. Emplois	4275	4419	4541	4681	4832	4990	5159	5336
1. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	36	38	39	41	42	43	45	46
2. Prestations sociales	89	90	90	92	92	93	95	98
3. Dépenses de consommation finale	4151	4291	4412	4549	4698	4854	5019	5192
c. Épargne nette	1083	1003	1035	1054	1078	1109	1145	1180
II. Opérations en capital								
a. Ressources	120	135	142	147	157	167	168	170
1. Transferts en capital à recevoir	120	135	142	147	157	167	168	170
b. Emplois	-87	-104	-112	-119	-129	-141	-155	-173
1. Formation brute de capital fixe	492	487	506	529	550	569	589	605
2. Consommation de capital fixe (-)	579	591	618	648	678	710	744	778
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1290	1242	1289	1319	1364	1416	1468	1523

TABLEAU 27 - Compte des entreprises

(compte consolidé, en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Opérations courantes								
a. Ressources	26029	23028	27758	30843	32651	34431	35383	37474
1. Excédent net d'exploitation	39241	39582	43837	48303	51044	54383	56769	59998
2. Cotisations sociales	12255	12404	12527	12681	12914	13204	13553	13910
. Cotisations effectives à charge des employeurs	6686	6751	6841	7018	7218	7430	7653	7865
. Cotisations à charge des salariés	1972	2008	2044	2081	2119	2159	2203	2247
. Cotisations sociales imputées	3597	3645	3642	3582	3577	3615	3697	3798
3. Revenus nets de la propriété	-23521	-27387	-27193	-28877	-30042	-31794	-33479	-34873
. Intérêts	15066	17542	17418	18497	19243	20365	21444	22337
. Dividendes et autres revenus	-38586	-44929	-44611	-47374	-49285	-52159	-54924	-57210
4. Autres transferts courants nets	-1946	-1571	-1413	-1264	-1265	-1361	-1459	-1561
b. Emplois	24935	25618	27012	28685	29458	30259	31032	31975
1. Impôt sur le revenu et le patrimoine	12678	13235	14504	15962	16502	17011	17432	18013
2. Prestations sociales	9362	9604	9817	10041	10273	10566	10929	11319
3. Autres (*)	2894	2780	2691	2682	2683	2682	2672	2643
c. Épargne nette	1094	-2590	746	2158	3193	4173	4351	5500
II. Opérations en capital								
a. Ressources	6418	3924	3775	4027	4167	4329	4494	4668
1. Transferts en capital à recevoir	6418	3924	3775	4027	4167	4329	4494	4668
b. Emplois	4376	2146	2243	3531	5295	7022	8150	9549
1. Formation brute de capital fixe	47104	47306	48952	51487	54131	56778	59418	62154
2. Consommation de capital fixe (-)	46409	47264	47870	48817	49821	50995	52383	53799
3. Acquisitions moins cessions d'actifs non financiers non produits	443	797	508	437	440	440	440	440
4. Variation des stocks	2546	807	172	57	175	428	302	380
5. Acquisitions moins cessions d'objets de valeur	2	2	2	2	2	2	2	2
6. Autres transferts en capital à payer	691	498	481	366	368	370	372	374
III. Capacité nette(+) ou besoin net(-) de financement	3136	-812	2277	2654	2066	1480	695	619

(*) Ajustement pour variation des droits des ménages sur les fonds de pension.

TABLEAU 28 - Compte du reste du monde

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Opérations courantes								
a. Ressources	334497	339132	346852	361785	379996	400835	423910	447329
1. Importations de biens et services	319587	321751	329188	343509	361357	381635	404203	427128
2. Rémunération des salariés	2334	2343	2410	2468	2543	2610	2682	2749
3. Impôts indirects (à la prod. et à l'import.)	1773	1723	1773	1870	1969	2077	2192	2305
4. Revenus nets de la propriété	3253	5036	5097	5122	5194	5243	5301	5351
5. Autres transferts courants nets	4490	5123	5164	5517	5538	5785	5945	6111
6. Cotisations sociales	2246	2312	2359	2407	2473	2533	2599	2660
7. Prestations sociales autres que transferts en nature	814	844	861	893	922	953	988	1027
b. Emplois	333618	338451	348297	363791	382123	403133	426117	450055
1. Exportations de biens et services	323734	328354	337997	353283	371337	392093	414796	438470
2. Rémunération des salariés	7740	7967	8132	8295	8523	8729	8957	9167
3. Subventions (d'exploit. et à l'import.)	643	643	643	643	643	643	643	643
4. Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	84	45	46	47	49	51	52	54
5. Cotisations sociales	779	782	804	824	849	871	895	917
6. Prestations sociales autres que transferts en nature	637	661	675	700	723	747	774	804
c. Solde des opérations courantes	880	681	-1445	-2006	-2128	-2298	-2207	-2726
1. Opérations sur biens et services	-4147	-6602	-8810	-9774	-9980	-10458	-10593	-11341
2. Rémunération nette des salariés	-5406	-5624	-5722	-5827	-5980	-6119	-6275	-6419
3. Revenus nets de la propriété	3253	5036	5097	5122	5194	5243	5301	5351
4. Impôts, nets de subventions	1047	1036	1085	1180	1277	1383	1497	1608
5. Autres transferts courants nets	6133	6835	6905	7293	7362	7653	7863	8076
II. Opérations en capital	176	202	381	356	368	383	400	418
1. Transferts nets en capital	282	166	345	320	332	347	364	382
2. Acquisitions moins cessions d'actifs	-105	36	36	36	36	36	36	36
III. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	1056	883	-1064	-1649	-1760	-1915	-1807	-2308

7.4. Finances publiques

TABLEAU 29 - Compte des administrations publiques

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	191576	198047	200622	206567	213235	220095	228002	235579
A. Fiscales et parafiscales	168250	174500	178158	184599	190907	196966	204052	210752
1. Fiscales	113504	118438	121476	125788	129916	134165	138882	143607
a. Impôts directs	61899	65270	67001	71039	73672	76370	79439	82693
- Ménages	49083	51935	52394	54971	57061	59247	61892	64563
- Sociétés	12678	13235	14504	15962	16502	17011	17432	18013
- Autres	138	100	103	106	109	112	115	118
b. Impôts indirects	48465	49202	50317	51394	52765	54189	55704	57042
c. Impôts en capital	3139	3966	4158	3355	3479	3606	3739	3871
2. Cotisations de sécurité sociale	54746	56062	56682	58811	60991	62801	65170	67145
B. Autres recettes des autres secteurs	13932	13823	12506	12410	12460	12958	13332	13716
1. Revenus de la propriété	3732	4167	3119	3352	3269	3514	3616	3720
2. Transferts courants reçus	3468	2907	2601	2400	2356	2419	2488	2558
3. Transferts en capital reçus	572	500	358	244	247	250	253	256
4. Ventas courantes de biens et services	6160	6249	6428	6413	6589	6776	6975	7182
C. Cotisations imputées	9394	9724	9958	9559	9868	10170	10618	11111
2. Dépenses	206852	208349	211666	218083	224122	230863	238690	246082
A. Dépenses primaires	193782	195792	199284	205921	211941	218524	226074	233109
a. Courantes	179897	185145	188680	194645	200200	206085	212939	220301
1. Rémunérations des salariés	48382	50005	50365	51470	52545	53487	54987	56425
2. Cons. intermédiaire et impôts	13961	13998	14308	14465	14765	14982	15273	15574
3. Subventions aux entreprises	10128	9987	10134	10652	10997	11566	11935	12526
4. Prestations sociales	97596	100982	103593	107496	111225	115030	119445	124186
- Prestations sociales en espèces	66645	69238	70646	73384	75909	78488	81411	84612
- Prestations sociales en nature	30951	31744	32947	34112	35317	36542	38035	39574
5. Transferts aux ménages et ISBL	5376	5287	5559	5570	5733	5904	6090	6287
6. Transferts aux entreprises	216	219	223	227	231	236	240	245
7. Contribution RNB	3167	3442	3227	3450	3370	3431	3496	3563
8. Autres transferts au reste du monde	1072	1225	1271	1315	1334	1448	1472	1497
b. En capital	13884	10647	10604	11276	11741	12439	13135	12808
1. Formation brute de capital fixe	6756	6295	6032	6393	6693	7197	7702	7174
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	-111	-322	-32	38	36	36	36	36
3. Transferts aux ménages et ISBL	532	432	468	477	494	510	518	527
4. Transferts aux entreprises	6239	3754	3601	3855	3994	4157	4321	4495
5. Transferts au reste du monde	468	488	536	513	524	540	558	576
B. Charges d'intérêt	13070	12557	12382	12162	12181	12339	12616	12972
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	12753	12263	12061	11852	11781	11939	12216	12572
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-15276	-10302	-11045	-11515	-10887	-10768	-10689	-10502
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-14959	-10007	-10723	-11206	-10487	-10368	-10289	-10102
Épargne brute	-5103	-4120	-4956	-3838	-2871	-2185	-1544	-1822
4. Solde primaire	-2206	2255	1338	647	1294	1571	1928	2471
p.m. Consommation finale	93788	96484	98234	100758	103264	105571	108769	111959

TABLEAU 30 - Compte des administrations publiques

(en pour cent du PIB)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	51.0	51.7	51.1	50.9	50.9	50.8	51.0	51.1
A. Fiscales et parafiscales	44.8	45.6	45.4	45.5	45.5	45.5	45.6	45.7
1. Fiscales	30.2	30.9	30.9	31.0	31.0	31.0	31.1	31.1
a. Impôts directs	16.5	17.1	17.1	17.5	17.6	17.6	17.8	17.9
- Ménages	13.1	13.6	13.3	13.5	13.6	13.7	13.8	14.0
- Sociétés	3.4	3.5	3.7	3.9	3.9	3.9	3.9	3.9
- Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
b. Impôts indirects	12.9	12.9	12.8	12.7	12.6	12.5	12.5	12.4
c. Impôts en capital	0.8	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Cotisations de sécurité sociale	14.6	14.6	14.4	14.5	14.5	14.5	14.6	14.6
B. Autres recettes des autres secteurs	3.7	3.6	3.2	3.1	3.0	3.0	3.0	3.0
1. Revenus de la propriété	1.0	1.1	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
2. Transferts courants reçus	0.9	0.8	0.7	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6
3. Transferts en capital reçus	0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Ventes courantes de biens et services	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6	1.6
C. Cotisations imputées	2.5	2.5	2.5	2.4	2.4	2.3	2.4	2.4
2. Dépenses	55.0	54.4	53.9	53.7	53.5	53.3	53.4	53.3
A. Dépenses primaires	51.6	51.1	50.7	50.7	50.6	50.5	50.6	50.5
a. Courantes	47.9	48.4	48.0	47.9	47.7	47.6	47.6	47.7
1. Rémunérations des salariés	12.9	13.1	12.8	12.7	12.5	12.4	12.3	12.2
2. Cons. intermédiaire et impôts	3.7	3.7	3.6	3.6	3.5	3.5	3.4	3.4
3. Subventions aux entreprises	2.7	2.6	2.6	2.6	2.6	2.7	2.7	2.7
4. Prestations sociales	26.0	26.4	26.4	26.5	26.5	26.6	26.7	26.9
- Prestations sociales en espèces	17.7	18.1	18.0	18.1	18.1	18.1	18.2	18.3
- Prestations sociales en nature	8.2	8.3	8.4	8.4	8.4	8.4	8.5	8.6
5. Transferts aux ménages et ISBL	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4	1.4
6. Transferts aux entreprises	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
7. Contribution RNB	0.8	0.9	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
8. Autres transferts au reste du monde	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
b. En capital	3.7	2.8	2.7	2.8	2.8	2.9	2.9	2.8
1. Formation brute de capital fixe	1.8	1.6	1.5	1.6	1.6	1.7	1.7	1.6
2. Autr.acquis. nettes actifs non financiers	-0.0	-0.1	-0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
3. Transferts aux ménages et ISBL	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
4. Transferts aux entreprises	1.7	1.0	0.9	0.9	1.0	1.0	1.0	1.0
5. Transferts au reste du monde	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
B. Charges d'intérêt	3.5	3.3	3.2	3.0	2.9	2.9	2.8	2.8
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	3.4	3.2	3.1	2.9	2.8	2.8	2.7	2.7
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-4.1	-2.7	-2.8	-2.8	-2.6	-2.5	-2.4	-2.3
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-4.0	-2.6	-2.7	-2.8	-2.5	-2.4	-2.3	-2.2
Épargne brute	-1.4	-1.1	-1.3	-0.9	-0.7	-0.5	-0.3	-0.4
4. Solde primaire	-0.6	0.6	0.3	0.2	0.3	0.4	0.4	0.5
p.m. Consommation finale	25.0	25.2	25.0	24.8	24.6	24.4	24.3	24.3
Dette brute consolidée	101.1	101.1	101.6	101.1	100.5	99.7	98.9	98.0

TABLEAU 31 - Compte du pouvoir fédéral

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	105034	108656	110233	104898	108178	111701	115663	119649
A. Fiscales et parafiscales	96041	99686	102317	97779	100976	104285	107993	111701
1. Fiscales	93688	97347	99969	95235	98366	101607	105227	108852
a. Impôts directs	56167	59307	60698	55865	57875	59951	62341	64905
- Ménages	43668	46287	46419	40129	41600	43170	45141	47127
- Sociétés	12361	12920	14177	15631	16166	16670	17085	17661
- Autres	138	100	103	106	109	112	115	118
b. Impôts indirects	37121	37402	38282	39125	40224	41366	42572	43609
c. Impôts en capital	400	638	989	245	267	290	314	337
2. Cotisations de sécurité sociale	2353	2339	2348	2544	2610	2678	2765	2849
B. Autres recettes des autres secteurs	6507	6306	5186	4562	4613	4790	4982	5179
1. Revenus de la propriété	2249	2590	1857	1866	1932	2014	2104	2196
2. Transferts courants reçus	2422	1937	1629	1222	1163	1213	1265	1320
3. Transferts en capital reçus	358	306	175	59	59	59	59	59
4. Ventes courantes de biens et services	1478	1474	1526	1416	1458	1504	1554	1604
C. Cotisations imputées	2318	2471	2517	2326	2350	2380	2436	2511
D. Transferts des administrations publiques	169	193	213	231	239	245	252	259
1. De la sécurité sociale	111	131	140	157	164	169	175	181
2. Des communautés et régions	7	17	27	27	28	28	29	29
3. Des pouvoirs locaux	51	45	46	47	47	48	49	50
dont, en capital	0	0	0	0	0	0	0	0
2. Dépenses	118298	118542	120983	114998	116738	120442	124178	128949
A. Dépenses primaires	105947	106908	109516	103711	105467	109060	112557	117020
a. Finales courantes	30748	31520	31615	31394	31865	32669	33398	34370
1. Rémunérations des salariés	9149	9335	9236	9068	9174	9284	9480	9662
2. Consommation intermédiaire et impôts	3003	2911	2997	2888	2970	2959	2972	3019
3. Subventions aux entreprises	4693	4740	4816	5099	5222	5525	5664	5981
4. Prestations sociales	9016	9217	9373	8896	9111	9331	9619	9948
- Prestations sociales en espèces	8618	9004	9182	8704	8919	9139	9426	9754
- Prestations sociales en nature	398	213	191	191	192	192	193	194
5. Transferts aux ménages et ISBL	782	778	816	802	811	819	827	835
6. Transferts aux entreprises	0	0	0	0	0	0	0	0
7. Contribution RNB	3167	3442	3227	3450	3370	3431	3496	3563
8. Autres transferts au reste du monde	937	1097	1150	1191	1208	1320	1341	1362
b. Finales en capital	5654	3151	3312	3450	3736	3808	3984	4169
1. Formation brute de capital	726	816	762	681	829	735	751	766
2. Autr. acquis, nettes actifs non financiers	-67	-340	9	5	2	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	108	40	43	26	37	47	49	52
4. Transferts aux entreprises	4420	2148	1963	2227	2345	2485	2625	2774
5. Transferts au reste du monde	467	487	535	512	523	539	557	575
c. Transferts aux administrations publiques	69546	72237	74589	68867	69865	72583	75175	78481
1. Transferts de recettes fiscales	48369	48907	50017	39392	39439	41261	42822	45064
2. Autres transferts courants	21059	23162	24482	29349	30317	31222	32252	33314
3. Transferts en capital	118	169	90	126	109	100	101	103
B. Charges d'intérêt	12351	11633	11467	11287	11271	11382	11621	11930
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	12034	11339	11145	10977	10871	10982	11221	11530
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-13264	-9886	-10749	-10100	-8560	-8741	-8514	-9299
p.m. Pour la procédure sur les déficits publics excessifs (EDP)	-12947	-9591	-10428	-9790	-8160	-8341	-8114	-8899
Épargne brute	-8250	-7510	-8512	-6828	-5041	-5182	-4802	-5424
4. Solde primaire	-913	1748	717	1187	2711	2641	3106	2630
p.m. Consommation finale	11843	11794	11715	11557	11713	11779	11951	12145

TABLEAU 32 - Compte des communautés et régions

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	57433	59053	59860	74279	75592	78206	80983	83792
A. Fiscales propres et parafiscales	8926	9649	9671	16924	17591	18237	18961	19671
1. Fiscales	8886	9608	9629	18440	19138	19812	20567	21302
a. Impôts directs - ménages	1193	1197	1219	9934	10360	10764	11224	11678
b. Impôts indirects	4954	5083	5241	5396	5567	5731	5918	6090
c. Impôts en capital	2739	3327	3169	3110	3212	3316	3425	3534
2. Cotisations de sécurité sociale	41	41	41	-1517	-1547	-1574	-1606	-1632
B. Autres recettes des autres secteurs	3901	3997	3702	4118	3992	4177	4213	4250
1. Revenus de la propriété	585	619	279	479	301	434	412	391
2. Transferts courants reçus	559	462	462	665	673	681	689	698
3. Transferts en capital reçus	91	121	110	111	112	114	116	118
4. Ventes courantes de biens et services	2666	2796	2851	2864	2905	2949	2996	3044
C. Cotisations imputées	5420	5535	5700	5453	5680	5896	6206	6537
D. Transferts des administrations publiques	39186	39872	40788	47784	48330	49896	51603	53334
1. Transferts de recettes fiscales	33052	33310	34066	30145	29890	30791	31734	32683
2. Autres transferts	6133	6562	6722	17640	18439	19105	19869	20651
a. Du pouvoir fédéral	5889	6282	6440	17380	18176	18838	19598	20375
b. De la sécurité sociale	53	64	65	40	41	41	42	43
c. Des pouvoirs locaux	191	216	217	219	223	226	229	233
dont, en capital	96	139	57	57	58	59	59	60
2. Dépenses	57610	59099	60014	75313	77417	79384	81930	84405
A. Dépenses primaires	56913	58285	59257	74580	76677	78603	81117	83559
a. Finales courantes	42987	43906	44760	52824	54539	56088	58127	60086
1. Rémunérations des salariés	22574	23415	23746	24577	25138	25686	26500	27257
2. Consommation intermédiaire et impôts	6178	6209	6346	6549	6641	6738	6875	6984
3. Subventions aux entreprises	1774	1557	1590	3695	3858	4025	4198	4369
4. Prestations sociales	8992	9217	9477	14266	15054	15676	16466	17256
- Prestations sociales en espèces	6046	6148	6328	7049	7324	7590	7957	8346
- Prestations sociales en nature	2946	3069	3149	7217	7731	8086	8509	8910
5. Transferts aux ménages et ISBL	3250	3287	3379	3515	3622	3736	3860	3991
6. Transferts aux entreprises	124	124	124	124	124	124	124	124
7. Transferts au reste du monde	95	98	98	99	101	102	104	106
b. Finales en capital	4413	4355	4323	4561	4636	4707	4785	4863
1. Formation brute de capital	2597	2648	2611	2759	2807	2851	2900	2947
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	-56	-14	-73	2	2	2	2	2
3. Transferts aux ménages et ISBL	353	321	355	381	386	392	398	405
4. Transferts aux entreprises	1518	1399	1430	1419	1439	1461	1484	1508
5. Transferts au reste du monde	1	1	1	1	1	1	1	1
c. Transferts aux administrations publiques	9513	10024	10173	17194	17503	17808	18205	18610
1. Transferts courants	8859	9320	9426	16438	16736	17029	17414	17807
2. Transferts en capital	654	704	748	756	767	778	791	804
B. Charges d'intérêt	698	815	757	733	740	781	813	846
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-178	-46	-153	-1033	-1825	-1177	-947	-614
Épargne brute	1964	1426	1583	1006	195	819	1028	1340
Solde primaire	520	768	604	-300	-1085	-397	-134	232
p.m. Consommation finale	32516	33555	34078	39209	40388	41402	42791	44071

TABLEAU 33 - Compte des pouvoirs locaux

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	25933	27237	27951	28713	29335	30068	30917	31796
A. Fiscales propres et parafiscales	8132	8604	8944	9091	9296	9534	9769	10024
1. Fiscales	8110	8582	8921	9068	9273	9511	9746	10000
a. Impôts directs	3143	3337	3610	3705	3838	3986	4127	4282
- Ménages	3143	3337	3610	3705	3838	3986	4127	4282
- Sociétés	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
b. Impôts indirects	4967	5245	5311	5364	5436	5525	5619	5718
2. Cotisations de sécurité sociale	22	23	23	23	23	23	23	23
B. Autres recettes des autres secteurs	3309	3270	3364	3477	3601	3731	3869	4014
1. Revenus de la propriété	895	928	951	981	1012	1043	1075	1108
2. Transferts courants reçus	376	396	395	395	397	399	402	405
3. Transferts en capital reçus	92	37	38	38	40	41	42	43
4. Ventes courantes de biens et services	1946	1909	1980	2062	2152	2248	2350	2458
C. Cotisations imputées	1632	1694	1716	1780	1838	1893	1976	2064
D. Transferts des administrations publiques	12860	13669	13928	14365	14601	14910	15302	15695
1. Transferts de recettes fiscales	151	164	166	168	170	173	176	178
2. Autres transferts	12709	13505	13762	14197	14430	14737	15127	15516
a. Du pouvoir fédéral	3384	3695	3814	3862	3898	4004	4139	4283
b. Des communautés et régions	9301	9786	9924	10312	10509	10709	10964	11208
c. De la sécurité sociale	24	24	23	24	24	24	24	25
dont, en capital	686	744	791	834	828	829	843	856
2. Dépenses	27569	27919	28093	29095	29837	30918	32143	32383
A. Dépenses primaires	27107	27452	27621	28635	29382	30458	31665	31870
a. Finales courantes	23215	24115	24454	25170	25809	26328	27088	27880
1. Rémunérations des salariés	15158	15707	15836	16264	16645	16900	17348	17811
2. Consommation intermédiaire et impôts	3732	3803	3862	3935	4022	4114	4211	4312
3. Subventions aux entreprises	337	430	448	468	491	516	542	571
4. Prestations sociales	3010	3116	3214	3367	3466	3563	3696	3838
- Prestations sociales en espèces	2653	2740	2826	2966	3052	3136	3252	3377
- Prestations sociales en nature	358	376	388	401	414	428	444	461
5. Transferts aux ménages et ISBL	886	963	996	1034	1077	1124	1174	1228
6. Transferts aux entreprises	92	95	99	103	107	112	116	121
b. Finales en capital	3651	3076	2904	3199	3303	3856	4298	3707
1. Formation brute de capital	3380	2781	2607	2901	3005	3557	3998	3406
2. Autres acquisitions nettes actifs non financiers	12	32	32	32	32	32	32	32
3. Transferts aux ménages et ISBL	56	57	57	57	57	57	57	57
4. Transferts aux entreprises	202	207	208	209	210	211	212	213
c. Transferts aux administrations publiques	242	261	263	266	270	274	278	282
1. Transferts courants	232	251	253	256	260	264	268	272
2. Transferts en capital	10	10	10	10	10	10	10	10
B. Charges d'intérêt	462	467	472	459	455	460	478	513
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-1636	-682	-142	-382	-502	-850	-1226	-587
Épargne brute	1246	1624	1944	1954	1944	2147	2198	2231
4. Solde primaire	-1174	-215	330	77	-46	-390	-748	-74
p.m. consommation finale	19648	20441	20589	21051	21479	21781	22282	22798

TABLEAU 34 - Compte des administrations de sécurité sociale

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Recettes	83095	86203	88165	85543	88282	91301	94634	98282
A. Fiscales propres et parafiscales	55150	56560	57227	60805	63044	64911	67329	69356
1. Fiscales	2820	2901	2956	3044	3138	3236	3342	3453
a. Impôts directs	1397	1429	1474	1534	1599	1669	1747	1828
- Ménages (cot. spéciale, cot. sur les hauts revenus)	1081	1115	1146	1203	1263	1328	1400	1476
- Sociétés (transf. au FAT)	316	314	328	331	336	341	346	352
b. Impôts indirects	1424	1472	1482	1510	1539	1567	1595	1625
- Sur les primes d'assurance	979	998	1005	1025	1045	1064	1084	1105
- Sur le ca pharma, -industrie	231	245	251	258	267	276	284	293
- Cotisation unique des sociétés	208	220	218	218	218	218	218	218
- Remboursement bio clinique	5	9	9	9	9	9	9	9
2. Cotisations de sécurité sociale	52330	53659	54271	57761	59906	61675	63987	65903
a. Employeurs, régime obligatoire	32651	33452	33939	36896	38383	39442	40974	42142
- Entreprises	27577	27969	28374	30364	31879	32823	34130	35081
- Secteur public	4803	5213	5293	5985	6222	6334	6551	6763
- Entreprises publiques (a)	272	270	272	276	282	285	293	298
b. Salariés, régime obligatoire	14658	15048	15326	15825	16362	16913	17529	18113
c. Indépendants, régime obligatoire	3671	3841	3659	3640	3717	3825	3927	4021
d. Bénéficiaires de prestations sociales, régime obligatoire	1178	1131	1158	1210	1250	1299	1359	1427
e. Assurance libre ossom	61	70	70	72	74	76	77	79
f. Cotisations à l'ass. soins de santé - Flandre	110	117	118	119	120	121	121	122
B. Cotisations imputées	24	24	25	0	0	0	0	0
C. Autres recettes des autres secteurs	647	611	588	569	541	543	564	591
1. Revenus de la propriété	436	391	366	343	309	306	321	343
2. Transferts courants des ménages	8	9	9	9	10	10	10	11
3. Transferts des entreprises	134	140	142	144	149	152	157	160
4. Ventes courantes de biens et services	69	71	71	72	73	74	76	77
D. Transferts des administr. publiques	27274	29008	30325	24168	24697	25848	26742	28335
1. Transferts de recettes fiscales	15166	15433	15785	9079	9378	10298	10912	12203
a. Financement alternatif	13292	13341	13622	6581	6840	7421	7991	8825
b. Taxe sur primes d'assurance	0	0	0	0	0	0	0	0
c. Accises tabac, stock-options	1873	2092	2163	2498	2539	2877	2921	3378
2. Autres transferts	12109	13574	14541	15089	15318	15550	15829	16132
a. Du pouvoir fédéral	11904	13353	14318	8234	8353	8479	8616	8759
- Transferts courants	8267	8015	8124	8234	8353	8479	8616	8759
- Intervention spéciale	3637	5339	6194	0	0	0	0	0
- Transferts en capital	-0	0	0	0	0	0	0	0
b. Des communautés et régions	205	221	222	6855	6966	7070	7213	7373
2. Dépenses	83294	85891	88165	85543	88282	91302	94634	98283
A. Dépenses primaires	83303	85888	88144	85543	88282	91302	94634	98283
a. Dépenses courantes	82948	85604	87851	85256	87987	91001	94325	97966
1. Rémunérations des salariés	1501	1549	1547	1561	1589	1617	1659	1695
2. Consommation intermédiaire	1047	1075	1104	1093	1131	1172	1214	1259
3. Subventions aux entreprises	3325	3259	3281	1391	1426	1500	1531	1606
- Maribel social (y compris préc. prof.)(b)	992	1043	1063	1132	1164	1235	1262	1331
- Allocations d'activation (c)	463	218	236	244	249	254	262	270
- Bonus jeunes non-marchand	16	27	28	28	29	30	30	31
- Titres-services	1595	1650	1635	1700	1772	1843	1909	1971
- Emplois dans les hôpitaux, ...	259	321	319	-1714	-1788	-1860	-1932	-1997
4. Prestations sociales	76577	79432	81528	80968	83594	86460	89664	93145
- Prestations sociales en espèces	49328	51346	52309	54665	56614	58624	60775	63137
- Prestations sociales en nature	27249	28086	29219	26303	26980	27837	28888	30008
5. Transferts aux ménages et isbl	459	259	369	219	222	225	229	233
6. Transferts au reste du monde	39	30	23	24	25	26	27	29
b. Dépenses en capital	167	64	65	66	67	67	68	69
1. Formation brute de capital	52	50	51	52	53	53	54	55
2. Transferts aux ménages	15	14	14	14	14	14	14	14
3. Transferts aux entreprises financières	100	0	0	0	0	0	0	0
c. Transferts aux administrations publiques	188	219	228	221	228	234	241	248
1. Transferts courants	188	219	228	221	228	234	241	248
2. Transferts en capital	-0	0	0	0	0	0	0	0
B. Charges d'intérêt	-8	3	21	0	0	0	0	0
3. Capacité nette (+) ou besoin net (-) de financement	-199	312	-0	-0	-0	-1	1	-1
Épargne brute	-63	340	29	30	31	30	33	32
Solde primaire	-207	315	21	-0	-0	-1	1	-1
p.m. Consommation finale	29781	30693	31853	28941	29684	30609	31745	32945

(a) VRT, RTBF et BRF à partir de 2002, Aquafin (jusqu'en 2004), De Lijn, TEC, STIB, infrastructures de transport.

(b) Y compris préc. prof. : à partir de 2009, une partie du précompte professionnel est distribuée aux entreprises du non-marchand via les fonds Maribel Social comme subvention salariale.

(c) Emplois Plan Activa, dont bonus de départ et bonus de stage.

TABLEAU 35 - Détail des prestations sociales

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1. Pensions	26034	27248	27933	29360	30576	31886	33408	35092
- Salariés	20742	21695	22216	23367	24349	25410	26630	27976
- Indépendants	3127	3224	3289	3436	3559	3690	3855	4043
- Agents définitifs de l'ONSS-APL	1813	1984	2083	2205	2311	2422	2551	2692
- Affiliés à l'ossom	352	345	344	352	357	363	372	381
2. Soins de santé	27499	28256	29396	26486	27169	28032	29091	30219
- Salariés, indépendants et personnel de l'État	26827	27651	28776	25928	26599	27450	28492	29599
- Affiliés à l'ossom	24	24	25	25	26	27	27	28
- À des sécurités sociales étrangères	255	170	177	183	189	195	203	211
- En cas d'acc. du trav., garde d'enfants, ...	77	80	80	4	5	5	5	5
- Assurance soins de santé Flandre	316	330	338	345	350	356	365	376
3. Indemnités de maladie et invalidité	6304	6692	7056	7532	7990	8451	8778	9122
- Salariés	5931	6302	6656	7104	7536	7970	8275	8595
- Indépendants	373	390	400	427	454	482	503	527
4. Allocations familiales	5428	5601	5618	6405	6564	6721	6917	7136
- dont enveloppe bien-être	0	0	0	53	109	169	232	300
5. Chômage	9269	9608	9467	9183	9233	9249	9281	9325
- Allocations de chômage, dont	6811	7165	7080	6963	7080	7103	7077	7037
. Chômeurs temporaires	767	824	662	690	683	664	643	620
. Autres	6044	6340	6417	6273	6397	6439	6435	6417
- Interruption de carrière	832	833	832	704	711	726	750	778
- Chômage avec complément d'entreprise (partie ONEM)	1626	1610	1555	1516	1442	1420	1453	1510
6. Accidents du travail du FAT	202	215	220	227	236	247	258	271
7. Maladies professionnelles	282	283	278	274	268	263	259	255
8. Sécurité d'existence	1468	1433	1456	1502	1557	1613	1671	1726
9. Congé Education	87	93	102	-3	-3	-3	-3	-3
10. ossom	3	3	3	3	3	3	3	4
Total	76577	79432	81528	80968	83594	86460	89664	93145
dont prestations en espèces	49328	51346	52309	54665	56614	58624	60775	63137
dont prestations en nature	27249	28086	29219	26303	26980	27837	28888	30008
p.m. Taux de croissance de l'indice des prix des prestations de sécurité sociale	2.7	2.0	0.0	2.0	1.2	1.2	1.7	1.8

TABLEAU 36 - Sécurité sociale des salariés, suivant définitions du budget

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. Recettes	66016	68081	70123	61815	63801	66303	68828	71777
1. Cotisations, dont :	42583	43451	43929	47139	48778	50334	52175	53807
Cotisations patronales, y compris	28078	28514	28707	31449	32570	33583	34815	35857
réduction de cotisations patronales	5682	5860	6183	4880	4924	5166	5223	5469
Cotisations personnelles, y compris	14348	14777	15062	15529	16050	16590	17191	17770
réduction de cotisations personnelles	720	848	790	767	771	771	744	722
De bénéficiaires de prestations	157	160	160	160	158	161	169	179
2. Financement alternatif	11280	11263	11985	5891	6096	6872	7360	8470
3. Cotisation spéciale	1195	1215	1243	1304	1370	1439	1518	1600
4. Intervention de l'État	9859	11087	11960	6471	6564	6663	6769	6878
dont intervention spéciale	3637	4805	5574	0	0	0	0	0
5. Autres transferts fiscaux	131	134	134	137	139	142	145	147
6. Intérêts à recevoir	357	236	212	198	175	173	183	197
7. Autres transferts à la sécurité sociale	610	696	661	676	679	679	678	677
- Cotisation sociale FFE	229	274	240	250	247	241	233	225
- Des assureurs au FAT	316	314	328	331	336	341	346	352
- autres (conventions internat,...)	65	107	93	94	96	97	99	100
8. Récuperations Maribel-bis, -ter	0	0	0	0	0	0	0	0
B. Dépenses	66726	69104	71007	63636	66217	68779	71434	74318
1. Prestations sociales, dont :	41337	42895	43640	40087	41600	43166	44787	46567
- ONP-Pensions	20751	21693	22216	23370	24356	25420	26644	27995
- AMI-Indemnités	5809	6234	6541	6982	7406	7832	8132	8447
- Mineurs inv., CSPM-Indemn., Pool all. d'attente	11	13	12	12	11	10	9	9
- ONAFS-Allocations familiales ; à partir de 2015, uniquement enveloppe de bien-être	4539	4655	4651	48	98	152	209	270
- FAT-Accidents du travail	200	206	211	218	227	237	248	261
- FPM-Maladies professionnelles	271	274	269	265	260	254	250	247
- ONEM-Allocations de chômage	7296	7377	7352	6973	7090	7115	7090	7051
dont pécule de vacances jeunes	8	8	8	8	8	8	8	8
dont allocation d'activation	544	297	309	71	70	70	71	72
. plan activa	463	218	236	244	249	254	262	270
. supplément de reprise du travail	44	43	37	35	34	34	34	34
- ONEM-Chômage avec complément d'entreprise	1626	1610	1555	1516	1442	1420	1453	1510
- ONEM-Interruption de carrière	832	833	832	704	711	726	750	778
(y compris enveloppe de bien-être à partir de 2015)(*)	0	0	0	307	606	911	1224	1548
2. Frais de fonctionnement	1212	1256	1272	1077	1104	1132	1166	1200
3. Transferts divers aux ménages	1897	2042	2041	294	306	313	319	325
dont titres-services	1595	1650	1635	1700	1772	1843	1909	1971
pécule vacances chômeurs temporaires	36	43	50	36	37	37	36	35
bonus jeunes non-marchand	16	27	28	28	29	30	30	31
autres	250	321	328	-1470	-1533	-1596	-1656	-1711
4. Transferts aux entreprises : Maribel social	648	667	694	731	758	798	824	862
5. Transferts aux régions : Maribel social,...	53	64	65	40	41	41	42	43
6. Transferts à l'étranger : loi 10.02.2003	39	30	23	24	25	26	27	29
7. Intérêts à payer	6	18	21	0	0	0	0	0
8. Transferts à l'INAMI- soins de santé	21534	22131	23252	21383	22384	23303	24268	25294
C. Capacité de financement	130	-1023	-884	-1821	-2416	-2476	-2606	-2542
Remboursement de la dette	0	1	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêt du gouvernement fédéral	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-62	-62
D. Surplus (+) ou déficit (-)	130	-1086	-946	-1883	-2478	-2538	-2668	-2604

(*) Y compris enveloppe de bien-être pour allocations familiales.

TABLEAU 37 - Sécurité sociale des indépendants, suivant définitions du budget

(en millions d'euros)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. Recettes	6493	6709	6689	5845	5888	6066	6229	6409
1. Cotisations	3539	3644	3525	3483	3542	3641	3739	3830
2. Financement alternatif	937	927	912	704	669	726	767	830
3. Intervention de l'État	1757	1900	2008	1405	1426	1447	1470	1494
dont intervention spéciale	404	534	619	0	0	0	0	0
4. Autres transferts fiscaux	226	230	228	237	238	238	239	239
5. Intérêts à recevoir	31	5	15	14	12	12	13	14
6. Autres transferts à la sécurité sociale	2	3	2	2	2	2	2	2
B. Dépenses	6286	6480	6644	6084	6154	6366	6641	6931
1. Prestations sociales, dont	3944	4045	4129	3868	4024	4188	4381	4599
- INASTI-Pensions	3127	3224	3289	3436	3559	3690	3855	4043
- AMI-Indemnités et ass. faillite	373	390	400	427	454	482	503	527
- INASTI-Allocations familiales ; à partir de 2015 enveloppe de bien-être uniquement	443	432	440	5	11	17	23	30
(y compris enveloppes de bien-être à partir de 2015)(*)	0	0	0	39	80	123	169	219
2. Frais de fonctionnement	85	106	103	85	87	89	92	94
3. Transferts divers aux ménages	7	8	12	12	12	12	13	13
4. Intérêts à payer	0	0	0	0	0	0	0	0
5. Transferts à l'INAMI-soins de santé	2251	2322	2400	2119	2032	2077	2155	2224
C. Capacité de financement	247	229	45	-239	-266	-301	-411	-522
Remboursement de la dette	0	0	0	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus ou déficit	247	229	45	-239	-266	-301	-411	-522

(*) Y compris enveloppe de bien-être pour allocations familiales

TABLEAU 38 - Régime soins de santé selon les définitions budgétaires

(en millions euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. Recettes	28917	29745	31032	29025	30092	31211	32425	33690
1. Cotisations propres	963	982	1018	1069	1113	1159	1213	1272
2. Financement alternatif	2720	2792	2811	2874	2951	3028	3112	3190
a. Recettes TVA	1825	1888	1906	1959	2025	2093	2164	2222
b. Accises tabac	895	904	905	915	926	935	948	968
c. Autres	0	0	0	0	0	-0	-0	-0
3. Autres transferts fiscaux	1046	1099	1112	1136	1162	1187	1212	1239
a. Taxes primes assurances	804	845	852	869	886	902	920	937
b. Taxes industrie pharmaceutique	231	245	251	258	267	276	284	293
c. Remb. bio clinique	5	9	9	9	9	9	9	9
4. Revenus de propriété	4	4	3	3	2	2	3	3
5. Autres transferts (conv. intern.)	398	414	436	441	447	454	461	469
Total : recettes propres	5131	5292	5380	5523	5676	5831	6001	6172
6. Transferts des gestions globales	23785	24453	25652	23503	24416	25380	26423	27518
Montant de base	22202	23226	24314	24487	26099	26970	27822	28819
Montant complémentaire	1456	1096	1203	-1123	-1823	-1732	-1542	-1447
a. Transfert de l'ONSS-GFG	21534	22131	23252	21383	22384	23303	24268	25294
Montant de base	20209	21133	22159	22403	24040	24876	25669	26608
Montant complémentaire	1326	998	1093	-1020	-1656	-1573	-1401	-1315
Régularisation années précédentes	0	0	0	0	-0	-0	-0	0
b. Transfert de l'INASTI-GFG	2124	2191	2265	1981	1893	1936	2012	2078
Montant de base	1994	2093	2155	2084	2060	2094	2153	2211
Montant complémentaire	131	99	110	-103	-167	-159	-141	-133
Régularisation années précédentes	-0	0	0	-0	-0	-0	0	-0
c. Transfert INASTI Carrières mixtes	127	130	135	138	139	141	143	146
B. Dépenses	28983	29631	30887	28052	28765	29658	30750	31906
1. Prestations	26899	27871	28844	25997	26669	27520	28562	29670
a. Prestations soins de santé	25074	25983	26939	24019	24627	25417	26372	27392
dont petits risques indépendants	571	591	612	634	657	680	708	737
b. Prix journées hôpitaux	1825	1888	1906	1977	2041	2103	2190	2278
2. Frais de fonctionnement	990	992	1000	1002	1027	1053	1085	1116
3. Transferts divers	1094	767	1042	1054	1069	1085	1102	1120
4. Charges d'intérêt	0	0	0	0	0	0	0	0
C. Capacité de financement	-66	114	145	973	1327	1553	1675	1783
Transferts vers le fonds d'avenir soins de santé	6	8	4	0	0	0	0	0
Cotisation objectif budgétaire à la sécurité sociale	0	0	0	0	0	0	0	0
D. Surplus (+) ou déficit (-)	-72	106	141	973	1327	1553	1675	1783
Soldes cumulés	0	106	247	1220	2547	4101	5776	7559
Réserves	188	188	188	188	188	188	188	188
p.m. Objectif budgétaire	25627	26677	27862	24992	25954	26970	28047	29175

TABLEAU 39 - Régime des allocations familiales (1), suivant les définitions budgétaires

(en millions d'euros)	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
A. Recettes	0	0	0	6630	6738	6840	6979	7136
B. Dépenses	0	0	0	6630	6738	6840	6979	7136
1. Prestations sociales, dont :	0	0	0	6361	6409	6448	6520	6605
2. Frais de fonctionnement	0	0	0	216	219	223	227	231
C. Capacité de financement	0	0	0	0	0	0	0	0

(1) Compte de l'ONAFTS après la 6^e réforme de l'État, en charge du paiement des allocations familiales.

7.5. Résultats par branche d'activité

TABLEAU 40 - Valeurs ajoutées brutes en volume

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	3.8	0.3	4.4	0.2	1.7	1.1
2. Énergie	-4.7	5.3	0.3	2.3	1.3	0.8
3. Industries manufacturières	3.4	3.5	0.0	1.9	-2.4	1.6
a. Biens intermédiaires	5.7	4.1	1.4	2.2	-2.7	2.2
b. Biens d'équipement	4.0	1.0	-2.2	2.3	-5.6	1.7
c. Biens de consommation	-0.1	4.5	-0.1	1.1	0.4	0.6
4. Construction	-6.4	5.9	0.4	2.6	1.1	1.8
5. Services marchands	1.5	3.9	2.3	2.6	0.9	1.8
a. Transports et communication	1.1	6.7	2.1	2.0	0.5	1.9
. Transports terrestres	-0.7	4.2	1.6	-0.1	0.1	1.2
. Transports par eau et aériens	4.0	0.9	2.5	4.3	0.5	1.8
. Services auxil. des transp. et communic.	2.3	2.7	1.0	3.0	0.6	2.2
b. Commerce et horeca	-1.0	0.9	0.5	1.0	-0.0	1.2
c. Crédit et assurances	4.5	3.1	5.1	3.9	1.2	2.1
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	1.0	5.2	1.3	2.7	2.0	2.1
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	2.7	5.1	3.0	3.3	1.2	1.9
6. Services non marchands	0.8	-0.7	1.1	1.1	0.8	0.8
Total	1.0	3.3	1.5	2.2	0.5	1.6

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 41 - Valeurs ajoutées brutes à prix courants

(pourcentages du total)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2012	2019
1. Agriculture	2.3	2.3	2.1	1.5	1.3	0.8	0.7	0.8
2. Énergie	5.9	5.7	4.0	3.6	3.5	3.3	3.3	3.0
3. Industrie manufacturière	22.1	21.8	22.0	19.5	18.4	16.0	12.6	12.3
a. Biens intermédiaires	9.5	9.9	9.7	8.9	8.4	7.7	5.8	6.2
b. Biens d'équipement	5.5	5.1	5.5	4.6	4.4	3.5	2.8	2.3
c. Biens de consommation	7.1	6.7	6.8	6.1	5.6	4.9	4.0	3.7
4. Construction	7.9	5.5	5.8	5.4	5.2	5.1	5.9	5.5
5. Services marchands	44.9	48.4	52.9	56.2	57.9	60.8	62.4	63.6
a. Transports et communication	6.7	6.6	7.7	8.0	7.8	8.2	7.4	7.2
. Transports terrestres	2.7	2.4	2.7	2.7	2.7	2.1	2.0	1.8
. Transports par eau et aériens	0.5	0.5	0.4	0.5	0.3	0.5	0.3	0.2
. Services auxil. des transp. et communic.	3.5	3.6	4.6	4.8	4.8	5.6	5.1	5.2
b. Commerce et horeca	13.0	12.8	14.4	13.7	13.1	14.6	14.1	14.0
c. Crédit et assurances	5.4	6.5	5.8	6.5	6.1	6.0	6.5	6.0
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.0	5.4	5.6	6.0	6.4	6.8	7.9	8.2
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	14.8	17.2	19.4	21.8	24.4	25.1	26.5	28.2
6. Services non marchands	16.9	16.3	13.3	13.9	13.6	14.1	15.1	14.8
Total	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 42 - Investissements en volume

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	-0.4	5.8	-11.7	4.0	5.5	2.2
2. Énergie	-1.9	4.1	1.8	2.1	1.3	1.7
3. Industries manufacturières	4.6	16.6	-5.4	1.2	-4.9	3.1
a. Biens intermédiaires	4.4	21.3	-5.6	2.3	-5.1	2.4
b. Biens d'équipement	6.7	10.3	-5.9	-0.1	-5.9	2.3
c. Biens de consommation	3.4	15.5	-4.8	0.2	-4.1	4.4
4. Construction	-2.3	16.3	-2.9	7.0	-2.1	3.5
5. Services marchands	-2.0	7.7	0.4	4.5	-0.1	2.8
a. Transports et communication	-5.6	1.2	5.0	2.3	-2.2	2.1
. Transports terrestres	-6.3	1.4	21.8	-1.2	-4.9	5.5
. Transports par eau et aériens	-5.6	6.6	-23.0	3.2	-31.8	33.7
. Services auxil. des transp. et communic.	-5.3	-3.1	12.8	3.5	0.5	-0.7
b. Commerce et horeca	3.4	14.8	-2.4	3.9	-2.4	5.3
c. Crédit et assurances	4.2	6.8	-10.6	4.4	-0.9	3.4
d. Santé et action sociale	-7.3	15.3	2.1	1.4	2.0	1.7
e. Autres services marchands (logements exclus)	-2.3	7.8	4.2	7.7	2.2	2.0
6. Logements	-9.8	11.6	5.0	1.7	-2.8	2.0
7. Services non marchands	-7.1	-6.8	3.1	2.1	1.8	0.5
Total	-3.7	8.9	0.4	3.1	-1.2	2.4

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 43 - Taux d'investissement

(en pour cent de la valeur ajoutée)

	1987^1983	1992^1988	1997^1993	2007^1998	2013^2008	2019^2014
1. Agriculture	19.2	21.0	16.1	20.3	47.5	43.0
2. Énergie	19.1	27.5	31.2	28.0	39.1	38.8
3. Industries manufacturières	12.9	20.4	18.5	18.7	16.9	18.5
a. Biens intermédiaires	10.5	20.0	19.4	18.9	18.0	18.2
b. Biens d'équipement	13.5	17.5	14.8	15.8	12.5	14.5
c. Biens de consommation	15.8	23.3	20.0	20.4	18.2	21.4
4. Construction	9.4	13.9	13.1	16.0	17.8	18.1
5. Services marchands	17.1	17.9	16.4	18.0	16.9	17.3
a. Transports et communication	44.7	32.3	34.0	36.2	31.5	31.2
. Transports terrestres	21.4	17.5	36.7	36.5	23.6	26.8
. Transports par eau et aériens	131.7	197.9	43.7	62.9	32.3	61.6
. Services auxil. des transp. et communic.	48.3	22.4	31.4	34.0	34.2	31.4
b. Commerce et horeca	11.7	17.0	15.2	15.9	14.5	15.9
c. Crédit et assurances	24.4	28.6	16.4	19.8	15.9	16.4
d. Santé et action sociale	9.3	15.4	15.3	13.5	12.5	12.2
e. Autres services marchands (logements exclus)	10.6	10.6	11.1	14.2	15.6	16.1
Total branches d'activité marchande	15.7	18.7	17.3	18.5	18.1	18.6
6. Services non marchands	12.2	9.0	8.9	8.1	8.1	7.8
Total (logements exclus)	15.1	17.4	16.1	17.0	16.6	16.9

(^) Moyennes de période

TABLEAU 44 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, milliers d'unités)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2012	2019
1. Salariés	3172.8	3005.9	3194.4	3174.7	3412.2	3569.3	3810.5	3965.0
a. Agriculture	11.7	11.8	13.1	14.8	16.3	17.7	19.9	19.3
b. Énergie	80.2	72.9	50.3	43.3	44.0	44.1	50.5	48.8
c. Industries manufacturières	865.0	754.0	733.8	642.8	623.4	571.6	507.5	458.1
Biens intermédiaires	334.4	279.8	272.0	242.3	240.3	231.9	211.6	191.2
Biens d'équipement	206.8	180.1	177.5	154.3	153.7	131.2	109.3	98.4
Biens de consommation	323.8	294.1	284.3	246.2	229.4	208.5	186.6	168.4
d. Construction	247.6	162.4	187.6	187.8	191.0	192.0	219.1	223.3
e. Transports et communication	277.6	262.6	259.7	256.0	273.1	270.9	264.9	271.8
Transports terrestres	121.8	113.5	113.7	108.5	119.4	104.3	108.4	108.8
Transports par eau et aériens	18.5	17.8	15.7	16.3	14.9	6.8	7.3	7.8
Services auxil. des transp. et communic.	137.3	131.4	130.3	131.2	138.8	159.7	149.2	155.3
f. Commerce et horeca	438.0	426.1	483.6	493.4	526.4	580.1	616.0	638.5
g. Crédit et assurances	117.5	124.6	133.1	130.2	135.2	132.4	128.9	127.0
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	179.3	205.5	251.1	281.1	331.4	391.4	485.0	566.6
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	205.8	235.0	328.2	380.0	503.7	543.0	675.1	776.5
j. Services non marchands	750.1	750.9	753.9	745.4	767.7	826.1	843.1	835.0
j.1. Adm. publique et éducation	682.0	687.4	698.0	688.3	703.3	758.6	804.9	800.2
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	38.2	34.8
2. Indépendants	604.8	631.5	671.8	698.2	701.8	694.6	745.0	756.6
a. Agriculture	100.9	94.9	85.7	74.6	64.4	57.2	39.7	30.4
b. Énergie	0.5	0.4	0.4	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Industries manufacturières	40.5	37.8	35.6	32.5	29.4	26.6	24.7	21.9
Biens intermédiaires	7.3	6.8	6.6	6.2	5.9	5.3	5.6	4.8
Biens d'équipement	1.2	1.3	1.3	1.3	1.1	1.0	1.2	1.1
Biens de consommation	32.0	29.7	27.7	25.0	22.4	20.2	17.9	16.0
d. Construction	44.2	44.2	47.9	52.6	55.5	50.0	61.9	61.2
e. Transports et communication	16.8	14.8	13.1	12.6	12.6	11.4	11.4	10.6
Transports terrestres	7.5	6.8	6.6	6.5	6.4	4.9	3.7	3.4
Transports par eau et aériens	6.8	5.4	3.8	3.3	2.6	1.9	1.6	1.3
Services auxil. des transp. et communic.	2.5	2.6	2.6	2.9	3.6	4.6	6.1	6.0
f. Commerce et horeca	231.8	235.7	236.9	216.8	187.8	155.0	127.7	107.4
g. Crédit et assurances	16.0	18.2	18.3	15.3	12.7	10.1	8.2	7.0
h. Santé et action sociale	28.8	38.6	50.7	60.8	67.7	68.7	72.8	74.4
i. Autres services marchands	124.8	146.4	182.4	231.4	269.8	312.8	393.2	435.6
j. Services non marchands (éducation)	0.4	0.6	0.8	1.2	1.7	2.4	4.9	7.8
3. Emploi intérieur (1+2)	3777.6	3637.4	3866.2	3872.9	4114.0	4263.9	4555.4	4721.7
a. Agriculture	112.6	106.7	98.8	89.4	80.7	74.9	59.6	49.6
b. Énergie	80.7	73.4	50.7	43.7	44.2	44.4	50.8	49.1
c. Industries manufacturières	905.5	791.7	769.4	675.3	652.8	598.2	532.2	480.0
Biens intermédiaires	341.7	286.5	278.6	248.5	246.1	237.3	217.2	196.1
Biens d'équipement	208.0	181.5	178.8	155.6	154.9	132.2	110.5	99.5
Biens de consommation	355.8	323.7	311.9	271.2	251.8	228.7	204.6	184.4
d. Construction	291.8	206.5	235.6	240.4	246.6	242.0	281.1	284.5
e. Transports et communication	294.4	277.4	272.8	268.6	285.7	282.3	276.3	282.5
Transports terrestres	129.2	120.2	120.3	114.9	125.8	109.2	112.1	112.1
Transports par eau et aériens	25.4	23.2	19.5	19.6	17.5	8.7	8.9	9.0
Services auxil. des transp. et communic.	139.8	134.0	132.9	134.1	142.4	164.3	155.3	161.3
f. Commerce et horeca	669.9	661.9	720.4	710.3	714.1	735.1	743.8	746.0
g. Crédit et assurances	133.5	142.8	151.4	145.5	147.9	142.5	137.1	134.1
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	208.1	244.1	301.7	341.9	399.1	460.1	557.8	640.9
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	330.6	381.4	510.7	611.4	773.5	855.8	1068.3	1212.2
j. Services non marchands	750.6	751.5	754.8	746.5	769.4	828.5	848.0	842.8
j.1. Adm. publique et éducation	682.5	687.9	698.9	689.5	705.0	761.0	809.8	808.0
j.2. Domestiques	68.1	63.6	55.9	57.1	64.4	67.5	38.2	34.8
4. Travailleurs frontaliers (solde)	59.4	56.4	62.7	62.5	63.6	73.1	80.5	80.7
5. Chômage complet, définition BFP	359.4	572.4	455.1	649.1	599.5	710.1	636.3	582.4
6. Population active, définition BFP	4196.5	4266.2	4384.0	4584.6	4777.1	5047.1	5272.2	5384.7

TABLEAU 45 - Emploi et population active

(moyennes annuelles, différences en milliers d'unités)

	1985-1980	1990-1985	1995-1990	2007-1995	2013-2007	2019-2013
1. Salariés	-166.9	188.6	-19.7	502.2	117.2	170.9
a. Agriculture	0.1	1.3	1.6	2.4	2.9	-0.8
b. Énergie	-7.3	-22.6	-7.0	4.3	3.2	-2.1
c. Industries manufacturières	-111.1	-20.2	-91.0	-79.8	-67.0	-37.8
Biens intermédiaires	-54.6	-7.7	-29.8	-10.0	-26.4	-14.6
Biens d'équipement	-26.7	-2.7	-23.2	-26.8	-20.3	-8.7
Biens de consommation	-29.8	-9.8	-38.1	-43.0	-20.3	-14.5
d. Construction	-85.2	25.3	0.2	19.9	6.5	9.1
e. Transports et communication	-15.0	-3.0	-3.7	17.1	-12.6	11.3
Transports terrestres	-8.3	0.2	-5.2	-1.3	0.3	1.4
Transports par eau et aériens	-0.8	-2.1	0.5	-9.1	-0.0	0.6
Services auxil. des transp. et communic.	-5.9	-1.1	0.9	27.6	-12.8	9.3
f. Commerce et horeca	-11.9	57.4	9.9	103.8	14.6	26.8
g. Crédit et assurances	7.1	8.5	-2.8	3.7	-6.7	-0.2
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	26.2	45.5	30.0	131.6	81.3	72.5
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	29.2	93.3	51.7	220.4	80.0	96.1
j. Services non marchands	0.8	3.0	-8.6	78.7	15.0	-4.1
j.1. Adm. publique et éducation	5.3	10.7	-9.7	83.1	32.4	-3.6
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-4.4	-17.4	-0.5
2. Indépendants	26.7	40.3	26.4	7.4	46.0	5.0
a. Agriculture	-6.1	-9.1	-11.1	-21.1	-15.2	-8.0
b. Énergie	-0.0	-0.0	-0.0	-0.1	0.0	-0.0
c. Industries manufacturières	-2.7	-2.2	-3.1	-6.5	-1.7	-2.3
Biens intermédiaires	-0.5	-0.2	-0.4	-0.9	0.1	-0.6
Biens d'équipement	0.1	0.0	-0.1	-0.2	0.1	-0.1
Biens de consommation	-2.3	-2.0	-2.6	-5.5	-1.9	-1.7
d. Construction	-0.0	3.7	4.6	1.8	7.6	-0.8
e. Transports et communication	-2.1	-1.7	-0.4	-0.9	-0.4	-0.7
Transports terrestres	-0.7	-0.1	-0.2	-2.1	-0.7	-0.2
Transports par eau et aériens	-1.4	-1.6	-0.5	-1.4	-0.3	-0.3
Services auxil. des transp. et communic.	0.1	0.1	0.2	2.6	0.7	-0.1
f. Commerce et horeca	3.9	1.2	-20.1	-73.1	-18.4	-17.9
g. Crédit et assurances	2.2	0.1	-3.0	-6.1	-1.1	-1.0
h. Santé et action sociale	9.8	12.1	10.2	8.2	4.2	1.1
i. Autres services marchands	21.6	36.0	49.0	103.5	68.6	32.0
j. Services non marchands (éducation)	0.1	0.3	0.3	1.7	2.4	2.6
3. Emploi intérieur (1+2)	-140.2	228.9	6.7	509.7	163.2	175.9
a. Agriculture	-5.9	-7.8	-9.5	-18.6	-12.3	-8.7
b. Énergie	-7.4	-22.6	-7.0	4.2	3.3	-2.1
c. Industries manufacturières	-113.8	-22.4	-94.1	-86.4	-68.7	-40.2
Biens intermédiaires	-55.1	-7.9	-30.1	-10.9	-26.3	-15.2
Biens d'équipement	-26.5	-2.7	-23.3	-27.0	-20.2	-8.8
Biens de consommation	-32.1	-11.8	-40.7	-48.4	-22.2	-16.2
d. Construction	-85.2	29.0	4.8	21.6	14.1	8.4
e. Transports et communication	-17.0	-4.6	-4.2	16.2	-13.0	10.6
Transports terrestres	-9.0	0.0	-5.3	-3.4	-0.5	1.1
Transports par eau et aériens	-2.2	-3.7	0.0	-10.5	-0.4	0.3
Services auxil. des transp. et communic.	-5.8	-1.0	1.1	30.1	-12.1	9.2
f. Commerce et horeca	-8.0	58.6	-10.2	30.7	-3.8	8.8
g. Crédit et assurances	9.3	8.6	-5.9	-2.4	-7.8	-1.3
h. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	36.1	57.6	40.2	139.9	85.5	73.7
i. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	50.8	129.3	100.7	324.0	148.7	128.1
j. Services non marchands	0.9	3.3	-8.2	80.4	17.4	-1.5
j.1. Adm. publique et éducation	5.5	10.9	-9.4	84.8	34.8	-1.0
j.2. Domestiques	-4.5	-7.7	1.2	-4.4	-17.4	-0.5
4. Travailleurs frontaliers (solde)	-3.0	6.3	-0.1	14.5	3.7	-0.0
5. Chômage complet BFP	213.0	-117.3	194.0	-15.6	21.0	-72.1
6. Population active BFP	69.7	117.8	200.5	508.6	187.8	103.7

TABLEAU 46 - Situation sur le marché du travail : détail

(moyennes annuelles, en milliers)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
I. Population totale (II+III)	11129.6	11190.1	11250.9	11309.1	11363.4	11415.0	11464.9
I.bis Population d'âge actif	7261.7	7274.9	7289.5	7302.3	7308.3	7308.7	7307.4
II. Population inactive (concept BFP)	5848.6	5886.7	5928.3	5959.0	5994.7	6035.6	6080.2
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	184.4	183.0	178.2	171.8	168.8	168.7	169.7
- Dispenses pour raisons sociales et familiales	7.6	7.1	6.7	6.5	6.4	6.3	6.3
- Dispenses pour reprise d'études	23.4	25.2	25.9	26.3	26.4	26.5	26.6
- Interruptions complètes de carrière (2)	22.8	22.1	21.8	21.8	21.9	21.9	22.0
- Chômage avec complément d'entreprise / prépension à temps plein	111.3	107.6	102.2	95.4	92.1	91.9	92.8
- Chômeurs complets en formation professionnelle	19.3	20.9	21.5	21.8	22.0	22.1	22.1
III. Population active (concept BFP) (IV+V+VI)	5281.0	5303.5	5322.6	5350.1	5368.7	5379.4	5384.7
IV. Emploi intérieur	4545.8	4559.4	4593.6	4625.3	4658.9	4691.9	4721.7
<i>dont : avec allocation ONEM (1) :</i>	374.5	380.5	378.3	375.8	375.9	378.8	381.7
- Temps partiel avec AGR (4) + invol. avec allocations	51.7	53.2	53.5	54.5	55.6	56.7	57.6
- Activation	75.3	77.2	76.3	75.7	75.6	76.0	76.5
** Agences locales pour l'emploi	2.0	1.6	1.3	1.0	0.8	0.7	0.5
** Programme de réinsertion	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
** Plan 'activa' (5)	47.7	52.7	53.4	53.8	54.2	55.0	55.7
** Réintégration de chômeurs âgés	19.4	16.8	15.6	14.9	14.6	14.5	14.4
** Programme de transition professionnelle	4.9	4.7	4.6	4.6	4.6	4.6	4.6
** Première expérience professionnelle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
- Interruptions partielles de carrière (2)	246.8	249.3	247.9	245.1	244.3	245.6	247.1
- Prépensions à temps partiel	0.5	0.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
- Chômeurs complets en atelier protégé	0.3	0.4	0.4	0.5	0.5	0.5	0.5
V. Travailleurs frontaliers (solde)	80.7	80.7	80.7	80.7	80.7	80.7	80.7
VI. Chômage (concept BFP)	654.5	663.4	648.3	644.1	629.1	606.8	582.4
(a) Demandeurs d'emploi inoccupés (6)	583.7	603.4	593.3	589.3	574.8	553.3	530.1
(b) Chômeurs âgés non demandeurs d'emploi (1)	70.8	60.0	55.0	54.9	54.3	53.5	52.3
p.m. Temps partiels volontaires indemnisés (1)	28.8	30.3	30.8	31.0	31.1	31.2	31.2
p.m. Chômage temporaire (1)(7) (unités budgétaires)	42.9	34.5	34.8	33.6	32.0	30.1	28.3
p.m. CCI-DE (1)(8) - variations annuelles	15.3	12.4	-30.0	-3.2	-10.8	-15.9	-17.1

(1) Définition Statinfo (concept paiements).

(2) Inclut le crédit temps et le crédit temps de crise.

(3) Non compris le chômage temporaire.

(4) AGR : allocation de garantie de revenu.

(5) Y inclus SINE, bonus de démarrage et bonus de stage.

(6) Hors emplois ALE.

(7) Inclut la suspension de crise employés.

(8) Y inclus dispensés ALE.

TABLEAU 47 - Exportations nettes de biens et services

(en millions d'euros)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2012	2019
1. Agriculture	-1264	-2339	-1891	-1936	-1527	-1726	-4281	-4997
2. Energie	-2241	-4418	-2401	-3404	-9074	-11826	-16943	-17362
3. Industries manufacturières	1287	7885	6341	13223	15889	19964	15553	20171
a. Biens intermédiaires	2339	4460	4940	9156	12255	15164	21503	32432
b. Biens d'équipement	-759	566	-1535	551	-2560	-2036	-9266	-14394
c. Biens de consommation	-293	2859	2936	3517	6194	6835	3315	2134
4. Construction	-357	-565	-762	-822	-1487	-1801	-3611	-4259
5. Services marchands	305	641	2145	2513	5055	9510	16637	21527
a. Transports et communication	544	873	1782	2346	3524	4955	6329	7544
. Transports par route	-279	-473	-516	-402	-663	-682	-1328	-2011
. Transports par eau et aériens	239	391	648	760	1162	1593	2232	2850
. Services auxil. des transp. et communic.	585	955	1650	1988	3026	4043	5425	6705
b. Commerce et horeca	-4	57	843	866	2016	3616	7274	9824
c. Crédit et assurances	-131	-199	-121	-147	-217	-193	-264	-350
d. Autres services marchands	-104	-91	-359	-552	-268	1132	3298	4508
Total	-2271	1204	3432	9574	8857	14121	7355	15081

TABLEAU 48 - Productivité horaire des branches d'activité marchande

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	5.6	2.1	7.2	0.3	5.8	4.2
2. Énergie	-1.9	13.2	3.1	1.6	0.3	1.4
3. Industries manufacturières	6.7	4.1	3.4	3.1	0.0	2.8
a. Biens intermédiaires	9.8	4.5	4.8	2.6	-0.4	3.3
b. Biens d'équipement	6.8	1.4	1.1	4.1	-2.2	2.7
c. Biens de consommation	2.7	5.2	3.2	2.8	2.2	2.0
4. Construction	1.9	1.0	1.8	1.8	0.3	1.1
5. Services marchands	1.3	1.7	1.2	0.8	-0.4	0.6
a. Transports et communication	2.9	7.1	2.3	1.8	1.5	1.3
. Transports terrestres	1.2	3.7	2.3	0.6	0.8	1.0
. Transports par eau et aériens	6.1	5.6	3.5	12.0	1.2	1.7
. Services auxil. des transp. et communic.	3.9	3.0	0.7	1.2	1.9	1.3
b. Commerce et horeca	0.0	-0.0	1.2	1.2	-0.1	1.2
c. Crédit et assurances	3.6	2.0	6.0	4.3	2.2	2.2
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.7	1.7	-1.1	0.2	-0.5	0.1
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	0.3	-0.4	-0.9	-0.8	-1.3	0.1
Total	2.6	2.6	1.9	1.4	-0.1	1.0

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 49 - Salaire brut nominal horaire des branches d'activité marchande

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	6.9	4.6	5.5	0.2	3.5	2.1
2. Énergie	5.4	1.4	4.1	2.6	2.1	2.6
3. Industries manufacturières	7.9	5.3	5.2	2.7	3.0	2.3
a. Biens intermédiaires	9.9	4.4	5.9	2.6	3.3	2.3
b. Biens d'équipement	6.2	6.6	3.6	2.7	2.5	2.3
c. Biens de consommation	6.8	5.2	5.6	2.6	3.0	2.2
4. Construction	6.7	0.3	5.4	3.0	2.3	2.0
5. Services marchands	6.6	3.9	5.2	2.3	2.4	2.1
a. Transports et communication	5.9	4.2	8.0	2.7	2.2	2.3
. Transports terrestres	4.2	3.5	7.3	2.3	2.9	2.2
. Transports par eau et aériens	7.6	-1.1	12.0	4.6	4.2	2.4
. Services auxil. des transp. et communic.	7.5	5.9	8.2	3.1	1.5	2.4
b. Commerce et horeca	6.4	5.6	3.8	2.6	2.8	2.1
c. Crédit et assurances	7.6	3.9	3.1	2.7	2.0	2.2
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	5.1	2.2	5.7	2.4	2.5	2.2
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.8	1.8	6.4	1.9	2.4	2.2
Total	7.0	3.9	5.1	2.4	2.5	2.1

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 50 - Coût salarial nominal par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	6.8	3.9	3.2	3.0	3.4	2.2
2. Énergie	5.3	4.9	5.6	2.4	1.5	2.5
3. Industries manufacturières	8.1	5.9	5.1	2.9	2.4	2.4
a. Biens intermédiaires	10.1	5.3	5.4	2.8	2.9	2.3
b. Biens d'équipement	7.2	6.8	4.1	3.1	0.9	2.7
c. Biens de consommation	6.6	5.9	5.7	2.7	3.0	2.2
4. Construction	7.0	3.0	3.7	2.5	2.8	2.2
5. Services marchands	6.1	3.6	4.6	2.5	2.3	2.1
a. Transports et communication	6.2	5.2	7.0	2.8	2.9	2.2
. Transports terrestres	4.4	4.7	6.6	2.2	1.9	2.2
. Transports par eau et aériens	8.8	-1.0	10.0	4.2	4.1	2.2
. Services auxil. des transp. et communic.	7.7	6.8	6.9	3.2	3.5	2.1
b. Commerce et horeca	5.9	4.9	3.6	2.6	2.9	2.1
c. Crédit et assurances	6.9	4.3	3.5	2.3	2.3	2.2
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	4.5	1.6	4.6	2.3	2.3	2.2
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	6.0	1.5	5.5	2.9	1.9	2.2
Total	6.8	4.2	4.5	2.5	2.2	2.1

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 51 - Cout salarial réel par tête des branches d'activité marchande

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Agriculture	0.4	2.0	0.9	1.2	1.6	0.8
2. Énergie	-1.0	2.8	3.3	0.6	-0.3	1.1
3. Industries manufacturières	1.6	3.9	2.9	1.0	0.6	1.0
a. Biens intermédiaires	3.5	3.3	3.1	0.9	1.1	1.0
b. Biens d'équipement	0.8	4.7	1.8	1.2	-0.9	1.3
c. Biens de consommation	0.2	3.9	3.4	0.8	1.2	0.9
4. Construction	0.6	1.0	1.5	0.6	0.9	0.8
5. Services marchands	-0.3	1.6	2.3	0.6	0.4	0.7
a. Transports et communication	-0.1	3.2	4.7	0.9	1.0	0.9
. Transports terrestres	-1.8	2.7	4.3	0.4	0.1	0.9
. Transports par eau et aériens	2.3	-2.9	7.7	2.3	2.2	0.8
. Services auxil. des transp. et communic.	1.3	4.8	4.6	1.3	1.6	0.8
b. Commerce et horeca	-0.4	2.9	1.4	0.8	1.1	0.7
c. Crédit et assurances	0.5	2.3	1.3	0.4	0.4	0.8
d. Santé et action sociale (y.c. titres-services)	-1.8	-0.3	2.3	0.4	0.5	0.8
e. Autres services marchands (y.c. titres-services et emplois ALE)	-0.3	-0.4	3.2	1.0	0.1	0.9
Total	0.4	2.2	2.3	0.6	0.4	0.7

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 52 - Consommation privée par catégorie en volume

(taux de croissance annuels moyens)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	1.0	0.9	0.4	0.2	1.0	0.7
a. Produits alimentaires	1.5	1.1	0.5	-0.1	1.4	0.8
b. Boissons non alcoolisées	-0.2	9.6	2.3	1.9	0.8	0.9
c. Boissons alcoolisées	-0.9	-1.2	-0.2	2.1	2.0	1.3
d. Tabac	0.0	-3.8	-1.5	0.2	-1.9	-0.0
2. Habillement et chaussures	-0.3	2.0	-0.8	0.6	2.5	2.4
3. Loyer	3.1	2.3	1.3	1.4	1.4	1.2
4. Chauffage	-2.5	-2.8	2.6	3.0	2.2	-0.8
5. Électricité	3.5	3.5	3.3	2.3	-0.1	1.2
6. Services domestiques	-1.0	-1.7	0.4	2.7	4.3	1.4
7. Meubles, équipement ménager, ...	0.6	2.1	0.9	1.0	-0.1	1.4
8. Achats de véhicules	0.1	6.1	-3.5	3.4	0.6	1.0
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	-0.8	3.4	2.4	-0.7	-1.3	-0.3
a. Essence	-2.8	-0.3	1.5	-4.4	-3.5	0.1
b. Diesel	7.3	9.8	6.7	3.5	0.0	-0.6
10. Achats de services de transports	-1.3	-0.3	0.7	5.3	-0.7	2.3
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	-1.1	-0.1	0.6	3.5	1.2	3.0
b. Transp. de voyageurs par route	-2.5	-2.9	-0.5	3.3	0.3	1.7
c. Autres services de transport	-0.2	3.7	2.0	9.4	-3.8	1.9
11. Communications	3.1	5.1	3.7	8.1	0.8	2.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	-0.3	2.9	-0.3	2.7	1.5	1.3
13. Loisirs, enseignement, culture	2.3	4.0	3.0	2.9	0.4	2.0
14. Autres biens et services	3.1	5.3	3.2	1.6	0.9	2.3
15. Consommation des ménages à l'étranger	-1.6	3.9	6.0	1.9	2.3	1.8
Consommation totale des ménages	1.3	2.8	1.6	1.7	1.0	1.5

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 53 - Répartition de la consommation privée par catégorie à prix courants

(pourcentages de la consommation totale)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2012	2019
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	23.2	22.9	20.6	17.7	15.7	16.3	16.2	16.1
a. Produits alimentaires	18.0	18.0	15.9	13.3	11.2	11.5	11.8	11.8
b. Boissons non alcoolisées	0.9	0.9	1.2	1.2	1.1	1.2	1.1	1.1
c. Boissons alcoolisées	2.3	2.0	1.8	1.5	1.5	1.5	1.6	1.6
d. Tabac	1.9	2.0	1.7	1.7	1.9	2.1	1.8	1.7
2. Habillement et chaussures	7.8	6.8	7.2	6.1	4.9	4.7	4.9	5.3
3. Loyer	13.0	14.3	14.9	15.8	15.3	15.7	15.3	15.2
4. Chauffage	3.3	3.5	1.6	1.5	2.4	2.6	3.3	2.4
5. Électricité	2.1	2.5	2.2	2.3	2.1	1.9	2.2	1.8
6. Services domestiques	0.9	0.8	0.7	0.6	0.7	0.7	0.9	1.0
7. Meubles, équipement ménager,...	6.8	6.2	6.1	5.7	5.5	4.8	4.4	4.6
8. Achats de véhicules	3.1	3.0	3.9	3.0	3.4	3.1	3.0	2.9
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	3.5	3.4	2.8	2.9	3.3	3.3	3.3	2.6
a. Essence	2.8	2.5	1.7	1.6	1.7	1.3	0.9	0.7
b. Diesel	0.4	0.7	0.8	0.9	1.3	1.7	2.1	1.6
10. Achats de services de transports	1.6	1.3	1.1	0.9	1.0	1.0	1.0	1.1
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	0.8	0.7	0.5	0.3	0.3	0.4	0.4	0.4
b. Transp. de voyageurs par route	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
c. Autres services de transport	0.3	0.2	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
11. Communications	1.3	1.3	1.4	1.5	2.2	2.7	2.1	2.2
12. Services médicaux, dépenses de santé	3.8	4.0	3.9	4.7	4.9	5.0	5.5	5.4
13. Loisirs, enseignement, culture	7.3	7.4	8.3	9.2	9.4	9.3	8.9	9.4
14. Autres biens et services	18.6	19.2	21.5	23.5	23.9	23.4	23.6	24.6
15. Consommation des ménages à l'étranger	3.8	3.3	3.8	4.6	5.3	5.3	5.4	5.5
Consommation totale des ménages	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100.0

TABLEAU 54 - Évolution du prix des différentes catégories de consommation privée

(taux de croissance annuels moyens en pour cent)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
1. Produits alimentaires, boissons et tabac	6.4	1.8	0.5	2.3	2.7	1.8
a. Produits alimentaires	6.2	1.3	-0.2	2.1	2.8	1.8
b. Boissons non alcoolisées	6.5	2.1	1.6	0.7	2.4	1.7
c. Boissons alcoolisées	6.0	3.0	0.4	1.6	2.0	1.7
d. Tabac	8.7	5.1	6.2	4.7	3.3	1.6
2. Habillement et chaussures	5.2	4.1	1.4	0.7	1.1	1.7
3. Loyer	6.6	3.4	3.8	1.9	1.4	1.4
4. Chauffage	12.0	-7.7	-0.7	4.1	6.2	-0.3
5. Électricité	7.7	-0.4	1.4	-0.3	4.7	-1.3
6. Services domestiques	5.0	2.8	2.7	2.1	2.9	1.8
7. Meubles, équipement ménager,...	5.3	2.3	1.7	1.0	1.9	1.7
8. Achats de véhicules	7.6	3.9	1.8	1.2	0.5	1.3
9. Dépenses d'utilisation de véhicules, dont	8.4	-2.8	2.1	5.0	4.3	0.0
a. Essence	7.8	-2.1	0.9	4.8	2.8	-0.0
b. Diesel	11.1	-2.7	1.8	5.0	5.1	0.2
10. Achats de services de transports	5.7	0.8	-0.5	-0.2	3.2	1.0
a. Transp. de voyageurs par train, tram, métro	4.0	-0.6	-5.6	1.8	2.2	0.7
b. Transp. de voyageurs par route	8.3	2.2	3.9	0.2	2.4	0.8
c. Autres services de transport	6.6	1.7	2.5	-2.6	5.1	1.5
11. Communications	5.4	1.2	1.9	-0.6	-0.3	1.4
12. Services médicaux, dépenses de santé	9.5	1.2	8.2	2.0	1.8	1.6
13. Loisirs, enseignement, culture	5.8	3.2	2.8	0.9	1.5	1.7
14. Autres biens et services	5.2	1.9	2.5	2.3	1.1	1.3
15. Consommation des ménages à l'étranger	6.4	3.9	1.7	2.3	2.2	1.4
Consommation totale des ménages	6.4	2.0	2.2	1.9	1.9	1.4

(//) Taux de croissances moyens

TABLEAU 55 - Bilan énergétique, tous produits

(millions de TEP)

	1985//1980	1990//1985	1995//1990	2007//1995	2013//2007	2019//2013
Production de sources primaires et récupérations	10.8	-0.7	-1.9	1.7	3.7	0.4
Importations	-5.1	5.3	1.9	1.6	-0.8	0.4
Exportations totales	-5.3	7.1	-1.1	3.2	0.1	0.3
Soutes	-0.6	11.9	-0.9	7.5	-7.9	3.1
Consommation intérieure brute	-1.1	2.2	2.2	0.5	0.5	0.2
Entrées en transformation	-5.1	5.7	-0.8	1.6	-2.3	0.2
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.8	2.0	0.5	-4.2	2.8
Centrales nucléaires	22.8	4.8	-0.6	1.3	-1.2	-1.4
Cokeries	-0.6	-1.6	-8.0	-2.6	-5.6	-5.8
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.5	-6.1	-0.9
Raffineries	-9.3	8.1	-0.5	2.4	-2.0	0.6
Chauffage urbain	-.-	-.-	-.-	-.-	11.8	3.0
Sorties de transformation	-6.7	5.6	-0.8	1.8	-1.9	0.6
Centrales électriques thermiques	-11.8	4.6	2.9	2.5	-1.5	4.8
Centrales nucléaires	22.5	4.3	-0.6	1.3	-1.2	-1.4
Cokeries	-0.2	-2.0	-7.3	-2.7	-5.9	-5.9
Hauts fourneaux	-4.1	0.2	-1.9	-2.5	-6.1	-0.9
Raffineries	-9.3	7.7	-0.3	2.3	-1.7	0.6
Échanges et transferts	-.-	-.-	2.7	5.6	-.-	0.0
Consommation de la branche énergie	-5.9	1.1	-0.4	0.1	-0.0	-0.0
Pertes sur les réseaux	2.1	2.9	1.9	0.9	0.1	0.3
Disponible pour la cons. finale	-1.5	1.5	3.2	0.4	1.4	0.4
Consommation finale non énergétique	1.0	2.5	13.2	1.8	1.0	0.8
Consommation finale énergétique	-1.7	1.6	2.1	0.1	1.2	0.3
Industrie	-3.4	2.2	0.4	0.4	0.3	1.0
Transports	0.9	4.9	2.0	0.9	1.7	-0.1
Foyers domestiques	-0.9	-1.3	2.6	-1.0	1.5	-0.4
Commerce, services, agriculture	-2.4	-0.0	5.7	-0.2	2.3	0.5

(//) Taux de croissances moyens

Le Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) est un organisme d'intérêt public.

Le BFP réalise des études sur les questions de politique économique, socio-économique et environnementale. À cette fin, le BFP rassemble et analyse des données, explore les évolutions plausibles, identifie des alternatives, évalue les conséquences des politiques et formule des propositions.

Son expertise scientifique est mise à la disposition du gouvernement, du parlement, des interlocuteurs sociaux, ainsi que des institutions nationales et internationales. Le BFP assure à ses travaux une large diffusion. Les résultats de ses recherches sont portés à la connaissance de la collectivité et contribuent au débat démocratique.

Le Bureau fédéral du Plan est certifié EMAS et Entreprise Écodynamique (trois étoiles) pour sa gestion environnementale.

url : <http://www.plan.be>

e-mail : contact@plan.be

Les publications du Bureau fédéral du Plan

Le Bureau fédéral du Plan (BFP) publie régulièrement les méthodes et résultats de ses travaux à des fins d'information et de transparence. Les publications du BFP s'organisent autour de trois séries : les Perspectives, les Working Papers, les Planning Papers. Le BFP publie également des rapports, un bulletin trimestriel en anglais, et occasionnellement, des ouvrages. Certaines des publications sont le fruit de collaborations avec d'autres institutions.

Toutes les publications du Bureau fédéral du Plan sont disponibles sur : www.plan.be

Les séries

Perspectives

L'une des principales missions du Bureau fédéral du Plan (BFP) est d'aider les décideurs à anticiper les évolutions futures de l'économie belge.

Ainsi, sous la responsabilité de l'ICN, le BFP établit deux fois par an, en février et septembre, des prévisions à court terme de l'économie belge, soit le Budget économique en vue, comme son nom l'indique, de la confection du budget de l'État et de son contrôle. À la demande des partenaires sociaux, il publie également en mai des Perspectives économiques à moyen terme dans un contexte international. Dans la foulée sont élaborées, en collaboration avec des institutions régionales, des Perspectives économiques régionales. Nime Outlook décrit, une fois par an, des perspectives d'évolution à moyen terme de l'économie mondiale. Tous les trois ans, le BFP élabore des Perspectives énergétiques à long terme pour la Belgique. Tous les trois ans également, il réalise, en collaboration avec le SPF Mobilité et Transports, des Perspectives à long terme de l'évolution des transports en Belgique. Enfin, le BFP élabore annuellement, en collaboration avec la DGSIE, des Perspectives de population de long terme.

Working Papers

Les Working Papers présentent les résultats des recherches en cours menées dans les domaines d'étude du BFP. Ils sont publiés en vue de contribuer à la diffusion de la connaissance de phénomènes essentiellement économiques et d'encourager le débat d'idées. D'autre part, ils fournissent une base conceptuelle et empirique en vue de la prise de décisions. Ils ont souvent un caractère technique et s'adressent à un public de spécialistes.

Planning Papers

Les Planning Papers présentent des études finalisées portant sur des thèmes de plus large intérêt. Ils ne s'adressent pas spécifiquement à un public spécialisé et sont disponibles en français et en néerlandais.

Autres publications

Rapports

Les rapports décrivent les résultats de travaux menés sur la base de missions légales ou en réponse à des demandes spécifiques formulées notamment par les autorités, le gouvernement ou le Conseil central de l'économie.

Ouvrages

Occasionnellement, le BFP publie des études sous forme d'ouvrages.

Short Term Update

Le Short Term Update (STU) est un bulletin trimestriel en anglais qui dresse un aperçu actualisé de l'économie belge. Élaborés à partir de dizaines d'indicateurs, les divers numéros proposent soit un suivi de la conjoncture, soit une analyse de l'évolution structurelle de l'économie. Par ailleurs, chaque STU se penche plus particulièrement sur une étude du BFP liée à l'actualité économique. Enfin, ce bulletin résume les études en cours du BFP et liste les principales décisions prises par les autorités belges qui peuvent avoir une influence sur la situation économique.

Bureau fédéral du Plan
organisme d'intérêt public

Avenue des Arts 47-49
B-1000 Bruxelles
tél. : +32-2-5077311
fax : +32-2-5077373
e-mail : contact@plan.be
<http://www.plan.be>